



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

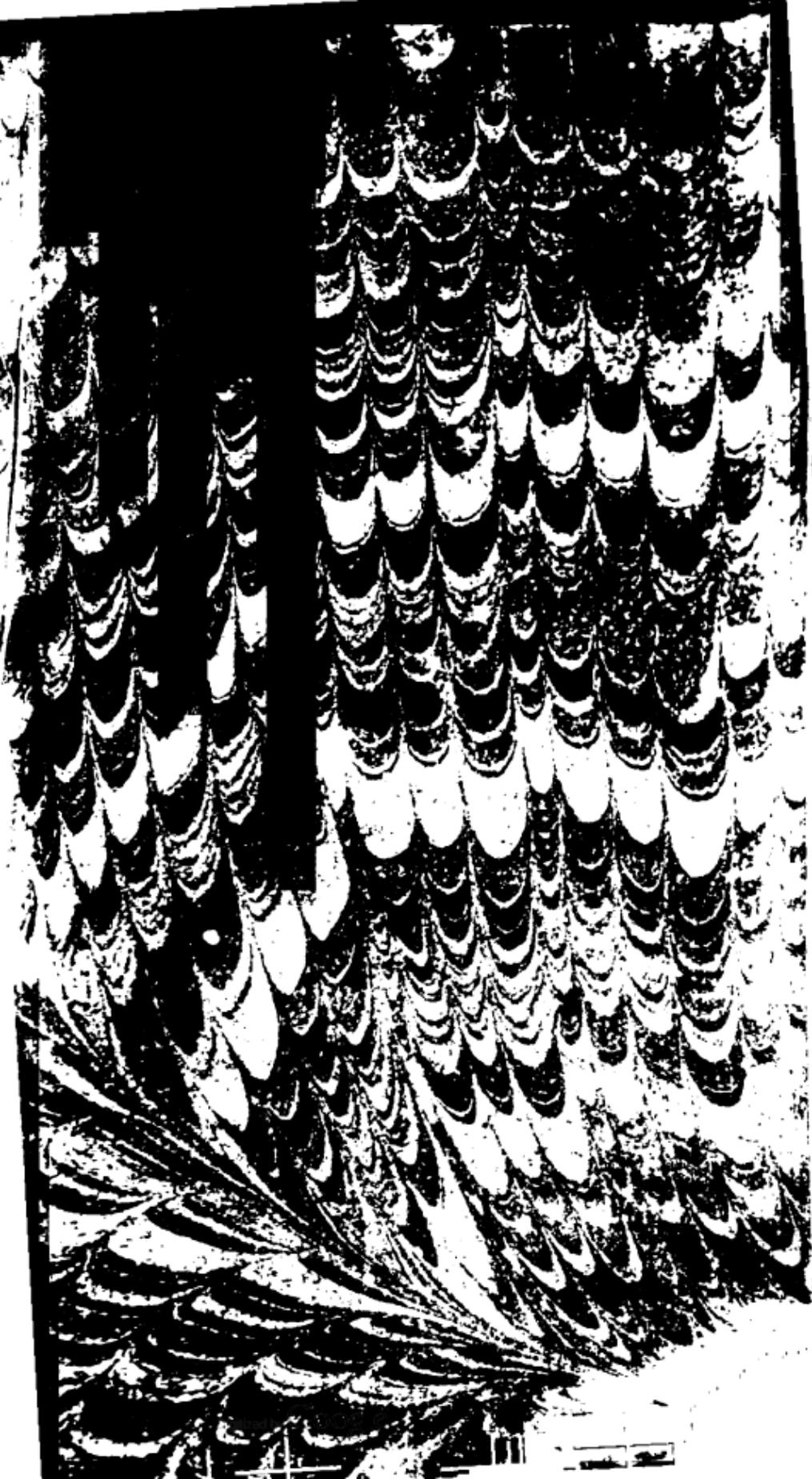


MENTEM ALIT ET EXCOLIT



K.K. HOFBIBLIOTHEK
ÖSTERR. NATIONALBIBLIOTHEK

74.L.88



74. L. 88.

MERCURE GALANT.

PAR MR. DU FRESNY.

Mois de Janvier 1712.

Sur la Copie de Paris.

AVEC DES ADDITIONS.

TOME CINQUIEME.



A LA HAYE,
Chez T. JOHNSON.

M. DCC XII.

74 L 88

Livres Nouveaux sur les affaires du
Tems, qu'on trouve chez *F. Johnson*,
Libraire à la Haye.

Lettres & Mémoires sur la conduite de la présente Guerre, & sur les Négociations de Paix jusqu'à la fin des Conférences de *Geertruydenberg*, 8. Livre très curieux, dont il donnera en peu de jours une seconde Edition, corrigée & augmentée.

L'Histoire de l'Empire Ottoman par *Ricaut*, où l'on voit l'Origine & les progrès des *Turcs*, les Vies & les Conquêtes de tous leurs Sultans, leurs Guerres, Sièges & Combats par Mer & par Terre, les Révoltes & Révolutions extraordinaires, & généralement tout ce qui s'est passé de considérable dans cet Empire depuis son Commencement jusqu'à 1704. avec un détail curieux des Guerres en *Hongrie* & sur les Frontières de *Pologne* & de *Moscovie*, & une Carte exacte de tous ces Pays, en 3. vol.

Les Fautes des deux *Côtes*, tant des *Whigs* que des *Torys*, par rapport aux Changemens arrivés en *Angleterre*, 8.

On trouve chez le même Libraire toutes les Pièces curieuses touchant les affaires d'*Angleterre*, & les autres affaires du tems.

Il imprime tous les Lundis le *Misanthrope*, qui est une Critique fine & delicate des Mœurs du Siècle.

On trouve aussi chez lui un Recueil de toutes les meilleures Comédies Angloises, fort proprement imprimées en plusieurs petits Volumes. 8

• Les Oeuvres de *Crébillon*, contenant *Idoménée*, *Atrée & Thyeste*, *Electre*, & *Rhadamisthe & Zenobie*, quatre nouvelles Tragedies qui ont été reçues avec grand applaudissement en France. La dernière pièce a été jouée à Paris septante-quatre fois de suite : succès prodigieux & sans exemple.



ETRENNES
DE MERCURE
AU PUBLIC.



Les Etreannes de l'Oye.

UN Procureur des moins fameux,
Pauvre par consequent, mais pour-
tant généreux,
Avoit famille très nombreuse,
Comme lui pauvre & généreuse.
Il attendoit pour l'étrener,
Ce grand jour où Plaideurs se picquent de
donner :
Ce jour vint & rien plus ; du Perche, ni
du Maine
Il ne vint pas la moindre aubeine ;
Mais une Oye arriva de la part d'un Cousin :
Aussi-tôt pour Etreanne il l'envoie à sa Tante
Et la Tante à sa Brû, par qui l'Oye ambu-
lante,

4 **MERC. GALANT.**

*De parens en parens continuant son tour ,
 Revint au Procureur vers le milieu du jour.
 Un autre l'eut de lui , soit ou Gendre ou
 Beaufrere ;*

*Et par l'Etrenne circulaire
 Chacun fut étrenant , chacun fut étrenné ,
 Donnant ce qui lui fut donné.*

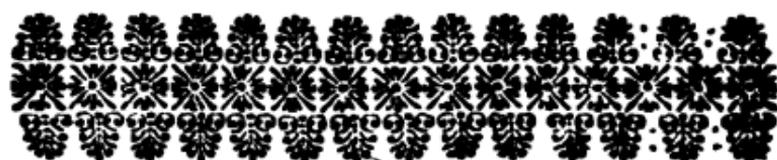
*C'est ainsi que souvent libéralité brille ,
 Une Oye à peu de frais étrenna la famille ,
 Et par le dernier Etrenneur*

*Revint encore au Procureur ,
 Qui le soir à souper pour Etrenne dernière ;
 La donna de bon cœur à sa famille entière.*

*Je suis & généreux , & pauvre comme lui ;
 Au Public de bon cœur je redonne aujour-
 d'hui*

*Tout ce que le Public m'envoie ,
 Ce sont les Etrennes de l'Oye.*





MERCURE GALANT.

7 JANVIER 1712.



I. PARTIE.

LITTÉRATURE.



A nouveauté de toutes choses a toujours plû aux hommes. N'est-ce point pour cela seul qu'ils ont attaché au *nouvel An* une idée heureuse & agréable?

Seneque appelle *nouvel an* le commencement du Règne de Neron *annus novus inissium sæculi felicissimi*. Le pronostic n'étoit pas juste ; mais les Flatteurs prédisent toujours merveille. On donnoit chez les

A 3

Ro.

6 MERC. GALANT

Romains au premier jour de l'an des Figues, du Miel, & des Dattes, fruits doux, symboles de la douce Paix, & de l'agréable union, qu'on souhaitoit entre Parens & Amis. N'est-ce point aussi comme symbole de pureté, de franchise, & de sincérité, que les Gaulois faisoient des présents de *gis de chène*, coupé avec une serpe d'Or? L'Or est le symbole de la pureté; il ne reste plus qu'à prouver que le *gis de chène* est le symbole de la sincérité. Un Auteur l'a dit; mais ces sortes d'éruditions ne se démontrent pas comme un problème de Géométrie; quoi qu'il en soit, on dit que les Etrennes Gauloises étoient plus sincères que les nôtres. Je connois pourtant un Amant qui a donné celle-ci: elle est de Monsieur le B..

*Comme franc & Gaulois Amant,
Je vous donne en Etrenne, Iris, un cœur
sincere;
Pour vous, si vous m'aimez c'est un riche
present,
C'en est un fort petit si vous ne m'aimez
guere.*

La réponse de la Gauloise me paroît plus seurement sincere.

*Que je vous aime ou non, votre cœur vaut
son prix,
J'aimerois mieux celui d'un autre,
J'au-*

*J'aurai peu de plaisir à recevoir le vôtre ;
Mais c'est toujours autant de pitié.*

Le Roi Tatiüs Sabinus reçût le premier la Verveine du Bois sacré de la Déesse *Strinia*, ou *Strenia*, pour bon augure de la nouvelle Année; c'étoit l'équivalent du *gui de chêne* des Gaulois. *Etrennes* vient, dit-on, de ce mot *Strenia*, celui de *Strenuus*, qui signifie vaillant, peut aussi avoir part à cette Etimologie, parce qu'on donnoit les *Etrennes* à ceux qui se distinguoient par leur valeur. On donnoit dans les premiers tems des fruits en *Etrennes*, mais on donna ensuite des Médailles d'Argent. A ce sujet *Ovide* fait dire à *Janus*, que les Anciens étoient bien simples de croire, que le Miel fût plus doux que l'Argent. La Fête des *Etrennes* étoit dédiée au Dieu *Janus*, qu'on représentoit à deux visages. Quelque mauvais plaisant de ce tems-là, a peut être dit que l'un des visages de *Janus* étoit triste, & que l'autre étoit gai, pour marquer la tristesse de celui qui est obligé de donner des *Etrennes*, & la gayeté de celui qui les reçoit.

S'il est glorieux de donner, il est quelquefois glorieux aussi de recevoir; & les *Etrennes* qu'on portoit aux Empereurs Romains, étoient des marques d'honneur. *Auguste* en recevoit une si grande quantité, que pour n'en pas profiter, il

8 MERC. GALANT.

en achetoit des Idoles. Tibere ne voulut point recevoir d'Etrennes ; Caligula les rétablit ; Claude les deffendit ensuite ; mais elles resterent toujors en usage parmi le Peuple.

Qui croiroit qu'on pût trouver une raison physique des Etrennes ? Je ne sçai quel Ancien a dit, *que toutes choses étant contennës dans leurs commencemens*, on doit tirer des augures bons ou mauvais de toute l'année par le premier jour.

L'avis est bon profitez-en

*Si vous voulez, Iris, faire un Amant
fidelle,*

De constance rare modello :

*Faites vous en aimer au premier jour de
l'An :*

A coup seur il sera constant toute l'année ;

*A bien moins à present la constance est bor-
née.*

Les Gaulois croyoient que le gui étoit un present considérable du Ciel, qu'il preservoit du poison, & que celui qu'on cuëilloit le jour de l'An portoit bonheur toute l'Année à ceux qui en gardoient sur eux.

Il nous est resté de cette superstition Payenne le mot de la *guy l'An neuf*. On appelloit encore ainsi dans les derniers tems les presens des Etrennes.

Je trouverois encore beaucoup d'érudi-
tion

JANVIER 1712. 9

tion sur les Etrennes, mais pour rentrer dans l'esprit de la superstition ancienne, je veux éviter d'ennuyer au premier jour de l'An, de peur d'être ennuyeux tout le reste de l'Année.

*Etrennes de Madame la C. de... à
M. le Marquis de... en lui en-
voyant de Poitou une Oye pour
Etrennes.*

C'est l'Oye qui parle.

*Q*uois que jeune Oye à tête sole
Je ne citerai point mes Ancêtres Oy-
sons

*Aussi nobles que les Pisons
Issus directement de ceux du Capitole.
De ce sang si noble & si pur,
Ma foi je ne crois pas descendre;
Je suis jeune, & je serai tendre:
C'est pour vous, cher Marquis, un mérite
plus sûr.*



Autre Etrenne par M. de L. T.

Sur l'Air de la Baguette.

DE l'An passé la course terminée
 Devroit Iris finir votre rigueur ;
 Heureux , heureux , si la nouvelle Année
 Pouvoit aussi commencer mon bonheur.

On a promis dans le dernier Mercure cet Extrait plus ample, du Discours lû par Monsieur de Reaumur, à l'ouverture des Assemblées de l'Académie Royale des Sciences d'après le Saint Martin, sur la découverte d'une nouvelle Teinture de Pourpre.

Malgré divers Traitez faits par les Modernes sur la couleur du Pourpre, si précieuse aux Anciens, on a été peu instruit de la Nature de la liqueur qui la fournissoit : aussi tous ces Ouvrages ne sont-ils que des especes de Commentaires de quelques passages d'Aristote & de Pline... C'est sur la Nature même, & non sur les Naturalistes, qu'il faut faire des observations, lors qu'on veut découvrir quelques-uns de ses secrets... Aristote & Pline nous ont cependant laissé bien des choses remarquables sur cette matière, mais plus propres à exciter notre curiosité qu'à la satisfaire pleinement.

Mon-

Monſieur de Reaumur dit enfuite, que quoi que ces Auteurs ayent parlé en différens endroits des Poiffons à Coquilles, qui donnoient la liqueur dont on ſe ſervoit pour teindre en Pourpre; que quoi qu'ils ayent traité de leur naiſſance, de la durée de leur vie, de la manière dont ils ſe nourriſſoient, comment on les péchoit, comment on leur enlevoit cette précieufe liqueur, & enfin les diverſes préparations qu'on lui donnoit, on a néanmoins mis la Teinture de Pourpre des Anciens au nombre des ſecrets perdus...

Ce que ces Auteurs, pourſuit-il, nous ont laiffé ſur cette matière, n'a point empêché le Public de trouver les agrémens de la nouveauté dans les obſervations d'un Anglois ſur la Teinture de Pourpre, que fournit un Coquillage commun ſur les côtes de ſon Pais... Ce Coquillage n'eſt qu'une des eſpeces comprises ſous le genre, appellé *Buccinum* par les Anciens, nom qu'ils avoient donné à ces eſpeces de Poiffons, parce que la figure de la Coquille dont ils ſont revêtus, a quelque reſſemblance à celle d'un cors de chaſſe... Plin *livre 7. chap. 36.* range toutes les eſpeces de Coquillages qui donnent la Teinture de Pourpre ſous deux genres, dont le premier comprend les petites eſpeces de *Buccinum*, & le ſecond les Coquillages auxquels on a donné le nom de Pourpre, comme à la Teinture qu'ils fourniffent...

Nos côtes d'Océan , continuë M. de Reaumur, ne nous donnent point de ces dernières especes de Coquillages ; mais en revanche on y rencontre très-communément une petite espece de *Buccinum*, dont les plus grandes ont douze à treize lignes de long, & sept à huit de Diametre, dans l'endroit où elles sont plus grosses... tournées en Spirales comme celles de nos Limaçons de Jardin, mais un peu plus allongées...

C'est en considérant au bord de la côte les Coquillages de cette espece, que je trouvai une nouvelle Teinture de Pourpre, que je ne cherchois point... Je remarquai que les *Buccinum* étoient ordinairement assemblez autour de certaines pierres, ou sous certaines arcades de Sable, pour ainsi dire cimenté, que la Mer seule a travaillées... & qu'ils s'y assembloient quelquefois en si grande quantité, qu'on pouvoit les y amasser à pleines mains, au lieu qu'ils étoient dispersez çà & là par tout ailleurs. Je remarquai en même tems que ces pierres ou ces Sables étoient couverts de certains petits grains... dont la figure avoit quelque ressemblance à celle d'un Spheroïde Elliptique, ou d'une boule allongée ; la longueur de ces grains étoit d'un peu plus de trois lignes, & leur grosseur d'un peu plus d'une ligne. Ils me parurent contenir une liqueur d'un blanc tirant sur le jaune, couleur

leur assez approchante de celle de la li-
 queur que les *Buccinum* donnent pour
 Teindre en Pourpre. Cette seule ressem-
 blance, & la manière dont les *Buccinum*
 étoient toujourns assemblez autour de ces
 petits grains, suffirent pour me faire
 soupçonner qu'on en pourroit peut-être
 tirer une Teinture de Pourpre, telle
 qu'on la tire de ces Coquillages... J'exa-
 minai ces grains de plus près, j'en apper-
 çûs quelques-uns qui avoient un œil rou-
 geâtre. J'en détachai aussi-tôt des pier-
 res auxquelles ils sont fort adhérens, &
 me servant du premier linge, & le moins
 coloré qui se presenta dans le moment,
 j'exprimai de leur suc sur les manchettes
 de ma chemise; elles m'en parurent un
 peu plus sales, mais je n'y vis d'autres
 couleurs qu'un petit œil jaunâtre, que je
 démêlois à peine dans certains endroits.
 D'autres objets qui attiroient mon atten-
 tion, me firent oublier ce que je venois
 de faire. Je n'y pensois plus du tout,
 lorsque jettant par hazard les yeux sur ces
 mêmes manchettes, un demi quart
 d'heure après, je fus frappé d'une agréa-
 ble surprise, je vis une fort belle couleur
 Pourpre sur les endroits où les grains
 avoient été écrasez. J'avois peine à croi-
 re un changement si prompt & si grand...
 Je ramassai de nouveau de ces grains,
 mais avec plus de choix, car j'avois soin
 de ne détacher des pierres que ceux qui

me paroïssent les plus blancs , ou plutôt les moins jaunes ; Je mouïllai encore mes manchettes de leur suc , mais en des endroits differens , ce qui ne leur donna point d'abord de couleur qui approchât en aucune façon du rouge. Cependant je les confiderai à peine pendant trois ou quatre minutes , que je leur vis tout d'un coup prendre une aussi belle couleur Pourpre que la première que ces grains avoient donnée. C'en étoit assez pour ne pouvoir pas douter que ces grains donnoient une couleur Pourpre aussi belle que celle des *Buccinum* . . .

Monsieur de Reaumur rapporte ensuite plusieurs expériences , qu'il fit pour connoître si cette liqueur avoit autant de tenacité que celle des *Buccinum* : il fait remarquer que le linge trempé dans la liqueur de ces grains , ne prend la couleur de Pourpre que lors qu'on l'expose au grand air ; & que quelques expériences qu'il ait tentées pour découvrir ce que sont ces petits grains , il n'en a point fait d'assez heureuses pour y parvenir : qu'on tireroit la liqueur de ces grains de Pourpre d'une manière infiniment plus commode que celle dont les Anciens ôtoient la liqueur des *Buccinum* ; & fait à ce sujet un détail très-ample & très-curieux , après lequel il conclut qu'on pourroit tirer de ces œufs plus d'utilité que les Anciens n'en tiroient des *Buccinum* , parce qu'il y

a incomparablement plus de ces œufs que de ces Coquillages, & qu'on auroit leur liqueur beaucoup plus aisément : enfin que la couleur de cette liqueur paroît parfaitement belle sur le linge, & que dans le grand goût où l'on est à présent pour les Toiles Peintes, on pourroit s'en servir avec succès pour imprimer sur du linge toutes sortes de figures. Cette liqueur aussi bien que celle des *Baccinam*, y seroit, dit-il, d'autant plus propre, qu'elle ne s'étend point par delà l'endroit où on l'a posée, de sorte qu'elle pourroit toujours tracer des traits nets.

De Rome.

On sçait que feu Monsieur Colbert, au commencement de son Ministère, fonda dans Rome, par l'ordre du Roi, une Académie de Peinture, Sculpture, & Architecture, où l'on envoya, sous la conduite de M. Erard, plusieurs Peintres. Après M. Erard, M. Coypel fut Directeur de cette Académie. Ensuite M. Houasse, auquel a succédé M. le Chevalier Poerson, qui y est depuis sept ans.

Rome a une autre Académie très fameuse & très-ancienne, appelée de *Saint Luc*, dont le Directeur, qu'on appelle Prince de l'Académie, étoit le célèbre Chevalier Marat, qui étant âgé de quatre-

tre-vingt neuf ans , & ne pouvant plus vaquer aux soins de cette charge , on a choisi M. le Chevalier Poerson , Directeur de la nôtre , qui a été nommé Vice-Prince de l'Académie de S. Luc , pendant la vie du Chevalier Marat , pour prendre la place de Prince après lui.

Le choix d'un François pour être chef de l'Académie Romaine , fait voir que les François ne sont pas inférieurs aux Italiens dans l'Art de Peinture. Mrs. de Vernansal & Beaunier , Eleves de l'Académie Françoisé , ont remporté les prix dans cette même Académie Romaine , qui ont été délivrez en presence de treize Cardinaux , plusieurs Princes , Prélats , & Seigneurs ; & les Académiciens de Larcadie , qui est une Académie de beaux Esprits établie à Rome , y reciterent plusieurs Ouvrages de Poësie , à l'Assemblée , qui fut terminée par un Discours que fit un Prélat , à la louange des Arts.

Le Roi content de la conduite de M. Poerson à Rome , a augmenté sa pension de mille livres , & a chargé Monsieur le Marquis de Dangeau , de l'honorer de l'Ordre de Chevalier de Saint Lazare , qui lui a été conféré au mois d'Octobre dernier , par M. le Cardinal de la Tremoille , après les preuves de Noblesse faites dans les formes ordinaires.

De Lorraine.

Monsieur du Tertre, dont le Pere est établi depuis plusieurs années à Bar-le-Duc, a soutenu dans le Collège des Jesuites de Rheims une These dédiée à Son Altesse Royale Monsieur le Duc de Lorraine. Le Portrait de ce Prince, gravé par un habile Maître, faisoit le fond de cette These. Monsieur le Duc de Lorraine, pour faire honneur au Soutenant, y envoya Monsieur le Marquis de Litta, l'un des principaux de sa Cour, & ci-devant Grand Maître d'Hôtel de Madame la Duchesse de Mantouë, avec le Pere Hugo, Prieur des Prémontréz de Nancy, & Historiographe de Lorraine. La Harangue que le Soutenant adressoit à Monsieur le Duc de Lorraine, étoit imprimée au haut de la These. Elle dit qu'il méritoit de porter des Couronnes avant qu'il en possédât, & que sa sagesse étoit le Chef de son Conseil & le premier de ses Conseillers. A l'égard du sujet de la These, le Soutenant réjette le Systême des Automates, & s'en tient aux formes substantielles: il réjette aussi le Systême de Copernic, pour suivre celui de Tichobrahé.

On a placé dans l'Article des Mariages celui de M. le Chevalier de Luxembourg, &

& l'on n'y a rien dit de sa Maison. Personne n'en ignore la grandeur. Tous les Livres d'Histoire en sont pleins; & j'évite également de parler des Généalogies trop connues, & de celles qui le sont trop peu : mais on place ici, comme Ouvrage nouveau d'Erudition le Discours suivant, qui est nouvellement composé par M. Chevillard. Il a fait sur cette Maison des Remarques très-curieuses. Quoique ce Discours soit très long, je suis persuadé qu'il n'ennuiera pas; on peut hazarder d'être long dans les sujets intéressans, & qui est ce qui ne s'intéresse pas à tout ce qu'on peut dire à l'occasion de M. le Chevalier de Luxembourg.

*Discours nouveau sur l'Origine, la
Genealogie, & la Maison de
Montmorency.*

Tout le monde est persuadé de l'antiquité de l'Illustre Maison de Montmorency, & personne ne doute qu'elle ne soit une des plus anciennes du Royaume; La qualité de premiers Barons Chrétiens en France, avec le cri de Guerre (*Dieu aide au premier Chrétien*) en marque la grande antiquité. Mais la révolution des Siècles passés a fait perdre les vieux Titres, la négligence des Historiens en déro-
bent

robent la mémoire, & il est mal aisé de sçavoir la vérité de son Origine.

Celui auquel nous avons obligation de la connoissance de cette Maison est le fameux André Duchêne, qui par ses soins nous a laissé dans un gros Volume toute sa Postérité depuis Bouchard I. qui vivoit en 954. Mais il ne s'est pas embarrassé de rapporter ceux qui l'ont précédé, n'en ayant point trouvé de preuves certaines; il rapporte seulement ce que d'anciens Auteurs ont dit des premiers Seigneurs de Montmorency.

Il dit qu'il se trouve dans la partie des Gaules, qu'on appelle France, deux insignes commencemens de Conversion; la première par Saint Denis, premier Evêque de Paris, qui a procuré la Conversion des Gaulois; & la seconde par Saint Remy, Archevêque de Paris, qui convertit les François. Ces deux Conversions sont cause de deux opinions touchant l'Auteur d'une si noble extraction.

La première, que Lisbius, Chevalier d'une très grande Noblesse & d'autorité parmi les Parisiens, étoit Seigneur de Montmorency, proche de cette Ville, & fut le premier des Gaulois qui embrassa la Religion Chrétienne, à la prédication de Saint Denis, vers l'an centième de notre Rédemption, supposé que ce fut Saint Denis l'Areopagite, qui avoit été converti par Saint Paul, Apôtre: mais si l'on suit le

le sentiment de Gregoire de Tours, qui rapporte l'arrivée de Saint Denis dans les Gaules, sous le Consulat de Decius & de Gratus, la Conversion de Lisbius ne pourroit être que vers l'an 253.

La seconde opinion, qui est de Robert Cenal, Evêque d'Avranches, au premier Livre de ses Remarques Gauloises, & de Claude Fauchet, au second Livre de ses Antiquitez Françoises disent, que celui qui a donné origine à la Maison de Montmorency, ne fut pas le fameux Gaulois Lisbius, mais un Grand Baron François, nommé Lisoie (lequel quand Clovis premier Roi Chrétien de France, fut baptisé par Saint Remy à Rheims en 499.) fut le premier des Seigneurs de sa suite, qui se jetta dans la Cuve des Fonds après lui; en mémoire de quoi ses Descendans mâles ont été honorez du titre de premiers Barons Chrétiens de France, & ont toujours eu depuis pour cri de Guerre, *Dieu aide au premier Chrétien.*

Quoi qu'il en soit, on ne peut douter que les deux qualitez qui ont toujours été dans cette Illustre Maison, de premier Chrétien, & de premier Baron Chrétien en France, n'ayent une Origine très ancienne, & très illustre, qui marque que les anciens Seigneurs de Montmorency étoient des plus puissans du Royaume: mais comme la succession depuis Lisbius, ou de Lisoie, n'a pû se conserver jusques

à

à nous, il faut s'en tenir à ce que nous avons de plus assuré, & suivre ce qu'en a écrit Duchêne, auquel je renvoye le Lecteur, qui commence l'Histoire de cette Maison à Bouchard Premier, comme j'ai dit ci-devant, & qui nous a donné la suite de sa Postérité, qui est rapportée dans la Carte Chronologique de cette Maison, par Monsieur Chevillard, qui donne à ce Bouchard Premier un Pere, un Ayeul, & un Bisayeul, que Duchêne ne rapporte pas; mais les ayant trouvez dans un Auteur, il les a rapportez pour faire connoître les Alliances illustres qu'ils avoient contractées, puisque Jean Seigneur de Montmorency, Pere de Bouchard Premier, qui vivoit en 940. avoit épousé Jeanne, Fille de Berenger, Comte de Beauvais, Fils d'Adolphe, Comte de Vermandois, Everard Seigneur de Montmorency, qui vivoit en 892. Pere de Jean & Ayeul de Bouchard Premier, épousa Brunelle, Fille de Gaultier, Comte de Namur, & Leuto ou Leutard, Seigneur de Montmorency, qui vivoit en 845. avoit épousé Everarde, Fille d'un Comte de Ponthieu: ce Leuto étoit Pere d'Everard & Bisayeul de Bouchard Premier, c'est à lui qu'il commence cet Arbre Genealogique, afin de faire connoître les trois divers changemens qu'il y a eus dans les Armes de la Maison de Montmorency.

Ceux de cette Maison avoient pris d'abord

bord pour leurs Armes, comme premiers Chrétiens, d'or à la croix de gueules; Bouchard Premier la cantonna de quatre aiglettes ou allerions d'azur, pour conserver la mémoire de quatre Enseignes Imperiales prises à la Victoire qu'il remporta sur l'Armée de l'Empereur Othon I. Matthieu I. dit le Grand, augmenta les quatre allerions de douze autres, en mémoire de douze autres Enseignes Imperiales, qui furent prises à la Bataille de Bouvines sur l'Empereur Othon I V. en 1214. Ainsi depuis ce tems-là les Seigneurs de Montmorency ont toujours porté à la croix de gueules, cantonnée de seize allerions d'azur; & comme cette Maison a formé quantité de Branches, ils ont brisé leurs Armes différemment, comme on le voit dans la Carte Genealogique. Mais à présent comme la Branche aînée est éteinte en la personne de Philippe de Montmorency, Seigneur de Nivelles, & Comte de Hornedécapité en 1568. auquel la Branche de Fosseux a succédé à l'aînesse, toutes les autres Branches des Seigneurs de cette Maison ont quitté leurs brisures, & ont retenu les Armes plaines qu'ils portent présentement.

La Maison de Montmorency s'est séparée en quantité de Branches; il y en a eu plusieurs anciennes qui sont éteintes, mais elle a conservé son nom jusqu'à aujourd'hui, par la succession de la Branche aînée,

ainée, dans plusieurs Branches qui subsistent, & quoi qu'il paroisse de grandes Branches sorties de Mathieu II. dit le Grand, Seigneur de Montmorency, il n'y a eu que la Postérité de son Fils aîné Bouchard VI. qui ait retenu le nom de Montmorency, parce que son Fils Cadet Guy de Montmorency, fut Seigneur de Laval, qui comme Héritier de sa Mère Ème de Laval, sortie d'une très noble & très illustre Maison, en a transmis le nom à ses Descendans, qui le retiennent encore aujourd'hui, ayant retenu les Armes de Montmorency, la Croix chargée de cinq coquilles d'argent pour brisure, comme Cadets de sa Maison.

Quant aux honneurs de cette Maison, on ne peut disconvenir qu'elle est des plus illustrées, tant dans les Alliances qu'ils ont contractées, que dans les Charges qu'ils ont possédées : les honneurs qu'ils ont eus par leurs Alliances, les font toucher de près à tout ce qu'il y a eu de Têtes couronnées dans l'Europe, & pour le faire connoître il faut distinguer ses Alliances en trois manières. Premièrement, dans son ancienneté : Secondement, depuis la séparation de ses deux Branches, les Alliances que celle de la Branche de Montmorency a contractées : Troisièmement, celle que la Branche de Laval a eues.

Premièrement, les Alliances qu'ils ont

ont eûes anciennement sont très considérables, puisque la première qui est rapportée par Duchêne, est l'Épouse qu'il donne à Bouchard I. Elle se nommoit Hildegarde, & étoit Fille de Thibaud I. Comte de Chartres & de Blois, & de Ledgarde de Vermandois. Elle avoit pour Frere Eudes I. Comte de Chartres & de Blois, Pere de Eudes II. Comte de Champagne, duquel sont sortis tous les Comtes de Champagne; & pour Sœur Emme, Femme de Guillaume III. Duc de Guyenne, Mere de Guillaume IV. Duc de Guyenne, élu Roi d'Italie, & Empereur des Romains, duquel sont descendus les Ducs de Guyenne, & Agnés, Femme de l'Empereur Henri III.

Hildegarde avoit pour Alliances du côté de sa Mere, Ledgardé de Vermandois, qui étoit Fille de Herbert II. Comte de Vermandois, & d'une Sœur de Hugues le Grand, Duc de France, & Comte de Paris, Pere du Roi Hugues Capet, & aussi Sœur d'Emme, Reine de France, Femme de Raoul, Duc de Bourgogne, & Roi de France; si bien qu'elle étoit Cousine du second au troisième degré du Roi Hugues Capet, chef de la troisième Race des Rois de France qui subsiste aujourd'hui.

Mathieu I. Seigneur de Montmorency, Connétable de France, épousa Aline, Fille de Henri I. Roi d'Angleterre, & en se-

secondes Nôces il épousa Alix de Savoye ,
 Veuve du Roi Louïs VI. dit le Gros , Me-
 re du Roi Louïs le Jeune , si bien qu'il
 avoit l'honneur d'être Beau-Pere du Roi ,
 pour lors régnant.

Bouchard V. s'allia avec Laurence ,
 Fille de Baudouin , Comte de Hainaut ,
 descendu par les Comtes de Flandres , de
 l'Empereur Charlemagne ; elle étoit Tan-
 te de Baudouin V. Comte de Flandres , &
 Empereur de Constantinople , d'Isabeau
 de Hainaut , Epouse du Roi de France
 Philippe-Auguste , & d'Ioland de Hai-
 naut , Imperatrice de Constantinople ,
 Femme de Pierre de Courtenay , auquel
 elle porta la Couronne Imperiale.

Matthieu II. avoit épousé en premié-
 res Nôces Gertrude de Néelle , Fille de
 Thomas , Châtelain de Bruges en Flan-
 dres , & d'une Sœur d'Yves , Comte de
 Soissons , Seigneur de Néelle. C'est de
 cette Dame que toute la Maison de Mont-
 morency d'aujourd'hui descend , parce
 que Matthieu II. Epousa en secondes Nô-
 ces Emme de Laval , qui lui donna pour
 Fils Guy de Montmorency , Seigneur de
 Laval , comme je le dirai ci-après ; cette
 Dame étoit Sœur aînée d'Isabeau de La-
 val , Femme de Bouchard VI. Seigneur de
 Montmorency , Fils aîné du premier lit
 de Mathieu II. Ainsi l'on peut dire que
 dans la séparation des deux Branches de
 Montmorency , & de Laval , ils ont les

mêmes Alliances , puisque par les mariages de ces deux Dames de la Maison de Laval , ils se trouvoient alliez des Maisons de France , d'Angleterre , d'Ecosse , de Castille , des Comtes de Thoulouse , & de quantité d'autres Maisons très-considérables.

Secondement , les Alliances que la Maison de Montmorency a contractées depuis sa séparation d'avec la branche de Laval , sont celles que Mathieu III. contracta avec Jeanne de Brienne , Fille de Jean Roi de Jerusalem , qui étoit Fille de Henri Comte de Champagne Roi de Jerusalem. Cette Alliance leur en donna de nouvelles avec la Maison de France , puisque Henri Comte de Champagne , Roi de Jerusalem , avoit pour Mere Marie de France , Fille du Roi Louis le Jeune , avec les Rois de Navarre de la Maison de Champagne , & avec les Rois de Jerusalem & de Chypre , de la Maison de Lusignen.

Mathieu IV. dit le Grand , Seigneur de Montmorency , Fils de Mathieu III. s'allia avec Marie de Dreux , Princesse du sang de France , Fille de Robert IV. Comte de Dreux , qui avoit pour quatrième Ayeul Robert de France Comte de Dreux , Fils du Roi Louis le Gros. D'ailleurs elle étoit sa Parente par trois endroits , d'abord au quatrième degré du côté maternel , par la Maison de Craon , parce que

Mau-

Maurice Seigneur de Craon, fût Pere de Havoise de Craon, Femme de Guy VI. Seigneur de Laval, qui étoit Pere d'Isabeau de Laval, mariée à Bouchard VI. Seigneur de Montmorency, Ayeul de Mathieu IV. & d' Amaury de Craon, Pere de Jeanne de Craon, Femme de Jean Comte de Montfort, Ayeule Maternelle de ladite Dame Marie de Dreux, par la Maison de Montfort. Elle étoit sa parente du quatrième au cinquième degré, & par celle de Coucy du cinquième au sixième.

Ce ne seroit jamais fait si on vouloit particulariser toutes les Alliances les unes après les autres, on se renferme aux trois suivantes; la première est celle que Henri Duc de Montmorency II. du nom, Pair Maréchal, & Amiral de France, contracta avec Marie Felice des Ursins en 1612., par l'entremise du Roi Louis XIII. & de la Reine Marie de Medicis sa Mere, pour lors Régente du Royaume, qui étoit sa Parente du deuxième au troisième degré, puisque la Reine avoit pour Pere François de Medicis, Grand Duc de Toscane, qui étoit Frere d'Elisabeth de Medicis, Femme de Paul des Ursins, Duc de Bracciano, Ayeul de Madame la Duchesse de Montmorency: ainsi l'on peut voir par cette Alliance, l'estime que le Roi Louis XIII. d'heureuse mémoire, faisoit de cette Maison, puisqu'il faisoit épou-

épouser à Monsieur le Duc de Montmorency sa Parente au troisième degré.

La seconde Alliance des trois auxquelles on s'est retranché, est celle de Charlotte Marguerite de Montmorency, Sœur & Héritière de Henri II. Duc de Montmorency, mort sans postérité, laquelle épousa en 1609 Henri de Bourbon II. du nom, Prince de Condé. Cette Princesse, après la mort de son Frere, hérita du Duché de Montmorency, & de plusieurs autres biens qui sont entrez par cette Alliance dans la Maison de Condé.

La troisième Alliance est celle que fit François Henri de Montmorency Duc de Piney-Luxembourg, sorti de la branche de Bouteville, qui épousa en 1661. Magdelaine - Charlotte - Bonne - Therese de Clermont, Duchesse de Piney-Luxembourg, Fille de Charles Henri de Clermont-Tonnerre, & de Marie de Luxembourg, Duchesse de Piney, qui se défit de sa Duché en mariant sa Fille, à condition que son Epoux porteroit le nom & les Armes de Luxembourg, lui transmettant le droit de sa Duché femelle, afin de conserver le nom de cette illustre Maison, qui a donné plusieurs Empereurs des Romains, des Rois de Bohême, des Reines de France, & à d'autres Couronnes de l'Europe.

Ayant ci-dessus distingué les Alliances de la Maison de Montmorency en trois ma-

manières : Premièrement , dans son commencement : Secondement , depuis la séparation de ses deux grandes branches , & en troisième lieu , en celle que la branche de Laval a eüe depuis sa séparation d'avec celle de Montmorency ; J'en rapporte quatre qui sont d'une très-grande illustration. La première est celle que Guy X. , Comte de Laval , contracta en 1347. avec Beatrix , Fille d'Artus , Duc de Bretagne , & dont l'arrière Petite Fille , *Isabeau de Laval* , épousa Louïs de Bourbon , Comte de Vendôme. C'est cette seconde Alliance qui doit aujourd'hui faire plus de plaisir à la Maison de Montmorency ; puisque c'est de cette Isabeau de Laval que descend toute la Maison Royale de Bourbon , étant la sixième Ayeule Paternelle de notre grand Monarque Louïs XIV. à present régnant , qui voit en cette présente année 1712. son Trône affermi dans la Maison pour plusieurs années , par la naissance de ses arrière Petits Fils , Monseigneur le Duc de Bretagne , & Monseigneur le Duc d'Anjou , & par cette Alliance toutes les Têtes Couronnées de l'Europe qui régnerent aujourd'hui , sont alliées à la Maison de Montmorency.

La troisième Alliance qui fait encore honneur à cette Maison , c'est de voir René d'Anjou , Roi de Naples & de Jérusalem , qui épousa Jeanne de Laval en

secondes Nôces : mais cette Reine n'en ayant point eu d'Enfans, il n'est resté à sa Famille que le plaisir de s'en souvenir.

La quatrième & dernière Alliance est celle de Charlotte d'Arragon, Fille de Frederic d'Arragon, Roi de Naples, qui fut Femme de Guy XVI., Comte de Laval. Ils eurent plusieurs Enfans, entre autres deux Filles, dont l'aînée Catherine de Laval, Epousa Claude Sire de Rieux, qui porta dans la Maison de Coligny le Comté de Laval, qui après l'extinction de cette branche, est tombé dans celle de sa Sœur cadette Anne de Laval, qui épousa François de la Tremoille, Vicomte de Thouars, dont est descendu Monsieur le Duc de la Tremoille, qui possède aujourd'hui le Comté de Laval, & qui à cause de cette alliance, fait ses protestations à tous les Traitez de Paix, où il envoie une personne pour le représenter, prétendant au Royaume de Naples comme héritier d'Anne de Laval sa quatrième Ayeule.

Sans s'attacher à toutes les Alliances Souveraines de cette illustre Maison, je dirai qu'il y en a quantité d'autres très considérables qui lui sont alliées, & le grand nombre de Maisons qui y ont pris des Femmes, tient à honneur d'en être descendu, & se font un plaisir d'arborez les Armes de Montmorency dans leurs alliances.

L'on

L'on voit parmi les grands Officiers du Royaume de France, plus de Seigneurs de la Maison de Montmorency que d'aucune autre Maison ; l'on y compte deux grands Sénéchaux, six Connêtables, & un Connêtable d'Hibernie, neuf Maréchaux, quatre Grands Amiraux, trois Grands Maîtres de la Maison du Roi, trois Grands Chambellans, deux Grands Bouteillers ou Echançons, & deux Grands Panne-
rriers.

Plusieurs Connêtables, & autres Grands Officiers de France, sont sortis de cette Maison très Illustre, ou en ont épousé des Filles ; outre que cette Maison a aussi produit plusieurs Ducs & Duchesses.

Quoi que la vertu & la Religion aient toujours été le partage des Seigneurs de Montmorency, néanmoins l'on en voit très peu qui aient été revêtus de Dignitez Ecclesiastiques ; l'on en voit cependant un Archevêque Duc de Reims, des Evêques d'Orleans, & peu d'autres.

Ils ont encore l'honneur d'avoir un Saint reconnu par l'Eglise, dont on reve-
re la mémoire aux Vaux de Cernay en Beauce, c'est Saint Thibaud de Montmorency, Seigneur de Marly, Fils de Mathieu premier, d'Aline d'Angleterre, lequel se croisa en 1173. pour le voyage de la Terre Sainte. A son retour il se fit Religieux de l'Ordre de Cisteaux, en l'Abbaye du Val, puis il fut Abbé des
Vaux

Vaux de Cernay à quatre lieues de Versailles, entre Chevreuse & Ramboüillet, où il mourut saintement vers l'an 1189.

Enfin tant de grandeur dans une Maison fait assez connoître que la Valeur a été héréditaire dans l'ame des Seigneurs de Montmorency, & leur a fait mériter tous ces honneurs, pour avoir toujourn répandu leur sang pour la défense de leurs Rois, & de leur Patrie, s'étant toujourn trouvez à la tête des Armées qu'ils commandoient en chef, où ils ont fait paroître leur courage avec éclat au milieu des plus grands périls.

Je n'en veux point un plus grand exemple que celui d'Anne de Montmorency, Duc, Pair, Maréchal, Connétable, & Grand Maître de France, lequel après avoir blanchi sous le harnois militaire, pour la défense du Roi, & de la Patrie, remporta dans le Tombeau la gloire d'être mort au lit d'honneur, puisque commandant l'Armée Royale à la Bataille de Saint Denis, il y reçût huit coups mortels, dont il mourut deux jours après en son Hôtel de Montmorency à Paris, étant âgé de près de quatre vingt ans, comblant par ce moyen les derniers jours de sa vie d'une fin très glorieuse, après avoir servi cinq Rois, & après avoir passé par tous les degrez d'honneur, & s'être trouvé à huit Batailles, en ayant commandé quatre en chef; aussi le Roi Charles IX. voulant

lant honorer la mémoire de ce grand Chef de Guerre, ordonna que sa Pompe Funebre fût faite en l'Eglise de Notre-Dame de Paris, avec toute la magnificence possible, où toutes les Cours Souveraines assistèrent par ordre du Roi. De là son Corps fut porté en l'Eglise de Saint Martin de Montmorency, & son Cœur en celle des Celestins de Paris, où il fut mis dans un Caveau, proche de celui du Roi Henri II. Il étoit bien juste qu'un cœur qui avoit été aimé de son Prince, & qui avoit eu part à ses plus importantes affaires, fût après son trépas inhumé proche de celui qui lui avoit fait tant d'honneur durant sa vie.

M. Chevillard vient de mettre au jour une Carte qui a pour Titre: *Succession Chronologique des Empereurs, & des Impératrices d'Occident, depuis Charlemagne jusqu'à présent.*

On n'entreprend point de rapporter dans cette Carte les Empereurs Romains, ni les Empereurs d'Orient: on s'est borné à rapporter la Chronologie des Empereurs, & des Impératrices d'Occident, qui sont ceux qui ont régné en Europe depuis l'an 800. On commence par Charlemagne, que l'erreur commune fait le Restaurateur de l'Empire d'Occident, quoiqu'il soit vrai qu'il étoit Empereur avant qu'il eût été reconnu tel par les Romains,

étant Empereur par la seule qualité de Roi des François, l'Empire d'Occident ou du moins celui des Gaules ayant été cédé à Clovis en 508. & confirmé à ses petits Fils par l'Empereur Justinien. Il est vrai que depuis l'an 875. on n'a reconu pour Empereurs que ceux qui ont été reconnus tels par les Papes, que même les Rois de Germanie, & d'autres qui ont été couronnez Empereurs, n'ayant pris ce titre, du moins jusqu'au Siècle dernier, qu'après ce Couronnement, se contentant, jusqu'à cette Cérémonie, de celui de Roi des Romains ou d'Empereur élu. On met néanmoins dans cette Carte ceux que l'erreur publique reconnoît pour Empereurs ou qui ont été élus Empereurs, par des Partis, pour les opposer à ceux qui avoient été légitimement élus, ils sont distinguez par des Couronnes différentes.

Discours sur la Dignité des Empereurs, & sur son Origine.

LE titre d'Empereur a pris son Origine des Romains, elle ne signifoit pour lors que Commandant ou Général des Armées, & il étoit beaucoup au dessous de celui de Roi, & marquoit une Puissance moins absolüe; ce qui porta Auguste à la prendre, lorsque vingt-neuf années avant la Naissance de Jesus-Christ, il se fut rendu

du maître de Rome, & de tous les Païs soumis à la République Romaine, sous ce seul titre d'Empereur il jouit d'une Autorité Souveraine. Ses Successeurs prirent & portèrent le même titre qu'ils crurent dans la suite fort supérieur à celui de Roi, parce que leur Puissance & leur Domination, étoit plus grande que celle d'aucun Roi de la Terre.

Les Païs soumis à la Domination Romaine s'appellèrent l'Empire Romain: cet Empire étoit d'une étendue très vaste, Il arrivoit souvent par des Révoltes qu'on voyoit s'y élever des Empereurs, que l'ambition Romaine n'a traité que de Tyrans. Postume s'éleva de la sorte en 260. & forma l'Empire des Gaules, qui comprenoit les Gaules, l'Espagne & les Isles Britanniques.

Cet Empire des Gaules, détaché de l'Empire Romain, subsista peu, & se rétablit dans la suite par des Partages. Il fut le seul que l'Empereur Constans, Pere de l'Empereur Constantin ait possédé; ce dernier réunit tout l'Empire en sa Personne, ses Fils le partagèrent, Constantin, qui étoit l'aîné, eut l'Empire des Gaules & le posséda.

Dans la suite, & particulièrement depuis la mort du grand Theodose, l'Empire Romain se trouva partagé en deux; sçavoir l'Empire d'Occident, dont Rome étoit la Ville Capitale, & l'Empire d'O-

rient, qui avoit Constantinople pour Ville principale. L'Empire d'Occident finit en la personne d'Auguste Momille pris prisonnier, & déposé le 31. Octobre 476. L'Empire d'Orient a fini le 20. Mai 1453. par la mort de Constantin Paleologue, qui défendit la Ville de Constantinople contre Mahomet II. Empereur des Turcs, qui la tenoit assiégée. Constantin fut étouffé par la foule à une des Portes de la Ville, son Corps ayant été trouvé on lui coupa la tête, qui fut mise au bout d'une pique: les Femmes & les Enfans qui restoient de la Maison Imperiale, furent massacrez, ainsi finit l'Empire d'Orient, qui a été depuis aux Turcs qui le possèdent depuis ce tems.

L'Empire d'Occident, ou du moins celui des Gaules, fut cédé à Clovis en 508. & confirmé à ses petits Fils par l'Empereur Justinien; ainsi Charlemagne, que l'erreur commune fait le Restaurateur de l'Empire d'Occident en 800. étoit Empereur par sa seule qualité de Roi des François, & l'Empire a resté dans sa Famille l'espace de cent onze ans pendant le Règne de neuf Empereurs descendus de lui, cinq desquels ont été Rois de France, après quoi l'Empire a passé à des Princes de différentes Maisons par élection. Il y en a eu cinq de la Maison de Franconie, cinq de la Maison de Saxe, sept de celle de Souabe, deux de celle de Brunswick, un de

de celle de Nassau, cinq de celle de Luxembourg, deux de Bavière, seize de celle d'Autriche, y compris l'élection de l'Archiduc, desquels seize Empereurs il y en a treize de suite & sans interruption depuis l'élection de l'Empereur Albert I. en 1438. qui font deux cens soixante & treize ans, que l'Empire n'est pas sorti de leur Maison. Il y a eu quantité d'autres Maisons, qui ont été honorées de la Pourpre Imperiale, comme sont celles de Spolète, de Provence, de Frioul, de Quefort, de Hollande, d'Angleterre, & d'Espagne; tous lesquels Empereurs se voyent dans la Carte que M. Chevillard, Historiographe de France, & Genealogiste du Roi, vient de mettre au jour, dans laquelle sont compris chronologiquement tous les Empereurs d'Occident, depuis Charlemagne jusqu'à présent, avec les Impératrices leurs Epouses.

Monsieur Chevillard a donné au Public, depuis vingt ans, nombre de Cartes de Chronologie, d'Histoire, & de Blason, en quatre-vingt-deux feüilles, & travaille à plusieurs autres sujets, qu'il espère qui feront plaisir au Public. On trouve encore chez ledit Chevillard une grande Carte en huit feüilles, de l'Histoire de l'Ancien Testament en Genealogie, depuis Adam jusqu'à Jesus-Christ, dans laquelle, outre la Genealogie, il se trouve l'Histoire Sainte, & celle des Rois Contemporains des Patriarches.

38. MERC. GALANT.

Monsieur Chevillard demeure toujours
Rue Neuve Notre-Dame, au Duc de
Bourgogne.

Vous venez de voir l'Origine des Empe-
reurs ; voici les Cérémonies de leurs Cou-
ronnemens.

L'Empereur doit être couronné trois
fois, & ce n'est que par le dernier Cou-
ronnement qu'il est en pleine possession de
son Etat.

Le premier Couronnement se doit faire
à Aix-la-Chapelle, où il est couronné Roi
de Germanie. Cette Cérémonie se fait
en lui mettant sur la tête la Couronne de
Charlemagne, & en le revêtant des au-
tres Ornemens Royaux, qu'on croit avoir
servi à ce Prince. Le Magistrat de Nu-
remberg qui les a en garde les apporte à
Aix-la-Chapelle. On les appelle ordi-
nairement les Joyaux, ou les Clinodes de
l'Empire, en Latin *Clinodia Imperii*. Il
arrive souvent que le Couronnement ne
se fait pas à Aix, mais dans une autre
Ville d'Allemagne, soit que la Guerre soit
dans les environs de cette Ville, soit qu'il
y ait des maladies contagieuses, ou par
d'autres raisons que le College des Elec-
teurs trouve valables. L'Empereur Jo-
seph avoit été couronné à Augsbourg, &
son Pere l'Empereur Leopold avoit été
couronné à Francfort.

Suivant le quatrième Chapitre de la
Bulle d'Or, le Droit de couronner l'Em-
pereur

pereur à Aix-la-Chapelle appartient à l'Electeur de Cologne. Quand il est arrivé que le couronnement ne s'est point fait à Aix, l'Electeur dans la Province Ecclesiastique duquel il s'est fait, lui a disputé son droit. Il a prétendu que l'honneur de couronner l'Empereur, n'étoit déferé par la Bulle d'Or à l'Electeur de Cologne, que parce qu'Aix-la-Chapelle est dans le ressort Ecclesiastique de l'Archevêché de Cologne. Jean Philippe de Schonborn, Electeur de Mayence, prétendit couronner l'Empereur Leopold, parce que le couronnement de ce Prince se faisoit à Francfort, qui est du ressort de l'Archevêché de Mayence. Depuis il a été fait une transaction entre l'Electeur de Mayence & celui de Cologne, qui dit que lorsque le couronnement se fera à Aix-la-Chapelle, il sera toujours fait par l'Electeur de Cologne. Quand il se fera hors du ressort de l'Archevêché de Cologne, ces Electeurs doivent alterner. Le dernier qui est celui de l'Empereur Joseph, fut fait à Augsbourg, par les mains de l'Electeur de Mayence, de la Maison d'Ingelheim. Ainsi c'est à l'Electeur de Cologne à faire le premier.

Quand on élit un Roi des Romains, on le Couronne comme Roi de Germanie. L'Empereur Joseph fut ainsi couronné à Augsbourg en 1690. Voilà pourquoi il ne fut plus couronné en Allemagne après la

la mort de son Pere l'Empereur Leopold.

Le second couronnement de l'Empereur se doit faire dans l'Etat de Milan , avec la Couronne des Rois de Lombardie, qu'on appelle vulgairement la Couronne de Fer , quoi qu'elle soit d'Or , parce qu'elle est soutenüe par un Cercle intérieur de Fer. Par ce couronnement l'Empereur est Roi de Lombardie.

Le troisieme couronnement se doit faire à Rome par les mains du Pape ; & ce n'est que par ce troisieme couronnement que le Prince est Empereur , & le premier des Souverains de la Chrètienté. Jusqu'à ce couronnement lui-même ne prend pas le Titre d'Empereur des Romains , mais seulement le Titre d'éleu Empereur des Romains. On ne conçoit pas comment il s'est établi , qu'il ait néanmoins par lui & par ses Répresentans les mêmes prérogatives que s'il étoit véritablement couronné Empereur , quoi que sa dignité ne soit qu'élective. Charles Quint est le dernier des Empereurs qui ait été couronné en Italie , les autres n'ont été couronnez que comme Rois de Germanie. Cependant ils ont voulu se mettre en possession de tous les droits des Empereurs , même de ceux qui paroissent attachez le plus inséparablement à la Couronne Imperiale , & au Serment que le Prince élu doit faire à l'Eglise Romaine en la recevant par les mains du Pape. Tel est le droit *des pre-*
mié.

mières Prières, qui est à peu près le même que celui qu'on appelle en France Droit de joyeux avenement à la Couronne. Il consiste à nommer au premier Canoniat vacant dans les Cathédrales, tant dans les Chapitres Catholiques, que dans les Chapitres Protestans. Quand l'Empereur Joseph eut été élu Roi des Romains, & couronné Roi de Germanie, son Pere l'Empereur Leopold consulta les plus habiles gens d'Allemagne, pour sçavoir si son Fils, en vertu de ce couronnement, pourroit se mettre en possession du droit *des premières Prières*. Leurs réponses n'étant pas favorables, il n'y eut point de décision en forme.

Monfieur Sevin a donné la première partie de ses Recherches sur l'Empire des Assyriens. Dans le dessein de développer l'Histoire de cette ancienne Monarchie, il commence par examiner quelle en a été l'origine. Quoi qu'en disent la plupart des Auteurs Modernes, il soutient qu'Assur en doit être regardé comme le premier Fondateur, chassé du País de Babilone par Nemrod, il se retira au delà du Tigre dans les Provinces qu'arrosent le Lyc & le Caper. Ce fut l'an 190. ou environ après le Deluge, que les fondemens de cet Empire furent jettez. Il paroît par ce qu'en dit l'Ecriture, que dès ses commencemens il fut assez considérable; ses Rois néan-

42 MERC. GALANT.

néanmoins pendant plus de six Siècles , ne firent aucune figure dans l'Orient. Belus fut le premier qui entreprit de faire des Conquêtes; & ce Prince n'a vécu que deux cens vingt-deux ans avant la fameuse guerre de Troye. C'est ce que M. Sevin prouve par les témoignages de Thallus, d'Herodote, de Denis d'Halicarnasse, d'Appien, de Porphyre, & de Macrobe: il fait voir ensuite comment ce Prince s'empara de la Province de Babilone. Voilà en peu de mots le sujet de tout le Discours de M. Sevin.





MERCURE

II. PARTIE.

A MUSEMENTS.



Je reçois dans le moment un Mémoire sur une Avanture. Je voudrois pour l'amour du Lecteur, qu'elle fût moins véritable & plus jolie, elle meriteroit mieux le nom d'Historiette, que je lui donne seulement parce qu'on en veut une chaque mois. Pardonnez la négligence du style, les mois sont bien courts pour l'Auteur du Mercure.

LE BON MEDECIN.

HISTORIETTE.

L'Eté dernier un riche Bourgeois de Paris alla faire un voyage à Rouën, & laissa

44 MERC. GALANT.

laissa chez lui sa Fille , pour avoir soin de son ménage ; elle prit tant de plaisir à le gouverner , que cela lui donna envie d'en avoir un à elle ; un joli Voisin qu'elle voyoit quelquefois , fortifioit beaucoup cette envie : elle l'aimoit , elle en étoit aimée , en un mot ils se convenoient , c'étoit un mariage fait , il n'y manquoit que le consentement du Pere , & ils ne doutoient point de l'obtenir à son retour. Ils se repaissoient un jour ensemble de cette douce esperance , lorsque la Fille reçût une Lettre de ce Pere absent : elle ouvre la Lettre , la lit , fait un cri , & la laisse tomber : l'Amant la ramasse , jette les yeux dessus , & fait un autre cri. Cruelle surprise pour ces deux tendres Amans ! pendant que cette Fille se marioit de son côté , le Pere l'avoit mariée du sien , & lui écrivoit qu'elle se préparât à recevoir un Mari qu'il lui amenoit de Rouën.

Quoi qu'il vienne de bons Maris de ce Pais-là , elle aimoit mieux celui de Paris. La voilà desolée , son Amant se desespera : après les pleurs & les plaintes on songe au remede ; la Fille n'en voit point d'autre pour prévenir un si cruel mariage que de mourir de douleur avant que son Pere arrive. Le jeune Amant imagina quelque chose de mieux , mais il n'osa découvrir son dessein à sa maîtresse. Non , disoit-il en lui même , elle n'approuvera jamais un projet si hardi , mais quand j'aurai réussi ,

réussi, elle me pardonnera la hardiesse de l'entreprise; les Dames pardonnent souvent ce qu'elles n'auroient jamais permis. Notre Amant la conjura de feindre une maladie subite pour favoriser un dessein qu'il avoit, & sans s'expliquer davantage il courut à l'expedient qui n'étoit pas trop bien concerté. Le jeune homme étoit vif, amoureux, & étourdi, à cela près très raisonnable: mais les Amans les plus raisonnables ne sont pas ceux qui réussissent le mieux.

Celui-ci s'étoit souvenu à propos qu'un Medecin de Rouën étoit arrivé chez un autre Medecin son Frere, qui logeoit chez un de ses Amis; il s'imagina que ce Medecin de Rouën pourroit bien être son Rival, il prit ses mesures là-dessus.

Il étoit assez beau Garçon pour avoir couru plusieurs fois le Bal en habit de Fille. A ce déguisement, soutenu d'une voix un peu feminine, il ajouta un corset garni d'ouatte, à peu près jusqu'à la grosseur convenable à une Fille enceinte de sept à huit mois: ainsi déguisé, dans une chaise à porteur, sur la brune il va mystérieusement chez le Medecin, se doutant bien que le secret qu'il alloit lui confier seroit bientôt revelé à l'autre Medecin son Frere. La chose lui réussit mieux encore, car le Medecin de Paris n'étoit point chez lui, n'y devoit rentrer que fort tard, & le Medecin de Rouën étoit arrivé ce

our-

jour-là, & se trouvant dans la Salle se crut obligé de recevoir cette Dame, qui avoit l'air d'une pratique importante pour son Frere. Il engagea la conversation avec la fausse Fille, qui ne lui laissoit voir son visage qu'à travers une coëffe. Elle lui tint des discours propres à exciter sa curiosité, & paroissoit prendre confiance aux siens, à mesure qu'il étaloit son éloquence Provinciale, pour lui paroître le plus habile & le plus discret Medecin du monde. Dès qu'elle eût reconnu son homme pour être celui qui la devoit épouser, c'est-à-dire qui devoit épouser sa maîtresse, dont il vouloit faire ici le personnage, il tira son mouchoir, se mit à pleurer & sanglotter sous ses coëffes, & après quelque-une de ces cérémonies de pudeur, que l'usage a presque abrégées que les autres cérémonies du vieux tems; il parla au Medecin en ces termes.

Monsieur, vous me paroissez si habile & si galant homme, que ne connoissant pas Monsieur votre Frere plus que vous, j'aime encore mieux me confier à vous qu'à lui. Ensuite la confidence se fit presque sans parler; la jeune personne redoubla ses pleurs, & entr'ouvrant son écharpe pour faire voir la taille d'une Femme grosse, elle dit, *Vous voyez la plus malheureuse Fille du monde.*

Le Medecin des plus habiles, connu, sans lui tâter le pouls, de quelle maladie elle

elle vouloit guérir; il lui dit, pour la consoler, qu'il couroit beaucoup de ces maladies-là cette année, & qu'apparemment on lui avoit promis mariage. Helas! oui, répliqua-t-elle, mais le malheureux qui m'a séduite, n'a ni parole, ni honneur.

Après plusieurs invectives contre le séducteur & contre elle-même, elle conjura le Medecin de lui donner quelque un de ces remèdes innocens, qui précipitent le donouement de l'aventure, parce qu'elle attendoit dans peu un Mari de Province.

Quoi que le Medecin ne s'imagina pas d'abord qu'il pût être ce Mari de Province qu'on attendoit, il ne laissa pas d'avoir plus de curiosité qu'il n'en avoit eu jusques-là, & pour s'attirer la confiance entière, il redoubla ses protestations de zèle & de discrétion. Enfin après toutes les finagres nécessaires, notre jeune homme déguisé lui dit: Je suis la Fille d'un tel, qui m'a écrit de Rouën, qu'il m'avoit destinée un honnête homme; mais tel qu'il soit, on est trop heureuse de trouver un Mari après avoir été trompée par un Amant. Vous comprenez bien quel soit l'effet d'une telle confiance sur le Medecin, qui crût voir sa future Epouse enceinte par avance; il demeura immobile, pendant que lui embrassant les genoux, elle le conjuroit de conduire la chose de façon, que ni son Pere, ni le
Mari

Mari qu'elle attendoit , ne pût jamais soupçonner sa sagesse.

Le Medecin prit la dessus le parti de la discretion , & sans témoigner qu'il fût l'honnête homme que l'on vouloit charger de l'iniquité d'autrui , il offrit son secours ; mais on ne l'accepta qu'à condition qu'il ne la verroit point chez son Pere : on supposoit que le Medecin seroit assez delicat pour rompre un tel mariage , & assez honnête homme pour ne point dire la cause de la rupture.

Le Medecin alla chez le Pere dès qu'il le sçût arrivé ; ce Pere lui dit avec douleur qu'il avoit trouvé en arrivant sa Fille très malade ; & celui-ci , qui croyoit bien sçavoir quelle étoit sa maladie , inventa plusieurs prétextes de rupture ; mais le Pere esperant que la beauté de sa Fille pourroit renouër cette affaire qu'il souhaitoit fort , mena notre homme voir la malade comme Medecin , & elle le reçût comme tel , ne se doutant point qu'il fût celui qu'on lui vouloit donner pour Mari : son Pere n'avoit encor eu là-dessus aucun éclaircissement avec elle , la voyant trop mal pour lui parler si-tôt de mariage ; le Medecin , qu'il pria d'examiner la maladie de sa Fille , parla avec toute la circonspection d'un homme , qui ne vouloit rien approfondir ; il demanda du tems pour ne point agir imprudemment. Cette discretion plût beaucoup à la malade ; elle crût
que

que connoissant bien qu'elle feignoit cette maladie, & qu'elle avoit quelque raison importante pour feindre, il vouloit lui rendre service; dans cette idée elle le gracieusa fort, il répondit à ses gracieusetez en Medecin qui sçavoit le monde, en sorte que cette Consultation devint insensiblement une conversation galante; c'est assez la methode de nos Consultans modernes, & elle vaut bien, pour les Dames, celle des anciens Sectateurs d'Hipocrates. Le tour agréable que prit cette entrevûe, donna de la gayeté au Pere, qui dit en badinant, que comme Pere discret il laissoit sa Fille consulter en liberté son Medecin; & les quitta, croyant s'appercevoir qu'ils ne se déplaísoient pas l'un à l'autre.

Voilà donc le Medecin & la malade en liberté; leur tête à tête commença par le silence. La Fille avoit remarqué dans ce Medecin tous les sentimens d'un galant homme, mais elle hésitoit pourtant encore à lui confier son secret. Lui de son côté ne comprenoit pas bien pourquoi elle hésitoit tant; si l'on se souvient ici de l'entrevûe du Medecin & de l'Amant déguisé en Fille enceinte, on comprendra qu'une si grande reserve dans cette Fille qu'il croyoit la même, devoit le surprendre; cependant il y a des Filles si vertueuses, qu'un second aveu leur coûte presque autant que le premier. Notre Medecin tâcha de r'appeller en celle-ci cette confiance

fiance dont il croyoit avoir été déjà honoré. Cela produisit une conversation équivoque, qu'on peut aisément imaginer : la Fille lui parloit d'une maladie qu'elle vouloit feindre pour éloigner un mariage, & le Medecin d'une autre maladie plus réelle, dont il croyoit avoir été déjà le Coûdent. Quoi qu'il touchât cette corde très délicatement, la Fille en fremir de surprise & d'horreur ; elle pâlit, elle rougit, elle se trouble : tous ces symptomes étoient encor équivoques pour le Medecin ; la honte jointe au reproche fait à peu près le même effet. Il se sert pour la rassurer des lieux communs les plus consolans ; vous n'êtes pas la seule à Paris, lui dit-il, ce malheur arrive quelquefois aux plus honnêtes Filles, les meilleurs cœurs sont les plus crédules, il faut espérer qu'il vous épousera.

On juge bien que l'éclaircissement suivit de près de pareils discours ; mais on ne sçait point imaginer la surprise où ils furent tous deux quand la chose fut mise au net, le Pere arriva assez tôt pour avoir part à l'éclaircissement & à la surprise. Ils se regardoient tous trois, sans deviner de quelle part venoit une si horrible calomnie ; la Fille même n'étoit pas encor au fait lorsque son Amant arriva de la manière que vous allez voir.

Pendant que ceci se passoit, l'Amant inquiet vint s'informer de la Fille de
Cham-

Chambre sur le mariage qu'il craignoit tant; elle avoit entendu quelque chose de la rupture, elle l'en instruisit, & il fut d'abord transporté de joye : mais ayant appris ensuite que le Medecin venoit d'avoir un grand éclaircissement avec le Pere & la Fille, il perdit la tramontanne, & courut comme un fol à la chambre de sa Maitresse; & là transporté de desespoir, il lui demanda permission de se percer le cœur avec son épée: il n'osa faire sans permission cette seconde sottise, qu'elle n'auroit pas plus approuvée que la première. Il entra donc, & se jeta la face contre terre, entre le Pere, la Fille, & le Medecin, qui se regardoient tous trois sans dire mot. La Fille parla la première, comme de raison, & son Amour s'étant changé en colere, elle ne parla que pour foudroyer le pauvre jeune homme. Elle commença par lui défendre de la voir jamais; le Pere aussi outré qu'elle, le fit sortir de sa Maison; & la Fille aussi-tôt offrit sa main au Medecin, pour se venger de l'offense qu'elle avoit reçue du jeune homme. Le Medecin convint qu'il meritoit punition, & dit qu'il alloit lui-même le faire avoir qu'il n'avoit plus rien à prétendre: ainsi après que le Pere & la Fille eurent donné leur parole au Medecin, il promit de revenir le lendemain pour terminer le mariage.

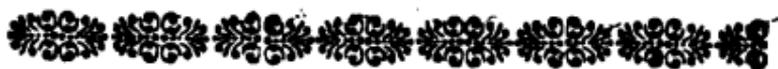
Le Pere & la Fille passerent le reste du
 C 2 jour

jour à parler contre l'imprudent jeune homme ; la Fille ne pouvoit s'en lasser , & son Pere en la quittant lui conseilla de dormir un peu pour appaiser sa colere , lui faisant comprendre qu'un Amant capable d'une telle action ne meritoit que du mépris. La nuit calma la violence de ses transports ; mais au lieu du mépris qu'elle attendoit , elle ne sentit succeder à sa colere que de l'amour ; elle fit pourtant cent reflexions sur le risque où l'avoit mise ce jeune homme d'être le sujet d'un Vaudeville , mais elle ne pût trouver dans cette action que de l'imprudencce & de l'Amour , & le plus blâmable des deux ne sert qu'à prouver l'exces de l'autre , en sorte qu'avant le jour elle se repentit d'avoir donné sa parole , & fut bientôt après au desespoir de ce qu'il n'y avoit plus moyen de la retirer.

Quand le Medecin revint il trouva son Epouse fort triste ; je me doutois bien , dit-il au Pere , en presence de sa Fille , qu'elle n'oublieroit pas si-tôt , ni l'offense , ni l'offenseur ; elle pourroit s'en souvenir encor après son mariage ; son Amant n'est pas prêt non plus d'oublier son Amour ; je viens de le voir , j'ai voulu le punir , en lui laissant croire pendant vingt-quatre heures qu'il seroit malheureux par son imprudence : il en est assez puni , car il a pensé mourir cette nuit ; je m'apperçois aussi que votre Fille est fort mal ,

mal, voilà de ces maladies que sçavent
guerir les bons Medecins : mariez-les tous
deux , voilà mon Ordonnance.

Le jeune Amant étoit riche , la Fille
eût été au desespoir ; le Pere fut raison-
nable , le mariage se fit le même jour par
l'entremise du *bon Medecin*.



BOUTS-RIMEZ

du mois passé.

L'Un aime le Tambour , & l'autre aime
la flute ;
Le Docteur argumente , & le Boulanger
blute ;
Celui-ci d'un coup fier aime à presser le
flanc ,
Celui-là tire un Lièvre , un autre tire au
blanc ;
Amince se repait d'une amoureuse . flamme ,
Aussi ferroit Iris , mais elle craint le
blâme.
Belise se moquant & du Brun , & du
Blond ,
Sur ses voisines fait des couplets de son
flon.
Chacun a ses plaisirs , mais Caron dans sa
flete ,
Nous

54 **MERC. GALANT.**

Nous attend ; & la mort plus vive que

Nous surprend , maïssonant les humains à
grands *belette,* *flots :*

Ainsi du Marbre enfin la tombe detruisit les
blocs.

Q U E S T I O N .

Quelle difference y a-t-il entre la Ten-
dresse & l'Amour ?

R E P O N S E .

Le cœur fait la Tendresse , & l'imagination fait l'Amour. Il y a des occasions où les mouvemens du cœur , & les effets de l'imagination sont confondus. De tout tems on a disputé sur les mouvemens du cœur & de l'esprit, ce sont vrais sujets.

Les deux partis peuvent avoir raison.

A U T R E R E P O N S E .

Les Poëtes sont en possession de les confondre ; mais sans leur disputer le droit d'exprimer l'Amour par le mot de Tendresse , & la Tendresse par le mot d'Amour , je crois qu'il n'y a personne qui n'en fasse la difference , & tous ceux qui
d'a-

d'abord sensibles au mérite d'une jolie Femme, en deviennent Amoureux par degrés, seavent du moins qu'ils étoient tendres avant que d'être amoureux, & que cet objet avoit réveillé la tendresse dans leur cœur avant que d'y former la passion de l'Amour.

La Tendresse est pour ainsi dire la trempe du cœur; les uns aiment plus, les autres moins tendrement, & chacun aime selon la convenance de son cœur.

L'Amour est la tendresse d'un cœur attaché à un objet, la Tendresse est la qualité d'un cœur qui n'attend qu'un objet pour s'attacher.

Je ne sçai si ces définitions paroîtront bien justes, dans un tems où l'Amour tient moins de la tendresse que de la volupté; aussi n'ai je prétendu parler que de celui que la tendresse produit. L'Amour est la plus naturelle & la plus belle de toutes les passions, au lieu que la tendresse est la plus naturelle & la plus belle de toutes les qualitez du cœur humain: parce que la volupté l'a dégradée, l'Amour est une passion qu'on cache, & dont on rougit.

Si la Tendresse seule agissoit dans l'Amour, cette passion seroit la juste mesure de la bonté, de la noblesse, & de la délicatesse des cœurs; & la décadence de cet Amour vient sans doute des esprits les plus bornés, qui incapables des grandes idées, & des beaux sentimens, ne trouvent de

ressources ni de plaisirs que dans la volupté. Comme le nombre des esprits médiocres est le plus grand & le plus fort, la plupart des Dames se sont tellement rangées de leur parti qu'elles se passent maintenant fort bien de tendresse, & qu'elles la regardent comme imbecillité dans ceux qui sont en âge de raison, & dans les jeunes gens, comme le défaut d'un usage qu'elles espèrent que l'âge & le monde leur donnera. Ce ne sont point elles qui confondront l'Amour avec la tendresse, j'en soupçonnerois bien plutôt celles, qui malgré le torrent de l'usage soutiennent encore l'honneur d'une passion que tant d'autres exemples avilissent.

Je suis bien éloigné de penser que la race en soit éteinte, & quand j'ai dit que la plupart des Femmes se rangeoient du mauvais parti, c'est que leur nombre, fût-il mille fois plus petit, me paroîtroit toujours trop grand. Quoi qu'il en soit, rien ne fait plus d'honneur aux Femmes que la tendresse des hommes, & pour moi j'y conçois de grands plaisirs, & je suis persuadé que le plaisir secret que fait la lecture des belles Tragedies & des beaux Romans vient de la tendresse qui y est peinte. On est charmé de retrouver en soi les mêmes sentimens qu'on y donne aux Heros.

L'âge d'Or n'avoit rien de si doux que l'union des deux sexes, par l'Amour que produit seulement la tendresse; & le present

sent le plus funeste qu'on pût leur faire
 étoit la volupté que Pandore apporta, &
 qui finit pour jamais cet heureux tems.
 Pour lors

*Les deux Sexes étoient unis des plus beaux
 nœuds ;*

Ce qui pouvoit les rendre heureux.

N'étoit jamais illégitime.

Leur penchant étoit leur maxime ;

Par la simple Nature ils étoient vertueux ;

Le respect, l'Amour, & l'estime

Etoient les seuls liens de leur société,

Et chacun possédoit sans crime

Son plaisir & sa liberté.

Mais, ô funeste barbarie !

Bientôt l'infame volupté

Vint troubler par sa tyrannie

La commune félicité.

La mutuelle sympathie

Qui s'expliquoit dans tous les cœurs ;

Effrayée à l'aspect de tant de fureur,

Ni fit plus sentir ses douceurs.

Sous les loix de cette traîtresse

Le cœur ne connut plus les innocens desirs,

Et tous les sens troublez d'une honteuse

Yvresse

Lui ravirent le droit de choisir ses plaisirs.

Depuis ce tems fatal, l'Amant & la Mai-

trresse

Que ce Monstre unit en un jour

Goutent les plaisirs de l'Amour

Sans goûter ceux de la Tendresse.

E N I G M E S.

On donnera ordinairement l'Enigme devinée dans le Mercure suivant avec la nouvelle, afin qu'on puisse juger si on l'a devinée juste. Voici une Parodie de celle de la Toilette qui fera à peu près le même effet.

A sa Toilette *Alix n'a ni poudre ni plomb.
Croyez-vous pour cela qu'elle soit desœu-
vrée ?*

*De sa Boutique bien parée
Cent ingrediens font le fond.
Elle se les applique avec mainte grimace.
Les Roses & les Lis dont elle orne sa face
Ne sont ni Lis ni Roses de Printems.
Toilette peut lui dire en faisant l'importante*

*Avec le nombre de mes ans
Près de vous mon crédit s'augmente,
Et sans rougir vous n'osez moi present,
Recevoir vos derniers Amants.*



*Noms de ceux qui ont deviné cette
Enigme.*

M. de Conflans; le beau Licencié, &
son gracieux Beaufrere; la Brû du Gen-
dre de la Belle-Mere; le beau Cassandre.

E N V O I.

*La Femme à quaranté ans
Doit s'enner la retraite.
Je renonce aux Amans;
F'ai plié la Toilette.*

Le Deserteur des Toilettes. Guille-
mette le Blanc. Jerosme Carmin, & Ma-
thurin Pomadet, assidus à la Toilette des
Dames. Le Farfader; le jeune Doyen;
les deux Jeunes Sœurs de la rue Michel le
Conte; la grosse Marguerite.

Par l'aimable & toute spirituelle
Veuve Madame de Cossesville.

*Votre Enigme me coûte peu,
Ce n'est pour moi qu'une Amusette.
Je la lis auprès de mon feu;
Je la devine à ma Toilette.*

Réponse sur les mêmes Rimes.

*La Toilette vous coûte peu
 Ce n'est pour vous qu'une Amulette.
 Avec un teint si vsf, des yeux si pleins de
 feu,
 Cossesseville n'a pas grand besoin de Toi-
 lette.*

Le Doux rempant ; la Grimasse brodée ;
 l'éloquent Avocat de la rue Jean Fleury ;
 la belle Devineuse a dit votre Toilette s'est
 développée à mes yeux.

E N V O I.

par une Precieuse.

*Une vive & douce lumière,
 Avec peine & plaisir, m'entr'ouvre la
 paupiere ;
 A ce charme des yeux je veux donner un
 nom ;
 Car ce n'est point Diane, encor moins
 Apollon,
 C'est une beauté plus parfaite.
 Qui donc ? Est ce l'aurore ? Non ;
 C'est le Soleil à sa Toilette.*

ENIGM

E N I G M E.

*Ma forme fait mon être, & j'existe sans
 corps.
 On m'en donne pourtant de foibles & de
 forts.
 Dont hors de moi les uns encercle se prome-
 nent,
 Et les autres en moi haut & bas se deme-
 nent.
 Par moi se fit jadis quelque amoureux lar-
 cin,
 Et par moi fut sauvé jadis quelque Assassin.
 En tout País je suis d'une même nature;
 Mais je change de noms en changeant de
 figure.*

Autre Réponse à la Question du
 mois dernier.

Par M. P.

La Tendresse est une impression delicate
 que fait sur un cœur la disposition qu'il a à
 devenir amoureux ; elle devient Amour
 lorsqu'elle se détermine sur un objet.

*Quoi qu'un Enfant n'ait point de ces desirs
 pressans
 Qui se rendent maîtres des sens,
 Et sont des passions le souverain Empire ;*

C 7

Déjà

62 MERC. GALANT.

*Déjà pourtant on connoît qu'il aspire
A ce qui doit le dominer un jour :
Ainsi dans sa tendre jeunesse,
Amour n'est oncoz que Tendresse :
Et Tendresse est l'ensance de l'Amour.*

Questions nouvelles.

Qu'est-ce que le cœur a de commun avec l'esprit ?

On demande, s'il y a de la différence entre ce qu'on appelle s'aimer, & ce qu'on appelle Amour propre ?

On s'est déjà plaint plusieurs fois que je donnois des Chansons anciennes : mais on s'est plaint bien plus encore de ce que j'avois interrompu la suite de mes Chansons, de caractère que j'avois promises au Public, & qu'on y chante tout autrement que je ne les ai composées, parce que je ne les ai jamais fait noter. Cette dernière considération l'emporte, car elle est aidée de l'envie que j'ai de les mettre à couvert de l'oubli & de l'estropiement.

C H A N S O N

du Tabac.

*D'où me vient cette sombre humeur ?
Pourquoi mes foibles yeux craignent-ils la
lumière ?*

Pour-

ny suis je acablé d'une
racité. Tout avec mon ta=
on éternue
Ad sim-adsim-à de Simple ta=
pté. Dieu du Ta=

The image shows a handwritten musical score on a single page. It consists of five staves of music. The first two staves contain the lyrics 'ny suis je acablé d'une' and 'racité. Tout avec mon ta=' respectively. The third staff has the word 'on éternue' written below it. The fourth staff begins with 'Ad sim-adsim-à de Simple ta=' and includes a double bar line with a repeat sign and a '2' below it, indicating a second ending. The fifth staff contains the lyrics 'pté. Dieu du Ta='.

Il est si doux de voir
Le jour se lever sur
L'horizon de la vie
Et de sentir le vent
Souffler sur nos visages
Comme une main bien aimée

Il est si doux de voir
Le jour se lever sur
L'horizon de la vie
Et de sentir le vent
Souffler sur nos visages
Comme une main bien aimée

Il est si doux de voir
Le jour se lever sur
L'horizon de la vie
Et de sentir le vent
Souffler sur nos visages
Comme une main bien aimée

Il est si doux de voir
Le jour se lever sur
L'horizon de la vie
Et de sentir le vent
Souffler sur nos visages
Comme une main bien aimée

Il est si doux de voir
Le jour se lever sur
L'horizon de la vie
Et de sentir le vent
Souffler sur nos visages
Comme une main bien aimée

Il est si doux de voir
Le jour se lever sur
L'horizon de la vie
Et de sentir le vent
Souffler sur nos visages
Comme une main bien aimée

Il est si doux de voir
Le jour se lever sur
L'horizon de la vie
Et de sentir le vent
Souffler sur nos visages
Comme une main bien aimée

Pour que mes faibles yeux craignent-ils la
lumière ?

Pour-

Pourquoi suis-je acablé d'une triste lan-
gueur ?

Ab ! je n'ai point ma Tabatiere !
Point de Tabac, helas ! plaisir sansé,
Raison, vivacité,
Tout avec mon Tabac est resté sur ma Table.

Ami secourable,
Le tien est-il bon... detestable ;
Il est parfumé.

A desim, a desim, a de simple Tabac, je
suis accoutumé.

Cet autre est plus agréable.

Ab ! qu'il est aimable !

Ab ! quelle volupté !

Dieu du Tabac que tes Autels
Soient encensez par les Mortels.

Que du plus noir Petan mille Pipes faman-
tes,

Te fournissent d'encens.

Que les Beutez les plus charmantes

Se barboüillent de tes presens.

Que tes doyens enchiffrenz

Chantent du nez

Tes plaisirs forcenez.

Et que pour te rendre propicio,

Ton Temple retentisse

D'éternuemens

Et de reniflemens.

Ton Temple retentisse

D'éternuemens

Et de reniflemens.

64. MERC. GALANT.

Devifes des Jettons de
l'Année 1712.

TRESOR ROYAL.

Des Cyclopes travaillant à un Bouclier.

Arte atque metallo.

PARTIES CASUELLES.

*Daphné changée en Laurier, & ces
mots de Virgile.*

Mortalem eripuit formam.

Ordinaire des Guerres.

La Massue d'Hercule.

Eadem post mille labores.

Extraordinaire des Guerres.

*Hercule avec sa peau de Lion & sa Massue,
marchant à grands pas.*

Orbem pacare laborat.

MA-

JANVIER 1712. 65

M A R I N E.

Neptune dans son Char.

Bello pacique.

G A L E R E S.

*Méduse couchée dans son antre au bord
de la Mer.*

Etiam tranquille videtur.

B A T I M E N S.

*Minerve tenant à la main une equerre &
quelques instrumens de Jardinage.*

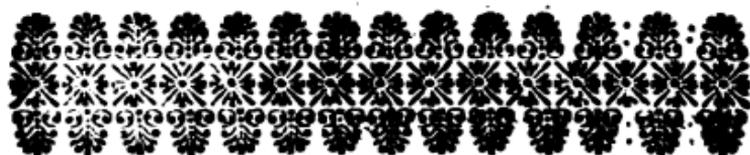
Gravibus solatia curis.

*Le sujet choisi pour le Jetton de Madame
la Dauphine, est une Couronne fermée
de Dauphins, & pour Devise ces mots.*

Magnus splendor maximaque virtus.

Celle-ci n'est pas de l'Académie.

MER.



MERCURE

III. PARTIE.

PIECES FUGITIVES.



PIECE NOUVELLE

Par M. R.

ETRENNES,

en envoyant un Pigeon.

LE PIGEON.

DE vous dire bon jour, ce n'est grande
merveille,
Un Perroquet vous en diroit autant,
Et ces bavards parlent à tout venant;
Je suis plus réservé, je parle rarement,
C'est même tout bas à l'oreille,

Que

Que je vous fais mon compliment.
 Messager de l'Amour, j'arrive de Cythere;
 L'Amour du Char de sa Mere
 M'a détaché ce matin,
 Je me fixe chez vous, tendre, fidelle,
 sage,
 Et même aussi peu volage,
 Que si j'avois encor mon frein.
 Les soupirs sont tout mon langage,
 Ecoutez sans courroux ces muets entre-
 tiens,
 De tous autres soupirs ne souffrez point
 l'hommage,
 Belle * * * n'écoutez que les miens.
 Vous sçavez quelque jour que je suis un
 grand Maître
 Dans l'Art de bequeter, d'attendrir un
 baïser,
 Et ma délicatesse est sur ce point peut-être,
 Un vrai modèle à proposer.
 En pressant ces lèvres si vives,
 Que de douceur j'y vais puiser;
 Vos Roses & vos Lis ont des couleurs
 naïves
 Qu'augment mes baisers sans les pouvoir
 user.
 Pour vous donner du frais, mes doux bat-
 temens d'ailes
 Feront auprès de vous l'office des Zephirs,
 Et souvent ce seront à vos tendres plaisirs
 Des applaudissemens fidelles.
 Courrier léger, cheminant par les Airs,
 En cette qualité comment vous servirai-je?
 On

On sçait que mes pareils en cent climats
divers,

De la Poste ont le Privilège :

Ils portent à leur col Lettres & Billets-
doux,

Et pour en rapporter les réponses secrettes

Ils vólent par dessus les têtes des jaloux.

Mais de pareils emplois, de l'humeur
dont vous êtes,

M'occuperont fort peu pour vous.

Voici les Hymnes, les Cantiques,

Qu'en l'honneur de l'Amour, fit un de
ses sujets :

On vante de ce Dieu le pouvoit & les
traits ;

Vous lirez sans rougir dans ses Panegiri-
ques,

Les éloges de vos attraits.

Peut être qu'à present Venus sur sa Toi-
lette

Trouve un bijou de moins,

L'Amour est le Filou, moi j'ai prêté mes
soins,

Venus sera fort inquiète,

Si le vol n'est point fait par quelqu'autre
Pfiché,

Et si cette beauté, qui doit être parfaite,

Par l'Auteur du Larcin n'a point le cœur
touché ;

Vous seule en avez connoissance,

Ne m'en pourriez-vous pas dire un mot
aujourd'hui,

Faites m'en la confidence,

Je

Je n'en parlerai qu'à lui.

Balzac dit qu'il y a une figure de la piece suivante dans une Table de Jaspe à Naples, où les Femmes lapident l'Amour avec des Roses.

Autre Piece nouvelle,

à l'imitation d'Ausonno.

L'AMOUR PUNI,

Loin de ces prisons redoutables,
 Où Pluton aux ombres coupables
 Fait sentir son juste courroux ;
 Il est dans les Enfers des aziles plus doux.
 Là des Myrthes touffus forment de verts
 ombrages,
 Qui n'ont rien des horreurs de l'éternelle
 nuit ;
 Des Ruisseaux y coulent sans bruit,
 Des Pavots languissans couronnent leurs
 rivages.
 On voit parmi les Fleurs qui parent ce fé-
 jour,
 Hyacinthe & Narcisse, & tant d'autres
 encore,
 Qui mortels autrefois de l'Empire d'A-
 mour
 Ont passé sous les Loix de Flore.

Dans

70 **MERC. GALANT.**

Dans les sombres détours de ces paisibles
lieux

Plusieurs Amans, dont la mémoire
Doit vivre à jamais dans l'Histoire,
S'occupent encor de leurs feux.

L'ambitieuse imprudente,
Qui voulut voir Jupiter
Armé de la foudre tonnante,
Rappelle ce plaisir qui lui coûta si cher.
Et la Maîtresse de Cephale,
Soupirant pour ce Vainqueur,
Chérit la flèche fatale
Dont il lui perça le cœur.

Hero d'une main tremblante,
Tient la lampe étincelante,
Qui lui servit seulement
A voir périr son Amant.

Ariane roule en colere
Ce fil triste instrument d'un perfide atten-
tat,

Trop malheureuse, hélas ! d'avoir trahi
son Pere

Pour n'obliger qu'un ingrat.

Phedre, chancelante & confuse,
Baigne, mais trop tard de ses pleurs,
L'écrit où sa main accuse
Ses criminelles ardeurs.

Moins coupables cent fois, & plus à plain-
dre qu'elle,

Et Didon & Thisbé vont se frapper le
sein,

D'un perfide ennemi, l'une a le fer en
main,

L'au-

L'autre celui d'un Amant trop fidelle.

L'Amour, de leurs douleurs, voulut
être témoin,

De couvrir son Carquois il avoit pris le
soin :

Les Arbres d'un bocage,

L'épaisseur d'un nuage

Adoucirent en vain l'éclat de son flam-
beau,

On reconnut bien-tôt cet ennemi nouveau.

Déjà la troupe rebelle

Lui préparoit des Tourmens inhumains ;

L'Amour tout fatigué, ne bat plus que
d'une aîle,

Il se soutient à peine, il tombe entre leurs
mains.

Amour, pour desarmer les Juges impla-
cables,

C'est vainement que tu verses des pleurs,

On enchaîne tes mains, qui portoient
dans les cœurs

Des coups inévitables.

Attaché sur un Myrthe, en proie à leurs
fureurs,

Tu vas de mille morts éprouver les hor-
reurs ;

Leurs clameurs menaçantes

Ont étouffé tes plaintes languissantes.

L'une vient t'effrayer avec le fer sanglant,

Qui finit de ses jours le déplorable reste,

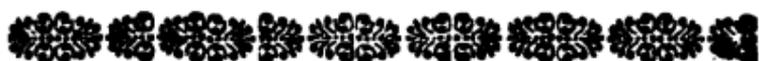
L'autre avec le débris encor étincelant

Du bucher de sa mort, Théâtre trop fu-
neste ;

De

De ses pleurs endurcis, par le pouvoir des
 Dieux,
 Myrrha fait contre toi de redoutables ar-
 mes,
 Leur poids va t'accabler, tes remords,
 ses allarmes
 Ne puniront que toi de son crime odieux.
 L'Amour attire sa Mere
 Par ses pleurs & par ses cris.
 Vient-elle à son secours? Non, Venus en
 colere
 Vient augmenter les tourmens de son Fils.
 Je n'ai que trop souffert de cet audacieux,
 Dit-elle, qu'à son tour il éprouve ma rage,
 Des filets de Vulcain, des ris malins des
 Dieux
 Je n'ai pas oublié l'Outrage.
 C'est Venus en courroux, qui menace,
 tremblez;
 Sa main s'arme aussi-tôt d'un long bou-
 quet de Roses,
 De leurs boutons à peine écloses,
 Le sang couloit déjà sous ses coups redou-
 blez.
 Arrêtez Déesse irritée,
 S'écrie avec transport la Troupe épouven-
 tée,
 Lorsque nous respirions le jour
 Le Sort fit nos malheurs ce ne fut pas l'A-
 mour.

PAR



PAR Mr. V. A Mr. DE***

*Qui lui avoit envoyé un remede pour
la Fièvre.*

PLus ne m'enquiers de quelle drogue
avez

Formé ce Bol, par qui seroient bravez
Bien plus de maux, plus de pestes encore,
Que parmi nous n'en apporta Pandore.

Nul mal ne tient contre ce Bol divin,
J'en vois en moi la vertu confirmée :
Contre une Fièvre en mon sang allumée,

Du Kinkina le secours étoit vain,
Point n'en étoit la fureur allentie;
Vous dites: Parts, & la voilà partie.

Mais à la fin le voile est arraché,
Ainsi que vous, je sçai ce qui compose
Ce Bol, en qui tant de force est enclose :

Pour un Poète il n'est rien de caché ;
Lors qu'Apollon notre esprit a touché,
Comme les Dieux nous voyons toute
chose.

Que nous voulions pénétrer aux Enfers,
Tous leurs secrets à nos yeux sont offerts,
Nous y voyons jusqu'à l'ardeur farouche
Que pour sa Femme a Pluton dans sa cou-

che ;

Tome V.

D

S'il

S'il faut percer les mystères des Cieux,
 Là, nous allons manger avec les Dieux,
 Dans leur Conseil nous sommes reçus même,

Nous y voyons Jupiter ce Dieu suprême,
 Pour cent Amours furtifs se travailler,
 Et son épouse après lui crier,
 Dans son Palais, dans ses grottes profondes

Neptune en vain prétendrait se cacher,
 Tout au travers de l'abîme des Ondes
 Nos yeux perçans iroient là le chercher.
 Nous discernons les essences premières,
 Rien, en un mot, n'évite nos lumières,
 Aviez-vous crû pouvoir les éviter ?

A donc, afin que n'en puissiez douter
 N'est-il pas vrai que ce Bol salutaire
 Par qui tout maux sont guéris en ces lieux
 N'est seulement qu'un magique mystère
 Qui de leur Ciel fait descendre les Dieux,
 Et les contraint de venir en personne
 Suivre la loi que votre Bol leur donne ?
 Car je l'ai vû clairement de mes yeux,
 Et ne suis point trop simple, trop credule,
 Lor'que je pris ce philtre merveilleux
 Sur le sommet de ce puissant globe
 Je vis s'asseoir la Déesse Santé
 Au teint vermeil, à ferme corpulence,
 A la dent blanche, à l'œil plein de gayté,
 Et telle enfin qu'au Siècle d'innocence
 Toujours les Dieux l'accordoient aux hu-
 mains,

Ou telle encor que leurs benignes mains

La

La font souvent dans le Siècle où nous
sommes,

Briller au front de quelques bonnes gens,
Qui malgré l'air corrompu de nos tems
Ont le cœur pur comme les premiers
hommes;

J'entens Abbez, Chanoines, & Prieurs,
Gens indulgens pour leur propre mollesse,
Et contre autrui si severes crieurs.

Mais revenons à la saine Déesse,
Bacchus, l'Amour, les Ris, les enjouë-
mens

Sommeil aisé, confiance en ses forces,
Desirs puissans, delicates amorces,
Tout en un mot ce que de Dieux char-
mans

Compte l'Olimpe, étoient lors à sa suite.

Ce n'est le tout; je vis sous sa conduite,
Et j'en frémis encore de respect,

Je vis ces Dieux sur moi fondre avec elle,

Je crus alors qu'une Guerre cruelle

S'alloit sur moi former à son aspect,

Mais non, rien moins, la redoutable
Fièvre,

Fuit sans combat comme un timide Lièvre

Fuit à l'aspect du vite Lévrier.

Après cela la Déesse ravie

Marque à chacun des Dieux qu'il ont sui-
vie

Le Logement qu'il doit s'approprier.

Bacchus d'abord de mon Palais s'empare,

Pour poste, Amour mon cœur s'en va choi-
sir,

Les Enjouemens mon Ame vont saisir ,
 Le doux Sommeil aussi-tôt se prépare
 A se loger dans mes yeux languissans ,
 Non pour toujourns , convention fut faite
 Que du Soleil chaque course parfaite
 Mise en trois parts , ses pavots ravissans
 En auroient une, où serains & tranquilles,
 Mes yeux pour eux seroient de sûrs aziles,
 Que de ce cours , pendant les autres parts,
 Mes yeux pourroient , dans leur mince
 structure ,

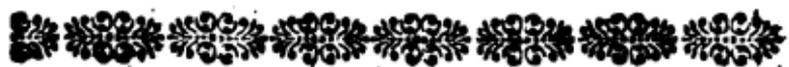
Loger des Cieux , de toute la Nature
 La vive image , & celle des beaux arts ,
 Et pour Iris mille amoureux regards.
 La Confiance ou l'abus de ces forces
 Courent remplir l'Imagination ;
 Jolis desirs , delicates amorces
 Prennent aussi même habitation :
 Puis d'autres Dieux dont ne fais mention
 Selon leur rang à leur devoir se rendent ,
 Et la Santé de qui tous ils dépendent
 Ne voulut point prendre un poste arrêté ,
 Mais se logea dans toute la Cité.
 Ains , grace à vous , je me vois en santé ,
 Mieux que ne fut oncques le fort Hercule.
 J'ai toutefois là-dessus un scrupule ,
 Dont besoin est que vous m'éclaircissiez.
 Je craindrois fort que par hazard n'eussiez
 Fait un mécompte à l'égard de mon âge ,
 Et qu'en faisant votre pacte enchanteur
 Vous ne m'eussiez invoqué par malheur
 Quelque Santé trop jeune & trop peu sage,
 J'ai sur le front trente-sept ans au moins ,

Or .

Or, si m'aviez, par vos tragiques soins,
 Tout de nouveau fait couler dans les veines

Le même sang & les mêmes esprits,
 Qui m'animoient à vingt ans, que de peines

J'aurois encor sous le joug de Cypris!



O D E N O U V E L L E

à Monsieur de M.

O! Muse, en ces momens, où libre
 en cette Table,

J'y voi mes airs suivis de ce bruit favorable,

Qui me rend aujourd'hui le plus fier des
 humains,

Viens, toi-même, & mets moi la Lire en-
 tre les mains.

Que mes doigts en tirant le son le plus ai-
 mable,

De tes pompeux accords, de tes accens
 divins

Rende l'usage à nos Festins. *

D. 3.

Corr.

* C'étoit la coutume chez les Anciens de
 chanter après les grands repas.

Cytharâ crinitus *foras*

Personas auratâ.

Virg. Hom. dans l'Illiade & l'Odyss.

Commençons; je connois à l'ardeur qui
m'inspire

Que Pollymnie est en ces lieux :

Oui, je te reconnois, & chacun dans ses
yeux

Avec transport me laisse lire

Ce que peuvent sur nous tes sons harmo-
nieux.

Mais n'entreprenons point de dire

Les exploits des Heros, la naissance des
Dieux :

Comment d'un seul regard ébranlant son
Empire

Jupiter fait trembler & la Terre & les
Cieux ;

Ce qui forme les Vents, ce qui fait le
Tonnerre,

Comment chaque saison a partagé la
Terre,

Ce retour si constant de des nuits & des
jours :

Entre tant de sujets sublimes,

Que toi seul aujourd'hui fois l'objet de
nos Rimes ;

Chantons la gloire de ton cours.

Où suis-je ? Et dans cette carrière, *

D'où je vois s'élever sous les pieds des
chevaux

Cette épaisse & noble poussière

Dont se viennent couvrir mille jeunes Ri-
vaux,

Quel mortel † assis les Couronne ?

Cette

* Jeux Olympiques. † Pindare.

Cette foule qui l'environne
De sa voix seule attend le prix de ses Tra-
vaux.

Sur quel ton monte-t-il sa Lire ?
Et comment pourrai-je décrire
Ses ambitieuses chansons !
L'air s'ouvre devant lui de l'un à l'autre
Pole,

Comme un Cigne éclatant loin de nous il
s'évoque,

Et la hauteur du Ciel est celle de ses sons.
Musc, avec tant d'efforts à peine tu respi-
res ;

Mais, aimable Sapho, je t'entends, tu
souples,

Tu cedes à l'Amour qui possède tes sons.

Bien plus doucement que Pindare,

Tu fais que la Raïson s'égare.

Bacchus nous ranime, & pour plaire

Il prend cette Lire légère

Qu'Anacreon touche pour lui ;

A la voix le plaisir se répand sur la Terre,

Et par tout il livre la Guerre

Aux fons, à la peine, à l'ennui.

De ses sons le galant Horace :

Parant ses accords avec grace,

Aux bords les plus fleuris va dérober le
thim,

Plus diligent que n'est une Abeille au ma-
tin.

Que louerai-je le plus, ou sa cadence juste,

Ou de ses vers aïsez le tour ingénieux ?

Par sa main l'immortel Auguste

Boit le même nectar qu'Hebé dispense aux
Dieux.

Mais sa Lire avec lui s'enferme sous sa
Tombe ;

En vain , sans qu'un beau feu daigne au
moins l'éclairer ,

Ronsard chez nos ayeux cherche à la reti-
rer :

Sous ses vains efforts il succombe ,

Et couvert du mépris plus cruel que l'ou-
bli ,

Sous son obscure audace il reste enseveli.

Mais l'ordre des Arts pour nous change ,

L'ordre des tems enfin & s'explique &
s'arrange ,

Et commençant l'éclat du Parnasse Fran-
çois ,

Nous donne de Malherbe & l'oreille , &
la voix.

Quels accords épurez , quels nombres
pleins de charmes ,

Soit que , s'animant aux combats ,

Il suive au milieu des allarmes

Un Roi qui soumet tout à l'effort de son
bras :

Soit que triomphant de l'envie ,

Dans la Paix des plaisirs suivie

Il peigne ce Heros le front orné de Fleurs ,

Et que lui faisant plaindre une amoureuse
peine

Il touche la Nymphé de Seine

De ses incurables douleurs. *

C'en

* Vers imitez de Malherbe.

C'en est fait, & le Ciel acheve;
De ces Maîtres fameux je vois un jeune
Elevé *

Qui fixe de nos airs & l'éclat & le son :
Esprit juste, esprit vrai, que sa force ad-
mirable

Du Pinde & du Lycée a fait le nourisson,
Et qui ne reconnoît pour beauté véritable
Que celle que veut bien avouer la Raison.
Muse, jouis dans lui du comble de la gloire;
Ce mortel si content au Temple de Mé-
moire

Avec pompe en ce jour à nos yeux est con-
duit ;

Un immortel éclat le suit,
Il obtient à son gré cet honneur qu'il de-
sire ;

Ah ! qu'on ouvre ce Temple, & que
chacun admire

Ces Heros que l'esprit y rassemble à nos
yeux :

* * * entr'eux place sa Lire
Plus brillante en ces lieux où le mérite as-
pire ,

Que celle d'Arion, qui brille au haut des
Cieux.

M * * *, Estimateur aimable
Du mérite de nos écrits,
Qui prendroit bien des tiens le tour inimi-
table,
Seroit sûr d'emporter le prix.

D. 5

Par

♦ M^r. de la Mothe.

Par toi déjà deux fois admis dans le
mystère

De tes ouvrages si brillans,

J'ai vû pour les beaux Arts ton goût héréditaire,

Un naturel aisé, les plus rares talens.

J'ai vû que, ta Muse facile

Sur le Pindé avec grace affermissant tes
pas,

Tu serois sans peine Virgile,

Si tu n'étois pas né du rang de Mécenas.

Plusieurs personnes sont ravies d'avoir des Pièces Fugitives anciennes, qui n'étant point imprimées échappent à beaucoup de Recueils; quelques-uns ne voudroient dans les Pièces Fugitives que des Pièces nouvelles: pour contenter les uns & les autres, je donnerai de l'ancien & du nouveau, car le nouveau est trop rare pour en donner un Volume tous les mois.





MERCURE

IV. PARTIE.

NOUVELLES.



*Nouvelles d'Allemagne, de Pologne,
& du Nord.*

QUoi qu'on ait parlé le mois dernier du Mariage du Prince de Moscovie avec la Princesse de Wolfenbuttel, on a crû devoir donner ce mois-ci plusieurs particularitez concernant cette Cérémonie, dont on n'avoit pas été instruit; ainsi la Lettre suivante qui a été écrite à une grande Princesse, quoi que d'ancienne date, peut être regardée comme nouvelle: on commencera toujous à l'avenir, la partie des nouvelles par d'anciens détails, qu'on aura reçus depuis l'impression du Volume précédent.

D 6

A

A Torgau le 27. Octobre.

LE CZar arriva ici Samedi dernier. Sa Majesté alla à pied à la Cour; le CZarowitz son Fils alla au devant de lui, & l'accompagna à l'appartement qu'on lui avoit préparé. S. A. le Duc Antoine Ulrick alla lui rendre visite. Monseigneur le Duc se retira ensuite, & le CZar alla voir la Duchesse Louise, parce que la Reine n'étoit pas encore habillée. Il trouva auprès de la Duchesse, la Princesse fiancée au CZarowitz. Je dois vous dire, Madame, que le CZar est un Prince grand, très bien fait, & fort gracieux. Il porte ses cheveux qui sont bruns & frisez. Il a une grande barbe à la Polonoise; ses habits sont à la Françoisise; mais plus modestes qu'éclatans. Il a toujours une Canne à la main, & il a l'air d'un grand Capitaine, comme il est en effet. Il parle souvent à son Grand Chancelier le Comte Galouski, & aux Princes & Généraux Moscovites: il n'est pas un moment oisif. Il parle Rus-Allemand, mieux qu'il ne croit lui-même. La Duchesse Louise le sçait fort bien entretenir. Il y a toujours dans ses Apartemens, des Bouffons, & des moindres Domestiques, mêlez avec les Princes, Généraux, & autres Seigneurs. S. M. CZarienne ne soupa point Samedi. A la sortie de la Comédie,

dans

dans le tems qu'on servoit sa Table, elle entra dans son Appartement, mit un Manteau sur sa tête, & alla passer la nuit dans une Maison de la Ville, où l'on ne s'attendoit pas d'avoir l'honneur de recevoir un si grand Prince. Il fait presque régulièrement quatre repas chaque jour; il mange deux fois avec la Reine, & deux fois chez lui.

Le Mariage se fit hier Dimanche. Tous les Princes & toutes les Princesses dînèrent en particulier, & se rendirent ensuite auprès de la Reine. La Cour étoit magnifique. La nouvelle Epouse avoit un Habit de Moire d'argent, brodé aussi d'argent, & fort riche; un Manteau Royal de la même couleur, ses cheveux bien tressez, & une Couronne couleur de Cramoisi sur la tête, toute garnie de Diamans. Le CZarowitz avoit un Habit blanc fort beau, brodé d'or; & le CZar avoit un Habit rouge dont les boutonnières étoient de Galon d'argent.

Les Maréchaux vinrent avertir à trois heures que tout étoit prêt, & toute l'Assemblée se rendit dans la grande Salle où l'on avoit dressé un Autel. Le vieux Duc mena la Princesse sa petite Fille, & trois Dames de la Reine portèrent la queue de son Manteau. Le CZar accompagna la Reine, & le CZarowitz la Duchesse Louise. Dès qu'ils furent arrivez, le Prêtre Grec, qui étoit habillé à peu près de même que les Catholiques, donna la Benediction;

il abanqua les Bagues, & demanda en Latin au futur Epoux & à la future Epouse, s'ils vouloient se prendre pour Mari & pour Femme. Il mit ensuite au Bonnet Ducal, ou Couronne de velours Cramoisi, sur la tête du Prince; mais celle de la Princesse s'étant trouvée trop étroite, le CZAR ordonna à son Grand Chancelier de la tenir sur la tête de cette Princesse. Le CZAR se promena toujours pendant cette Cérémonie, & lors qu'elle fut achevée, il félicita les nouveaux Epoux.

On retourna ensuite chez la Reine, dans le même ordre qu'en étoit sorti, & toute la Cour fit Compliment au Prince & à la Princesse. Le CZAR donna pendant tout le jour de grandes marques de joye: il écrivoit à la Princesse son Epouse, qui étoit à Thorn en Pologne, pour lui notifier ce Mariage.

On servit un grand souper à huit heures, sur une Table où il y avoit douze Couverts. Le CZAROWITZ fut placé dans le milieu, ayant à sa droite le CZAR son Pere & la Princesse son Epouse à sa gauche. Le Duc Antoine Ulrich étoit à la droite du CZAR, & la Reine à la gauche de la nouvelle Epouse; le Duc Louis, à la gauche de la Reine, ainsi que le Prince Dolorouki, à l'un des bouts de la Table: le Prince Turbetti étoit vis-à-vis de la Reine, le Prince Couraquin, vis-à-vis de la Princesse, le Général Prusse, vis-à-vis le Duc Antoine Ulrich, qui avoit à sa droite la Duchesse Louise; & le Comte

Ca-

Galouki, à l'autre bout de la Table.

Après le souper, on se rendit dans la Salle où l'on avoit fait la Cérémonie. On y dansa d'abord plusieurs Danses Polonoises. Le CZarowitz dansa le premier; le vieux Duc dansa après lui, puis le CZar, & ensuite tous les Princes Moscavites. Ces Danses durèrent long-tems; le CZar sortoit quelques fois de la Salle, & alors tout étoit dans l'inaction: quelques fois les Bouffons dansoient seuls, puis se faisoient donner de grands verres pour boire à la santé de la Campagne. Le CZarowitz dansa quelques Menuets; le Bal finit par une Danse Angloise.

Il étoit onze heures lors que l'on conduisit les nouveaux Epoux à leur Appartement. Le CZarowitz alla se deshabiller dans un autre Appartement, & quand on eut deshabillé la Princesse, le CZar entra avec toute la Cour. Le Prince son Fils avoit une Robbe de Chambre rouge semée de fleurs d'or. La Princesse en avoit une blanche, semée de fleurs au naturel, & brodée.

Après que le CZar eut donné sa Bénédiction au Prince son Fils, il le fit entrer dans le Lit d'un côté, penfants que la Princesse y entrois de l'autre, la Reine & la Duchesse Louise. étant auprès d'elle; ensuite de quoi chacun se retira.

P. S.

Le Duc Antoine Ulrick m'a dit qu'il feroit de Vendredi en huit jours à Gorde, qu'il ira

*ira ensuite avec le CZarowitz à Francfort
voir le nouvel Empereur, & que le CZar
partira Jeudi pour la Pomeranie, où la
Campagne est fort pénible.*

Voici plusieurs autres Lettres, qui quoi
qu'elles soient aussi d'anciennes dattes,
n'en sont pas moins curieuses.

Copie d'une Lettre de M. Fabien,
Envoyé d'Holstein auprès du Roi
de Suede, dattée à Bender le 3.
Septembre.

Les Affaires sont encore ici au même état
comme je l'ai mandé par mes dernières.
Capizilar Kiahiafi du Grand Visir est arri-
vé ces jours passez à l'Armée; comme il est
fort dans les intérêts du Roi de Suede, on
s'attend à quelque changement favorable
d'un moment à l'autre; le Palatin de Kio-
vie & le Comte Tarlo, sont allez trouver
le Grand Visir à l'Armée, & c'est à leur
retour que nous pourrons sçavoir quelque
chose de positif. Selon les apparences les
Moscovites ne rendront point Asaff. Ainsi
la Guerre pourroit bien être continuée. Ils
ont demandé de nouveaux délais; le
Grand Vizir a dit à Messieurs Schafirof &
Czeremetbof, qu'il les seroit pendre vis-à-
vis l'un de l'autre, si on ne rendoit pas la
Place

Place dans le tems fixé. Il y a apparence que le Roi passera encore ici cet Hiver.

Lettre de l'Ambassadeur de Hollande, écrite de Constantinople le 18. Septembre.

Les Lettres de l'Armée du 29. Août portent, que le Visir étoit encore campé en Moldavie du côté Septentrional du Danube ; le CZar s'excuse toujours sur l'exécution du Traité, ce qui cause quelque soupçon, comme s'il cherchoit à l'éluder. Le Roi de Suède continuë à se plaindre du Grand Visir & de la Paix à son exclusion. L'Envoyé de Sa Majesté Suédoise, Monsieur Funck, s'est rendu à l'Armée auprès du Grand Visir, pour y négocier à la place du Général Poniatowski, à qui la Cour du Visir est défenduë : l'on a eu avis ici que Sa Majesté faisoit réparer les Maisons ruinées par les inondations du Niester à Bender, avec intention d'y passer l'Hiver. Depuis les dernières nouvelles, les Plénipotentiaires & les Otages du CZar, sont étroitement gardez aux sept Tours, & mis hors de tout accès.



Copie

Copie d'une Lettre de Monsieur
Stirnhoc, Secrétaire de Suede à
Vienne du 19. Septembre.

LE Roi a refusé d'accepter le Corps de Cavalerie que le Grand Visir lui avoit offert, pour le conduire à ses Provinces avec son Armée, sous le commandement du Basha de Romelie, & l'on croit que Sa Majesté ne quittera pas les Turcs qu'elle n'ait auparavant la Paix avec le CZAR. Lors que le Roi a dit au Grand Visir qu'il ne tenoit qu'à lui de prendre le CZAR prisonnier, & puis stipuler telles conditions qu'il pouvoit souhaiter; il a répondu que s'il prenoit le CZAR prisonnier, il ne sçauroit à qui s'adresser pour traiter de la Paix; & a demandé qui gouverneroit la Moscovie pendant sa prison? Monsieur Fabrice, a ajouté que le Roi différoit encore d'écrire ou de faire écrire: aussi n'a. je point reçu de Lettre de Bender depuis cet événement, qu'une de Monsieur le Lieutenant Général d'Aldorf, du 26. Juillet, concernant ses affaires particulières, où il n'y a pas un mot de Nouvelles. Il est arrivé ici un Secrétaire du Résident Dalman, qui a suivi le Grand Visir en Campagne; je lui ai parlé, il m'a confirmé tout ce que nous sçavons déjà, ajoutant que la misère de l'Armée Moscovite étoit si grande

grande qu'elle étoit inexprimable: que plus de 20. mille hommes & tous les chevaux étoient périés, & que le desespoir avoit même, après la Paix faite, porté près de deux mille Moscovites qui n'ont pas eu la force de marcher à pied, le long chemin qu'ils avoient encore à faire, d'embrasser la Religion Mahometane. Le même Secretaire dit encore, que le Grand Visir faisoit tout de son mieux, pour attirer dans son parti le Kan des Tartares, en lui offrant une bonne part de l'or & des pierreries du CZAR: mais l'Ambassadeur d'Angleterre à Constantinople, a écrit ici du 21. Août, que le Kan étoit toujours des amis du Roi; & nonobstant que le Grand Seigneur avoit ratifié la Paix, Sa Majesté pourroit pourtant en continuant la Guerre contre le CZAR, disposer de toutes les Forces des Tartares.

Les Lettres de Hambourg du 20. Novembre portent, que les Suédois ont publié un Manifeste pour répondre à ceux du Roi de Dannemarck & du Roi Auguste. Ils représentent qu'ils n'ont donné aucun sujet de rupture à ces deux Princes, qui contre les Traitez, ont allumé la Guerre dans l'Empire, où ils ont introduit les Moscovites, qui pourront leur donner, ainsi qu'aux autres Princes voisins, tout lieu de s'en repentir: qu'ils ont aussi publié un autre Ecrit où ils marquent les services que le Roi Gustave Adolphe, rendit à l'Em-

l'Empire, dans le tems que l'Empereur Ferdinand II. publia le 18. Avril 1629. un Edit, dans le dessein de se rendre maître absolu de toute l'Allemagne, sous prétexte de faire restituer les Biens des Eglises Catholiques, dont les Protestans étoient en possession; que la liberté de l'Empire avoit été rétablie & affermie par les Traitez de Westphalie, qui avoient terminé cette Guerre; que tous les Princes de l'Empire en devoient témoigner leur reconnoissance aux Suédois, & que si ces Princes avoient consenti par ces Traitez à leur céder quelques Provinces, ils ne l'avoient pas tant fait pour les dédommager des frais de la Guerre, que pour leur conserver une entrée, par laquelle ils pourroient venir, en cas de besoin, au secours de l'Empire; que nonobstant le Traité de Neutralité, fait pour conserver la tranquillité de la Basse Allemagne, le Roi de Dannemarck & le Roi Auguste y avoient commencé la Guerre, quoi que la Régence de Stokholm, eut approuvé ce Traité; que si le Roi de Suede, ne l'avoit pas accepté, il le falloit attribuer à son grand éloignement, & à quelques expressions préjudiciables à sa Souveraineté, & à ce qu'il rendoit absolument inutile l'Armée qu'il avoit en Pomeranie, pendant que ses Ennemis auroient pû employer toute leurs Forces contre ses autres Etats.

Ces mêmes Lettres disent, qu'un Officier

cier envoyé par le Général Ducker, Commandant de Stralzund, avoit rapporté en passant à Hambourg pour aller à Stralzund, que la Garnison & les Fortifications de la Ville étoient en si bon état qu'elle pourroit soutenir un long Siège, ce qui donneroit tout le tems au secours que l'on préparoit, d'y arriver; que celles qu'on avoit reçues du Camp devant cette Place portoient, que du nombre des Bâtimens du Roi de Dannemarck, qui étoient chargez d'Artillerie, il n'en étoit arrivé que deux, le reste ayant été dispersé par la tempête; qu'il n'y avoit sur ces deux Bâtimens que quatorze pièces de gros Canon, & onze de dix-huit livres de balle, que l'on travailloit à débarquer, & que le reste de l'Artillerie & les Munitions étoient sur les autres Bâtimens qui avoient été obligez de relâcher vers l'Isle de Femen; que la plus grande partie des Vaisseaux de Guerre s'étoient retirez du côté de l'Isle de Moon, & que le reste croisoit à la hauteur de l'Isle de Rugen, où il n'y avoit pas d'apparence que les Ennemis fissent une descente; qu'il n'y avoit pas non plus d'apparence qu'ils pussent attaquer la Place dans les formes, leur Armée souffrant beaucoup par les maladies, & par les mauvais tems, & particulièrement la Cavalerie, dont on avoit déjà envoyé une grande partie sur les Frontières de Pologne.

Les

Les Lettres de Stokolm du 13. Octobre disent que le Roi Staniflas, après avoir eu plusieurs Conférences avec la Régence, en étoit parti pour Carelseroon, où il devoit s'embarquer sur une Flote de trente Vaisseaux de Guerre ou Fregates, commandée par le Général Wachtmeister, qui devoit transporter treize mille hommes en Pomeranie.

Celles de Varsovie du 14. Novembre marquent, qu'un grand nombre de Gentilshommes & d'autres gens ruinez par les Taxes & Contributions; exigées par les Troupes de la Nation, par les Saxons, & par les Moscovites, avoient formé un Corps considérable dans la grande Pologne, où ils faisoient de grands désordres, ainsi que dans le Palatinat de Cracovie, sous le nom d'*Independans*; que l'Armée de Lithuanie qui s'étoit approchée de la Frontière, faisoit aussi de grands désordres en retournant dans ce Duché, où elle doit prendre des quartiers d'Hiver: que les Députez nommez par la République pour traiter avec les Envoyez du Grand Seigneur, étoient arrivez à Leopold, ainsi que le Comte de Sienawski, Grand Général de la Couronne; mais qu'on ne sçavoit pas encore quand ces Envoyez s'y rendroient.

Par les avis qu'on avoit eus à Hambourg le 27. Novembre, du Camp devant Stralzund, l'Artillerie du Roi Auguste n'y

n'y étoit pas encore arrivée, les chemins étant tous rompus à cause des pluyes continuelles; on travailloit à débarquer celle qui étoit sur les deux Bâtimens de la Flote Danoise qui avoient abordé heureusement; mais comme elle n'étoit pas suffisante pour battre la Place vigoureusement, on croyoit que les deux Rois seroient contraints d'abandonner cette entreprisse, ou de la terminer par un Bombardement, à cause de l'impossibilité qu'il y avoit de faire hiverner leurs Troupes dans la Pomeranie, à cause de la disette des Fourages.

D'autres Lettres portoient, que les Partis de Wismar continuoient leurs courses, sans que les Troupes Danoises qui en font le Bloeus, pussent les en empêcher; que le 21. ils enleverent un Courier qui venoit de l'Armée; que la nuit du 15. au 16. un Détachement de la Garnison battit auprès de Warnemunde une Garde Danoise, & brûla un Bâtiment chargé d'Artillerie; que le Capitaine d'un Yacht Suédois, arrivé dans le Port de cette Place avoit rapporté, que cent quarante Bâtimens de Transport partis de Stokholm étoient arrivez à Carlskroon, escortez par vingt-huit Vaisseaux de Guerre, & qu'ils devoient incessamment transporter treize mille hommes en Pomeranie.

Par les avis de Berlin du 24. on a appris que l'Electeur de Brandebourg, avoit envoyé

96 **MERC. GALANT.**
voyé ordre à ses Troupes qui ont fait la
Campagne dans le Pais Bas, de retourner
en diligence dans ses Etats.

Extrait d'une Lettre de Vienne,
du 18. Novembre.

Les Quartiers d'Hiver de l'Armée de
l'Empire ont été réglez : neuf Régi-
mens Autrichiens, doivent hiverner en Ba-
vière, trois dans la Bobême, & un dans
l'Autriche, & les Troupes des Electeurs
dans leurs Etats. Les Lettres qu'on a re-
çûes des Frontières de Turquie confirment
que l'Armée Ottomaneprenoit ses quartiers
d'Hiver des deux côtez du Danube, &
du Prut; que le Grand Seigneur paroïsoit
toujours disposé à observer exactement le
Traité de Carlowitz, & que le Roi de
Suede devoit hiverner à Bender. L'Impe-
ratrice Regente a écrit à ce Prince pour lui
offrir un passage libre par la Hongrie, &
par les Pais Héritaires; à condition qu'il
ne seroit accompagné que de deux mille
hommes. L'Archiduc ayant envoyé ordre
au Comte de Staremberg, President de la
Chambre des Finances, de préparer des
sommes considérables pour les dépenses de
son Couronnement, & pour continuer vi-
goureusement la Guerre, on parle de mettre
sur le tapis le projet proposé en 1703. qui est
de mettre une très forte Taxe sur tous les
biens,

biens, meubles, & immeubles, sur tous les Marchands, Artisans, & autres, ce qui cause une grande consternation. Le jour du Couronnement n'est pas encore fixé: cependant les principaux Officiers de la Maison du nouvel Empereur, partent pour se rendre à Francfort. On a reçu ici les Préliminaires de la Paix, signez entre la France & l'Angleterre; le Conseil qui s'est Assemblé plusieurs fois pour les examiner, ne les a pas approuvez. On commence à battre la Caisse, pour lever les Recrues nécessaires pour les Régimens Autrichiens, & on a envoyé des ordres dans tous les Pais Héréditaires pour les obliger à fournir le nombre de Soldats auquel ils ont été taxez. Le Prince Charles de Neubourg, Gouverneur du Tirol, qui avoit porté à Milan le Decret de l'Electio[n] à l'Archiduc est revenu à Inspruch, afin de donner ordre aux préparatifs pour la réception de ce Prince, qui devoit y recevoir le 22. l'hommage des Etats du Tirol.

NOUVELLES

d'Espagne.

Les Lettres de Madrid du 16. Novembre portent, que la Cour partit d'Aranjuez le 14. Que Leurs Majestez Catho-

liques, en passant par Cien-Popucos, où les Espagnols avoient campé long-tems l'année précédente, y avoient été reçûs avec de grandes démonstrations de joye; que les Habitans avoient planté exprès sur le chemin une avenue d'arbres d'un quart de lieue de longueur; à chacun des bouts il y avoit un Arc de Triomphe orné des portraits du Roi, de la Reine, & du Prince des Asturies; qu'ils avoient tiré plusieurs feux d'Artifice, & fait couler des Fontaines de Vin, & donné plusieurs autres marques de leur Zèle: que le 15. Leurs Majestez arrivèrent à Madrid; qu'Elles allèrent descendre à Notre Dame d'Atocha, où l'on chanta le Te Deum; que le Roi monta ensuite à cheval, & la Reine en carrosse, avec le Prince son Fils: que toutes les Rues où Leurs Majestez passèrent étoient tendues des plus belles Tapisseries, avec un grand nombre de Portraits du Roi, de la Reine, & du Prince; que les Boutiques de la Rue des Orphèvres étoient ornées de Vases & de Vaiselle d'Or & d'Argent, de quantité de Bijoux, & de toutes sortes de Pierreries: que la marche dura jusqu'à la nuit, avec des acclamations & des marques de Zèle inexprimables; que le soir on fit jouer la grande Machine de feux d'Artifice, qui avoit été dressée dans la Place du Palais; que les fenêtres des Maisons furent illuminées de Flambeaux de cire blanche pendant toute la nuit.

Celles du 23. marquent, que les réjouissances ont continué les deux jours suivans par des feux d'Artifice d'une beauté surprenante, de l'invention d'un célèbre Artificier d'Alcala; par des illuminations, & par toutes les autres démonstrations d'une grande joye: que le 19. on célébra dans l'Eglise des Carmelites Deschauffées, une Messe solennelle pour rendre graces à Dieu de l'heureux retour de Leurs Majestez Catholiques & du Prince leur Fils; que Don Lorenzo Folch de Cardona, Grand Aumônier, officia, & que Don Juan de Los Evas, Prédicateur du Roi, fit un très beau Sermon; que le 22. les Jesuites du College Imperial, firent des obseques solennelles pour le repos des Ames des Soldats qui sont morts pendant la dernière Campagne, & que toute la Noblesse y assista: que plusieurs particuliers racommoderent le 23. à donner des marque de leur joye pour l'arrivée de Leurs Majestez, par des illuminations, par des feux d'Artifice, & des Arcs de Triomphe, ornés de Peintures & de Vers, à la louange de Leurs Majestez; que les deux Compagnies de Comediens Espagnols allerent en Mascara-
do au Palais, où ils chanterent des Aïre nouveaux, & représenterent une très-belle piece qui finit par un Bal magnifique.

Qu'à l'égard des nouvelles de la Guerre, les Lettres qu'on avoit reçûs d'Arragon portent, que les Troupes du Roi qui sont

dans ce Royaume s'étoient emparées de Benavarris, où il y avoit trois cens hommes, qui avoient été faits prisonniers, avec Don Bonifacio Manrique, qui les Commandoit.

Extrait d'une Lettre du Camp de Calaf du 18. Novembre.

MR. le Comte de Muret, Lieutenant Général, ayant été détaché avec trois mille hommes pour aller attaquer Cardone, y arriva le 14. Il trouva que les Ennemis avoient assez bien fortifié la Ville & le Château, & que même ils avoient aussi fortifié une Cassine où ils avoient mis vingt-six hommes. Il scût aussi que la Garison étoit composée de bonnes Troupes; sçavoir du Régiment de Taf, de deux Bataillons; d'un Régiment de Grisons, & de celui de la Deputation de Catalogne d'un Bataillon chacun, & trois cens hommes d'autres Troupes, qui toutes étoient bien disposées à faire une vigoureuse résistance: Mais les Troupes du Roi étoient aussi bien disposées à les attaquer. L'Artillerie ayant ruiné les deffenses de deux Tours, qui flanquoient un grand Rétranchement que les Ennemis avoient élevé entre la Cassine & la Ville, M. le Comte de Muret fit toutes les dispositions nécessaires pour attaquer ce Rétranchement. Il partagea quatorze cens hommes en trois Corps; celui du

cen-

centre, de six Compagnies de Grenadiers & de six piquets, étoit commandé par M. le Marquis d'Arpajon; celui de la droite, composé d'un pareil nombre de Grenadiers & de piquets, étoit commandé par M. le Comte d'Hercel, & celui de la gauche, de trois cens Dragons & de six piquets, étoit commandé par M. le Comte de Melun. On marcha dans cet ordre le 17, à la pointe du jour, en laissant derrière la Cassine fortifiée, & le Rétranchement fut emporté l'Épée à la main aux trois attaques. Les Troupes qui les défendoient furent suivies de si près que les nôtres entrèrent dans la Ville avec elles. Le Gouverneur du Château voulant profiter de ce désordre, fit sortir trois cens hommes pour envelopper nos Troupes, & les mettre entre deux feux; mais elles se rallierent si promptement qu'elles obligèrent les Ennemis de se jeter dans un Ravin, & de se retirer derrière la Rivière de Cardonner. On ne trouva point d'Habitans dans la Ville, parce qu'ils en étoient tous sortis à l'approche de nos Troupes. M. le Comte de Muret fit ensuite sommer le Commandant de la Cassine, qui se rendit avec sept autres Officiers & cent douze Soldats sans avoir été attaqué; quoi que ce Poste fût frisé & pallissadé. M. de Gourtières, Lieutenant Colonel dans les Troupes Walones, un Capitaine de Grenadiers, & un Aide-Major des mêmes Troupes, furent blessés à l'attaque

du Rétranchement, qui n'a pas coûté aux Troupes du Roi quarante hommes tués ou blessés, au lieu que les Ennemis en ont perdu environ sept cents, tant tués, blessés, Déserteurs, ou prisonniers, y compris les vingt six hommes qui étoient dans la Caserne. On trouva beaucoup de vivres dans la Ville, que les Ennemis y avoient amassés. Le lendemain de l'action, M. le Comte de Muret fit dresser des Batteries contre le Château.

NOUVELLES

de divers endroits.

De Venise le 14. Novembre.

On a fait ici pendant trois jours des Prières publiques dans les Eglises de S. Marc, & de S. Roch, avec l'exposition du Saint Sacrement, pour demander à Dieu qu'il lui plaise faire cesser le fléau de la mortalité sur les Bestiaux, qui continuë avec une grande violence. Tous les Corps & toutes les Communautés ont été en Procession à ces Eglises, pendant ces trois jours, durant lesquels les assemblées particulières ont été défendues, & les Théâtres fermés. Cette maladie s'est communiquée dans le Mantouan, dans la Sciric,

JANVIER 1712. 103
rie, & dans la Carinthie, où elle fait de
grands ravages.

De Milan le 11. Novembre.

Les Ambassadeurs de Venise eurent le 7. Audience de l'Archiduc. Le Comte Antonio Rainoldi alla les prendre au Collège Helvetique, où ils étoient logez, avec un carrosse à quatre chevaux. Ils étoient en habit de deuil, ainsi que toute leur Livrée; mais les jours suivans, ils parurent vêtus magnifiquement, ainsi que toute leur suite.

Le 8. le Cardinal Imperiali Legat à *Lastero*, envoyé par le Pape pour complimenter ce Prince, fit son entrée publique. Le Comte Rainoldi alla le prendre avec plusieurs Carrosses à six Chevaux au Monastère de Castellazzo, & le conduisit jusqu'au dehors de la Porte Romaine, où s'étant mis sous un Dais, il donna la Bénédiction au Clergé. L'Archiduc arriva ensuite, & après des complimens réciproques ils monterent à cheval, & entrèrent dans la Ville. Le Clergé Seculier & Régulier commençoit la marche; les Gardes à pied & à cheval marchaient ensuite; puis vingt-quatre Mulets du Legat avec de riches couvertures, un grand Carrosse, & une Litier; douze Estafiers de l'Archiduc, avec chacun un Cheval

E 4 de

de main ; les Valets de Chambre du Legat avec deux Masses ; les principaux de la suite à Cheval , ses Estafiers vêtus de sa livrée : ceux de l'Archiduc étoient en deuil. Ce Prince étoit sous un Dais de Toile d'Or , ayant le Legat à sa gauche. Plusieurs Seigneurs marchaient devant eux , & ils étoient suivis de douze Evêques ou Prelats à cheval. Le Senat venoit ensuite , suivi des Tribunaux & des soixante Décurions de la Ville. Ils arrivèrent en cet ordre devant l'Eglise Métropolitaine ; mais l'Archiduc n'y entra pas , & il alla droit au Palais. Le Legat y entra , & fut reçu par le Cardinal Archinto , qui en est Archevêque ; il fut ensuite conduit au Palais dans un Carrosse à six Chevaux , & de là au logement qui lui avoit été préparé. Le lendemain il rendit encore visite à l'Archiduc , qui le reçut à la seconde Anti-Chambre , & le reconduisit jusqu'à la troisième.

Les Ambassadeurs de la République de Genes , firent aussi leur Entrée le même jour ; & eurent Audience ; & le lendemain matin 10. ceux de la République de Lucques eurent aussi Audience ; & l'après dînée du même jour l'Archiduc partit pour aller coucher à Lodi.

De Lisbonne le 9. Novembre.

La nouvelle qui s'étoit répandue depuis huit jours que la Paix se traitoit en Angleterre, a été confirmée par un Exprès dépêché par notre Ambassadeur en cette Cour là, qui a apporté les Préliminaires. Le Comte de Portmore, a reçu ordre de ramener en Angleterre les Troupes de cette Couronne, excepté deux Bataillons, pour remplacer les Soldats qui manquent à la Garnison de Gibraltar. Sept Vaisseaux de guerre Anglois qui étoient dans notre Port, en partirent hier pour retourner en Angleterre. Le pain est toujours très cher ici; & on est fort en peine des Bâtimens qui sont allez charger des grains en Barbarie.

De Naples le 10. Novembre.

Le 3. de ce mois on commença les réjouissances publiques, pour l'Electiion de l'Archiduc à l'Empire. Elles devoient durer trois jours; mais le soir du troisième à une demi heure de nuit, il tomba une si grande pluye qu'elle éteignit toutes les illuminations, gâta les Tentures qui étoient en plusieurs endroits, & trempa tellement les Artifices, qu'ayant reconnu

le lendemain qu'ils ne pourroient plus servir, on les abandonna au pillage ainfi que toutes les Machines. Le Vice-Roi qui devoit aller ce soir là visiter les Feux d'Artifice, préparé sur la Mer avec de grandes Machines chargées de fruits, donna un Bal dans le Salon du Palais, pour suplérer à l'exécution de ces grands préparatifs, qu'on renouvellera après le Couronnement. Le 8. il fit chanter le *Te Deum* dans l'Eglise du grand Convent des Dominicains, & il y tint Chapelle; pendant laquelle l'Infanterie Allemande qui étoit dans la Place fit trois décharges de Mousqueterie, & les Canonniers des Châteaux, firent trois salves de toute l'Artillerie. Il le fit chanter hier dans l'Eglise des Theatins, & doit demain le faire chanter dans celle de la Maison Professe des Jesuites.

De Cadix le 12. Novembre.

Des Armateurs François amenerent avant hier ici trois Vaisseaux Hollandois qui venoient du Levant. Ils sont chargés de Soye, de Cotton filé, de Caffé, & d'autres riches Marchandises, le tout estimé près d'un million.

Une Fregate Françoisé ayant attaqué sur les Côtes de Galice un Vaisseau de guerre Portugais, monté de 60. pieces de
Ca-

Canon, étoit sur le point de s'en emparer après quatre heures de Combat, lors que le feu ayant pris au Vaifseau, il sauta en l'air avec tout l'Equipage, dont on ne put sauver que trois personnes.

Il est encore venu quarante sept Deserteurs de Gibraltar, presque tous Hollandois, & qui continuent de dire que la Garnison n'est point payée, & que les vivres y sont à un très-haut prix.

De Rome le 14. Novembre.

Le trois de ce mois, la Marquise de Prié, comme Ambassadrice de la Cour de Vienne, quitta le deuil, & reçut les complimens sur l'Electon de l'Archiduc à l'Empire. Il y eut le soir une grande Assemblée chez elle, où se trouverent la Connétable Colonne, Dona Maria Bernardina, les Neveux du Pape, l'Envoyé de Portugal, & plusieurs autres personnes distinguées : Le Prince d'Avellino, avoit mandé à ses principaux Domestiques de donner part aux Cardinaux de l'Electon de l'Archiduc, & de faire des illuminations pendant trois soirs; mais les Maîtres des cérémonies ayant représenté qu'il étoit contre l'ordre qu'il se fit sous les yeux du Pape, des réjouissances pour une nouvelle dont on n'avoit point donné part à Sa Sainteté, ces réjouissances ont été différées.

De Venise le 21. Novembre.

L'Archiduc ayant passé le 14. à Bussolengo, sur les Frontières de l'Etat Vénitien, sur la route de Milan à Inspruch, les Procureurs Pisani & Dalezze, Ambassadeurs Extraordinaires de la République le complimenterent. Ce Prince fut conduit au Palais qui lui avoit été préparé; & qui étoit magnifiquement meublé & illuminé, & où il trouva une garde de deux mille Cavaliers ou Dragons, tous habillez de neuf. Le lendemain les Ambassadeurs lui presenterent un Régale de Cire, de Miroirs, de Cristaux, de Confitures, & de plusieurs autres choses galantes: On lui servit un repas magnifique, après lequel il alla à Roveredo, accompagné par les mêmes Ambassadeurs, & par les deux mille Cavaliers ou Dragons, qui ne le quitterent que sur les Frontières du Trentin. Ce Prince fit présent aux Ambassadeurs de chacun une Boëte à portrait, garnies de pierreries, & estimées mille pistoles.

De Lisbonne le 13. Novembre.

On est ici dans de grandes inquiétudes, sur l'avis qu'on a eu, que M. du Gué-Trouin, avoit débarqué des Troupes aux
Iles

Isles du Cap Vert ; & qu'étant entré dans la Baye de Tous les-Saints, il avoit pillé la Ville de San Salvador, Capitale du Brésil, ainsi qu'un autre Port, où il avoit brûlé tous les Vaisseaux qui y étoient.

De Londres le 24. Novembre.

Monsieur l'Evêque de Bristol, Garde du Secau Privé, se prépare à partir pour la Hollande, en qualité d'Ambassadeur Plénipotentiaire pour les Négociations de la Paix, que tous les Peuples des trois Royaumes souhaitent avec tant d'empressement, qu'il a été résolu en plusieurs endroits de presenter des Adresses à la Reine, pour la supplier de la conclure aux Conditions qu'Elle & son Conseil jugeroient à propos ; mais on s'en est abstenu, de crainte qu'il ne parût qu'on voudroit donner atteinte au Pouvoir absolu qu'a le Souverain de faire la Paix & la Guerre, quand il lui plaît.

Trois cens prisonniers François ont été transportez à Calais, pour être échangés.

La Foudre étant tombée la nuit du 16. au 17. sur l'Eglise de Southwel, dans le Comté de Nottingham, cette Eglise a été brûlée avec l'Ecole qui en étoit proche, & les Cloches fondues.

Du premier Décembre.

Le 25. Novembre il arriva un Courier du Comte de Strafford, qui apporta le consentement des Etats Généraux pour traiter de la Paix sur le pied des Préliminaires ; & les Passeports pour les Ambassadeurs du Roi Très-Chrétien. Outre les vingt-cinq gros Vaisseaux de Guerre, qui ont été desarmez, on en desarme encore plusieurs autres.

Le 28. jour de la Naissance de la Reine Elisabeth, auquel le menu Peuple avoit coutume, avant le Règne de Jacques I. de célébrer la mémoire de cette Princesse, en brûlant l'Effigie du Pape, & celles de plusieurs Cardinaux & Religieux, le Conseil fut averti que quelques mal-intentionnez, avoient fait faire secrètement de grands préparatifs, dans le dessein de causer quelque tumulte. On envoya des Huissiers, avec un Détachement de Grenadiers, commandé par un Officier, dans l'endroit qu'on avoit indiqué, & ils y trouverent une Figure du Pape, avec plusieurs autres de Cardinaux, & Religieux, & même du Diable, dans un Chariot, qui fut brisé ainsi que toutes les Figures*.

Le

* On fit là-dessus une Estampe, où l'on voit le Diable ayant le Pape à sa droite, & le Prétendant à sa gauche, & les autres Figures derrière dans

Le soir du même jour, & la nuit suivante on fit prendre les Armes aux Milices, qui firent des Patrouilles dans les ruës; mais il ne se passa pas le moindre désordre.

De Génes le 26. Novembre.

Monsieur le Marquis de Monteleon, Ambassadeur d'Espagne, ayant reçu ordre de se rendre à Madrid pour y recevoir ses Instructions sur le Congrès de la Paix auquel il doit assister, en qualizé de Plénipotentiaire, prit hier son Audience de Congé du Senat.

Les six mille Allemands qui s'étoient avancez sur notre Frontière pour y prendre des Quartiers d'Hiver, marchent dans le Mantouian où ils occuperont les Quartiers qui étoient destinez aux Troupes de Brandebourg qui retournent en Allemagne.

Il est entré huit mille Allemands sur les Terres du Grand Duc, où ils prennent des Quartiers; ce Prince ayant refusé de fournir aux Commissaires Impériaux les huit cens mille livres que l'Archiduc lui avoit fait demander.

De

dans l'ordre qu'on s'étoit proposé de les porter en Procession: & dessus la Figure du Diable, on lit ces paroles de S. Math. Chap. 28. v. 13. *Discipuli ejus nocte venerunt & jurati sunt eum.*

De Grenoble le 30. Novembre.

Il parut il y a quelques jours de ce côté-ci un gros parti de la Garnison de Suze qui étoit venu par Exiles. Aussi-tôt qu'on en eut avis on fit sortir trente Dragons avec chacun un Fantassin en croupe: Ils trouverent les Ennemis qui rafraîchissoient dans un Village; les Fantassins y entre-rent criant, *Qui Vive*, & au premier feu que nos gens firent sur eux, ils se retire-rent. Les Dragons qui les observoient les poursuivirent & mirent en désordre; cinq furent tuez & trente-cinq faits pri-sonniers.

De Hunningue le 4. Décembre.

Notre Garnison a fait une course dans la Forêt Noire sans aucune opposition, & a ramené un gros butin. Les Lettres de Hombourg portent, que soixante Hussars ennemis étant entrez dans le País, avoient commencé à piller & brûler; mais que des Détachemens de cette Place & de Saar-Louis, ayant été à leur poursuite, les avoient battus & repris le butin qu'ils avoient fait.

De

De Bayonne le 4. Décembre.

Il y a présentement ici 18. Bâtimens Anglois, qui ont apporté diverses Marchandises pour les vendre, & ensuite charger des Vins & des Eaux de Vie.

Une Fregate du Roi de 34. Canons a pris un Flessingois de 32. Canons & de 150. hommes d'équipage, dont plus de 60. ont été tuez dans le Combat, qui a duré cinq heures.

Des Lettres de Gibraltar du 20. du passé portent, que la disette y étoit si grande, que le Commandant de la Place étoit obligé de tenir les Portes fermées pour empêcher la desertion: que quatre Bâtimens Portugais étant entrez dans la Baye pour se mettre à couvert d'un gros tems qui auroit pû les jeter sur les Côtes de Barbarie, on leur avoit fait décharger les grains qu'ils avoient à leur bord, & rembourfé l'argent qu'il leur avoit coûté.

On a aussi appris que les Maures qui sont devant Ceuta ayant voulu emporter par Escalade le Bastion de S. Pierre, avoient été vivement repoussez jusques dans leur Camp avec perte de plus de 1200. hommes; & qu'il étoit arrivé de Carthagene à cette Place, un renfort de 400. hommes & beaucoup de Munitions de guerre & de bouche.

De Fers-Louis le 10. Decembre.

Le Commandant de Lauterbourg ayant eu avis que le 6. au soir il devoit sortir un Bataillon de Philisbourg pour aller à Landau, envoya un Parti de Dragons & de Grenadiers, qui se postèrent sur le chemin en des lieux couverts. Les Ennemis étant tombez dans l'Embuscade, furent enveloppez; le Commandant fut tué avec plusieurs Soldats, & le reste pris. Ce Bataillon étoit des Troupes de Souabe & de Franconie, & alloit relever un autre Bataillon des mêmes Troupes qui est à Landau.

De la Haye le 8. Decembre.

Le Courier, que le Comte de Goes, Envoyé de la Cour de Vienne, avoit dépêché à Milan, pour porter à l'Archiduc les Préliminaires de la Paix, en revint le 21. Novembre. Il apporta une Lettre*, par laquelle ce Prince prie les Etats Généraux de n'avoir point d'égard à ces Préliminaires, qu'il les avoit rejettez, & qu'il protestoit contre toutes les Assemblées & les Négociations qu'on pourroit faire sur ce sujet.

On a appris depuis que ce Prince persiste dans la résolution de ne point envoyer de

* On trouve cette Lettre à la fin du Mercure de Novembre.

de Plénipotentiaires pour traiter de la Paix sur le pied des Préliminaires.

Hier le Comte de Strafford, Ambassadeur Plénipotentiaire d'Angleterre, communiqua aux Ministres de tous les Alliez, dans une Assemblée que l'on tint exprès, que la Reine sa Maîtresse avoit nommé la Ville d'Utrecht pour le lieu où se tiendroient les Conférences pour la Paix, & que l'ouverture s'en feroit le 12. Janvier prochain. Il remit ensuite à chacun de ces Ministres, une Lettre de la Reine de la Grande Bretagne, qu'Elle écrivoit à leurs Maîtres, pour les inviter à y envoyer leurs Plénipotentiaires.

D'Arras le 12. Decembre.

Monfieur le Maréchal de Montefquiou, partit d'ici avant-hier avec la plus grande partie de notre Garnison, pour se mettre à la tête d'un Détachement de trois cens hommes par Bataillon, & de cent hommes par Régiment de Cavalerie & de Dragons de toutes les Troupes, qui sont depuis la Meuse jusqu'à la Mer. Leur rendez-vous étoit le long de la Scarpe depuis Douây jusqu'à Mortagne, & le long du Canal & de la Deule. Ces Troupes n'ont point de Bagages, & n'ont porté des Vivres que pour quatre jours, & des Outils à remuer la terre; elles travaillent à combler

bler le Canal en quelques endroits, à ruiner les Ponts, les Ecluses & les Dignes de ce même Canal, de la Scarpe, & de la Deule, afin d'ôter aux Ennemis le moyen d'établir leurs Magazins de Vivres & de Munitions à Douay pour la Campagne prochaine, ainsi qu'ils l'avoient projeté.

Pendant qu'une partie de ce gros Détachement commençoit ces Travaux, M. de Goëbriant marchoit à la petite Ville de Lillers, où les Ennemis avoient cinq cens hommes, qui ont été faits prisonniers; & les Fortifications qu'ils y avoient faites ont été démolies.

De Courtray le 18. Decembre.

Un Parti de cent hommes de la Garnison d'Ipres, ayant rencontré plusieurs Détachemens de cinq Régimens, les a défaits l'un après l'autre, & en a fait la plupart prisonniers.

Le même jour, soixante Hussars, furent surpris la nuit dans un Village à deux lieues de Cologne, par un Parti de trente Fantassins François, qui leur enlevèrent trente Chevaux.

A Madrid le 3. Decembre.

Le Conseil envoya Vendredi dernier des Instructions aux Plénipotentiaires qui doivent partir incessamment pour les Conférences de la Paix. Le Roi a donné la Charge de Président du Conseil de Guerre à M. le Marquis de Bedmar. Les Lettres de Malaga portent, qu'il y étoit arrivé un Bâtiment venant de Gibraltar, où il y avoit quatre-vingt-six Soldats de la Garnison de cette Place, qui ayant monté de nuit dans ce Vaisseau, obligèrent les Matelots de mettre à la Voile, après avoir eux-mêmes coupé les Cables.

M O R T S.

Germain de la Fâille, Doyen des Anciens Capitouls, Syndic de la Ville de Toulouse, Secrétaire Perpétuel de l'Académie des Jeux Floraux, & Auteur des Annales de la même Ville, y mourut le 12. Novembre, âgé de 96. ans.

Bernardin Kadot, Marquis de Sebville, Maréchal des Camps & Armées du Roi, mourut le 11. Octobre, dans son Château de Sebville, âgé de 70. ans. Il avoit été Envoyé de Sa Majesté à la Cour de Vienne.

Elisabeth de Rouxel de Medavy de
Gran-

118 MERC. GALANT.

Grancey, Dame d'Atour de la feuë Reine d'Espagne, mourut le 26. Novembre, âgée de 58. ans. Elle étoit Fille du feu Maréchal de ce nom.

Marie Mignot, qui avoit épousé en 1633. François de l'Hôpital, Comte de Roisnay, Maréchal de France, Chevalier des Ordres du Roi, &c, mourut le 30. Novembre, dans un âge fort avancé.

Pierre Deiria, Laboureur, de la Paroisse de Brassemtoy dans le Diocèse d'Aire, mourut le 21. Novembre, âgé de cent ans. Il travailloit à la terre huit jours avant son décès.

Jacques Bouchet, Sieur de la Tour, de Teiffodé dans le Diocèse de Lavaur, mourut le 25. Novembre, âgé de cent onze ans.

M A R I A G E S.

Christian-Louïs de Montmorency-Luxembourg, Lieutenant-Général des Armées du Roi, & de la Province de Flandres, épousa le 7. Decembre, Louïse de Harlay, Fille unique d'Achilles de Harlay, Comte de Beaumont, Conseiller d'Etat ordinaire, & d'Anne Renée Louïse du Louët de Coerjenyal, & petite-Fille d'Achilles de Harlay, ci-devant premier Président du Parlement. Le nouvel Epoux, qui portoit le nom de Chevalier de Luxembourg, porte présentement celui de *Prince de Tingry*.

On

On ne peut vous donner une plus juste idée de la grandeur & des illustrations de la Maison de Montmorency, qu'en vous rapportant le Discours que M. Chevillard, Historiographe de France, & Généalogiste du Roi, a composé à l'occasion d'une Carte Généalogique, qu'il a faite pour Monsieur de Montmorency Fosseuse, chef de cette Maison. Ainsi, ce Discours qui est inseré dans la première partie de ce Volume, doit être regardé comme un Ouvrage nouveau.

N. Abaëte de Chevilly, Capitaine aux Gardes, a épousé Catherine Turgot de Saint Clair, Fille d'Antoine Turgot, & de Jeanne Marie du Tillet de la Buffiere. Elle étoit Veuve de Gilles d'Aligre de Boislandry, Conseiller au Parlement; & elle est Sœur de M. Turgot Maître des Requêtes, & de M. Turgot Evêque de Sees. Il s'est fait depuis plusieurs autres Mariages dont on a été informé trop tard pour les inserer dans ce Volume: on en parlera le mois prochain.

Le Roi a nommé Monsieur Anisson de Hauteroche, Prévôt des Marchands de la Ville de Lion. Il est Pere de Monsieur de Hauteroche Conseiller au Parlement de Paris, & Conseiller de la Chambre du Commerce, dont est aussi Monsieur Menager, & de M. l'Abbé Anisson. Il a un Frere à Lion, qui a été Eschevin de la même Ville.

Le

Le Lundi 30. Novembre, Monsieur l'Archevêque de Lion, Sacra dans l'Eglise Collegiale de Saint Nizier, Monsieur l'Abbé Sicault, Evêque de Synope, assisté de Monsieur Madot, Evêque de Bellay, & de Monsieur de Montmartin, Evêque de Grenoble. L'Evêché de Synope est suffragant de l'Archevêché d'Amasie, dont Monsieur le Nonce Cusani a été pourvû.

Le 28. Novembre, Henri Charles Arnauld de Pomponne, Abbé de Saint Medard de Soissons, Aumônier du Roi, ci-devant Ambassadeur de Sa Majesté à Venise, fut nommé Conseiller d'Etat d'Eglise, à la place de feu Monsieur le Tellier, Archevêque de Rheims.

Monsieur Trudaine, Intendant de Bourgogne, ayant été nommé Conseiller d'Etat, s'est remis de cette Intendance.

Monsieur de la Briffe, Intendant de Caën, a été nommé Intendant de Bourgogne; & Monsieur Guinet, Maître des Requêtes, a été nommé Intendant de Caën.

Le premier Décembre, Louïs-Auguste d'Albert-d'Ailly, Vidame d'Amiens, Capitaine-Lieutenant des Chevaux Legers de la Garde du Roi, ayant été nommé par Sa Majesté Duc de Chaulnes, Pair de France, prêta Serment au Parlement, & y fut reçu avec les cérémonies ordinaires.

Le

Le 17. Décembre on fit un Service solennel dans l'Eglise des Minimes , près de la Place Royale , pour le repos de l'Âme de feu Monsieur le Maréchal de Boufflers. Monsieur l'Evêque de Tournay célébra la Messe , & le Pere de la Ruë Jesuite , prononça l'Oraison Funebre. Un grand nombre de Seigneurs & de Dames de la Cour y assisterent.

L'Académie Françoisè a proposé pour le sujet du prix de Poësie qu'elle delivrera l'année prochaine , le jour de Saint Louis. *L'Application continuelle du Roi à assurer le repos de ses Sujets, & son attention à rendre Monsieur le Dauphin de plus en plus capable de répondre à ses vûës.*

Dernières Nouvelles.

De Lisbonne le 4. Décembre.

LE Roi assemble souvent son Conseil pour prendre des mesures convenables aux conjonctures presentes ; & un Exprès partit hier pour l'Angleterre avec des Dépêches qui portent, à ce que l'on assure, que Sa Majesté remet à la Reine ses intérêts au sujet de la Paix , & nos Envoyez à Londres & à la Haye , sont nommez pour assister au Congrès en qualité de Plénipotentiaires.

La nouvelle qu'on a eüe ici de l'expédition des François dans le Brésil, nous a

été confirmé par un Bâtiment arrivé de San Salvador, & l'on y ajoute d'autant plus de foi, que nous n'avons point de nouvelles de la Flore que nous en attendons.

De Gironne le 10. Décembre.

Les dix-huit Bataillons, & les douze Escadrons qu'on attendoit de Dauphiné étant arrivez, Monsieur le Marquis de Fiennes s'est mis en marche pour aller faire le Siège d'Ostalric. Les Ennemis en ayant été informez, s'avancerent au nombre de 400. Chevaux, de deux Bataillons, & d'un gros Corps de Miquelets, pour lui disputer le passage entre Bazola & Castelfollit; mais Monsieur de Fiennes ayant marché à eux avec son Avant-garde seulement, ils se retirerent avec beaucoup de précipitation, abandonnant tous les postes qu'ils occupoient dans les Montagnes.

De Hambourg le 11. Décembre.

Les dernières Lettres qu'on a reçûes du Camp devant Wismar portent, que la nuit du 4. au 5. trois mille hommes d'Infanterie, & trois cens Dragons, étoient sortis de la Place avec neuf petites pieces de Canon, pour surprendre les Troupes du Blocus; que le Général Rantzaw qui y commande en ayant été informé, avoit envoyé une Troupe de Cavalerie devant chacune des portes, pour observer les

mou-

mouvements de la Garnison, & donna en même tems les ordres nécessaires pour disposer toutes ses Troupes de manière qu'elles pussent marcher promptement où il seroit nécessaire: que les Suedois en sortant de la Ville, avoient repoussé la Cavalerie Danoise; qu'ils poussèrent ensuite la Garde avancée & le Piquet de deux cens Chevaux, après quoi ils attaquèrent le Régiment de Dragons de Bulau, qui ayant été soutenu par trois autres Régimens, le Combat dura deux heures, ce qui donna le tems au Général Rantzau de faire avancer des Troupes qui prirent les Suedois en flanc des deux côtez, & marcha en même tems avec un autre Corps pour leur couper la retraite, en sorte que l'Infanterie fut obligée de former un Bataillon quarré pour se retirer, mais que ce Bataillon ayant été rompu, il n'étoit rentré dans la Ville qu'environ seize cens hommes, le reste avoit été tué ou pris avec les neuf pieces de Canon.

Extrait de Lettres de Bender du 26.

Octobre.

M. Funck, notre Envoyé, mande par un Exprès qui vient d'arriver, que le Grand Visir fait à present des merveilles, & promet au Roi de Suede tout ce qu'il lui demandra en Troupes & en Argent. Les Moscovites ont employé plusieurs artifices pour éluder & retarder l'exécution de

la Paix faite avec la Porte. Le dernier terme fixé pour la reddition d'Asaf, & la démolition de Taganrok, expirera dans quelques jours, & ils cherchent encore à gagner une prolongation; mais nous avons de très grandes raisons pour croire que la Porte ne se laissera plus amuser, & qu'elle reprendra les Armes incessamment. Cependant de quelque manière que la chose tourne, le Roi de Suede demeure ferme dans la résolution qu'il a prise de partir cet hiver, & de se porter en Pologne.

D'Arras le 20. Décembre.

Les Troupes qui ont été employées à combler le Canal de la Deule, & celui de Douai; à rompre les Ecluses, les Ponts, & les Dignes, sont retournées dans leurs quartiers, sans avoir perdu un seul homme; on a aussi ruiné le Pont-à-Vendin, & enfoncé des Bâteaux, & abbatu des Arbres dans la haute Scarpe au dessus de Douai, de sorte que les Munitions qui sont à Gand, & destinées pour les Magasins de cette Place, n'y pourront être transportées que par charrois, ce qui sera très-difficile à exécuter, tant à cause des grosses sommes qu'il en coûtera aux Ennemis, qu'à cause des fortes escortes pour chaque Convoi.

Les cinq cens hommes qui ont été faits prisonniers à Lilliers, & qui sont de Troupes Hollandoises, ont été amenez ici:

D'au-

D'autres Lettres portent, que dès que les Ennemis furent informez de ce qui se passoit, ils rassemblerent toutes les Garnisons de la Frontière; mais que n'ayant pû le faire assez promptement, les nôtres se retiroient lorsque les Gouverneurs de Lille & de Douai parurent à une lieuë & demie d'Arras, à la tête de trente Escadrons, qui après quelques escarmouches avec l'Arrière-garde de nos Troupes, commandée par M. le Comte de Broglio, se retirèrent, crainte d'être coupez.

De Madrid le 14. Décembre.

Les dernières Lettres qu'on a reçues de Catalogne portent, que le Comte de Staremberg ayant fait un détachement de Troupes Allemandes pour changer la Garnison de Tarragone, les Officiers des Troupes Angloises qui y sont, avoient refusé d'évacuer cette Place, & avoient fait dire au Comte de Staremberg, qu'ils en répondoient.



A D D I T I O N

Faite en Hollande.

Mémoire de l'Envoyé de S. A. E. de Hanover, adressé à la Reine de la Grande Bretagne, sur la Paix avec la France.

SON Altesse Electorale de Brunswick-Lunebourg ayant renvoyé le soussigné, son Ministre

nistre d'Etat & de son Conseil Privé, le Baron de Bothmer, auprès de S. M. la Reine de la Grande-Bretagne, lui a ordonné principalement de remercier très humblement S. M. de l'honneur qu'Elle lui a fait, de lui communiquer ce qui s'est passé depuis peu touchant la Négociation de Paix, par une personne de la distinction & de la confiance de M. le Comte de Rivers; & de la nouvelle marque de l'honneur de son Amitié, qu'Elle a bien voulu donner à cette occasion, à lui & à sa Serenissime Famille, par ses généreux soins pour ses intérêts.

Monseigneur l'Electeur se rapporte particulièrement aux sentimens qu'il a fait connoître à Mylord Rivers, & à la Réponse qu'il lui a fait donner par écrit sur ses Propositions, dont une Copie va ci-jointe. Il croit que ce seroit manquer au respect dû à la confiance dont Sa Majesté l'a honoré, s'il n'y répondoit avec la sincérité qu'Elle doit attendre de son plus véritable & de son plus zélé Serviteur & Ami, qui s'intéresse pour sa gloire & pour son intérêt plus que personne du monde. Il espère que Sa Majesté lui fera l'honneur de recevoir dans ce sens & selon cette intention, tant ce qu'il a pris la liberté de lui faire dire de ses sentimens, par le susdit Lord Rivers, que ce qu'il a ordonné au sousigné son Ministre de se donner l'honneur de représenter encore à ceux de Sa Majesté.

Les sentimens de S. A. E. sur la Paix & sur la Négociation sont: Que les Alliez ont besoin, non seulement de Déclarations positives, mais encore de sûretés réelles, sur tout ayant à faire à un Ennemi dont les manières d'agir sont assez connues. C'est à quoi les Préliminaires précédens avoient pourvû, en obligeant la France à restituer préalablement des Places de sûreté. Ici, il n'y a ni sûretés réelles, ni aucunes Déclarations claires & précises: Tout se réduit à des généralitez vagues, qui au fonds ne
veu-

veulent rien dire, & sur lesquelles on pourroit négocier des années. On laisse à juger, quel est le moyen de pousser, pour mettre une prompte fin à la Guerre; Ou d'exiger préalablement de la France de telles conditions, qu'il n'y ait plus rien à faire dans l'Assemblée générale, que de leur donner la forme de Traité; Ou d'ouvrir cette Assemblée sur des Articles capiteux & obscurs, qui laissent le champ libre à la France de mettre en usage ses Intrigues & ses Chicanes ordinaires.

Il n'y a qu'une parfaite Union entre les Alliés, pendant qu'on traite la Paix générale, & la Garantie nouvelle qu'ils se donneront de ce qui y aura été conclu, qui puissent les mettre en sûreté pour l'avenir. Sans cela, toute l'Europe tombera dans la confusion, & sera en butte dans l'Esclavage; soit tout, si on laisse l'Espagne & les Indes à un Prince de la Maison de Bourbon. On ne pourroit pas se flatter que même après la Paix conclue de telle manière, la Grande Bretagne pût être en sûreté, & se maintenir dans un état tranquille & florissant; à moins que de demeurer avec les Etats Généraux, & avec les autres Alliez, dans une Union qui les mit tous ensemble à couvert des entreprises de la France. Toutes leurs Forces unies ont à peine suffi pour s'en garantir: D'où l'on peut juger de ce qui arriveroit, si cette Couronne venoit à bout de les diviser; & de qu'elle seroit capable d'exécuter, après avoir respiré pendant quelques années, & après s'être renforcée par l'Espagne & par les Richesses des Indes. On ne doute donc pas, que S. M. Britannique ne se propose d'agir dans toutes ses affaires conjointement & de concert avec ses Alliés, conformément aux assurances qu'Elle leur a données. Mais pour bannir toute défiance, il seroit bon qu'il n'y eût aucune Négociation secrète, qui pût donner lieu de soupçonner que

l'un ou l'autre des Alliez pourroit faire son Traité séparément.

Tous les Alliez concourront avec plaisir à conclure la Paix, pourvû qu'elle leur procure leur sûreté, n'y en ayant point qui ne soit las des dépenses & des incommoditez de la Guerre, & qui veuille la continuer lorsqu'elle cessera d'être nécessaire. De plus, il n'y en a point parmi Eux qui ne se fasse un plaisir de contribuer de tout son pouvoir, à obtenir à la Grande-Bretagne les conditions & les avantages qu'elle peut prétendre de la France: Son Altesse Electorale se fera en particulier un devoir d'y apporter tous les soins qu'on pourra désirer d'Elle, rien au monde n'étant plus juste, après tant de grandes choses que S. M. Britannique a faites avec sa Triomphante Nation pour la Cause commune, depuis le commencement de son glorieux Règne. Et cette voye paroît plus sûre à S. A. E., pour parvenir à ce but, & pour se conserver les avantages, que si la Grande-Bretagne y travailloit sans la concurrence de ses Alliez par une Négociation séparée. Rien ne seroit aussi plus avantageux à la France, que si par son habileté, elle pouvoit ébloûir assez une Puissance Maritime, pour lui faire accepter quelque avantage tellement au préjudice de l'autre, que la Jalousie qui en naîtroit devint un obstacle à leur Union pour l'avenir; laquelle, faisant leur sûreté réciproque, paroît à la France le plus grand empêchement à ses vastes Dessesins.

S. A. Electorale peut répondre, que la Cour Imperiale n'a jamais formé le dessein qu'on lui impute, de vouloir entamer avec la France une Négociation secrète, au préjudice des Intérêts de la Grande-Bretagne: Mais pour ôter à cet égard tout sujet d'ombrage, tant de la part de l'Empereur, que de la part des Etats Généraux des Provinces-Unies, on pourra prendre avec

ces

ces deux Puissances de nouveaux engagements ; & on peut s'assurer qu'elles ne feront aucune difficulté de promettre à la Reine, de la manière la plus forte & la plus solennelle, de n'entrer jamais avec l'Ennemi commun dans aucune Négociation, de ne recevoir jamais aucune ouverture ou proposition de sa part, sans la participation de S. M., & sans prendre de concert avec Elle des mesures communes. On allégué, que la Cour Impériale renoncera sans peine à ses Provinces aux Indes, pourvu qu'on lui donne les Etats d'Italie & les Pays Bas : Mais c'est sur quoi il est juste d'entendre le nouvel Empereur, qu'on sçait avoir fort à cœur les affaires d'Espagne.

Il est aisé de connoître les suites pernicieuses qu'on auroit sujet d'appréhender, si on laissoit l'Espagne & les Indes au Duc d'Anjou. S. M. Elle-même s'est expliquée ouvertement dans sa Harangue à l'entrée de la dernière Session de son Parlement, recommandant la Guerre d'Espagne, comme celle qui intéressoit le plus la Nation Britannique, qui ne sera aucunement dédomagée par le Commerce de la Mer du Sud, dont on la prive ; lequel, si on lui en donnoit même la société, dont on peut justement douter encore, ne seroit au moins que précaire, & ne seroit qu'ausantique la France & l'Espagne voudroient bien se permettre. Ces deux Couronnes ne pourront être considérées au susdit cas que comme une même Puissance. Tout le monde sçait que c'est la France qui gouverne les Espagnols, dans leur Conseil, dans leurs Finances, dans le Ministère, & qui même fait leur Commerce aux Indes par ses Vaisseaux : Elle s'est déjà renduë tellement la maîtresse de tout cela, que quand les Espagnols voudroient s'en affranchir, soit après la Paix, soit après la mort du Roi de France d'à présent, cela n'est plus dans leur pouvoir, & aucun Traité ne se-
 ra

ra assez fort pour obtenir de la France de quitter effectivement ces Avantages. Il y a outre cela à considérer, que si la Lignée du Duc d'Anjou, ou la Lignée mâle du Dauphin son Frere, venoit tôt ou tard à manquer, ces deux Couronnes seroient entièrement combinées sous une même Tête: Nul Traité, nulle Renonciation ne seroient assez forts pour empêcher cette combinaison en pareil cas; dont la Renonciation faite à la Paix des Pirenées, & le Traité de Partage, fournissent entr'autres des exemples d'une assez grande évidence. Il est très-certain aussi, que le Roi de France, qui nonobstant la Paix & ses Engagemens avec le Roi Guillaume III. de glorieuse Mémoire, a reconnu de son vivant un autre pour Roi d'Angleterre, aussi-tôt qu'il s'est crû Maître de l'Espagne par son Petit Fils, ne verra pas si-tôt celui-ci affermi sur ce Trône, qu'il travaillera à mettre sa Créature sur celui de la Grande-Bretagne; & qu'il en viendra à bout ayant augmenté sa Puissance par celle de l'Espagne, & les Richesses par celles des Indes. Il est aisé de prévoir le danger où seroit en ce cas la Personne de la Reine, & ce que deviendroit alors la Liberté de la Grande-Bretagne, sous un Maître élevé dans les Principes de la France, & dans la haine contre les meilleurs Anglois qui l'ont abjuré selon la Loi, & ce qu'il seroit fait ensuite de celle de toute l'Europe & de la Religion Protestante, par la liaison d'obligation, de nécessité & de reconnaissance de trois Rois d'une Religion opposée, & d'une telle Puissance par Mer & par Terre, sous la direction de celui de France. Ce sont des conséquences où S. A. Electorale est trop intéressée, pour les considérer avec indifférence.

Quant à la Barrière aux Pais-Bas Espagnols, on ne peut pas dire qu'elle ne regarde que la sûreté des Provinces-Unies: elle regarde au contraire tous autant celle de la Grande-Bretagne.

laquelle ne se trouveroit pas moins en danger que ladite République, si la France devenoit maîtresse des Pays-Bas Espagnols. C'est une vérité qui a été reconnüe de tout tems par les Anglois, & même sous le Règne de Charles II. le quel, malgré ses liaisons avec cette Couronne, ne voulut pas permettre qu'elle en fit la Conquête: De sorte que la Barrière, qui ferme à ce dangereux Ennemi l'entrée aux Pays-Bas, est un intérêt commun aux deux Puissances Maritimes, de même qu'à l'Empire d'Allemagne; outre que la Grande-Bretagne trouve à cette heure dans sa Garantie, celle de la Succession Protestante réciproquement.

Quelque chose qui arrive, & soit qu'on ouvre dès à présent l'Assemblée de la Paix, soit qu'on la renvoye à un autre tems, c'est-à-dire jusqu'à ce que la France ait fait des Déclarations plus satisfaisantes. S. A. Electorale croit que c'est d'une absoluë nécessité de ne se point relâcher par rapport aux préparatifs pour la Campagne prochaine; n'y ayant aucune espérance d'obtenir de bonnes Conditions de Paix, qu'en se mettant en état de poursuivre vigoureusement la Guerre, & de commencer la Campagne de bonne heure avec des Forces considérables; & cela d'autant plus, qu'on voit les préparatifs que la France fait déjà de son côté pour cela: C'est aussi par cette considération que S. A. Electorale ne veut point se prévaloir de la permission que S. M. a eu la bonté de lui accorder avec tant d'amitié, de prendre pendant cet Hiver quelques-uns de ses Régimens de Dragons dans son propre País, ayant résolu de les laisser tous au País-Bas. Monseigneur l'Electeur conservera ce nonobstant pour S. M. la même reconnoissance, que si Elle se fût servie effectivement de sadite permission. On ne doit pas douter que l'Empereur ne fasse de beaucoup plus grands efforts que ci-devant, & que les Etats Gé-

Généraux ne fournissent ce à quoi ils sont obligés par leurs Traitez ; S. M. Imperiale étant prête de faire de nouveaux concertz là-dessus avec S. M. Britannique : Mais il sera sur tout essentiel de se garantir du piège d'une Cessation d'Armes ; qu'il est très apparent que la France proposera aussitôt que l'Assemblée de la Paix sera ouverte, & qu'il laissera les Puissances Alliées dans la nécessité de faire les mêmes efforts & les mêmes dépenses pour la Guerre, & d'entretenir les mêmes Flotes & les mêmes Armées, leur ôteroit les moyens de s'en servir, & arrêteroit les progrès de leurs Armes Victorieuses.

Il y a lieu d'espérer, qu'en demeurant bien unis, on réduira bien tôt la France, avec la bénédiction de Dieu, à accorder des Conditions raisonnables : l'extrême épuisement où est cette Couronne, & le besoin qu'elle a de la Paix, étant très certain & confirmé de tous côez. Dieu a béni les Armes de la Reine & de ses Alliez de tant de Triomphes sur leur Puissant Ennemi, pour les mettre à couvert, par une Paix sûre & avantageuse, de ce qu'ils ont à craindre de lui, qu'il ne voulda pas, que tout épuisé & vaincu qu'il est dans toutes les occasions, il obtienne encore son but par cette Guerre, & qu'il en sorte par une Paix glorieuse pour lui, à la ruine des Alliez Victorieux, & à la destruction de la Liberté de toute l'Europe, en gagnant par cette Paix le pouvoir de donner un Roi à l'Espagne, d'en imposer un à la Grande-Bretagne, & de faire dépendre de son approbation la validité de l'élection d'un Chef de l'Empire. Fait à Londres ce 9. Décembre 1711.
Signé, Le Baron de BOTHMER.

F I N.

MERCURE GALANT.

PAR MR. DU FRESNY.

Mois de Février 1712.

Sur la Copie de Paris.

AVEC DES ADDITIONS.



A LA HAYE,
Chez T. JOHNSON.

M. DCC XII.

**Livres Nouveaux sur les affaires du
Tems, qu'on trouve chez T. John-
son, Libraire à la Haye.**

Lettres & Mémoires sur la conduite de la pre-
sente Guerre, & sur les Négociations de Paix.
Tome I. seconde Edition, corrigée & augmen-
tée. Il Imprime actuellement le II. & le III.
vol. du même Ouvrage, qui seront fort curieux
aussi-bien que le premier.

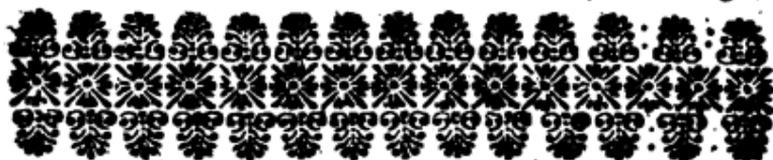
*L'Histoire de l'Empire Ottoman par Ricaut, où
l'on voit l'Origine & les progrès des Turcs, les
Vies & les Conquêtes de tous leurs Sultans, leurs
Guerres, Sièges & Combats par Mer & par Ter-
re, les Révoltes & Révolutions extraordina-
ires, & généralement tout ce qui s'est passé de
considérable dans cet Empire depuis son Com-
mencement jusqu'à 1704. avec un détail curieux
des Guerres en Hongrie & sur les Frontières de
Pologne & de Moscovie, & une Carte exacte de
tous ces Pals, en 3. vol.*

On trouve chez le même Libraire toutes les
Pièces curieuses touchant les affaires d'Angleter-
re, & les autres affaires du tems.

Il imprime tous les Lundis le Misantrope ;
qui est une Critique fine & délicate des Mœurs
du Siècle.

On trouve aussi chez lui un Recueil de toutes
les meilleures Comedies Angloises, fort pro-
prement imprimées en plusieurs petits Volu-
mes. 8

Les Oeuvres de Crébillon, contenant *Idomé-
née, Atrée & Thyeste, Elétre, & Rhadamisthe
& Zenobie*, quatre nouvelles Tragedies qui ont
été reçues avec grand applaudissement en France.
La dernière pièce a été jouée à Paris septante-
quatre fois de suite : succès prodigieux & sans
exemple.



MERCURE GALANT.

FEVRIER 1712.



AVERTISSEMENT.



A division du Mercure en quatre parties séparées avoit ses commoditez, mais elle empêchoit que l'impression n'en pût être faite régulièrement le premier, second, ou troisième jour du mois: on n'a pu, par exemple, distribuer le dernier Mercure avant le six de Janvier. Cet inconvenient a paru plus considérable, que celui de mêler indifféremment toutes les Pièces, à mesure qu'on les envoie, & les Nouvelles, sans égard aux dates, dans le moment qu'on reçoit les Lettres; on

G 2

cl-

essayera de ce dérangement, dans ce mois
 ci, à condition que si on se plaint de cette
 méthode, on en essayera d'une autre,
 dont quelqu'un se plaindra encore, &
 c'est tant mieux; car les Livres dont on se
 plaint le moins, ce sont ceux qu'on ne lit
 gueres.

T H E T I S,

Cantate.

*Sur le recouvrement de la santé de
 Monseigneur le Comte de Thou-
 louze.*

T H E T I S.

NEreïdes, plaignez ma peine;
 Pleurez, pleurez, mes Sœurs;
 Cet aimable Heros, si cher à notre Reine
 Est livré par le Sort aux plus vives dou-
 leurs.

Plaignez ma tendresse inutile
 Qui n'a pû du Destin defarmer les rigueurs;
 Helas les maux même d'Achile
 Ne m'ont pas coûté plus de pleurs.

Chœur des Nereïdes.

Mêlons nos soupirs à ses larmes,

Fra-

Frapons l'air de nos cris ;
De nos vives alarmes
Que les Rochers soient attendris.

T H E T I S.

Qu'avec plaisir en lui je revøyois les char-
mes
Et le courage de mon Fils.

Les Nereïdes.

Mêlons nos soupirs à ses larmes
Frapons l'air de nos cris.

T H E T I S.

O Sort , injuste Sort , épuise-tu tes Armes
Sur tout ce qui plaît à Thetis ?

Les Nereïdes.

De nos vives alarmes
Que les Rochers soient attendris.

Simphonie.

T H E T I S.

Quelle clarté pénètre en ces grottes pro-
fondes ?
Cet éclat du Soleil m'annonce le etour ,
Ce Dieu qui rentre sous les O des
Va sur ce que je crains éclaircir mon
Amour.

A P O L L O N.**Consolez-vous belle Déesse.****T H E T I S.**

**Vous avez vû dans votre cours
Cet aimable Heros pour qui je m'intéresse.**

A P O L L O N.

**Consolez-vous belle Déesse,
Vous n'avez rien à craindre pour ses
jours :**
La Parque avoit sur lui levé son bras per-
fide,
Jel'ai vû sans frémir regarder le trépas ;
Au sein de la douleur il étoit intrépide,
Et plus Héros encore qu'au milieu des
Combats.
Mais la Parque n'a fait qu'une menace
vaine,
Un des Fils d'Esculape a détourné ses
coups ,
Et pour votre Héros force encor l'inhu-
maine
De filer les jours les plus doux.
D'un nom célèbre ; ou d'un bonheur du-
rable
Achille jadis eut le choix ,
Mais au Fils de L o u i s le Sort plus favo-
rable

Veut

T H B T I S.

○ Ciel ! après un trouble extrême
Que le calme a d'attraits !
Le Destin me rend ce que j'aime ;
Je pardonne au Destin tous les maux qu'il
m'a faits.
Venez , bruyans Tritons , venez , ton-
dres Sirenes ,
Apprenez par vos chants mon bonheur
aux Zephirs ,
Vous partagiez mes peines ,
Partagez mes plaisirs.

Chœur.

Apprenons par nos chants son bonheur
aux Zephirs ,
Nous partageons ses peines ,
Partageons ses plaisirs.

Cette Pièce qui est de M. de la Mothe ,
a été mise en Musique par M. de Ville-
Neuve , & a été exécutée le 4 Janvier par
la Musique de Monsieur le Comte de Tou-
louse , en présence de Madame la Du-
chesse d'Orléans.

Il est plus rare de trouver des Achilles
de sang froid , dans l'accablement d'une
maladie cruelle , qu'au milieu des com-
bats,

140 **MERC. GALANT.**
bats, où l'ambition & la gloire nous sou-
tiennent ; l'ivresse de ces deux passions en
nous étourdissant nous cache la moitié du
peril. Un Guerrier est animé par l'exem-
ple de ceux qui l'entourent, tous ces
grands appareils de Guerre inspirent quel-
quefois du courage à ceux même qui n'en
ont point ; mais le triste appareil qu'étale
la Chirurgie, fait souvent trembler ceux
qu'on a vus intrepides dans les Combats.
Je préférerois peut-être à l'intrépidité
guerrière cette fermeté d'Ame, qui fait
supporter sans sourciller les douleurs les
plus violentes ; mais je n'ai pas besoin ici
de l'Art des Panégiristes, qui élèvent
toujours au dessus des autres vertus, celle
qui domine dans le *Heros du jour*, puisque
le Prince dont il s'agit ici, possède à un
degré égal, & la fermeté d'Ame, & la
valeur, & la bonté du cœur, sans la-
quelle toutes les autres vertus ne méritent
point de véritables louanges.

E X T R A I T

*Du voyage de M. Chambon dans les
Mines de Pologne.*

ETant en Pologne, je me ressouvins
d'avoir lû autrefois un Livre qui trai-
te des Mines de Sel de ce Pays-là, & je re-
solus de voir la chose par moi-même, je
com-

communiquai mon dessein à deux de mes amis, qui me promirent de m'y accompagner. La plus fameuse de ces Mines n'étoit éloignée que d'une journée: nous nous y rendîmes le lendemain, & nous y trouvâmes plusieurs personnes qui devoient y descendre. J'examinai l'ouverture, les Machines qui servent à la descente des hommes, des chevaux, des nécessitez des uns & des autres, & au tirage des Sels. Cette ouverture est quarrée; les Machines sont des Rouës, qui ne diffèrent de celles qui sont à nos Carrières, qu'en ce qu'elles sont couvertes; la corde pour faire la descente est d'une bonne grosseur. On nous demanda si nous voulions descendre; la profondeur de cette ouverture a quelque chose d'effrayant, mais moi qui voulois voir, je répondis brusquement que j'étois prêt à partir; cette résolution déterminâ l'un de ceux qui m'accompagnoient; mais l'autre fut plus timide & refusa de nous suivre.

On descend la grosse corde; ceux qui ont fait ce voyage en prennent de la grosseur du petit doigt attachées à la grosse. Il faut se représenter les cordes dont se servent les Bateliers qui tirent un Batteau pour lui faire remonter la Rivière. Quand ils se furent placez sur ces petites cordes, il faut nous dirent-ils s'asseoir sur nous. Allons, dis-je à mon ami, il n'est plus question de s'en dédire, je me plaçai des

premiers de la maniere dont on me l'avoit montré, & il en fit autant. Tout le monde étant rangé, on descend: à peine étois-je à trois toises de profondeur, que ceux qui gouvernoient la corde, arrêterent tout court, & crièrent qu'il falloit prier Dieu; j'entendis dans le moment entonner un *Salve*: je fus frappé d'une idée fâcheuse, je me repentis de ma curiosité, mais réflexion faite, je me rassurai, de maniere cependant que Nature pâtissoit. Nous coulâmes insensiblement, & on arriva à bon port, cette première descente est de vingt toises ou environ.

Ceux qui travaillent dans ces Mines, & qui avoient entendu le signal, vinrent nous recevoir avec des branches de Pin résineux allumées en forme de flambeaux. Ils nous conduisirent à la Chapelle qui est au bout d'une Voûte soutenue par des pilotis, & appuyé par des travers de distance en distance. A cinquante pas de là se présente sur la main droite une Fontaine d'eau douce, à l'usage des hommes & des bêtes qui habitent dans ces souterrains, & dont plusieurs n'ont jamais vû le jour. Je fis remplir une bouteille de cette eau, je dirai dans la suite ce que j'en fis, j'en remplis une autre d'une eau salée qui se trouve un peu plus avant sur la gauche: on pompe cette dernière eau que l'on monte par la corde pour la décuire dans un Village appelé Wieliska, qui n'est pas bien éloigné

éloigné de l'entrée de la Mine, & l'on en fait un Sel propre à servir sur la Table. En avançant un peu plus du même côté, on trouve une Voûte assez haute & assez large, sous laquelle il peut y avoir une vingtaine de Maisonnettes avec des Ecuries. J'ai appris que les Chevaux qui y ont demeuré une quinzaine de jours, quelques maigres qu'ils soient, y deviennent à pleine peau; que les Habitans y sont rarement malades; mais je conjecture que leur santé peut procéder des vapeurs salines ennemies de la pourriture & de la corruption, & que leur corps s'affoiblit peu à peu, & se trouve enfin noyé par la supériorité de ces mêmes vapeurs qu'ils sont obligez de respirer, d'autant plus qu'ils sont privez de la lumière qui prépare un Baume qui ranime les nôtres & les soutient.

Les hommes servent à la coupe du Sel, à le conduire & à le transporter, & les chevaux à tirer une seconde roue en forme de tour, qui sert à faire la seconde descente dans un fond où l'on coupe le Sel en forme de colonne, de la grosseur d'un quartaut de Vin, & de la longueur d'une aune & demie ou environ. On y peut descendre si l'on veut par la corde de la manière dont je l'ai rapporté; mais il y a une douzaine d'Echelles en zigzag attachées à la muraille, par lesquels je descendis. Le Roi avoit fait faire des Escaliers, qui faute d'appui sont ruinez & fondus par les

eaux: Arrivé dans ce fond qui est fort spacieux & fort élevé, je goûtai les murailles que je reconnus être des masses de Sel. Ce Sel est de la couleur de la croye dont les Tailleurs se servent. Je goûtai la matière sur laquelle je marchois, & je remarquai dans certaines canelures, principalement à la racine où est la première ébauche du Sel, une terre semblable à celle des Salpêtriers fort chargée de Salpêtre: plus on creuse, plus elle est pleine de terrestréité. Ce Sel en pierre est très caustique, très amer, & très désagréable à la langue; ceux qui en usent s'y accoutument; les personnes de condition n'en font jamais servir sur leurs Tables. Il rougit les Viandes comme le Salpêtre. Ce Sel est tiré du fond de ces Mines, par la même Machine qui sert à la descente; delà il est conduit sur des Rouleaux jusqu'au premier endroit, d'où il est tiré de la même manière; puis on le charge sur des charrettes pour le transporter dans toutes les Provinces de la Pologne, dans la Hongrie, & dans la Silesie.

Il se rencontre beaucoup de Sel gemme dans ces Mines; ce Sel est blanc comme la neige, fort dur & cristalin; on en fait des Sallieres, des Chapelets, de petites Statues & plusieurs autres Ouvrages qu'on vend sur les lieux. Il y a des veines dont on tire de ces sels si solides & si cristallins, qu'ils ressemblent à des cristaux
de

de roche; ils ne tiennent de la nature du sel que parce qu'ils n'ont pas eu la même cuire; peut-être qu'avec le tems la Nature les auroit portez au metallique ou à la pierre précieuse. On peut conjecturer par la pureté & par la transparence dont ils sont, qu'elle l'auroit fait si elle n'avoit point été interrompue. Quoi qu'il en soit, l'Auteur de cette Nature n'a pas voulu que tout fût dans le plus haut degré de perfection, que toute animalité fût un état excellent, que tout vegetal fût balsamique, & que tout le metallique fût or. Le Verjus, quoi que moins parfait que le Raisin, a ses proprietéz: le cheval moins parfait que l'homme a son merite: le fer quoi qu'inférieur à l'or ne laisse pas d'être d'une grande utilité. On peut reconnoître par ce que je viens de dire, bien des espèces de sel différentes par leur cuire & par leurs filtrations: 1. ayant fait évaporer à mon retour, l'eau douce que j'emportai avec moi dans une bouteille, elle se trouva chargée d'une quantité assez considérable de sel presque insipide. 2. De l'eau de ma seconde bouteille on en tire par décoction un sel blanc, plus picquant que ce premier sel, mais beaucoup plus doux que celui que nous préparons de l'eau de la Mer. C'est ce sel qu'on sert comme nous avons dit sur les Tables des Gens de condition, & on ne peut expliquer la différence entre le premier sel qui

est insipide & celui-ci, qu'en supposant que le premier est très-attenué par une filtration plus étroite & plus serrée. 3. Outre ces sels dilayez, le sel gemme. 4. Ce sel en grosses masses tenant de la nature du salpêtre: enfin ce sel rempli de terrestreitez qui est la racine & la première ébauche des autres.

Après être sorti de cette représentation infernale, je remarquai que la neige (c'étoit au fort de l'hiver) sur la surface de la terre qui environne cette Mine & qui la couvre, étoit aussi dure que la pierre, & qu'il y avoit une grande différence entre celle-là & celle qui étoit dans des endroits plus éloignez. Tout le monde sçait que la dureté vient des sels. La vüe de ces objets augmenta ma curiosité: je résolus d'aller plus loin.

Vielska au Midi de Cracovie n'est éloigné que de deux lieues de cette Mine, qui n'est pas le seul endroit où l'on tire le sel blanc. Il s'en fait encore à *Bokonia*, à *Sambor*, à *Harosoli*, à *Calouche*, & en beaucoup d'endroits des Monts *Crapaki*. J'allai visiter une Mine de soufre qui n'étoit pas fort éloignée. Je vis avec plaisir une grande étendue de terrain aux environs de l'ouverture, sans glace & sans neige; j'y trouvai l'air très-temperé, on auroit crû être dans un Bain.

Je me fis descendre dans le fond de la Mine qui n'est pas bien profonde. J'y vis
avec

avec surprise un gros Ruiffeau portant Batteau qui la traverse & qui en sort à une demi lieuë de là, l'eau en est nitreuse & sulphurée. Il y a des deux côtez du Ruiffeau des chemins qui sont plus enfoncez que sa surface, & pour empêcher qu'il ne les inonde, on a posé tout le long du Canal des Pilotis contre lesquels on a attaché des planches pour soutenir l'eau. La voûte de la Mine est aussi soutenue par des Pilotis avec des travers, & les murailles par des planches appuyées par des solives, ce qui se pratique dans les Mines métalliques sulphurées; au lieu que l'on se contente de soutenir la voûte des Mines de sel, parce qu'on ne craint pas que les murailles s'éboulent.

La terre de cette Mine ressemble assez à la terre grasse, & peu de gens s'avisent d'en tirer la pierre de soufre. On la fait bouillir dans l'eau: par cette cuite le soufre se sépare de la terre & surnage; on la jette ensuite dans différens moules. A la vûe de ces préparations, j'étois convaincu qu'on pouvoit tirer du fruit de ce genre d'étude, & que les Philosophes avoient eu raison d'en faire un précepte. Rempli de ces pensées, je me promenois long-tems dans ces souterrains, & je cherchois de tous côtez à profiter: je remarquai par le goût, que la racine de cette Mine participoit fort du sel de miniere; je me persuadai que cette racine métallique ou ce Ver-

jus

jus mineral, étoit devenu balsamique par la cuite qu'il avoit eüe de la Nature. Voilà mon principe, me disois-je à moi-même, *la Nature travaille par tout de la même manière*, elle mene toujours ses Ouvrages par degrez.

Au sortir de cette Mine j'en visitai de Vitriol, d'Antimoine, & de Marbre, j'allai à des Fontaines où le fer battu en petites lames se change en cuivre en cinq ou six jours, & le bois en pierre: ces Fontaines sont entre *Calouche & Stry*, aux environs de *Slochouf* à une journée: il y en a beaucoup d'autres Minerales qui ont des vertus particulières. L'esprit métallique est très puissant dans cette Contrée; on y voit des Marais où le fer se forme: il faudroit un Volume entier pour décrire ce que j'y ai vû: il y a même quantité de Mines d'or & d'argent. La plus abondante en or & en argent est près de *Slochouf*: elle est ordinairement affermée à des Allemans & à des Anglois, parce que les Polonois ne se piquent guères d'industrie ni de soins. J'y achetai un morceau de Mine assez curieux, de la grosseur d'un œuf de poule, formé par des canelures d'arsenic jaune, de sel, d'une pierre cristalline de couleur d'agate, & de quelques-unes d'or, que la Nature avoit jointes par des dispositions bizarres qui se rencontrent dans les entrailles de la terre.

J'eus enyie d'aller voir une Fontaine de
Bitu-

Bitume qui est dans le même Palatinat de *Cracovie*: voici ce qu'on en dit, & qui est très véritable. Elle prend feu de tems en tems, particulièrement dans le Printems: ce feu est si violent que les étincelles étant emportées par le vent brûlent les bleds voisins: & même comme le fond de cette Fontaine est un Bitume assez épais, & que les veines de cette matière sont répandues tout autour à une grande distance, ce feu s'il n'est éteint se communique à ce Bitume terrestre qui s'enflamme dans les terres; de manière que suivant la tradition du Pais, il brûla toute une Forêt, & qu'il enleva un quart de lieue de la surface de la terre, faisant une Caverne assez vaste qui fut dans le moment remplie d'eau, ce qui donna la naissance au Marais salé qu'on y voit aujourd'hui. Ces accidens qui intimident les Paisans, les rend attentifs à ce qui se passe sur cette Fontaine, & sur la Rivière qu'elle forme dès sa naissance. Ils ont soin dès qu'il paroît quelques étincelles, & même quelque lueur, d'accourir avec leurs fleaux ou de longues verges dont ils battent l'eau de toute leur force pour la faire élever par dessus le Bitume; & pour en être avertis ils y mettent des Sentinelles, qui d'ailleurs prennent garde que quelqu'un par malice ou par curiosité n'y mettent le feu avec quelque bougie allumée, & à peu près comme on le met à

l'Eau

l'Eau de Vie. Si quelques Seigneurs Polonois ou des Etrangers viennent voir cette Fontaine par curiosité, les Gardes permettent qu'on mette le feu avec la bougie allumée sur la surface de l'Eau; mais ils se munissent auparavant de branches d'Arbres pour l'éteindre en battant l'Eau. Cette Eau est cependant froide au toucher, mais elle ne se glace jamais, elle jette une odeur très agréable, & a la saveur du Lait. La Montagne sur laquelle elle est, est couverte de Fleurs Odoriferentes.

Le Livre dont on a tiré cet Extrait, contient une infinité d'autres détails très curieux sur différentes matières. Il se vend sur le second Perron de la Sainte Chapelle, dans la boutique de Claude Barbin.





SUPPLEMENT

AUX

ETRENNES

du mois passé.

L'Anonime éruditionné.

Vous demandez de l'érudition sur les Etrennes; de tous tems les Peuples ont offert aux Dieux, & aux hommes les prémices de toutes choses; ces Etrennes ont été établies pour offrir les prémices de l'année nouvelle; certain Peuple d'Afrique célébroit la première Année du Siècle, le premier mois de l'Année, le premier jour du mois, & la première heure du jour.

ETRENNE.

Par Monsieur de L. T.

Sur l'Air d'un Vaudeville connu.

Au nouvel an mil sept cens douze,
Puis-

152 MERC. GALANT.

*PuisseZ vous devenir l'Epouse
D'une jeune Epoux tendre & charmant,
Qui ne soit point d'humeur jalouse,
Jamais Mari, soujourns Amant,
Pendant tout l'an mil sept cens douze.*

R E' P O N S E.

*Jusques à l'an mil sept cens treize
Je chercherai la Rime à treize;
Et ce Mari toujours Amant
Dans l'Univers en est-il treize?
On trouvera plus seurement
Rime riche à mil sept cens treize.*

I M P R O M P T U.

*Le premier jour de l'an à un homme
de qualité, par Monsieur M.
D. M.*

*Ne pas donner à plus riche que soi,
A votre égard, c'est maxime pour moi.
Cette maxime est vraie, & n'offense per-
sonne;
Mais ce qu'on peut donner au Pape comme
au Roi,
C'est bon jour & bon an; Seigneur, je vous
le donne.*

Le

Le même à une Demoiselle, en lui
envoyant un de ces petits cœurs
qui renferment une Devise.

*Tel qui se picque, Iris, pour vous d'être
sincère,
Vous dit qu'il vous ouvre son cœur,
Mais il est quelquefois infidèle & trompeur.
Celui-ci dont la forme est fragile & légère,
Quoi qu'Ouvrage de l'Art, n'est point
un imposteur.
Il renferme un secret mystère,
Pour contenter un desir curieux,
Ouvrez ce cœur, qui s'offre à vos beaux
yeux,
Tout autre en pourroit craindre un regard
homicide,
Pour être beureux ou malheureux
Souvent c'est moins le choix, que le sort qui
décide.*

NOUVELLES

De Londres le 18. Décembre.

LE Parlement s'est assemblé aujour-
d'hui suivant la dernière proroga-
tion. La Reine étant allée à la Chambre
des Seigneurs, & les Communes y étant
ar-

arrivées, Elle a fait un Discours, qui contient en substance: Qu'Elle étoit bien aise de leur pouvoir dire, que nonobstant les artifices de ceux qui cherchoient à continuer la Guerre, le lieu & le temps pour l'ouverture d'un Traité de Paix générale étoient fixez: que la plupart des Alliez, principalement les Etats Généraux, avoient par leur promptitude à y concourir témoigné leur confiance en Elle; & qu'Elle ne doutoit pas que ses propres Sujets ne fussent persuadez de l'affection qu'Elle avoit pour eux; que sa principale attention seroit d'affermir la Religion, les Droits, & les Libertez de la Nation, & la succession à la Couronne dans la ligne Protestante: qu'après une Guerre qui avoit coûté tant de sang & tant de Trésors, Elle travailleroit de tout son pouvoir à favoriser & à augmenter le Commerce de ses Sujets: que non seulement Elle s'emploieroit à procurer une satisfaction raisonnable à tous les Princes & Etats engagez dans cette Guerre, mais qu'Elle se joindroit avec eux par les liens les plus étroits pour rendre la Paix ferme & durable: que le moyen le plus efficace pour réussir étoit de se préparer de bonne heure à la Guerre, Elle recommandoit aux Communes de donner avec toute la diligence possible les subsides nécessaires pour la Campagne prochaine: & Elle finit son Discours, en leur recommandant

dant l'union, & d'éviter tout ce qui pour-
 roit donner lieu de croire qu'il y eût de la
 division parmi eux. Les Communes se
 retirèrent ensuite, après quoi il y eut un
 long débat parmi les Seigneurs, qui con-
 clurent à la pluralité de six voix, de représen-
 ter à la Reine par une Adresse, qu'il
 n'y auroit jamais de Paix sûre, tant que
 l'Espagne seroit possédée par un Prince de
 la Maison de France : mais les Commu-
 nes au contraire résolurent à la pluralité
 de cent cinquante Voix d'établir un Co-
 mité, qui seroit chargé de travailler à
 une Adresse, pour remercier la Reine de
 ce qu'Elle leur avoit déclaré touchant la
 Paix générale.

De Lille le 16. Janvier.

Les nouvelles que nous avons reçues
 hier de Londres & de la Haye, nous assu-
 rent toutes une Paix prochaine. La
 Chambre des Communes persiste tou-
 jours. L'Evêque de Bristol, & M. de
 Buys, qui étoient à Londres, sont arri-
 vez à Utrecht, où les Conférences se
 tiendront le 22. du Courant.

Monsieur le Prince Eugene qui est passé
 le 8. en Angleterre, n'y est point allé
 pour tâcher de mettre quelque obstacle à
 la Paix; au contraire, on assure qu'il y
 est passé de la part de l'Empereur, pour
 as-

assûrer la Reine qu'il entrera avec plaisir dans le Traité général, & qu'il y enverra incessamment ses Ambassadeurs.

La Reine a nommé Milord Duc d'Hamilton, pour être de la Grande Chambre; mais les Seigneurs ne veulent point le recevoir à cause qu'il est Ecoffois.

De Berlin le 14. Décembre.

L'Electeur de Brandebourg a ordonné une nouvelle levée de six mille hommes. Les Etats seront obligez de les fournir, suivant la répartition qui en a été faite par chaque Bailliage, qui sera obligé de les fournir. Pour cet effet on arrête tous les Vagabons & les Mandians.

Son Altesse Electorale a donné la Prévôté du Chapitre de Magdebourg, vacante par le décès du Prince de Saxe Barbi, au Prince Louis son Frère : cette Prévôté vaut dix mil écus de Rente.

De Varsovie le 30. Novembre.

Les Généraux Czeremetof & Rohne, n'ont pû faire consentir les Sénateurs Polonois, qui sont à Léopol, à accorder des Quartiers d'Hiver aux Troupes du Czar, & ont enfin été obligez de promettre qu'ils les feroient sortir du Royaume,

FEVRIER 1712. 157
me, suivant le Traité conclu avec les
Turcs. Elles doivent aller hiverner dans
le Duché de Severie, & vers Kiovie &
Smolensko.

De Rome le 5. Décembre.

Le Général des Jesuites , ses Assistans,
& les Procureurs des Provinces , ont pre-
senté au Pape dans une Audience que Sa
Sainteté leur a accordée, un Acte signé
de tous, portant qu'ils se soumettoient
entièrement aux Décrets de 1704. & aux
autres, émanez en conséquence sur les
Cérémonies Chinoises; & donnerent tou-
tes les marques & les assurances d'une en-
tière obéissance pour le S. Siège. Le Pa-
pe qui les reçût très favorablement, or-
donna que cet Acte fût imprimé.

Monsieur Pignatelli, Evêque de Leccé,
ayant été enlevé violemment de son Pa-
lais, par ordre du Viceroi de Naples, &
ensuite conduit hors du Royaume, est ar-
rivé ici aujourd'hui dans un carosse à six
chevaux, que le Cardinal Paulucci avoit
envoyé au devant de lui avec un de ses
Gentilshommes, & est allé descendre
aux Théatins, où le Pape lui avoit fait
préparer un logement. Dans la Congrè-
gation de l'Immunité Ecclésiastique tenuë
au sujet de ce Prélat, il a été résolu de le
soutenir.

Sa Sainteté a reçu des Lettres de Dom. Annibal Albani, par lesquelles il mande, que l'Archiduc lui avoit promis dans deux Audiences qu'il lui avoit données, qu'il restitueroit Comacchio au S. Siège après son Couronnement.

Du 12.

Mardi, jour de la Conception, on célébra l'anniversaire du Couronnement du Pape dans sa Chapelle. Les Illuminations, les feux d'Artifice, & les Aumônes, se firent à l'ordinaire.

Monsieur Cafarelli, Gouverneur de cette Ville, est mort après une longue maladie, & le Pape a dispensé sa Famille de faire la Cavalcade accoutumée à la mort du Gouverneur, n'étant pas assez riche pour faire cette dépense. Sa Sainteté a donné ce Gouvernement à M. Scotti, Milanois, Auditeur de Rote; & son Canoniat de S. Pierre, à M. l'Abbé Riviera, Secrétaire du Sacré Collège, & de la Congrégation Consistoriale.

Du 19.

L'Archiduc, ayant enfin donné part de son Election au Pape par le Marquis de Rona, Sa Sainteté ordonna aussi - rôt
qu'on

qu'on chantât le *Te Deum*, & qu'on fit des feux & des illuminations. Le Marquis de Prié a été déclaré Ambassadeur de l'Empereur en cette Cour ; & le Prince d'Avellino retourne à Naples , avec la qualité de Grand Chancelier du Royaume. M. Odescalchi , a été nommé Nonce en Pologne , & M. Doria , qui revient de sa Vice-Legation d'Avignon , a été nommé Archevêque *in partibus*. Mardi dernier la Congrégation Consistoriale confirma l'élection du Doyen de Saltzbourg , à l'Evêché d'Olmutz , nonobstant les instances de l'Electeur de Treves en faveur de son Frère. Le même jour Monsieur le Cardinal de la Tremoille assista à la Messe , que le Chapitre de S. Jean a coutume de dire pour le Roi , le jour de Sainte Luce , & il y fut accompagné par plus de soixante Carosses. Son Eminence donna ensuite un grand repas.

M. de Molines refusant toujours de remettre aux Ministres de la Cour de Vienne les Carosses que le Duc d'Ucede avoit laissez au Palais d'Espagne , & qui ont été confisquez depuis sa Rebellion , ils le menacent de les faire enlever de vive force ; ce qui a obligé M. de Molines d'augmenter le nombre des gens qu'il avoit déjà pour la sûreté de son Palais & de sa Personne.

De Vienne le 16. Décembre.

Toutes les Lettres de Valaquie, & des Frontières de Turquie portent, que le Grand Visir après avoir célébré le Beïram à Andrinople, un Capigi arrivé de Constantinople, lui avoit apporté de la part du Grand Seigneur un riche Caftan, avec d'autres marques d'affection & de distinction; mais que le même Officier, après les lui avoir délivrées, avoit porté un ordre à l'Aga des Janiffaires, par lequel il lui étoit enjoint d'arrêter le Grand Visir, de l'envoyer prifonnier à Constantinople, & de prendre le commandement de l'Armée, jufqu'à ce que le Grand Seigneur eût nommé un autre Grand Visir: ce qui a été exécuté.

De Hambourg le 25. Décembre.

On a reçu des Lettres de Roftok qui portent, que le Commandant des Troupes que le Roi de Dannemarck y a laiffées pour garder les Magafins qu'il a en cette Ville, ayant demandé permiffion aux Magiftrats de vifiter leur Arsenal & leurs Magafins, ils la lui réfufèrent: mais que s'en étant fait ouvrir les portes de vive force, pendant que les Habitans étoient
au

FEVRIER 1712. 161

au Sermon, cette violence causa un grand tumulte. On demanda à ce Commandant quelle raison il avoit pour en agir de la sorte; & sur ce qu'il répondit qu'il avoit voulu visiter l' Arsenal pour s'en servir en cas de besoin, les Habitans répondirent, qu'ils périroient plutôt que de laisser enlever leur Artillerie & leurs Munitions. Incontinent les Magistrats firent tendre les chaînes, dans les ruës qui aboutissent à l' Arsenal, & y firent pointer du Canon chargé à cartouche, & plusieurs Compagnies de Bourgeois y sont tous les jours de garde.

De Lisbonne le 14. Décembre.

On a reçu des Lettres d'Elvas du 6: qui portent, que les Troupes Espagnoles qui sont en quartier aux environs de Badajoz, ont fait une course fort avant dans le Pais, d'où elles ont amené cinq cens Bêtes à corne, & beaucoup d'Otages pour les contributions.

De Cadix le 27. Decembre.

La Flote de Bucnotaires a mis aujourd'hui à la Voile avec quatre Navires François, qui vont à la Mer du Sud.

Il est arrivé une Corvette de la Marti-

nique , qui a rapporté que M. du Gué-Trouin en revenoit avec M. du Casse, & qu'il étoit richement chargé.

De Toulon le 24. Decembre.

Trois Vaisseaux de Guerre , sortis de ce Port , pour aller donner la chasse à quelques Armateurs Ennemis , qui croisoient sur les Côtes de Provence , ont trouvé quatre Vaisseaux Hollandois , qui portoient des provisions à Port-Mahon , qu'ils avoient chargées en Calabre. Dès qu'ils apperçurent les nôtres ils prirent chasse pour les éviter , mais ils furent bientôt joints : deux se rendirent sans faire grande résistance ; mais les deux autres se deffendirent pendant quatre heures , & ne se rendirent qu'après avoir perdu la plus grande partie de leur équipage.

De Namur le 6. Janvier.

Un Parti de notre Garnison s'étant joint avant hier à un Détachement de celle de Charleroi , attaquèrent auprès de Louvain cent quarante hommes des ennemis , qui en étoient sortis pour aller à Bruges , & les poursuivirent jusqu'aux Portes de cette Place : quatorze furent tuez , & quarante-deux faits prisonniers, qui ont été amenez ici. Un

FEVRIER 1712. 163

Un autre Détachement a été mettre le feu à des Bâteaux chargez de Fourages , qui remontoient la Meuse pour aller à Liège ; mais en se retirant il a été attaqué par un Parti de la Garnison d'Huibeau-coup supérieur , qui tua six hommes , & en-fit seize prisonniers. Le reste se sauva à la faveur de la nuit qui survint.

De Dunkerque le 5. Janvier.

Un Armateur de Calais , a amené un Vaisseau Hambourgeois , chargé de diverses Marchandises , pour plus de cent cinquante mille Ecus.

Un autre Armateur a aussi amené une grosse Flute Hollandoise , du port de quatre cent Tonneaux , chargée de Saumon , de Cuivre , & d'Etain.

De Lauterbourg le 26. Décembre.

Un Capitaine de Hussars de notre Garnison , a brûlé avec trente hommes seulement , les Magasins de Fourages que les Ennemis avoient entre Philisbourg & Spire , & il est revenu sans avoir été joint par les Détachemens , qui avoient été envoyez à sa poursuite.

De Thionville le 24. Décembre.

La Garnison du Fort de S. Martin près de Treves, ayant attaqué un Détachement de celle de Traerbach, l'a défait entièrement : mais elle a perdu 30. hommes, & en a eu 19. de bleffez.

De Condé le 28. Décembre.

Notre Commandant ayant envoyé soixante Dragons & quarante Grenadiers, pour mettre le feu à plusieurs Bâteaux chargez de Fourage & de Munitions, que les Ennemis avoient sur l'Escaut, entre Mortagne & S. Amant, poussèrent d'abord deux cens hommes qui les gardoient; mais ils furent obligez ensuite de se retirer avec précipitation, pour éviter d'être coupez par plusieurs Détachemens Ennemis qui les cherchoient.

De Messine le 26. Décembre.

On embarqua avant hier ici deux Bataillons & des Munitions de guerre & de Bouche, pour Portolongone. On a reçu des remises de Madrid pour les Recrues, & pour la Remonte de notre Cavalerie.

Les Liparotes ont attaqué le Convoi de Na-

FEVRIER 1712. 165

Naples qui venoit de Calabre, chargé de Grains ; ils en ont coulé quatre Bâtimens à fond, & en ont pris six autres, qu'ils ont menez à Lipari.

Un Vaisseau François de 64. Canons, est arrivé ici ce matin avec un gros Navire Anglois, qu'il avoit pris dans le Canal de Malthe. Ce Vaisseau est chargé de Soye, de Cotton, & de Caffé.

La nuit du 24. & celle du 25. on ressentit ici plusieurs secouffes assez violentes de Tremblemens de Terre, mais qui n'ont cependant causé aucun dommage.

L E T T R E

De M. le Chevalier de P***. sur un petit vol fait chez Payen, Traiteur, rue des Bourdonnois, le 21. Décembre 1711.

MONSIEUR,

Je vous avois promis des Mémoires sur certaine aventure galante, dont je fus témoin au Bal qui s'est donné il y a huit jours, à l'Hôtel des Ambassadeurs, Rue de Tournon : mais comme vous ne nommez jamais les masques dans votre Mercure, & que les noms, les caractères, & l'âge des deux

H 5

per-

personnes que vous sçavez font tout le plaisir de cette Avanture, je ne vous en parlerai pas davantage: contentez vous du regret d'un petit vol qui fut fait en ma présence ce même soir.

Deux de mes Amis & moi en ayant rassemblé quatre autres pour aller souper chez Payen, un Filou, qui étoit apparemment déguisé près de nous dans ce même Bal, & qui entendit de quoi il s'agissoit, prit les devans, & avec un habit de Laquais, tenant à sa main une épée & une canne fort belle, qu'il avoit peut-être volée à ce même Bal, entra chez le Trasteur, & contre-faisant l'Ivrogne, lui annonça sept convives, du nombre desquels, disoit il, étoit son Maître, & fit allumer du feu dans une chambre qu'il choisit: peu de tems après il appella un des Garçons, qu'il pria de le mettre dans quelque petit endroit caché, de peur que son maître ne le vît yure, & ne l'assommât de coups. Le Garçon charitable le fit entrer dans un petit Cabinet sur le degré proche la chambre, & c'est où il desiroit être pour pouvoir prendre son tems, comme vous allez voir.

Nous arrivâmes effectivement au nombre de sept avec plusieurs Laquais; on mit la nappe avec sept couverts & un buffet garni, comme on sçait qu'ils le font chez Payen, de Vaisselle d'Argent très propre: notre couvert mis, & le souper commandé, les Garçons nous laissèrent, & c'est le moment qu'at-

qu'attendoit notre Filou au guet dans sa cachette : Il s'étoit déguisé lui-même en Garçon de cabaret, un tablier blanc en écharpe, la veste grasse, & le bonnet de caprice ; il entre en feignant de pester contre ses camarades qui nous avoient donné une table trop petite, & nous pria de permettre qu'il nous en donnât une plus grande, parce que celle ci leur étoit nécessaire pour un autre écot : aussi-tôt, avec une adresse merveilleuse que nous admirâmes, il fit tenir dans sa main gauche sept couteaux, sept cuillieres, sept fourchettes, & deux salieres, sans les renverser, de peur, disoit-il, de nous porter malheur : il nous faisoit remarquer la capacité de sa main gauche & l'agilité de sa droite, lors qu'il entendit quelqu'un de nous qui disoit bas à un autre : Voilà un nouveau Garçon que je ne connois pas, & cependant je soupe tous les jours ici depuis que je suis marié. Notre Filou aussi-tôt faisant le folâtre, capriola de la Table à la porte, qu'il tira sur lui, & fut dans la Rue en trois enjambées : on cria aussi-tôt au Voleur, & l'on fut dans la Rue presque aussi-tôt que lui ; cependant il disparut, & on le chercha inutilement ; l'on n'aprit qu'une heure après qu'il s'étoit réfugié dans une Boutique, en priant qu'on ne le décelât point à ces jeunes Officiers, qui vouloient l'enrôler de force.

Le Maître de la Boutique a dit, que le Filou étoit entré chez lui ne tenant rien à sa

main, & avec un habit tout différent de celui d'un Garçon de Cabaret. C'est ce qui m'a paru de plus surprenant dans l'Avanture, car de la vitesse dont il fut poursuivi, il faut qu'en courant il ait changé de décoration plus promptement, qu'Arlequin Hôte & Hôtellerie n'en change sur le Théâtre.



O D E

DE MONSIEUR

DE LA MOTTE.

DAns le tems qu'au Dieu du Permesse
 J'adreffois mon premier tribut,
 Heureux fruit de ma douce Ivresse,
 Ce Dieu lui-même m'apparut.

Deux Déeses suivoient les traces,
 L'une à l'œil fier, au front hautain;
 L'autre avec un Ris plein de graces
 S'avançoit l'encens à la main.

C'est la Louange & la Critique,
 Me dit Phœbus. chois des deux,

Qui

Qui dans la lice Poétique
 Guidera tes pas hazardeux.

Phœbus me quite , & la louïange
 Confuse de mon peu d'égard ,
 Disparoît & déjà se vange
 Avec un dédaigneux regard.

L'autre près de moi prend sa place ,
 Et l'arbitre de mes écrits ,
 Elle ôte , elle ajoûte , elle efface ,
 A chaque chose met son prix.

Elle veut la Raison pour baze
 De mes plus badines Chançons ,
 Chicane les mots & la phrase ,
 Va même à critiquer les sons.

Elle orne si bien ma pensée ,
 Et met tant d'Art dans mes accords ,
 Qu'enfin la louïange est forcée
 De me rapporter ses Trésors.

Je goûte aujourd'hui le mélange
 De leurs différentes faveurs ,
 Et la Critique , & la Louïange
 Vivent avec moi comme Sœurs.



*Madrigal nouveau à une Femme
jalouse.*

Surmontez les transports de cette ja-
lousie,
Les chagrins & l'emportement
Ne ramènent point un Amant ;
L'implacable Junon , la terrible Médée ,
En proie aux mouvemens jaloux ,
Dont vous êtes si possédée ,
Ont fait trembler , fremir leurs Amans ;
leurs Epoux ,
Lisez de leurs fureurs l'Histoire déplora-
ble ;
Lisez-la pour en profiter :
L'une s'est fait haïr , & l'autre redouter ,
Mais pour se faire aimer il faut se rendre
aimable.





M A D R I G A L

*Par la jeune Muse, ainsi surnommée
par tous ceux qui ont du goût pour
la Poësie, parce qu'elle a, outre
les autres qualitez qui la distin-
guent, la nature le plus heureux
pour la Poësie.*

Q uand le Sage Damon dit que d'un
trait mortel
L'Amour blesse les cœurs sans qu'ils osent
se plaindre,
Que c'est un Dieu Traitse & cruel;
L'Amour pour moi n'est point à craindre:
Mais quand le jeune Atis me vient dire à
son tour,
Ce Dieu n'est qu'un Enfant, doux, ca-
ressant, aimable,
Plus beau mille fois que le jour,
Que je le trouve redoutable!

*La fameuse dispute qui s'est faite en 1694.
entre Messieurs Mery & D'averney, sur la
circulation du sang par le cœur du Fœtus hu-
main, ayant donné occasion d'examiner
celle de quantité de differens Animaux,
tant terrestres qu'aquatiques, & amphibies,*

bies, & même leur manière de respirer : & tout ce qui s'est dit à ce sujet, aussi-bien que toutes les expériences qui ont été faites par plusieurs savans Anatomistes de France & d'Angleterre, se trouvant dispersé en différens Volumes, qui ont paru depuis, pendant plusieurs années ; M. Parent a cru faire plaisir au Public de lui donner le tout rassemble en abrégé, & comme dans un point de vue, afin qu'il puisse plus aisément embrasser cette partie d'Anatomie, qui sans contredit est une des plus intéressantes qu'on puisse traiter.

Abregé de la fameuse question sur la circulation du sang par le cœur du fœtus, où l'on rapporte les expériences & les raisonnemens de Messieurs Mery, Tauvry, Duvernay, & Delure, & par occasion le Système de Mr. Duvernay sur la respiration des Poissons.

ON distingue naturellement les animaux en trois classes, sçavoir les terrestres, les aquatiques, & les amphibies. Le mouvement du sang dans le cœur des aquatiques est le plus aisé à expliquer, & ne souffre aucune difficulté ;
parce

parce que leur cœur n'ayant qu'une oreillette & qu'un ventricule ou cavité, on ne peut douter que le sang ne se rende de toutes les parties de leurs corps dans cette oreillette, qui par sa contraction le verse ensuite dans le cœur, tandis qu'il se dilate; après quoi le cœur en se resserrant le pousse dans l'Aorte, & delà dans toutes les parties de l'animal. Mais à l'égard des animaux terrestres, dont le cœur a deux ventricules ou cavitez, & chaque cavité une oreillette, tout le monde aujourd'hui convient, que dès qu'ils respirent, le sang de tout leur corps, (excepté celui des poumons) est apporté par les veines caves ascendantes & descendantes dans l'oreillette droite de leur cœur, en même tems que celui de leurs poumons est versé dans la gauche par la veine du poumon, & qu'ensuite ces deux oreillettes se resserrant toutes deux en même tems, expriment tout le sang dont elles sont chargées chacune dans son ventricule, tandis que le cœur se dilate, après quoi le cœur venant à se resserrer, pousse le sang de son ventricule droit dans les poumons par l'artere pulmonaire & celui de son ventricule gauche dans les Aortes ascendantes & descendantes, d'où il est ensuite distribué à toutes les parties du corps. Quant aux amphibies tels que les tortues, les serpens, &c. Les Auteurs

ci-dessus conviennent que leur cœur a trois cavitez, sçavoir premièrement une droite, & une gauche, comme les animaux terrestres; & outre cela une troisième cavité, comme seule, ainsi que dans les animaux aquatiques, laquelle est située entre les deux premières; en telle sorte cependant qu'elle communique avec la droite, comme celle-ci communique avec la gauche, & qu'elle n'a point d'oreillette, comme ces deux dernières.

Ils conviennent de plus que le sang des différentes parties du corps de ces animaux (excepté le poumon) vient se rassembler dans l'oreillette droite de leur cœur, & que celui des poumons, ou si l'on veut du poumon, (parce que les serpens n'en ont qu'un) est rapporté dans l'oreillette gauche, d'où il est versé dans son ventricule pendant que le cœur se dilate; le tout comme dans les animaux terrestres: mais pendant le resserrement du cœur, l'action est différente de ce qui se passe dans les animaux terrestres; parce que dans les amphibies l'Aorte part du ventricule droit, & non pas du gauche, & l'artere du poumon vient du troisième ventricule, comme dans les aquatiques. Il sort encore du ventricule droit une seconde ou nouvelle Aorte qui va se réunir avec l'artere descendante au dessous du cœur, à peu près comme le canal Botal dans les fœtus terrestres, &

pour

pour un usage tout semblable; & les quatre Auteurs citez conviennent encore de toutes ces parties. A l'égard de leur usage je considère que pendant le resserrement du cœur, le sang est obligé de passer du ventricule gauche dans le droit, n'ayant point d'autre issue; & comme ce passage se fait par le haut du ventricule droit, & que ce sang impregné de l'air des poumons, est peu propre à se mêler avec celui qu'il trouve dans le ventricule droit, lequel en est beaucoup plus destitué; le sang qui vient du ventricule gauche dans le droit, en chasse celui qu'il y rencontre & l'oblige de fuir dans le troisième ventricule dont la communication avec le droit est plus bas, pour de là passer dans l'artere pulmonaire, & aller aux poumons, tandis que lui-même prend le chemin des Aortes ascendantes & descendantes, qui sont au dessus du ventricule droit; & ce chemin du sang par le cœur des amphibies ne souffre pas encore de difficulté, parce que les communications & les valvules le démontrent; mais ces mêmes Auteurs ne s'accordent pas dans le reste, c'est-à-dire, dans l'application que Mr. Mery en fait à son Système.

Car depuis la découverte de la circulation du sang dans les adultes terrestres, du trou ovale, & du canal Botal, tous les Anatomistes convenoient que le
 fœ-

foetus ne respirant point , ses poumons devoient être très affaîsez , & qu'il n'y pourroit passer par conséquent que très peu de sang : c'est ce qui les obligeoit à en faire passer au moins $\frac{1}{3}$ de l'oreillette droite dans la gauche par le trou ovale , pour soulager les poumons , & plus d'un tiers par le canal Botal dans l'Aorte descendante pour la même fin. Le premier se joignoit dans l'oreillette gauche avec le peu qu'elle en recevoit des poumons pour entrer conjointement dans le ventricule gauche , & de là être pouffé pêle mêle dans les Aortes ; mais particulièrement dans l'ascendante qui en auroit reçû trop peu sans ce secours ; & le second se mêloit avec celui de l'Aorte descendante pour arroser les parties inferieures du corps.

Mais Mr. Mery ayant trouvé dans plusieurs foetus qu'il a dissequez l'Artere pulmonaire , même au delà du canal de communication , plus grosse que l'Aorte à sa naissance , a crû qu'il devoit passer beaucoup plus de sang par la première que par la dernière , & qu'ainsi tout le sang , qui selon cet Auteur , passe par les poumons du foetus , ne pouvant monter par l'Aorte , il falloit qu'une partie de ce sang arrivât dans l'oreillette gauche , repassât dans la droite , pour soulager cette Aorte. Il a crû de plus que la disposition de la membrane qui est au trou ovale , fa-

vo-

vōrisoit le passage du sang en ce sens. Mais ce qui semble l'avoir le plus déterminé à fonder ce nouveau Systême, ç'a été le passage du sang du ventricule gauche de la Tortuë dans le droit dont on vient de parler ; parce qu'il a crû qu'on pouvoit comparer la communication de ces deux ventricules avec le trou ovale, & la seconde ou nouvelle Aorte des Amphibies avec le canal Botal. Monsieur Mery auroit pû ajouter à toutes ces raisons, que peut-être le fondement sur lequel l'ancien Systême est établi, n'est pas inébranlable ; sçavoir que les poumons des fœtus terrestres sont tellement affaîsez, que le sang n'y sçauroit passer ; car il n'est pas nécessaire de vesicules pleines d'air, dans les autres glandes pour y faire passer le sang, & l'effort du cœur de la mere suffit. Pourquoi donc l'effort des cœurs de la mere & du fœtus ensemble ne suffisent-ils pas aussi pour pousser le sang au travers des poumons qui ne sont composez que de glandes ; il semble au contraire que s'il y avoit beaucoup d'air comprimé entre les glandes du Pancreas, du Mezentere, &c. il seroit plus propre à arrêter la circulation du sang qu'elles contiennent, qu'à la faciliter par la compression qu'il feroit sur leurs vaisseaux sanguins.

Mais revenons à nos Auteurs. Mrs. Tauvry & Duvernay se sont opposez à

ce nouveau Syllème, & pour cet effet le premier a fait voir des cœurs de fœtus dans lesquels l'Aorte à la sortie du cœur étoit plus grosse que l'artere pulmonaire au delà du canal Botal. Cependant cette expérience ne détruit pas absolument le premier fondement de M. Mery, parce qu'il y a plusieurs fœtus dont l'Aorte est plus menuë que l'artere pulmonaire dans les premiers mois de leur accroissement, & plus grosse dans les derniers mois. Mais M. Tauvry l'attaque d'une autre maniere, en attribuant la grosseur excessive de l'artere du poumon, par rapport à l'Aorte, à la difficulté que le sang trouve à circuler par les poumons, particulièrement quand le fœtus est peu avancé en âge; ce qui semble affoiblir le nouveau Syllème, (supposé que son fondement soit bon:) M. Chemineau a examiné un fœtus qui a eu vie, dont le cœur s'est trouvé semblable à ceux des amphibies, (excepté que son Aorte ancienne naissoit de son troisième ventricule, & non pas du droit, & que la seconde ou nouvelle Aorte ne s'y trouvoit point du tout.) Dans ce cœur l'artere pulmonaire, qui à la naissance étoit plus menuë que l'Aorte, la surpassoit de beaucoup proche les poumons, ce qui semble favoriser les partisans de l'ancienne opinion, suppose toujours qu'ils soient bien fondez.

A l'égard de M. Duvernay, il ne convient

vient pas de la comparaison que M. Mery fait du trou ovale, avec la communication du ventricule gauche, & du droit dans les Tortuës, à cause des différentes situations de ces ouvertures, dont l'une est entre les oreillettes dans les animaux terrestres, & l'autre entre les ventricules dans les amphibies. Il objecte de plus à M. Mery, qu'en voulant décharger l'Aorte par le trou ovale, & les poumons par le canal Botal, il surcharge d'un autre côté les poumons, du sang qui revient de l'oreillette gauche dans la droite. A quoi il ajoûte, que dans le nouveau Système le sang de la mere est trop rallenti & trop affoibli par son passage au travers des poumons du fœtus, & qu'il est plus à propos d'en faire passer du moins une partie par l'Aorte ascendante immédiatement comme il en passe une autre partie immédiatement dans l'Aorte descendante, afin que les parties supérieures n'ayent pas en cela une condition pire que les inférieures. Quant à la seconde ou nouvelle Aorte des Amphibies M. Duvernay ne convient pas non plus qu'on puisse la comparer au canal Botal: car il prétend qu'elle ne sert qu'à distribuer du sang à leur estomac. Mais on ne sçauroit cependant douter, que si elle n'existoit point, le sang qu'elle porte ne dût passer, du moins en partie, par l'artere pulmonaire; ainsi on ne peut disconvenir qu'elle ne soulage les poumons

mons dans les Animaux où elle se trouve ; & on ne sçauroit penser non plus, qu'elle soit destinée uniquement pour leur estomac, puisque la Nature pouvoit s'en passer en tirant de l'Aorte descendante des rameaux pour l'usage de ce viscere. On peut donc croire, que quand l'Amphibie ne respire pas comme quand il est dans l'eau, l'air qu'il tient comprimé au dedans de ses poumons y retarde la circulation de son sang, ce qui l'oblige de s'échapper alors en partie par l'ancienne & la nouvelle Aorte plus abondamment que quand l'Animal respire, comme il arrive dans le fœtus qui ne respire point encore, parce que la respiration met les parties des poumons au large, & facilite le cours du sang, au lieu que l'expiration les comprime & les retarde, ainsi l'expiration ou la compression de l'air dans les vesicules des poumons fait précisément le même effet que leur propre poids dans les fœtus, d'où il suit qu'être Amphibie, c'est en quelque façon encore être tantôt adulte, sçavoir quand ils sont à l'air, & tantôt fœtus, sçavoir quand ils sont dans l'eau.

On peut penser la même chose d'une autre espèce d'Amphibies qui n'ont qu'un ventricule, qu'une oreillette, & qu'une Aorte, comme les Poissons, tels sont la Salamandre la Grenouille, &c. sçavoir que quand ils respirent l'air, leur cœur par cette Aorte envoie une quantité considérable

fidérable de son sang dans leur poumon pour s'y vivifier ; mais que quand l'Animal est dans l'eau & y comprime de l'air enfermé dans ses poumons, il y passe alors moins de sang, & tout prend le chemin des Aortes ascendantes & descendantes.

A l'égard des Poissons, il semble qu'ils devroient avoir aussi cette nouvelle Aorte préférablement aux autres espèces d'Animaux, parce qu'ils ne paroissent pas respirer ; mais on va voir au contraire qu'ils respirent continuellement ; ainsi ils n'en ont nullement besoin.

Pour revenir à la question du trou ovale, M. Delitre a fait voir à l'Académie le cœur d'un homme de quarante ans, dans lequel le trou étoit encore tout ouvert. La continuation de la veine pulmonaire qui le compose conjointement avec l'oreillette droite, y offroit à la vûe une espèce d'entonnoir, dont l'embouchure regardoit l'oreillette gauche, comme il paroît dans les foetus humains. De plus, l'artere du poumon y étoit de beaucoup plus grosse que l'Aorte, quoi qu'elle ne souffrit pas cependant de résistance du côté des poumons de cet homme qui avoit l'usage de la respiration libre. Ainsi la réfutation prétendue de M. Sauvry dont on a parlé, & celle qu'on prétendoit tirer du foetus de M. Chemineau ne peuvent plus subsister. D'ailleurs le canal Botal

étant desséché dans cet homme comme dans tous les adultes, tout le sang de l'artere du poulmon étoit obligé de revenir par la veine pulmonaire, qui lui étoit égale en grosseur; ainsi pour contenir tout ce sang, il auroit fallu une oreillette & un ventricule gauche, & une Aorte aussi spacieux que du côté droit, au lieu qu'ils étoient de beaucoup plus petits. Il faut donc dire qu'une partie du sang rapporté par la veine du poulmon, se déchargeoit par le trou ovalaire dans l'oreillette droite, & qu'il n'y en avoit qu'une partie qui entrât dans l'oreillette gauche, & de là dans son ventricule, pour être poussée par l'Aorte précisément, comme dans le nouveau Système de M. Mery touchant les fœtus. Au lieu que selon l'ancien Système, il faudroit dire que les parties gauches du cœur de cet homme, recevoient autant de sang, que les parties droites qui sont plus amples, ce qui paroît renfermer une espèce de répugnance.

Il ne reste plus que d'examiner ce qui se passe dans les Veaux & Agneaux fœtus, où M. Sauvry a trouvé les parties gauches du cœur plus grandes que les droites. Car il suit de là, selon M. Mery même, que le mouvement du sang se fait dans le cou de ces Animaux d'une manière opposée à celle du fœtus humain, c'est à dire, selon le Système d'Hervé. C'est aussi ce dont M. Mery convient, pourvu qu'on lui accorde

accorde que dans les fœtus humains la circulation se fait selon son nouveau Systeme, lequel ne suppose autre principe dans l'Amont de la Nature, sinon celui-ci dont tous les Philosophes conviennent. *Dispositio omnia fovet.*

Quant à la respiration des Poissons dont on vient de parler, il faut considérer premièrement que le sang qui va de leur cœur à leurs oïyes par l'artere des oïyes, est noirâtre, en comparaison de ce qu'il est au sortir des mêmes oïyes, où il est vermeil, comme au sortir des pommons dans les Animaux qui respirent; d'où il suit déjà que les oïyes des Poissons leur tiennent lieu de pommons. Secondement les Poissons vivent très peu de tems dans l'eau dont on a tiré l'air. Troisièmement lors qu'on les enferme dans une bouteille pleine d'eau, ils n'y demeurent pas long-tems sans y être étouffez; à moins qu'on ne la débouche pour y laisser entrer de l'air nouveau dans l'eau; car on sçait que l'eau destituée d'air s'en remplit en peu de tems quand on l'y expose à découvert. C'est pour cela que pendant les longues gelées on est obligé de casser la glace des Rivières, Etangs & autres Réservoirs de Poisson, afin qu'ils puissent respirer l'air qui entre dans l'eau par ces ouvertures. C'est par la même raison que quand on remplit un Réservoir de Poisson, peu de tems après tout le Poisson vient sa tête à la surface de l'eau.

l'eau pour venir respirer. Quatrièmement l'action des pancaux des oüyes des Poissons est perpétuelle, sçavoir de s'élever & de s'abaisser successivement comme la poitrine. Cinquièmement on ne sçau-
roit douter que par cette action, ils ne prennent continuellement de l'eau par leur bec qu'ils chassent ensuite au travers de leurs oüyes. Or si cette action ne seroit pas à filtrer de l'air dans leur sang, comme celle des poumons des autres Animaux, il paroît que la Nature auroit fait de la Machine la plus composée la chose la plus inutile; car premièrement l'eau que les Poissons avalent avec leurs alimens, est plus que suffisante pour leur nourriture; & ils n'ont pas besoin d'oüyes pour cet effet. De plus on ne voit point ce qu'ils peuvent tirer de l'eau, sinon de l'air qui leur est nécessaire comme aux autres Animaux pour former des esprits & des ferments. Enfin on ne voit point non plus en eux aucun autre instrument pour attirer de l'air que leurs oüyes, ni que la séparation de l'air dans l'eau au moyen de ces oüyes, soit plus difficile que celle des parties de la bile dans le foye, de l'urine dans les reins, du lait dans les mamelles, & de routes les autres liqueurs contenües dans le sang des Animaux, dans le sang même, puis qu'il ne faut que supposer dans les oüyes des Poissons des glandes ou des tuyaux déjà pleins d'air & tout ouverts
qui

qui s'embouchent dans les arteres des oüyes; car l'eau venant à couler sur les orifices de ces tuyaux, ne pourra se joindre à l'air qu'ils contiennent à cause de la diversité de leurs parties; mais l'air contenu dans les pores de l'eau, ne manquera pas de s'incorporer avec cet air, & de le chasser en avant, à cause qu'il est pressé lui-même par les panneaux des oüyes. Quant à la composition des oüyes il suffit pour en juger, de se représenter ce que M. Duvernay nous en apprend, sçavoir qu'il y a soixante-neuf muscles qui servent à leur action; que chaque feüillet d'oüye est composé de 270. lames, ce qui fait 2160. lames pour les deux oüyes, à quatre feüillets pour chaque oüye. Que sur la face de chacune de ces lames il y a 2160. petits filets de vaisseaux sanguins ou d'anastomes, ce qui fait près de 10000000. d'anastomeses en tout.

Mais pour avoir une idée plus nette de toute cette mécanique admirable des oüyes, il faut sçavoir que l'artere qui tient lieu de pulmonaire dans les Poissons à la sortie de leur cœur, se partage en huit branches; sçavoir quatre à droite, & quatre à gauche; les quatre rameaux vont de chaque côté se rendre à quatre arcs osseux qui soutiennent les feüillets des oüyes, sçavoir chaque rameau dans le demi canal ou goutiere qui régné le long de la convexité de cet arc. Ce rameau

dans tout son cours le long de cette gouttiere, envoie deux branches d'artere à chaque lame des oüyes dont un feuillet est composé, parce que chaque lame est elle-même composée de deux parties ou lamelles faites en forme de faux adossées, posées de travers sur le chan par leur base sur la gouttiere, & liée par quantité de filers de nerfs. Le dos & la base de ces faux est pareillement osseux pour leur donner de la consistence, & pour soutenir le rameau d'artere & de nerfs, qui monte le long du dos de chaque faux jusqu'à la pointe où il se termine. De cette pointe part une veine qui descendant le long du tranchant de la faux passe par dessous sa base, & là se réunissant avec la veine pareille de la faux opposée, elles entrent conjointement dans un tuyau veineux, qui régné le long de la même gouttiere à côté de l'arteriel. On trouve encore, le long de cette même gouttiere, un rameau de nerf qui sert à former les membranes & ligamens, dont les lames des oüyes sont unies entr'elles. Il y a de plus un nombre presque innombrable de petits vaisseaux sanguins, qui s'étendent directement du dos de chaque faux à son tranchant sur chacune de ses faux, & ce sont les communications ou anastomoses, si cherchées par les Anatomistes, des arteres avec les veines. Enfin ces anastomoses sont distinguées les unes des autres, & soutenues par

autant

par autant de filets offeux faits en forme de poils, & par des rameaux de nerfs, qui partent du dos de chaque faix.

Les tuyaux veneux qui régissent le long des gouttières étant arrivés à leur extrémité du côté de dessus ou du cerveau du Poisson, prennent la consistance d'arteres, & suppléent à ce que le cœur manque de faire dans les Poissons; car ils se réunissent en un tronc qui forme l'Aorte ascendante & descendante, & par là fournissent du sang vivifié d'air à la tête & aux parties inférieures. Mais à l'autre extrémité des gouttières, ils se réunissent en un seul tronc veneux, qui va se rendre à l'oreillette du cœur avec les autres veines qui rapportent le sang du reste du corps de l'Animal. Voilà bien des merveilles jusques là inconnues aux Anatomistes. Il faut espérer que le tems nous en découvrira bien d'autres.

AVANTURE DU BAL.

Elle est de fraîche date; l'une des personnes intéressées dans l'Avanture me la vient de conter; elle est de la Semaine passée.

UN jeune Officier fort amoureux d'une Femme fort vertueuse, en fut ré-

rébuté plusieurs fois, & de très bonne foi, car elle fut prête d'en avertir son Mari. Elle en menaça l'Officier, qui lui représenta qu'elle avoit grand tort d'être si fidèle à un Mari qui avoit une maîtresse. *Une maîtresse!* s'écria la Dame, qui étoit encore plus jalouse que vertueuse; *Ah! si vous pouvez me prouver cela. . . .* Achevez, Madame, achevez, lui dit l'Officier; vous avez voulu dire que si je pouvois vous prouver l'infidélité de votre Mari, vous vous en vengeriez. J'avouë, reprit vivement la Dame, que j'ai voulu dire cela dans mon premier mouvement, mais la Raison me revient bien vite comme vous voyez, car je n'ai pas achevé; il en seroit de même si je voyois réellement l'infidélité de mon Mari, mon premier mouvement seroit de me vanger, mais la Raison me reviendroit si vite que vous n'aurez pas le loisir de profiter de ce moment-là. Je me le tiens pour dit, reprit le Cavalier; la question n'est donc plus que de vous prendre dans un moment de colere, qui dure assez pour vous déterminer à la vengeance. La question seroit encore, repliqua-t'elle, en le quittant brusquement, si cette vengeance ne se tourneroit point contre vous plutôt que contre mon Mari.

Le Cavalier étoit de ceux qui expliquent tout à leur avantage, parce qu'ils jugent desavantageusement de toutes les Fem-

Femmes, il conçût de grandes esperances s'il pouvoit trouver l'occasion favorable, il la chercha avec soin; enfin ayant gagné à force d'argent la Femme de Chambre de la maîtresse du Mari, il sçût que le soir même ils devoient se trouver à un Bal; & cette Femme de Chambre lui montra la Lettre que sa maîtresse écrivoit au Mari pour ce rendez-vous. Voici ce qu'elle contenoit.

Trop infortuné Mari d'une Femme jalouse, je ne pourrai te consoler ce soir dans mon appartement, car j'y reçois des Dames qui s'y viennent déguiser pour un Bal, qui se donne dans le grand Appartement bas, qui est au-dessous du mien; tu m'y trouveras déguisée simplement en chauve-souris, avec deux jupes noires, un Ruban jaune autour du col, & un rouge sur la tête, viens y avec la même Robe d'Arménien, que tu avois aux deux derniers Bals, &c.

Le Cavalier copia cette Lettre en écriture de Femme, & y ajouta seulement ceci: *C'est la seconde fois aujourd'hui que je t'écris la même chose, je t'envoie cette seconde instruction en cas que tu n'ayes pas reçu la première.*

La Femme de Chambre recacheta l'original de cette Lettre, & l'envoya naturellement au Mari dès le matin, comme

elle en avoit l'ordre ; & le Cavalier envoya la fiemme par un Laquais fort adroit, qui faisoit le niais à merveille, & qui alla droit au logis de la Dame jalouse, où feignant de n'avoir trouvé en bas aucun Laquais de Monsieur, il monta chez la Femme de Chambre de Madame, à qui il demanda niaisement, si Monsieur n'étoit point au logis. Il tenoit négligemment à sa main la Lettre que cette Femme de Chambre-ci confidante de la jalousie de sa Maîtresse, se scût bon gré d'avoir attrapée à notre faux niais, qui la pria bonnement de la remettre entre les mains de Monsieur, sans que Madame en scût rien. Elle fit tout le contraire comme vous pouvez penser, & c'étoit l'intention du Cavalier, qui se doutoit bien que la Femme jalouse seroit suivre son Mari, & seroit convaincue de son infidélité. C'est tout ce qu'il souhaitoit, mais le hazard poussa la chose plus loin.

Le Mari voulant aller au Bal à l'insçu de sa Femme, feignit le soir un mal de tête. Elle comprit d'abord, qu'ayant reçu la Lettre dont elle avoit le double, il se disposoit à se dérober d'elle pour aller au rendez-vous ; & pour lui donner beau, elle feignit aussi une migraine, & se retira de bonne heure dans son appartement. Sa Confidante eut soin de lui trouver pour le Bal un habit de chape-soutis, pareil à celui que devoit avoir sa Rivale, avec le
signal

signal des Rubans marquez dans la Lettre.

Le Mari sortit en secret sur les dix heures du soir, pour aller se déguiser, je ne sçai où; la Femme prit le Carrosse un peu après, & se rendit au Bal avec sa Femme de Chambre, qu'elle fit aussi masquer. Le Bal ne faisoit que de commencer, elle se posta dans un coin, où elle ne fut remarquée que de son jeune Amant, qui voyant la Chauve-souris de si bonne heure au rendez-vous, & sçachant qu'elle ne devoit s'y trouver que fort tard, devina que cette Chauve-souris-ci pourroit bien être la Femme jalouse, qui prenoit les devans pour donner le change à son Mari, & le convaincre de perfidie. Ce soupçon fut bien-tôt confirmé par la Femme de Chambre avec qui il étoit d'intelligence. Souvenez-vous que c'est celle de la maîtresse du Mari, & qu'étant de la maison où le Bal se donnoit. Elle y pouvoit être naturellement, elle y cherchoit le Mari Amant de sa maîtresse, qu'elle venoit prier de ne point s'impatienter, parce qu'elle ne pouvoit venir que sur la fin du Bal. Comme cette Femme de Chambre & notre Amant masqué s'entretenoient ensemble, l'Armenien, c'est-à-dire, le Mari en Robbe d'Armenien, parut, & fut aussitôt reconnu par sa Femme, qui chercha l'occasion de l'attirer dans quelque coin pour le confondre. Notre Amant qui les observoit pour voir le dénouement

de cette Scene, en imagina une qui pourroit lui être plus favorable. Il concerta *impromptu* avec la Femme de Chambre, qui voulut bien sacrifier sa maîtresse à cet Amant passionné & liberal : voici comment elle s'y prit.

Elle aborda l'Armenien, & lui dit que sa maîtresse le prioit de changer son déguisement, parce qu'on l'avoit trop remarqué au dernier Bal, & le pria de la suivre jusqu'à une petite Chambre, où elle lui donneroit un autre habit : voilà donc la Femme de Chambre qui marche la première, l'Armenien la suit, la Chauve-souris suit l'Armenien, & l'Amant suit la Chauve-souris : marche mystérieuse & intéressante, dont je ne vous tracerai point ici tous les détours, car je n'ai point sçu exactement quel étoit le plan de ces appartemens ; mais enfin à la faveur de quelque obscurité chacun allant à ses fins, nos quatre personnages se trouverent postez comme vous allez voir. Le Mari entra d'abord avec la Femme de Chambre dans un Cabinet, y quitta son habit d'Armenien pour en prendre un autre avec un masque différent, & retourna au Bal attendre sa maîtresse. L'Amant à qui la Femme de Chambre donna l'habit que venoit de quitter le Mari, resta dans le Cabinet pour y être pris pour lui si l'occasion devenoit favorable ; & elle le devint, car la Femme jalouse trouvant la

porte

porte ouverte, & voyant l'Amant Armenien qu'elle prit pour son Mari, crût avoir trouvé le moment de le confondre. Elle entre, ne doutant point qu'il ne fût là, pour y attendre la Chauve-souris sa Rivale, l'Amant Armenien feignit de s'y méprendre comme auroit fait le Mari, & cela produisit une scene que je prie le Lecteur de ne point deviner trop tôt, il seroit tort à l'honneur du Mari, à la vertu de la Femme, & à celui qui écrit cette Avanture, car il se garderoit bien d'en faire le récit si le dénouement en étoit vicieux.

Cette Femme par malheur pour l'Amant n'aimoit pas assez son Mari, pour se soucier qu'il la prît en ce moment pour sa maîtresse: elle se démasqua d'abord pour l'accabler de reproches & d'injures; le faux Mari feignant un repentir sincère, voulut réparer son infidélité par un raccommodement des plus tendres, mais il la trouva inflexible. Ah, Madame, s'écria-t-il, en se demasquant, puisque vous ne voulez pas pardonner à un Mari perfide, vengez-vous en donc dans ce premier mouvement de colere où la vengeance est si pardonnable. La vertueuse Femme lui répondit avec sa vivacité ordinaire, qu'un autre premier mouvement avoit déjà succédé à celui de la vengeance, & qu'elle se sentoit si indignée contre lui, que s'il paroïssoit jamais en sa presence, elle lui mettroit en tête un Mari qui sçavoit aussi bien

se vanger d'un suborneur qu'être infidèle à sa Femme.

Après cette menace elle laissa notre jeune présomptueux convaincu, pour la première fois de sa vie, que ses charmes avoient bien peu de force, puis qu'ils n'avoient pas pû vaincre une Femme déjà affoiblie par le desir naturel de punir un Mari infidèle.

Vers sur l'inconstance.

Par feu M. P...

LA Constance & la Foi ne sont que de
vains noms,
Dont les laides & les barbons
Tâchent d'embarrasser la jeunesse credule,
Pour retenuir toujours dans leurs liens af-
fres
Par le charme d'un faux serapate,
Ceux qui un juste dégoût a chassé de chez
eux.

Capitou sous les Loix de la simple Nature,
Reclus tout ce qu'il fait soupiner ici bas;
Il ne punit jamais rebelle ni parjure;
C'est un empire qui ne dure
Qu'autant que ses Sujets y trouvent des
appas.

Dès qu'un objet cesse de plaire,

Le

FEVRIER 1712. 195

*Le commerce amoureux aussitôt doit finir,
Et l'effet des Sermens n'est plus qu'une chi-
mere,*

*La perte du plaisir qui nous les a fait faire,
Nous dispense de les tenir.*

*L'Amour de son dessein est toujours seul le
maître,*

*Et sans que nous sachions ni pourquoi ni
comment,*

*Comme dans notre cœur à toute heure il
peut maître,*

Il en peut malgré nous sortir à tout moment.

Ulysse qui par sa sagesse,

Fut si vanté dedans la Grece,

Quoi qu'Amoureux & bien traité,

Refusa l'immortalité,

A la charge d'aimer toujours une Déesse,

*Aimez tant que l'Amour unira vos esprits,
Mais ne vous piquez point d'une folle con-
stance,*

Et n'attendez pas que l'absence,

Où le dégoût, ou les mépris

Vous fassent faire penitence

Des plaisirs que vous aurez pris.

Quand on sent mourir sa tendresse,

Qu'on bâille auprès d'une Maîtresse,

Et que le cœur n'est plus content,

*Que servent les efforts qu'on fait pour le pa-
roître,*

L'bon-

*L'honneur de passer pour constant,
Ne vaut pas la peine de l'être.]*

E N V O I

On vous envoie, Monsieur, cet Extrait de Lettre très curieux, & si vous jugez à propos de l'insérer dans le Mercure, on continuera de vous faire part de plusieurs autres Dissertations historiques, que le Public ne regardera pas comme indifférentes.

*Extrait d'une Lettre écrite de Paris à
M. Modey, Conseiller en la Cour
Souveraine de la Province d'U-
trecht, par Mr.*** le 28. Dé-
cembre 1711.*

Le public est redevable à Mr. Herman Schminke votre compatriote, de la nouvelle Edition de la Vie de Charlemagne par Eginhard, avec des Notes qu'il vient de faire imprimer : & quoique je n'aye point d'autre connoissance de cette Edition, que celle que j'ai tirée de la lecture de notre Journal des Sçavans du sept de ce mois qui en parle, je ne laisse pas de comprendre que les matieres historiques lui sont familières, & qu'il en fait une étude particulière. Je suis persuadé que
j'en

j'en aurai encore une meilleure opinion lorsque j'aurai pû voir le Livre entier & les Notes qu'il y a faites.

Cependant, Monsieur, vous croirez peut-être aussi bien que moi, qu'une histoire entiere de Charlemagne, & traitée par une sçayante main, auroit encore été plus agreablement recüe du Public, que l'Edition d'Eginhard qui n'en contient qu'un petit abregé.

La vie de ce grand Empereur est trop racourcie dans Eginhard, & l'est même tellement qu'elle ne satisfait pas le lecteur, pour peu qu'il soit instruit de notre Histoire: & ce n'est, pour ainsi dire, qu'un petit éloge. De plus la verité des faits de ce Monarque, ne se trouve point dans tout ce qu'Eginhard en rapporte. Eginhard ne parle point des premieres années de la vie de Charlemagne, parce que, dit-il, il n'y avoit plus personne lorsqu'il écrivoit qui pût l'en instruire: ce qui fait connoître qu'il n'a composé cet Abregé ou plutôt cet Eloge, que quelques années après le décès de ce Monarque, d'où il est facile de conclure qu'il l'a composé de memoire, & non pas à mesure que les actions se sont passées; & à moins que par les Notes que M. Schminke y a faites, il n'ait rempli tous les faits qui manquent dans Eginhard, & corrigé ceux qu'il rapporte contre la vérité, je suis persuadé que ce ne peut être qu'un

Ou.

Ouvrage où il reste encore beaucoup de choses à desirer.

Ce que M. Schminke dit dans la seconde Dissertation, que le nom de Chapelain étoit pour lors ce que nous appelons aujourd'hui *Secrétaire d'Etat*, souffre, ce me semble, quelques difficultés, puisque l'on ne voit pas qu'avant M. de Laubespine, sous le Règne du Roi Henri II. il y en ait eu aucun qui se soit qualifié du titre de *Secrétaire d'Etat*; mais ce qu'il dit que l'*Archi-Chapelain* étoit le premier *Secrétaire d'Etat* de nos Rois, est encore bien plus éloigné de la vérité de l'Histoire: car quoi qu'on voye que l'on a quelquefois désigné les simples *Secrétaires* sous le titre de *Chapelains*; ce qui étoit cependant rare sous le Règne de Charlemagne; on ne voit pas qu'on ait donné le nom d'*Archi-Chapelains* à d'autres personnes qu'à ceux que nous appelons aujourd'hui grands *Aumôniers*.

Il est vrai que souvent & même d'ordinaire, ces grands *Aumôniers* ou *Archi-Chapelains* devenoient ensuite, & étoient en même tems grands *Chanceliers* ou *Apo-crifaires*; mais non premiers *Secrétaires d'Etat*: & je ne sçai quelle bonne raison M. Schminke pourroit en donner, puis qu'on trouve plusieurs preuves dans l'état de la Maison de nos Rois par Adalard, & dans d'autres anciens Auteurs, & en particulier dans le *Glossaire de du Cange*, & dans

dans les autres Glossaires Latins sous les mots *Arch-Capellanus* & *Apocryphus*, que l'un & l'autre ne signifioient autre chose que Grand Aumônier de nos Rois de la première & de la seconde Race.

Il paroît par le même Journal des Sçavans, que M. Schminke défend fortement la réputation d'Eginhard contre l'Auteur de *l'Esprit de Gerson*, qui s'est efforcé de rendre suspecte la bonne foi de cet ancien Auteur, sur tout par rapport aux Rois Mérovingiens, accusant Eginhard d'avoir pris à tâche de rabbaïffer ceux-ci, & de les noter de fainéantise pour donner plus de relief à la valeur des Carlovingiens qu'il avoit entrepris de flater.

Monsieur le Noble, qui est l'Auteur de *l'Esprit de Gerson*, ne parle pas comme il faut de la basse flaterie d'Eginhard à ce sujet; & quand il auroit eu des raisons solides, M. Schminke avoit un plus grand adverfaire à combattre; c'est le sçavant & célèbre Pere le Coïnte, qui a clairement prouvé en plusieurs endroits de ses *Annales Ecclesiastiques des François*, l'injustice de cette basse flaterie d'Eginhard, fondée sur un mensonge manifeste. Ceux qui ne cherchent uniquement que la vérité dans l'Histoire, auroient vû avec plaisir les coups que M. Schminke auroit porté au Pere le Coïnte, c'est à dire les preuves, s'il s'en trouve aucune qui soit assez forte pour

pour réfuter le sentiment de ce ſçavant Auteur de nos Annales Eccleſiaſtiques, qui a démonſtrativement prouvé que les derniers Rois de la première Race depuis Clovis II. Fils du grand Dagobert, étoient de grands Princes, & que ce qu'ils n'ont pû faire dans le cours de leur Règne, ne doit être attribué qu'à leur bas âge; c'eſt ce que l'on voit dans les Annales du Pere le Cointe ſous l'an 692. depuis le nombre 6. pag. 265. juſqu'au nombre 30. pag. 275. Tome 4. ſous l'an 694. pag. 298. Sous l'an 711. nombre 3. pag. 501. Sous l'année 715. nombres 19. & 42. pag. 360. & 551. Sous l'année 737. nombre 37. pag. 886. Sous l'an 640. nombre 8. Tome 5. pag. 34. & 35. nombre 13, pag. 325. & ſuivantes.

C'eſt dans les endroits citez ci-deſſus que ce ſçavant fait voir que ceux des Rois de la première Race qui ont été d'âge à faire la Guerre, l'ont fait avec courage & vigueur, ſoit contre les Ennemis de l'Eſtat, ſoit contre Pepin & ſes Fils, pour ſecouer le joug qu'ils vouloient impoſer, ou qu'ils avoient déjà impoſé à leurs Majeſtez. Qu'ils ont rendu la juſtice par eux-mêmes avec tant d'équité, que quelques-uns d'entre eux, comme Childebert, ont mérité le ſurnom de Juſtes, & qu'enfin loin qu'ils réſiſſent toute l'année dans leur prétendu Palais de Mamacas, comme le dit fauſſement Eginhard, on a des Juge-

Jugemens rendus par ces Monarques, & un grand nombre de Chartres qu'ils ont données dans divers Palais, ou differens lieux situez dans les diverses Provinces qui composoient la Monarchie Françoise; qui justifient le contraire. Le Pere le Cointe y fait voir enfin que ces Princes ont eu de la valeur & de la prudence, & qu'il ne leur a manqué, pour devenir des Rois excellens, qu'un plus grand nombre d'années, & un plus long Règne.

Lettre d'Avis sur une nouvelle Machine inventée pour scier les Marbres, avec plus de simplicité & de promptitude qu'aucune des Machines qu'on ait encore vues.

M O N S I E U R,

„ Le hazard m'a fait sçavoir ce que
 „ toutes mes recherches n'avoient pû me
 „ faire découvrir: j'ai enfin sçû le secret
 „ de M. de Corvolles, de la maniere que
 „ je vais vous conter. Je l'ai mené à
 „ Notre-Dame y voir le nouvel Autel; je
 „ lui'ai dit que j'étois surpris que l'on fût
 „ si long-tems à travailler le Marbre, &
 „ qu'il ne lui étoit pas permis, ayant eû
 „ les privilèges qu'il a pû au Roi lui ac-
 „ corder,

20 corder, de ne les pas mettre en mouve-
 21 ment depuis le roms qu'il les avoit.

22 Les reproches que je lui ai faits qu'il
 23 n'est jamais content de ce qu'il imagi-
 24 ne, & qu'il s'occupe tous les jours à
 25 des découvertes nouvelles, sans les
 26 rendre publiques, l'ont piqué d'hon-
 27 neur; il m'a répondu en ces termes :
 28 Ce n'est point pour refuser au Public la
 29 connoissance des choses que j'ai inven-
 30 tées, que je ne fais point faire d'ou-
 31 vrages; mais comme il ne suffit pas de
 32 trouver des secrets, & qu'il faut enco-
 33 re pour les rendre utiles au Public,
 34 trouver le moyen de les rendre d'un fa-
 35 cite usage & de peu de frais, je n'ai pu
 36 me résoudre à mettre ma Machine en
 37 œuvre, qu'après quelques augmenta-
 38 tions que je n'ai pas pu trouver que de-
 39 puis peu.

Il y a une Machine pour scier les Mar-
 bres, & une pour y faire tous les profils
 sans ciseau ni maillet; elles ont toutes
 deux un même mouvement; celle à faire
 les profils n'est autre chose qu'un calibre
 de fer fondu, sur lequel sont marquées
 les différentes mouleures qu'on veut im-
 primer sur le Marbre: & celle pour scier
 n'est autre chose qu'un châssis carré
 long, aux deux bouts duquel il y a deux
 pièces de bois épaisses de cinq à six pouces,
 & hautes de douze, dans le milieu de quel-
 les il y a de petites fentes où on passe le
 bout

bout des scies. Ces scies sont trouées dans leurs extrémités, & dans ce trou on met une broché de fer, entre laquelle & le bois on fourre un cornu fendu, par le moyen duquel on rend la scie de telle sorte qu'elle ne se lâche point.

Je ne vous explique peut être pas cela assez nettement; mais comme vous entendez mieux la mécanique que moi, vous devinez ce que je veux vous faire entendre.

CHANSON

nouvelle.

J'AI trouvé cette Chanson dans mon Porte-feuille avec le Titre de *Nouvelle*, parce qu'elle étoit nouvelle quand je l'eus faite il y a trois ans; elle l'est encore pour ceux qui la verront, car elle n'a point couru. J'avertis qu'ayant été composée à Table, elle doit être chantée entre deux Vins: le Carnaval peut aider à faire entrer dans le caractère de l'Air, qui est fait pour exprimer une demi-ivresse, c'est-à-dire une ivresse d'honnêtes gens, & pour ainsi dire, une ivresse moralisante, qui fait tourner la tête sans faire tourner l'esprit.

I. Couplet.

*Quand on a bu la tête tourne , tourne ,
tourne.*

A jeun la tête tourne aussi :

A tout mortel la tête tourne , t... t...

Le Sage nous le dit ainsi.

Et moi je dis quand la tête me tourne ,

Sagement je dis :

Heureux celui dont la tête ne tourne

Qu'à Table avec ses Amis.

II. Couplet.

Qu'entre nous la bouteille tourne , t... t...

Et nous enivre à coups égaux ,

Qu'à la ronde son beau feu tourne , t... t...

Tourne & retourne nos cerveaux.

Si de sang froid le meilleur esprit tourne

Toujours de travers ,

Ne craignons point que le Vin le retourne ,

Sera-t-il pis à l'envers ?

III. Couplet.

Ce Courtisan dont l'esprit tourne , t... t...

Paraîtra sincère aux plus fins ,

En vous caressant il vous tourne , t... t...

Il vous fait aller à ses fins ,

Son cœur , à froid jamais au vrai ne tourne ,

Toujours du travers ,

tourne, Ajeun la té-te

urne, tourne, tourne,

The image shows a musical score on four staves. The first two staves contain the lyrics 'tourne, Ajeun la té-te'. The third and fourth staves contain the lyrics 'urne, tourne, tourne,'. The music is written in a simple, handwritten style with notes and rests on a five-line staff.

Lieutenant General, & Commandant
pour Sa Majesté au Gouvernement de
l'Isle de France, Envoyé Extraordinaire.
Tome V. K près

*fait aller à ses fins ;
car, à froid jamais au vrai ne tourne,
ours du travers,*

Il

*Il trompe encor quand le Vin le retourne,
C'est un cœur à deux envers.*

IV. Couplet.

*Près de Philis la tête tournée, t... t...
Que je suis las de sa rigueur,
Grand Dieu du Vin, qui les cœurs tourne,
t... t...*

*En yves-la de ta liqueur.
Qu'elle en prend bien ? Déjà son bel œil
tourne*

*Quasi vers le mien ;
Pour peu que la bouteille elle retourne
Elle va tourner à bien.*

M O R T S.

Dame Catherine l'Avocat, Veuve de Messire Simon Arnauld, Chevalier, Marquis de Pomponne, Sire & Baron de Ferrieres, Chambrôis, & Auquinvillè, Ministre & Secretaire d'Etat, & des commandemens de Sa Majesté, & Sur-Intendant des Postes & Relais de France, mourut le 31. Décembre, en sa 75. année. Les Enfans qu'elle laisse sont :

Nicolas-Simon Arnauld, Marquis de Pomponne, Brigadier des Armées du Roi, Lieutenant Général, & Commandant pour Sa Majesté au Gouvernement de l'Isle de France, Envoyé Extraordinaire

près de Monsieur l'Electeur de Bavière au mois de Mars 1699.

Henri-Charles-Arnauld de Pomponne, Abbé de S. Médard de Soissons, & Conseiller d'Etat d'Eglise.

Et Catherine Felicité, qui épousa le 13. Août 1699. Messire Jean-Baptiste Colbert, Marquis de Torci, Ministre & Secrétaire d'Etat, & Chancelier des Ordres du Roi.

Dame Marie de Falconis, Veuve de Messire Louïs Comte d'Amanzé, Lieutenant Général au Gouvernement de Bourgogne, & Gouverneur de Bourbon-Lanci, mourut aussi le 31. Décembre. Elle laisse Marie-Joseph, qui épousa le 20. Mars 1706. Anne de la Queille, Marquis de Châteauguay, qui a eu en faveur de ce mariage la même Lieutenance Générale, & le même Gouvernement.

Louïs Comte d'Amanzé, Pere de Marie-Joseph, étoit Fils de Gaspard Comte d'Amanzé. Gaspard étoit Fils de Jean Vicomte d'Amanzé, & d'Isabeau d'Escars. Isabeau d'Escars étoit Fille de Jean d'Escars, Prince de Carency, Comte de Vauguyon, Chevalier de l'Ordre du St. Esprit, & d'Anne de Clermont-Tonnerre. Jean d'Escars, étoit Fils de François d'Escars, Seigneur de Vauguyon, & d'Isabelle de Bourbon, Dame de Carency. Isabelle de Bourbon, étoit Fille de Charles de Bourbon, Seigneur de Carency, & de Catherine d'Alegre. Charles de
Bour-

Bourbon, étoit Fils de Jacques de Bourbon, Seigneur de Carency, & d'Antoinette de la Tour Oliergues. Jacques de Bourbon, étoit Fils de Jean de Bourbon, Seigneur de Carency, & de Jeanne de Vendômois, & ce Jean de Bourbon étoit Fils de Jean de Bourbon I. du nom, Comte de la Marche, & de Catherine, Comtesse de Vendôme.

Messire François Petit d'Estigny, Prieur de Saint Jean le Centenier, mourut le 3. Janvier.

Messire Jacques Jannard, Seigneur de Thoiry, qui avoit été reçu Conseiller au Grand Conseil en 1675., mourut le 16. Janvier, sans laisser de postérité de N... de Gaumont, Maître des Requêtes.

Nicolas Clement, Garde de la Bibliothèque du Roi, mourut aussi le 16. Janvier. Il est fort regretté de tous les Sçavans.

M A R I A G E S.

Messire Charles Auguste de Benoife, Conseiller au Parlement, Fils de Charles de Benoife, Conseiller d'honneur en la même Cour, & de Marguerite Pichon, épousa le 27. Décembre N... Berthelot, Fille d'Etienne Berthelot, Seigneur de Pleneuf, & de Marie-Henriette-Françoise Galland, sa première Femme.

Messire François-Henri-Edouard Colbert, Comte de Croissy, Lieutenant Général des Armées du Roi, épousa le 30. Décembre Marie Brunet de Rancy, Fille de Paul-Etienne Brunet de Rancy, Seigneur d'Evry les Châteaux, Maître des Requêtes, & Intendant d'Alençon, & de Geneviève Colbert. Le nouvel Epoux est Fils de feu M. Colbert, Ministre & Secrétaire d'Etat, & Frere de M. le Marquis de Torcy, aussi Ministre & Secrétaire d'Etat; ainsi il se trouve Parent de Marie Brunet de Rancy, à cause de sa Mere. Son Pere est Frere de feu Messire Jean-Baptiste Brunet, Conseiller d'Etat, Garde du Tresor Royal; de François Brunet de Mont-ferant, President en la Chambre des Comptes de Paris, & chef du Conseil de feuë S. A. R. MONSIEUR; de Jean Gerard Brunet, Marquis de Serri-gny, President au Parlement; de feu Gilles Brunet, Abbé de Villeloin & de Mureau, Conseiller de la Grand' Chambre, & de Joseph Brunet, Abbé de St. Crespin de Soissons, Docteur de Sorbonne, si fameux par sa grande piété, & sa charité envers les pauvres.

PIECES FUGITIVES.

J'ignore l'Auteur & la date de cette Piece, mais elle m'a paru jolie, & je ne pense

peuse pas qu'elle soit imprimée: il n'en faut pas davantage pour me persuader qu'elle fera plaisir au Public.

L E T T R E

*A une Damoiselle Suedoise, sur son
Portrait.*

JE ne sçai, Mademoiselle, si en me donnant l'honneur de vous écrire j'écris à quelqu'un. Sur votre nom qui est fort Illustre il faut que je vous croye Suédoise, sur les grands yeux noirs que j'ai vûs dans votre Portrait, & qui doivent être pleins de feu dans l'Original, je vous crois Espagnole; sur de fort jolis vers François qu'on ma montrez de vous, je vous crois Françoisise; sur d'autres vers Italiens, je vous crois Italienne; sur tout cela ensemble vous n'êtes d'aucun Pais.

*Pour rendre le miracle encor plus achevé,
Dix-sept ans à-peu près, c'est l'âge qu'on
vous donne.*

*Dix-sept ans jusqu'ici n'avoient gâté per-
sonne.*

*Pour vous ils vous font tort, l'esprit si cul-
tivé*

*Et dix-sept ans font que je vous soupçonne
De n'être; Dieu me le pardonne,*

*Que quelque objet en l'Air qu'un Poëte a
rêvé.*

Cependant il est certain que M. L... de S... prend l'affaire fort sérieusement, & si l'on a à écrire des prodiges, ce doit être sur son autorité plus que sur celle des autres. Il soutient que vous êtes à Stokolm, que mille gens vous y ont vûë, & vous y ont parlé; il dit même que votre Portrait, qui représente le plus charmant visage du monde, ne représente pas le vôtre dans toute sa beauté, & que les Peintres de Suede ne flattent pas. Mais pourquoi nous, qui sommes dans le País de la beauté, de l'esprit, & des agrémens, n'aurions nous jamais vû rien de pareil à une personne si accomplie? Voilà ce que la vanité Françoisise nous fait dire aussi-tôt; à cela je ne sçai qu'une réponse, qui paroît nous aider à croire tout ce que l'on dit de vous.

L'Amour ailleurs si redoutable

Ne trouve pas sans doute un climat favorable

Sous le Ciel de Suede, & si près des Lapons;

Les cœurs y sont glacez, & pour foudre ces glaces

N'a-t-il pas dû produire un Chef d'œuvre où les Grâces

Eussent répandu tous leurs Dons?

Si nos Climats n'ont rien qui ne vous cede,

Soit en esprit, soit en attraits,

C'est qu'Amour y soumet les cœurs à moindre frais

Qu'il

Qu'il ne pourroit faire en Suede.

Voilà, Mademoiselle, tout ce que je puis m'imaginer pour me persuader que vous soyez une chose vrai-semblable, tirez-moi d'embarras, je vous en conjure, & ayez la bonté de me faire sçavoir si vous êtes; que votre modestie ne vous empêche pas de me l'avouër naturellement, je vous promets de n'en parler à personne: je me pique d'être bon François, & je ne voudrois pas qu'on sçût que j'eusse intelligence avec une étrangere, qui triompheroit de toutes les Françoises, & qui effaceroit l'honneur de la Nation. Ce seroit là un assez grand crime contre ma Patrie, cependant je m'accoûtume peu à peu à en faire un plus grand, tous mes soupirs à l'heure qu'il est sortent de France, & vont du côté du Nord:

*Lieux désolés, où l'Hiver tient son siège
Sur de vastes amas de Neige,
Où les Aquillons violens,
Où les frimats, & les Ours blancs
Composent un triste cortège,
Mer glaciale, affreux climats,
C'est après vous que je soupire,
Les lieux où règne un éternel Zephire,
Le séjour de Venus, Cypre ne vous vaut pas.*

Vous voyez, Mademoiselle, que mon cœur a déjà bien fait du chemin, quoi
K 4 que

que je doute encore que vous soyiez au monde :

*Mais c'est des tendres cœurs l'ordinaire
deffaut.*

*Ils se bâtent toujours un peu plus qu'il ne
fait*

*De suivre une agréable idée,
Avec ardeur ils courent la saisir,
Et des charmes trompeurs leur ôtent le loisir.
De s'assurer qu'elle soit bien fondée.*

Cette idée seule, que j'ai de vous, a fait sur moi l'effet que pourroient faire les belles même de ce Pais. Vous pouvez conquerir la Suede par vous-même, & le reste du monde par les deux Portraits que nous avons, car je compte pour un Portrait les Vers où votre esprit s'est si bien peint. Je me flatte que mes hommages, qui ne seroient assurément pas dignes de vous à Stokolm, deviendront de quelque prix en traversant cinq cens lieues de Pais pour aller jusqu'à vous, & que s'il est triste de vous adorer de si loin, ce me sera du moins une espece de merite auprès de vous; je n'en ai point d'autre à vous faire valoir, & je ne crois pas même que vous puissiez jamais sçavoir qui je suis,

*Si ce n'est que peut-être un coup de la fortune
Ait porté jusque sur nos bords*

Le

*Le nom de l'Enchanteur, qui fait parler
les morts,
Et qui voyage dans la Lune.*

Nomination du Roi.

Messire Louis le Peletier, premier Président du Parlement, s'est démis volontairement de cette Charge entre les mains du Roi.

Il est Fils de Claude le Peletier, Conseiller d'Etat Ordinaire, Président honoraire du Parlement, Ministre d'Etat, Contrôleur Général des Finances, ci-devant Prévôt des Marchands de Paris, & Sur-Intendant des Postes & Relais de France, mort le 10. Août de l'année dernière.

Sa Majesté a choisi, pour remplir cette importante Charge, Messire Jean Antoine de Mesmes, Comte d'Avaux, & de Neufchâtel, Seigneur d'Irval & de Cramoyelle, ci-devant Prévôt & Grand Maître des Cérémonies des Ordres du Roi. Cet Illustre Magistrat a été Conseiller au Parlement en 1687., Président à Mortier en 1689., Prévôt & Maître des Cérémonies des ordres du Roi en 1703., de laquelle charge il s'est démis en 1709. en faveur de M. le Comte de Pontchartrain.

Il est Fils de M. Jean Jacques de Mesmes Président à Mortier, & de Dame

guerite Bertrand de la Basiniere, & Petit-Fils de M. Jean Antoine de Mesmes, Seigneur d'Yrval, Baron de Breüil, Vicomte de Vandeuil, Conseiller d'Etat ordinaire, & de Dame Anne Courtin, & arriere Petit-Fils de Jean-Jacques de Mesmes, Maître des Requêtes, & Conseiller d'Etat, & de Dame Antoinette de Grossaine, Fille unique & Héritière de Hierôme de Grossaine, Ecuyer, Seigneur d'Yrval & d'Avaux, Baron de Breüil, & Vicomte de Vandeuil, lequel Jean-Jacques de Mesmes fut envoyé en plusieurs Négociations importantes; il est mort fort âgé en 1642.

M. le premier Président avoit pour Oncle Messire Jean-Jacques de Mesmes, Comte d'Avaux, Conseiller d'Etat ordinaire, Prévôt & Maître des Cérémonies de l'Ordre du St. Esprit, lequel s'est distingué en quantité de Négociations importantes, ayant été deux fois Plénipotentiaire pour la Paix. La première, au Traité de Nimègue en 1675. La seconde, au Traité de Riswick en 1697.

Cette Famille a produit beaucoup de Grands hommes, entre lesquels se font distinguer Henri de Mesmes, & Claude de Mesmes, tous deux Grands Oncles de M. le premier Président. Henri de Mesmes, Ecuyer, Seigneur de Roissy, Marquis de Moignevalle, & d'Everly, qui fut Président à Mortier en 1627., après avoir

avoir occupé long-tems les premières Charges, & servi l'Etat en plusieurs occasions importantes.

Il fut Député aux Etats Généraux tenus à Paris en 1617., & à l'Assemblée des Notables à Rouën: Il fut marié deux fois, la première, avec Jeanne de Mont-Luc, Fille du Maréchal Balagny, de laquelle il n'eut point d'Enfans: La seconde, avec Marie Foffez, Fille du Marquis d'Everly, Chevalier des Ordres du Roi, de laquelle il eut plusieurs Enfans, & il n'en est resté que Dame Antoinette de Mesmes, Epouse de Louis de Roche-chouart, Duc de Vivonne, Maréchal de France.

Claude de Mesmes Chevalier, Comte d'Avaux, Maître des Requêtes & Conseiller d'Etat fut Ambassadeur en plusieurs Cours de l'Europe: Sçavoir, à Venise, à Rome, à Mantoue, à Florence, en Savoye, deux fois en Allemagne, en Dannemarck, en Pologne & Suède: la dernière fois qu'il fut en Allemagne, il traita des Préliminaires de la Paix générale, & fut un des Plénipotentiaires au Traité de Munster; il fut aussi Secrétaire des Ordres du Roi, & Sut-Intendant des Finances avec M. le Président de Bailleul; & il mourut sans alliance.

Cette Famille de Mesmes est originaire de Bearn, sortie de Pierre Chevalier, Seigneur de Mesmes, qui est nommé entre les premiers & plus appatens du Bailiage

liage de Roquefort en la Vicomté de Marfan; ce Pierre de Mesmes vivoit en 1279. & avoit pour Frere Guillaume de Mesmes pour Aumônier du Roi S. Louïs; il eut pour Fils Roger de Mesmes, dit Coudun, Chevalier, Seigneur de Mesmes, Pere d'Arnauld premier du Nom, Seigneur de Caixchen en l'Evêché d'Aire, duquel est descendu M. le Premier Président après neuf degrez de Générations.

Cette Famille a donné un Premier Président à Rouën, qui fut aussi deux fois Ambassadeur en Allemagne; un Chancelier de Navarre; des Présidens au grand Conseil, à la Chambre des Comptes, un Prévôt des Marchands à Paris, trois Présidens à Mortier, plusieurs Conseillers au Parlement, Maîtres des Requêtes & Conseillers d'Etat, & quatre Officiers de l'Ordre du S. Esprit.

Cette Famille a toujours protégé les belles Lettres. Voiture écrit à Monsieur d'Avaux, à propos de sa Maison, qui est à présent l'Hôtel de Bauviliers.

Je me réjouis avec vous au nom des Penates de Jean Jacques de Mesmes & de tant de grands Hommes vos Ayeuls, au nom de ces Penates qui ont été les Dieux tutelaires de Passerat, & de tous les Sçavans de ce Siècle-là & de celui-ci, de ce que vous avez renouvelé & embelli leur ancienne demeure, &c.

Non seulement Messieurs de Mesmes & d'Avaux

d'Avaux ont protégé les belles Lettres, mais il les ont cultivées eux-mêmes. *Il n'est pas bonnête, dit encore Voiture, à un Personnage, aussi grand que vous l'êtes, d'être plus éloquent que nous.*

Je pourrois reperer ici pour M. le Premier Président, tous les éloges que Voiture donne à ses Prédécesseurs, puisqu'il rassemble en lui toutes leurs grandes qualitez. Mais j'ai banni du Mercure les Pannegyriques.

J'ajouterais seulement quelques quadrins au premier de ceux que Voiture envoya à M. d'Avaux, à la mode de Neuf-Germain. Les lettres du Nom finissant les Vers :

*L'autre jour Jupiter mand-a,
Par Mercure & par ses Pré-vofts,
Tous les Dieux, & leur command-a
Qu'on fit bonneur au grand d'Avaux.*

*Themis, qui cet ordre approuv-a,
A ses côtéz inter Di vos,
Pour le Siècle suivant plaç-a
Un Premier Président d'Avaux.*

*Oüi, dit Themis, ces d'Avaux l-a..
De tout tems me furent de-vosts,
Pour l'an où la Paix se fer-a
Je garde à Paris un d'Avaux.*

*En merite il égalér-a
Svos Avos & Pro-avos,*

Peuple, Senat, tout aimer-
s**Ce Successeur du grand d'Avons.**

On fait quelquefois de grandes fautes dans le Mercure, par le desir de bien faire; veut-on donner des Nouvelles trop fraîches, on est en danger d'en donner de douteuses, c'est ce qu'on a fait le mois passé, pour ne s'être pas donné le tems de vérifier un Mémoire, qui portoit que M. Anisson, Député de la Ville de Lion au Conseil du Commerce, avoit été fait Prévôt des Marchands de ladite Ville, & cela ne s'est pas trouvé vrai. C'est M. Ravat, qui, ayant été nommé pour les années 1708. & 1709. & continué pour 1710. & 1711. a été continué une seconde fois pour 1712. & 1713.

De Lion.

Le Prévôt des Marchands de Lion préside à la Jurisdiction de la Consignation de Lion, la plus célèbre de l'Europe pour les affaires du Commerce, dont les Jugemens sont exécutez dans toute l'étendue du Royaume, & même dans les Pais étrangers, & il commande dans la Ville en l'absence du Gouverneur.

M. Ravat s'est conduit dans cette place avec tant de prudence & de sagesse, pendant les quatre années dernières, qu'il a mérité d'être continué une seconde fois,
par

par une distinction qui n'a point eu d'exemple depuis 117. ans que la Prévôté des Marchands a été établie dans Lion.

Quoi qu'on n'ait point dû prévoir cette continuation, M. le Maréchal de Villeroi a bien connu qu'il rempliroit, en la faisant, les vœux de tous les Ordres de la Ville de Lion, qui regarde comme une justice de faire jouir M. Ravat de la tranquillité que nous espérons par la Paix, puis qu'il a essuyé pendant quatre années toutes sortes de traverses, l'approche des Ennemis, la famine, & le dérangement du Commerce, ayant remedié à tous ces maux à la satisfaction de tout le monde, & rétabli la sûreté, l'abondance, & la confiance dans les affaires.



LIVRE NOUVEAU.

IL paroît depuis peu dans Paris un Livre imprimé à Amsterdam, qui a pour titre, *Nouveaux Dialogues des Dieux, ou Réflexions sur les Passions, avec un Discours sur la nature du Dialogue.*

Le Dialogue, dit l'Auteur, est le genre d'écrire le plus ancien. Il est à croire que les premiers que la vanité, ou l'oisiveté engagerent à travailler, choisirent cette manière. Les hommes ayant trouvé le

le moyen de rendre leurs idées par l'usage des mots, lièrent des conversations, & je ne doute point qu'avec le penchant qu'ils ont à l'imitation, ils n'ayent donné à leurs Ecrits la forme de Conversation ou de Dialogue, qui devoit vrai semblablement se présenter à eux, &c.

Après cette réflexion sensée, qui fait sentir qu'en effet la première manière de s'exprimer par écrit, a dû être une imitation naïve de la manière naturelle dont les hommes s'expriment entr'eux de vive voix, il donne à Platon l'honneur d'avoir renouvelé de son tems l'usage du Dialogue.

Ensuite il fait l'éloge de Platon, il nous peint avec force ses grandes qualitez, & justifie avec adresse des défauts qu'il n'est plus permis de blâmer dans un homme qui s'est acquis le surnom de *Divin*.

Il convient par exemple, que *Platon est très diffus*, il dit pour l'excuser que *Les Anciens ne se piquoient point d'aller à la vérité par le chemin le plus court: ils se ménageoient le plaisir de la chercher long-tems.*

Si l'Auteur dit que Platon est obscur; que ses idées ne sont point nettes, il ajoute que *toutes les fois qu'il parle de l'Amour son stile en fait l'éloge, & son imagination échauffée par son cœur en devient une fois plus brillante: quand il parle de la Beauté, vous le croyez plein des transports qu'elle cause;*

cause; ce ne sont que grands mots qui, parce qu'ils ont de confus, peignent parfaitement le desordre de l'Amour.

C'est ainsi que l'Auteur, en jugeant sainement & sans prévention, des défauts de Platon, évite de heurter de front la prévention de ceux qui croiroient blasphémer, en convenant que *Platon manque quelquefois de justesse. . . . Et qu'il y a du chimerique dans son élévation d'esprit. . . .*

L'Auteur donne ensuite à Platon la plus grande louange qu'on puisse donner à un Philosophe.

Il est certain, dit-il, que de tous les Payens, Platon a eu la Morale la plus pure, & la plus conforme aux intérêts de la Société.

L'Auteur établit ensuite une maxime très véritable, & à laquelle peu de gens font attention.

L'esprit, qui s'exerce sur un genre particulier, a besoin pour y exceller, de toutes les qualitez nécessaires pour réussir dans tous les genres en général.

Je croirois qu'il en est de même des beaux Arts; qu'un Peintre, par exemple, ne peut être excellent Peintre, qu'il n'ait un Genie propre à la Poësie, & à la Musique. Lully n'étoit si grand Musicien, que parce qu'il eût pû être grand Poëte, & grand Peintre, s'il eût cultivé la Poësie & la Peinture; Racine eût été bon Peintre,

tre, M. le Brun eût été bon Poëte, & ainsi des autres, qui ont excellé, & qui excellent encor à présent dans ces trois genres; c'est ce que je tâcherai de prouver dans une Dissertation que j'espère donner quelque jour au Public.

L'Auteur parle ensuite de Cicéron & de Lucien qu'il joint à Platon, & les donne tous trois pour les plus parfaits modèles du Dialogue.

Avant que de parler du Dialogue il hazarde quelques conjectures sur ce qui fait la beauté d'un Ouvrage.

J'entreprends, continuë-t il, de montrer que pour plaire, il ne s'agit que de flatter l'esprit humain, & accommoder sa paresse.

L'Auteur fait plusieurs réflexions très délicates sur la manière de s'accommoder à ces deux foibles, en donnant dans les Ouvrages d'esprit assez à pénétrer, à deviner, & non pas trop: parce que, dit-il, *on veut bien chercher, pourvu qu'on ne cherche pas long-tems, & qu'on soit sûr de trouver.*

Après cette petite Dissertation il vient au Dialogue, & semble vouloir prouver que c'est le genre d'écrire le plus difficile: tous ceux qui y réussissent en conviendront; ceux qui travaillent dans un autre genre s'y opposeront, & ils pourroient bien avoir tort.

*Le Style Oratoire & le Style Poétique
sont*

sont plus commodes : il ne s'agit pour y réussir que de donner à son imagination le degré de chaleur qui fait enfanter les idées vives, & qui produit les images fortes.

Dans le Dialogue vous être forcé d'être naïf ; réduit au naturel, vous ne sauriez donner à vos idées que le feu qu'elles ont, & elles ne doivent point en emprunter de celui qui les expose.

Quand vous faites un Poëme ou une Ode, vous vous donnez pour inspiré, & vous avez une Muse ou un Dieu, sur le compte duquel vous pouvez mettre tous les écarts que vous faites.

Après plusieurs autres réflexions sur le Dialogue, l'Auteur paroît conclure & avec raison, qu'entre les Dialogues le plus difficile est celui du Théâtre : mais le tems de l'impression me presse, remettons au mois prochain à parler du reste du Livre, qui merite plus de tems & plus d'attention que je n'ai pû en donner à la première partie, qui ne m'est tombé dans les mains que dans le moment qu'il a falu finir le Mercure de ce mois.



COMPLIMENT

*De la Sorbonne à Monsieur le premier
Président.*

MONSEIGNEUR,

Agréez, s'il vous plaît, que la Maison de Sorbonne vous témoigne la joye particulière qu'elle ressent dans la joye publique; de ce que le Roi vous a choisi pour remplir la première place du premier Parlement de son Royaume.

C'est un effet du sage discernement de S. M. d'avoir élevé à ce rang une personne de votre mérite; en qui se trouvent si bien réunies les qualitez qui conviennent, selon l'Écriture, à un Magistrat que Dieu érabit pour juger le Peuple, la droiture d'esprit & du cœur, l'intelligence & l'Amour des Loix; & une fermeté à l'épreuve, pour maintenir la justice & vaincre tout ce qui lui fait obstacle.

Je ne parlerai point des autres vertus, **M**ONSEIGNEUR, qui éclatent en vous; de ces manières nobles, généreuses, obligantes, mêlées de douceur & de gravité,
qui

qui vous rendent agréable & respectable aux Grands & aux petits, & qui vous attirent la bienveillance, la faveur, & l'amitié des Princes mêmes.

Je dirai seulement, qu'en ce choix le Roi a considéré vos Services, & ceux que vos Illustres Ancêtres ont rendus à l'Etat dans les Charges les plus importantes de l'Épée & de la Robe; dans l'Armée & dans les Ambassades, dans la Guerre & dans la Paix.

On n'oubliera jamais, dans le nombre de ces Grands hommes, le Comte d'Avaux, Plénipotentiaire à Munster pour la Paix, dont la capacité, la prudence, la Religion, & l'affection pour les Lettres & pour les Sçavans (qui a toujours été propre à la maison de Mesmes) ont immortalisé la mémoire. Mais permettez-moi, MONSEIGNEUR, de faire encore ici mention de Guillaume de Mesmes; qui du tems de S. Louïs posséda par le choix honorable de ce Prince, la première dignité Ecclésiastique de la Maison Royale, pendant que ce même Prince honoroit aussi de sa confiance & de ses bienfaits Robert de Sorbonne notre Fondateur.

Nous osons espérer, MONSEIGNEUR, que la maison de Sorbonne, qui doit sa naissance à S. Louïs, & qui révère depuis si long-tems les personnes de votre nom, trouvera de la protection auprès de vous; & elle tâchera de la mériter, par l'attache-

chement plein de respect qu'elle aura toujours pour votre personne , & par les vœux qu'elle fera à Dieu pour vous , MONSIEUR , & pour votre conservation.

On a reçu ces trois Articles trop tard pour les placer dans l'ordre le plus convenable.

REPONSE A LA QUESTION.

Qu'est-ce que le cœur a de commun avec l'esprit.

QUoi qu'ils soient souvent en querelle,
Ma Femme contre moi les sçait bien
accorder :

Ce qu'ils ont de commun en elle ,
C'est qu'ils me font bien enrager.

R E C E P T I O N.

Monfieur Amelot de Gournay , Maître des Requêtes, a été reçu Préfident à Mortier , au Parlement le 18. Janvier, à la place de feu Monfieur le Préfident Mole de Champlastreux.

M O R T.

Madame Ravor , Veuve de Monfieur
Ra-

Ravot, Conseiller d'Etat, Tante de M. Ravot d'Ombreville, Avocat Général de la Cour des Aides de Paris, est décédée le 14. Janvier 1712. à six heures du matin, âgée de quatre-vingt onze ans.

B E N E F I C E S.

Le Roi a nommé à l'Evêché de Châlons sur Saone, Messire François Madot, Evêque de Bellay.

L'Eglise Episcopale de Châlons n'a que a seule Antiquité de remarquable, & rien de beau, que ses deux Clochers au dessus du Portail, ses Cloîtres, & quelques Tombeaux des anciens Comtes de Châlons. Cette Eglise autrefois de Saint Etienne, & aujourd'hui de Saint Vincent, a son Chapitre composé de vingt-cinq Chanoines, parmi lesquels il y a sept dignitez; le Doyen, le Chantre, le Trésorier, & quatre Archidiaques. Le Diocèse renferme deux cens quatre Paroisses, partagées en cinq Archi-Prêtrés; qui sont ceux de Montigny, Migny, Bresse, Tornus, Ouches, avec six Abbayes. L'Evêché est suffragant de Lion: Saint Marcel, qui vint Prêcher la Foi à Châlons, l'an 179. accompagné de Saint Valerin ou Valerien, sous l'Empereur Antonius Verus, & qui y souffrit le Martire par la Sentence de Priscus, Chef de la Jus-

Justice pour les Romains. en est reconnu l'Apôtre. S. Silvestre fut fait Evêque de Châlons, après le Bien-heureux Jean, vers l'an 490., & il mourut l'an 532. ou 533. S. Agricole, dit Saint Aregle, Evêque du lieu, mourut l'an 580., il avoit succédé à S. Silvestre. Saint Grap, fut Evêque de Châlons en 640., après Gelion successeur de S. Loup.

Il y a eû un Concile à Châlons sur Saone, la dix-huitième année de Gontran, c'est-à-dire, en 579. où Salonius, Evêque d'Ambrun, & Sagittaire, Evêque de Gap, furent déposés. On en peut voir les particularitez dans l'Histoire Ecclésiastique de Monsieur Fleury, Tome 7. page 608.

Sa Majesté a donné l'Abbaye de Maizieres, Ordre de Cisteaux, Diocèse de Châlons, à M. l'Abbé d'Egville. Elle vacquoit par la mort de Messire Henri Felix de Tassy, dernier Evêque de Châlons.

Celle de la Pieté, Ordre de Cisteaux, Diocèse de Troyes, à Don Fitz Herbert.

Celle de Pralons, à Madame de Buffy Rabutin. Cette Abbaye de Filles est de l'Ordre de Saint Benoît, & dans le Diocèse de Langres.

Celle de Notre Dame des Anges, aussi de Filles, à Madame Carbonel de Canisi. Elle est de l'Ordre de Saint Benoît, & du Diocèse de Coutances.

Celle d'Aumale, dite aussi Saint Martin

tin d'Acy, Ordre de Saint Benoît, Diocèse de Coutances, à M. l'Abbé Colbert, Chanoine & Grand Vicaire de Tournay.

Le Ville d'Aumale est dans le Pais de Caux, en Normandie. Elle est située sur le penchant d'une colline, bornée d'une Prairie, qui arrose la Bresle, & éloignée de quatorze lieues de Rouën, de cinq de Neuchâtel & de Blangy, & de huit d'Amiens. Il y a une Paroisse qui porte le Titre de Saint Pierre, & une autre sous celui de Sainte Marguerite hors la Ville, près de l'Abbaye de Saint Martin, de l'Ordre de Saint Benoît. Les Bâtimens de cette Abbaye, qui n'étoit autrefois qu'un Prieuré conventuel, dépendant de Saint Lucien de Beauvais, étant tombez en ruine, & n'y ayant plus qu'un Religieux, M. l'Abbé de l'Epinne, Conseiller, Clerc au Parlement de Rouën, ancien Chanoine de la Cathédrale, homme d'esprit & de merite, & qui mourut au mois de Décembre 1711., y introduisit la réforme des Bénédictins de la Congregation de Saint Maur, au commencement de l'année 1704. Aumale où l'on trouve encore un Convent de Penitens & un de Dominicaines, a Baillage, Vicomé, Maîtrise des Eaux & Forêts, Lieutenant de Police, Maire, quatre Echevins, & autres Officiers de Ville. Son Commerce principal consiste en Serges, appellées Serges d'Aumale, & qui sont fort recherchées.

chées Cette Ville étoit anciennement assez bien fortifiée; mais on n'entretient plus ni les murailles ni les Foffez. Elle a eu des Comtes particuliers. Eudes II. Fils d'Henri, dit Etienne, Comte de Troyes & de Meaux, époufa une Sœur uterine de Guillaume le Bâtard, Duc de Normandie, & Roi d'Angleterre, qui le fit Comte d'Aumale. Ce Comté entra depuis dans la maifon de Ponthieu, & enfuite dans celle de Lorraine, par le mariage de Marie d'Harcourt, Fille de Jean VIII. Comte d'Aumale, avec Antoine de Lorraine. L'un de ces Comtes ayant fondé l'Abbaye d'Aumale, la Comteffe Ais ou Adelis, y fit venir des Religieux de Saint Lucien de Beauvais, & le Comte Etienne fon Fils confirma l'an 1115. tout ce qui avoit été fait touchant la fondation de cette Abbaye. La Ville d'Aumale fut érigée en Duché l'an 1547. par le Roi Henri II. en faveur de François de Lorraine, Fils aîné de Claude de Lorraine, Duc de Guife, qui ceda ce Duché d'Aumale à Claude fon Frere: Ce dernier entr'autres enfans eut Claude de Lorraine, Pere de Charles Duc d'Aumale.

Sa Majefté a auffi donné la Coadjutorerie de l'Abbaye de Filles de Vigniogou, Ordre de Cifteaux, Diocèfe de Montpellier, à Madame de Bernis.

Le Prieuré de Notre-Dame du Puy Chevrier, dit d'Entrefin vaquant par la

la mort de M. l'Abbé Petit de Ville-Neuve, Conseiller au Parlement, à Monsieur l'Abbé Lormande, Docteur en Théologie. Ce Prieuré est du Diocèse de Foitiers, & de l'Ordre de Grammon.

Saint Etienne de Muret, Comte de Thier, commença la fondation & la réforme de cet Ordre dans son propre Pais : mais pour se dérober davantage au monde, il alla choisir dans le Diocèse de Limoges, un desert presque inaccessible, entre Monime & Razez ; où il fit l'établissement qui dure encore. Les Rois d'Angleterre, pour lors Maîtres de l'Aquitaine & du Limouzin, contribuèrent à cet établissement, & les Seigneurs de Monime n'y contribuèrent pas moins, & de Pere en Fils ils ont continué dans tous les tems de faire de grands Dons à cette Abbaye : leurs Tombeaux y sont aussi ; cette Maison est éteinte, leur nom de Famille étoit Razez.

Le 27. du mois passé, Monseigneur l'Evêque de Grasse donna les prémices de son Episcopat à l'Eglise Paroissiale de S. Jean l'Evangeliste, du Cardinal le Moine, il y chanta le matin la grande Messe Pontificale, & le soir il Prêcha dans le même Eglise d'une manière fort pathétique. M. Leulier, Grand Maître du Collège & Curé, n'oublia rien pour rendre la cérémonie célèbre.

A R T I C L E
des Questions.

Réponse à la Question,

Qu'est-ce que le cœur a de commun
avec l'esprit ?

L'Anonyme Laconique.

Le cœur sent, & l'esprit pense.

R E P O N S E.

Je sens bien que le cœur sent, & je connois que l'esprit pense, tout le monde conviendra de cette distinction ; cependant les esprits sont à présent si souples & si déliés, qu'il est aisé de s'y méprendre : à la vérité le cœur fait rarement le personnage de l'esprit, mais l'esprit, est souvent le Singe du cœur.

Dans l'Art de coquetter, Cidalise est
maîtresse.

Et son nouvel Amant l'autre jour s'y mé-
prit,

Elle a tant de délicatesse

Et de raffinement d'esprit,

Que c'est presque de la tendresse.

Ré.

R E P O N S E

Par l'Anonime jeune & tendre.

Il me semble qu'en Amour le Cœur & l'Esprit ont tant de rapport ensemble qu'on pourroit les confondre, si l'on aimoit toujours. Les sentimens du Cœur déterminent le caractère de l'Esprit; est on touché de quelque objet, les impressions qu'il fait sur le Cœur passent jusqu'à l'Esprit. Le premier ressent, l'Esprit comme interprété explique les mouvemens du Cœur, & ces mouvemens sont toujours le principe des pensées de l'autre: en un mot, quand on aime, l'Esprit est du parti du Cœur, il en prend les intérêts, il entre dans tous ses motifs, il se réjouit, il gemit avec lui, il en fait le Portrait, il l'est lui-même: c'est dans le Cœur qu'il puise ses saillies, il y trouve la naïveté, l'emportement de ses expressions, & semblable à un écho, l'Esprit repete les transports du Cœur, à proportion de sa capacité. Mais pour marquer encore mieux le rapport qu'ils ont ensemble, examinons un homme véritablement amoureux; est-il jaloux, le Cœur souffre, il entraîne l'Esprit dans son desordre, & ce dernier s'épuise par contrecoup en de tristes réflexions, qui ne finiront qu'avec

la jalousie de notre Amant malheureux ;
 s'il est Poëte, que de Vers la maladie du
 Cœur va t'elle exiger de l'Esprit, le Cœur
 outré veut exhaler sa fureur, déjà l'esprit
 est entré de moitié dans sa rage, il la sert,
 il la peint, & devient furieux lui même
 en l'exprimant.

Mais si de notre Amant la Maîtresse est
 absente,
 Le chagrin à l'instant, vient s'emparer du
 Cœur,
 Il soupire, & sa voix touchante
 En pénétrant l'esprit, y porte la langueur.

Il se fait alors entre le Cœur & l'Esprit,
 une union si naturelle, & qui fait passer si
 rapidement les mouvemens de l'un à l'au-
 tre, que le commerce qu'ils ont ensen-
 ble les confond, & dérobe à qui voudroit
 les distinguer la différence qu'ils ont entre
 eux.

Et si dans le moment de la cruelle ab-
 sence
 Le Cœur à l'objet de ses feux
 Veut marquer son impatience,
 Il veut, & c'est assez, l'esprit d'intelli-
 gence
 Averti dès l'instant de ses soins amoureux,
 Les partage, les peint, néglige tout pour
 eux.

Si

Si la Maîtresse à son tour témoigne à
notre Amant qu'il est aimé.

Le Cœur auparavant à la tristesse en
proye,
Sent disparoître son chagrin,
Et l'esprit à son tour, à l'aspect de la joye,
Du cœur content suit le destin.

Que l'accord de l'esprit & du cœur, est
charmant alors, mais qu'il est rare que
l'Amour les unisse avec tant d'agrément;
les délices d'un retour sincère est un bon-
heur inconnu pour les Nobles malheu-
reux, qui livrent leur cœur sans réserve;
la tendresse est une vertu que le tems ou
l'inconstance tari dans les Femmes, la
vanité d'être aimées est aujourd'hui le
guide de leur cœur, & si l'Amour trouve
à s'y placer quelquefois, c'est un mo-
ment de caprice qui l'introduit, il ne sub-
siste, & ne finit que par le caprice.

Si d'un Amour parfait le Sexe étoit ca-
pable,

Notre sort seroit trop heureux,
Ce qu'on y trouveroit d'aimable
Suffiroit pour combler nos vœux.
Malgré la triste expérience
Des maux qu'il fait aux tendres cœurs,
Du plaisir l'aveugle esperance
Bannit la crainte des malheurs.
Le caprice, la fourberie
Suisvis de la coquetterie,

Sont les écuëils certains où l'on va se bri-
fer ;

Mais un appas flatteur dérobe le naufra-
ge ,

Le devot se laisse abuser ,

Le Philosophe est sans courage ,

Le foible après leur chute a de quoi s'ex-
cuser ,

La sagesse est enfin d'un si pénible usage ,

Que quel que soit le danger ,

On trouve moins d'avantage

A le fuir qu'à s'engager.

Le fuir ! hélas le peut-on faire ,

L'Amour , quand il surprend est un mal
nécessaire ,

Et lors que deux beaux yeux ont scû nous
enflamer ,

Adieu le cœur , il faut aimer.

Suite des Nouvelles.

De Vienne le 30. Décembre.

L'Archiduc a fait écrire au Prince Ester-
hafi, Viceroi de Hongrie, de faire
faire à Presbourg tous les préparatifs né-
cessaires, parce qu'il esperoit y arriver le
2. janvier, pour y recevoir la Couronne
de ce Royaume. Il arriva hier un Cour-
rier de ce Prince, dépêché de Francfort,
qui a rapporté qu'il y avoit été couronné
le 22., & qu'il en devoit partir incessam-
ment.

ment. Quelques Lettres particulières portent, qu'après son Couronnement il avoit refusé de signer la Capitulation perpétuelle. Celles de Hongrie marquent, que plusieurs Troupes de Mécontents recommençoient à faire des courses, de manière qu'il n'y a aucune sûreté dans les chemins, & qu'il y a à appréhender qu'il ne se forme dans ce Royaume une nouvelle Confédération : mais on espère que par une Diète que l'Archiduc fera assembler à Presbourg dès qu'il y aura été couronné, la tranquillité de ce Royaume sera entièrement rétablie.

De Hambourg le 8. Janvier.

Les dernières Lettres qu'on a reçues de Staden, portent que le Roi de Dannemarck & le Roi Auguste desespérant de pouvoir s'emparer de Stralsund de vive force, parce qu'ils trouvoient de grandes difficultés à faire une descente dans l'Isle de Rugen, d'où cette Place tiroit tous les secours dont la Garnison avoit besoin, avoient résolu d'attaquer Wismar dans les formes, la Garnison ayant été considérablement affoiblie par la dernière sortie : que pour cet effet, ils avoient renforcé les Troupes du Blocus de six mille hommes, & qu'ils y avoient envoyé du Canon & des Mortiers, après quoi le Comte de Rantzau avoit resserré cette Place très étroitement.

ment: que le Gouverneur se préparoit à une vigoureuse résistance; qu'il avoit fait dépaver les rues pour empêcher l'effet des Bombes, & fait publier que tous les Bourgeois, qui auroient quelque répugnance à prendre les armes pour la défense de leur Patrie, eussent à sortir; que le Général Rantzau, avoit de son côté fait avertir les Habitans, que s'ils prenoient les armes pour la défense de la Place, il les traiteroit avec la dernière rigueur; que nonobstant ces menaces tous les Habitans, ainsi que la Garnison, paroissent résolus de se défendre jusqu'à la dernière extrémité; que le 17. Decembre les Assiégeans s'approcherent à trois cens pas de la Ville, où ils dresserent des Batteries de Canons & de Mortiers; que le 29. ils commencerent à y jeter des Bombes & des Boulets rouges, & continuerent jusqu'au 2. de ce mois; mais avec peu de succès, le Gouverneur ayant fait dépaver les rues, & fait poster des troupes d'Ouvriers & d'autres Bourgeois dans tous les Quartiers, pour être à portée d'éteindre promptement le feu; que ces précautions, jointes à l'incommodité que les Assiégeans reçoivent de l'Artillerie des Assiégez, qui renversoit leurs Ouvrages & démontoit la plupart de leurs Canons, les obligerent à se retirer dans leur ancien Camp, & à convertir de nouveau le Siège de cette Place en Blocus.

Que les Troupes du Roi de Dannemarc &
du

du Roi Auguste avoient aussi jetté des Bombes & des Boulets rouges pendant vingt-quatre heures, mais aussi sans aucun succès considérable, ce qui avoit déterminé ces deux Rois à mettre leurs Troupes en quartier d'hiver, de maniere néanmoins que cette Place demeureroit toujours bloquée, par les Troupes Moscovites, qui étoient en marche pour venir renforcer leur Armée, dont les Quartiers seroient à Anclam & à Gripswald, & soutenues par les Troupes Saxons, qui ne retourneroient pas en Saxe avec le Roi Auguste; & qu'à l'égard de celles du Roi de Danemarck, elles hiverneroient dans le Holstein Danois.

De Madrid le 4. Janvier.

Nous venons d'apprendre, par les Lettres du Camp de Calaf du 22., que M. le Comte de Mures avoit enfin été obligé, faute de Vivres & de Munitions, de lever le Siège du Château de Cardonne; voici ce que portent ces Lettres.

Malgré le secours que le Général Staremberg préparoit pour le Château de Cardonne, on auroit pû s'en rendre maîtres si la brèche, qu'on y avoit faite, eût été dans un endroit un peu plus accessible. On avoit placé une autre Batterie pour faire une nouvelle brèche, mais la plus grande partie du Canon ne pût servir,

faute de Munitions. Cependant le Général Staremberg étant informé que la Garnison étoit sur le point de se rendre pareillement, faute de Munitions & de Vivres, dont les Assiégeans manquoient aussi, renforça le Détachement qui étoit à Salegariga le 21. avec lequel il tenta de secourir ce Château; mais après avoir été repoussé trois fois, il fut obligé de se retirer avec beaucoup de perte; celle que firent les Troupes du Siége dans ces trois Attaques, fut de soixante hommes ruez, & d'un plus grand nombre de blessez; parmi les premiers il y a eu le Sergent Major général, deux Capitaines du Régiment de la Couronne, M. le Comte de Melun, un Capitaine de Grenadiers de la Compagnie des Gardes à pied Espagnoles. Le Général Staremberg, outré de n'avoir pû réussir dans son entreprise, retourna le lendemain à la charge: Ses Troupes furent encore fort mal-traitées à l'Attaque du Pont de las Corminas, gardé par les Régimens de la Couronne & de Truxillo, sans pouvoir les forcer, mais ayant trouvé moyen de passer la Rivière à gué, elles prirent ces deux Régimens en flanc, & les obligèrent à se retirer en desordre. M. le Comte de Muret donna aussi tôt avis à Monsieur de Vendôme de ce qui s'étoit passé; envoya au Gouverneur du Château pour avoir une Sauvegarde pour les malades qui étoient dans la Ville, ensuite il

il se retira avec ses Troupes & les Bagages, abandonnant son Artillerie, faute de Voitures. Les Ennemis ne le poursuivirent point, & se contenterent de faire entrer le secours dans le Château, après quoi ils se retirèrent.

Lettre de Sarragosse du 3. Janvier.

Les Ennemis, au nombre de quatre mille hommes de Troupes réglées & d'un plus grand nombre de Miquelets, attaquèrent le Camp du Régiment de la Couronne le vingt-deux du mois passé à la pointe du jour devant Cardonne, favorisez par un brouillard si épais que l'on ne voyoit pas à quatre pas devant soi. Cependant quoi que ce fut une espèce de surprise, ce Régiment fit tout ce que de vieilles Troupes peuvent faire, mais il fut obligé d'abandonner son poste par la supériorité des Ennemis, & se retira sur une hauteur où ils ne jugèrent pas à propos de le poursuivre ce jour-là.

Le vingt trois les Ennemis qui étoient quatre contre un, l'attaquèrent de nouveau, en sorte qu'il fut obligé de se retirer. Il a eu plus de deux cens hommes tuez ou blesez. M. Bonnet, Commandant du second Bataillon de ce Régiment, est du nombre des Morts; M. Daustruy, Major, a été blessé de trois coups au travers du corps, & on ne croit pas qu'il en revienne; M. le Chevalier de Tessé, Colonel, a été perdu une

heure, mais il n'a été ni blessé ni pris. Les *Ennemis* ont perdu beaucoup de monde dans cette action, puisque de quatre cents hommes seulement qui sortirent de la Place pour favoriser l'entrée du secours, cinquante furent tués avec l'Officier qui les commandoit, & cent furent blessés.

Le soir du même jour, *M. le Comte de Muret*, qui commandoit au Siège, sachant que ses Troupes souffroient extrêmement, faute de Vivres, les Soldats n'ayant depuis huit jours qu'un quart d'une ration de pain, prit le parti de lever le Siège, sans y être forcé par d'autres raisons, laissant l'Artillerie, suite de Mulets pour la retirer.

Les Troupes du Siège étant arrivées au Camp, *Monsieur de Vendôme* prit le parti de se retirer: il fit lever en plein jour les Gardes de devant les Russes qui séparoient les deux Armées, les uns après les autres, & se mit en Bataille à un quart de lieuë des Ennemis, où l'Armée campa. Le lendemain il ne lui fit faire qu'une demi-lieuë; mais le Général *Staremberg* n'osa sortir de son Camp pour la suivre.

Monsieur de Vendôme conserve le poste de Cervera, où il a mis cinq Bataillons & un Régiment de Dragons qui n'a pas souffert comme les autres pendant la Campagne. Ce Prince est avec l'Armée à Agramante, où il distribue les Quartiers d'hiver aux Troupes qui garderont la Segre. Nous avons Arens, Venas.

Venasque, & Castel-Leon de cette Campagne. Cardone l'auroit renduë plus avantageuse, mais ce n'est pas une chose irréparable au commencement de la Campagne prochaine, en cas qu'on la fasse, les mesurures que l'on a déjà prises, & que l'on prendra pour le transport des Vivres & des Munitions, donnant lieu d'espérer que les Troupes n'en manqueront plus.

D'Utrecht le 19. Janvier.

Messieurs les Plenipotentiaires du Roi arriverent le 9. à Cambrai, où ils séjournerent le 10.

Le 11. ils arriverent à Valenciennes.

Le 12. à Mons, où M. le Comte de Dhona, qui en est Gouverneur, les fit saluer par trois décharges générales de l'Artillerie, & leur donna un grand repas.

Le 13. ils arriverent à Bruxelles, où ils furent reçus avec les mêmes honneurs. M. le Maréchal d'Uxelles alla descendre avec M. le Commandeur de Beringhen qui l'accompagne, chez Madame la Princesse d'Isenghien qui les régala magnifiquement. M. l'Abbé de Polignac descendit chez Madame de Rupelmonde qui lui donna aussi un magnifique souper; & M. Menager, logea dans une autre maison avec ses Officiers.

Le 14. ils arriverent à Anvers où ils séjournerent le 15. Le

Le 17. à Gorcum.

Le 18. à Utrecht.

Ils ont été reçûs dans tous ces lieux avec les mêmes honneurs qu'ils l'avoient été à Mons & à Bruxelles, les Hollandois les ayant toujourns fait accompagner par des Commissaires, tant pour les faire recevoir honorablement, que pour les défrayer pendant toute leur route depuis Bruxelles.

De Montpellier le 11. Janvier.

Les Etats firent faire hier un Service magnifique pour le repos de l'ame de feu Monseigneur le Dauphin. M. l'Archevêque de Narbonne y officia comme Président de cette Assemblée. M. l'Evêque de Alep prononça l'Oraison funebre, & Mrs. les Evêques de Mirepoix, de Lodeve, d'Agde, & de Beziers firent les Absoutes. Tous les Députez y assistèrent chacun dans leur rang, avec le Chapitre de Saint Pierre & un grand concours de monde.

A R T I C L E

des Enigmes.

Enigme du mois passé.

*Peu m'ont sçû deviner on m'appelle Fe-
nêtre, Vous*

*Vous le savez Docteurs ma forme fait mon
être,*

Et je puis exister sans corps,

*On m'en donne pourtant de foibles & de
forts.*

*Hors de moi les volets en cercle se prome-
nent,*

*Et les chassis en moi, haut & bas se dé-
menent.*

*Par moi se fit jadis quelque amoureux lar-
cin,*

Et par moi fut sauvé jadis quelque assassin.

En tout País je suis d'une même nature,

*Mais je change de nom en changeant de
figure.*

*Noms & Envois de ceux qui ont
deviné l'Enigme.*

La Comtesse des Mathurins : la spiri-
tuelle Normande des Fossez : Mathieu
Fenêtré & le Baron de Fenêtré : quand
on ne peut trouver la porte, il faut passer
par la Fenêtré : Rigolin le Réfléchisseur :
la jolie Torti borgni-boiteuse : Pyrame
& Thisbé.



Envoy

Envoy à la Belle endormie, Sur
l'Air, Réveillez-vous.

*Belle à qui quelque Amant peut-être
A fait quelques larcins d'amour,
Souvenez-vous de la Fenêtre,
Fermez la mieux, même en plein jour.*

E N I G M E.

*Je suis né prisonnier, petit & méprisa-
ble,
Souvent de mes prisons l'on me délivre à
table;
J'engendre des Enfants prisonniers comme
moi,
Et je porte le nom d'un Roi.
J'enferme dans mon sein l'image de mon
Pere;
Je ne suis point le Dieu de l'Isle de Cybore;
J'habite pourtant dans les cœurs.
Hi, Mortels, versez des pleurs;
Un de mes logemens a tué votre Mère,
Et vous causez bien des malheurs.*



AUTRE ENIGME.

Lorsque par de justes liens
 On sçait unir à moi celui qui me ressemble,
 Nous ne faisons plus qu'un ensemble,
 Je vois tout par ses yeux, il voit tout par
 les miens ;
 Si je lui fais tenir quel que discours frivole,
 En revanche je sçai lui couper la parole.

Dernières Nouvelles.

De Rome le 23. Décembre.

LE Pape s'est enfin déterminé à donner le Chapeau de Cardinal à Don Annibal Albani. Sa Sainteté après avoir demandé dans un Consistoire le sentiment des Cardinaux sur cette Promotion, ils y applaudirent tous, & le S. Pere dit, *puisque vous le jugez, tous à propos, nous nommerons Don Annibal Albani Cardinal ; & je prie Dieu que cette Promotion soit à sa plus grande gloire, & au bien de l'Eglise.* Ensuite Sa Sainteté prononça la Formule, & aussi-tôt le Canon du Château S. Ange se fit entendre. Tous les Cardinaux qui se trouverent au Consistoire, allèrent ce jour-là complimenter Dona Bernardina, Mere du nouveau Cardinal, qui reçut aussi

aussi les félicitations de toutes les autres personnes les plus distinguées, & il y eut le soir des illuminations par toute la Ville.

De Cadix le 8. Janvier.

Un Armateur de S. Malo a amené ici une Prise Hollandoise, estimée dix mille Ecus. On a levé l'Arrêt qu'on avoit mis sur deux Bâtimens Genoïis qui étoient dans notre Port, & ces Bâtimens ont remis à la voile pour retourner à Genes; mais l'Arrêt mis sur le Vaisseau Venitien n'a point été levé, & au contraire, ce Vaisseau a été déclaré de bonne prise.

On a appris par un Vaisseau d'avis arrivé de la Martinique, d'où il est parti le premier Décembre, que M. Ducasse devoit en faire Voile le 15. avec quatre Vaisseaux de Guerre François qui l'y avoient joint.

Un Vaisseau Anglois de 60. Canons ayant été poussé sur nos Côtes par un coup de Vent, y a échoüé. L'équipage qui s'est sauvé à terre, est venu ici, & on lui donne la subsistance. On travaille à remettre le Vaisseau à flot, & l'on espere y réussir.

D'Huningue le 15. Janvier.

Nonobstant le débordement du Rhin,
en-

environ trois cens hommes des Ennemis, ayant passé ce Fleuve dans des Bâteaux près de l'Isle de Newbourg, étoient entrez en Alsace, où ils avoient commencé à piller; mais notre Commandant en ayant eû avis, a aussi-tôt fait sortir cent Dragons & autant de Grenadiers pour les aller chercher Ils les ont trouvez au Village de Rumensheim, les ont attaquez, en ont tué trente, & fait un plus grand nombre de prisonniers, qui ont dit que leur Partisan, qui avoit été tué, étoit l'un de leurs plus fameux.

De Charleroi le 26. Janvier.

Un Parti de notre Garnison surprit hier un Convoi de vingt Chariots chargez qui alloient à Mons, sous l'escorte de 30. hommes qui prirent la fuite, dès qu'ils aperçurent qu'on alloit les attaquer; & comme ils eurent le tems de dételler les chevaux, on fut obligé de brûler les Chariots, ne pouvant les emmener.

D'Abbeville le 27. Janvier.

Un gros Parti Ennemi étant entré dans le Boulonois, pour lever les Contributions, a été coupé & entièrement défait par les Troupes qui sont ici en quartier.

De Vienne le 6. Janvier.

Quoi qu'on affecte de publier ici que tout est tranquille en Hongrie, on a des avis certains que la plus grande partie de la Noblesse Hongroise est très mécontente, de ce qu'on n'a encore donné à la Nation aucune satisfaction sur les Grieffs, dont elle s'étoit plainte dans les précédentes Diètes, & entre autres de ce qu'on ne donnoit pas à des Hongrois les Gouvernemens des Places du Royaume, & qu'on n'en retiroit pas les Troupes Allemandes, ainsi qu'on l'avoit promis.

L'Archiduc ne doit arriver à Presbourg qu'au commencement de Février : quoi que ce Prince ait fait une nombreuse promotion de Conseillers d'Etat, plusieurs Seigneurs se plaignent de n'y avoir pas été compris, & particulièrement ceux qui avoient été honorez de cette Dignité par l'Empereur Joseph.

On a reçu un Courier du Résident de l'Empire à Constantinople, qui a rapporté que le parti du Kan des Tartares ayant prévalu sur celui du Grand Visir, ce Ministre avoit été déposé le 20. Novembre, tous ses biens confisquez le lendemain, & que l'Aga des Janissaires qui avoit été mis à sa place, avoit écrit au Roi de Suede, qu'il lui meneroit au Printems une Armée de deux cens mille hommes.

D'U.

D'Utrecht le 21. Janvier.

M. l'Evêque de Bristol, premier Plénipotentiaire de la Reine de la Grande Bretagne arriva ici le 15. avec une nombreuse suite, & M. le Comte de Strafford arriva le 17. Après que Mrs. les Plénipotentiaires de France y furent arrivez, ils le firent sçavoir aux Magistrats, & Mrs. les Plénipotentiaires d'Angleterre allèrent incontinent les visiter, & le soir Mrs. les Plénipotentiaires de France rendirent la visite à Mrs. les Plénipotentiaires d'Angleterre.

M. le Comte del Borgo, Plénipotentiaire de M. le Duc de Savoye, arriva le 20., & la plûpart de ceux des sept Provinces-Unies, se sont aussi déjà rendus ici.





A D D I T I O N

Faite en Hollande.

P*ie*c*e* N*ou*v*ell*e.

Depuis qu'à la mort destiné
 J'ouvris les yeux à la lumière,
 Le Tourbillon où je suis né
A six fois treize fois, pour fournir sa car-
 riere,
 Dans son Cercle annuel sur son Axe tour-
 né.
 J'ai vû vingt-huit mille & sept cent vingt
 journées
 D'une éternelle nuit également bornées.
 J'ai vû des millions de millions d'instans
 Aussi-tôt dévorez qu'engendrez par le
 tems.
 Et dans un si long cours d'années
 Combien n'ai-je point vû de revers éclatans !
 Combien n'ai-je point vû de courses terminées !
 J'ai vû renouveler la Terre d'Habitans,
 J'ai vû d'illustres destinées
 Etre comme épics meurs au Printems
 moissonnées ;
 Et les Enfans des Dieux passer de leur Ber-
 ceau

Dans

Dans l'obscurité du Tombeau.

J'ai vû des têtes couronnées ,
Par leurs propres Sujets à la mort condam-
nées ,

Tomber sous l'acier d'un Bourreau ;
J'ai vû par le complot d'un attentat sem-
blable

Des Guerriers Ottomans le Sultan redou-
table ,

Expirer sous les noeuds d'un infame cor-
deau.

Et que n'ai-je point vû qu'ai-je à voir de
nouveau ?

J'ai vû des vains mortels la tristesse & la
joye ,

J'ai vû qu'à leurs desirs , à leurs craintes
livrez ,

Ils sont des passions le jouët & la proye ;
Et que d'erreur sans cesse ils vivent enni-
vrez ;

J'ai vû la vanité s'élever jusqu'aux nues
Sur des Ailes de cire en un moment fon-
duës ;

J'ai vû l'ambition prendre un vol plus heu-
reux.

Et monter par le crime au comble de ses
vœux.

Pour l'héritage le plus ample
Dont jamais on eût vû tester

J'ai vû, ce qui n'a point d'exemple,
De tous les Potentats les Forces se heur-
ter.

J'ai vû les Rois jouer aux barres

Par des catastrophes bizarres,
Et le Fer décider tour à tour de leurs
droits.

J'ai vû dans un court intervalle,
Une grande Victoire être aux Vainqueurs
fatale.

J'ai vû quel Tresor ont les Rois
Dans le cœur d'un Peuple fidèle,
Et de quelle ressource au Trône qui chan-
cele,

Est un seul homme quelquefois.
J'ai vû long-tems la France éclatante de
gloire,

Faire voler le nom François
Sur les ailes de la Victoire,
J'ai vû finir le cours de ses heureux ex-
ploits

Et le Fer & la Faim la réduire aux abois.

J'ai vû; (qu'elle douleur pour la France
accablée

Par de continuels revers)
J'ai vû de ses malheurs divers
Par la mort du Dauphin la mesure com-
blée :

Quelle perte pour elle, & pour tout l'U-
nivers!

Prince aimable & cheri que l'Amour & le
zèle

A ton auguste Pere unirent constamment
Dans toute ta course mortelle,

Que ne doit point la France à ton attra-
chement

Si

Si respectueux , si fidèle,
Et que rien n'altera jamais?

Puisse tu pour le prix d'une union si belle
Dans le tranquille sein d'une gloire im-
mortelle ,

Jouir d'une éternelle Paix !

J'ai vû ceux qu'un heureux orage

Avoit rejettez dans le Port ,

Croire alors avoir fait naufrage

Et déplorer sur le rivage

La tranquillité de leur sort.

J'ai vû différentes Ivresses

De vin , d'amour , de vanité :

J'en ai vû de toutes especes ,

Mais celles dont la qualité

Cause de plus fâcheux vertiges ,

Qui d'ordinaire attaque , & l'esprit & le
cœur

Et souvent du passé n'y laisse aucuns vesti-
ges ,

C'est l'Ivresse de la Faveur.

J'ai vû la jeunesse faisie

D'une agréable frenesie.

Aller en masque au Carnaval ;

Et tous les jours l'Hipocrysie

Masquer à la Cour bien ou mal.

J'ai vû, j'ai méprisé la basse jalousie

Que la gloire d'écrire a le don d'exciter.

J'ai vû deux partis disputer

De la vérité sans l'entendre ;

Le Public sans en rien comprendre ,

Pour l'un ou l'autre s'entêter :

Et de leur dispute autentique,
 Qui s'entend moins, plus on l'expli-
 que ;

J'ai vû qu'après un long débat,
 Après réplique sur réplique,
La haine des partis étoit le résultat.

J'ai vû l'excessive prudence
 Ne servir qu'à nous decevoir ;
 L'extrême avidité d'avoir
 Faire vivre dans l'indigence ;
 Le seul intérêt tout mouvoir ;
 Et la profondeur du sçavoir
 Differer peu de l'ignorance.

J'ai vû d'un peu de vent les hommes se
 nourrir,

Et ne s'attacher qu'à paroître.

J'ai vû qu'en cherchant à connoître,
 On n'apprenoit qu'à discourir.

J'ai vû les Nations avides de carnage
 S'attrouper tous les ans pour se faire périr,
 Mettre à s'entretenir la grandeur du cou-
 rage,

S'en faire un métier glorieux,
 Et des tristes effets de leur funeste rage
 Aller pompeusement rendre graces aux
 Cieux.

Nous avons hérité de nos premiers ayeux ;
 Dès l'enfance du monde ils se firent la
 Guerre,

Et le meurtre dès lors ensanglanta la terre,
 Jusqu'à quand suivrons nous leur exemple
 odieux ?

O

O Paix Fille du Ciel, vien te montrer
aux hommes

Vien calmer leur noire fureur ;
En toi sont tous les biens , & la Terre ou
nous sommes

N'est fans toi qu'un séjour, qu'un specta-
cle d'horreur.



*Explication spécifique des Offres de la
France pour la Paix Générale, à la
satisfaction de tous les Intéressez à la
Guerre présente.*

LE Roi reconnoitra, en signant la Paix, la
Reine de la Grande-Bretagne en cette qual-
té, aussi-bien que la Succession à cette Couron-
ne, suivant l'établissement présent, & de la
maniere qu'il plaira à S. M. Britannique.

Sa Majesté fera démolir toutes les Fortifica-
tions de *Dunkerque*, immédiatement après la
Paix, moyennant un équivalent à sa satisfac-
tion.

L'Isle de *S. Christophe*, la Baye & le Détroit
de *Hudson*, seront cédés en entier à la Grande-
Bretagne, &, respectivement,

L'*Acadie*, avec le Fort & le *Port-Royal*, se-
ront restitués en entier à Sa Majesté.

Quant à l'Isle de *Terre-Neuve*, le Roi offre de
la céder encore à la Grande-Bretagne, en se ré-
servant seulement le Fort de *Plaisance*, & le
Droit de pêcher & de sécher la Moruë, comme
avant la Guerre.

On conviendra de faire un Traité de Commer-
ce avant ou après la Paix, au choix de l'Angle-
terre, dont on rendra les Conditions égales en-
tre

tre les deux Nations, le plus qu'il sera possible.

Le Roi consentira, en signant la Paix, que les *Pais-Bas Espagnols* cèdent à l'Electeur de Baviere par le Roi d'Espagne, servent de Barrière aux Provinces-Unies; & pour l'augmenter, il y joindra *Furnes & Furner-Ambaght*, la *Knocque*, *Ipres*. & la Châtellenie de *Menin* avec sa Verge: En échange, Sa Majesté demande, pour former la Barrière de France, *Aire*, *S. Venant*, *Bethune*, *Doüay*, & leurs dépendances.

Si les Etats Généraux veulent tenir des Garnisons dans les Places fortes de la Barrière, ainsi formée des Etats cédés à S. A. Electorale, & de ce que la France y joint du sien, Sa Majesté consent qu'ils y mettent leurs Troupes en si grand nombre qu'il leur plaira, & de plus, qu'elles soient entretenues aux dépens du Pais.

Au moyen de cette cession & de ce consentement, le Roi de son côté demande, pour équivalent de la démolition de *Dunkerque*, les Villes & Citadelles de *Lille* & de *Tournay*, avec leurs Châtellenies & dépendances.

La Barrière ainsi réglée entre la France & les Etats Généraux, le Roi accordera, pour augmenter le Commerce de leurs Sujets, ce qui est stipulé par le Traité de *Ryswick* & le Tarif avantageux de 1664., à l'exception seulement de six genres de Marchandises dont on conviendra, & qui demeureront chargez des mêmes Droits qui se payent aujourd'hui, ensemble l'exception de 50. sols par Tonneau sur les Vaisseaux Hollandois, venans en France des Provinces-Unies & des Pais étrangers.

A l'égard du Commerce d'Espagne & des Indes, le Roi s'engagera, non seulement aux Etats Généraux, mais encore à S. M. Britannique, & à toutes les autres Puissances, en vertu du pouvoir qu'il en a, que ces Commerces se feront précisément, & en tout, de la même manière, qu'ils se faisoient sous le Règne & jus-

qu'à

qu'à la mort de Charles II. ; & promettra , que les François s'assujettiront , comme toutes les autres Nations , aux anciennes Loix & Réglemens faits par les Rois Prédécesseurs de S. M. Catholique , au sujet du Commerce & Navigation des Indes Espagnoles.

Sa Majesté de plus consent , que toutes les Puissances de l'Europe entrent en garantie de cette promesse. Sa Majesté promet , que le Roi son Petit-Fils renoncera , pour le bien de la Paix , à toute prétention sur les Royaumes de *Naples* & de *Sardaigne* , aussi bien que sur le Duché de *Milan* , dont Elle consentira audit nom que la partie cédée au Duc de *Savoie* demeure à S. A. Royale , bien entendu que moyennant cette cession , la Maison d'Autriche se désisterra pareillement de toute prétention sur les autres parties de la Monarchie d'Espagne , d'où elle retirera ses Troupes immédiatement après la Paix.

Les Frontières de part & d'autre sur le *Rhin* seront remises au même état qu'elles étoient avant la présente Guerre.

Moyennant toutes les conditions ci-dessus , le Roi demande que les Electeurs de *Cologne* & de *Baviere* soient rétablis dans la pleine & entière possession de leurs Etats , Dignitez , Prerogatives , Biens , Meubles & Immeubles , dont ils jouissoient avant la présente Guerre : & réciproquement , Sa Majesté reconnoitra dans l'*Allemagne* & dans la *Prusse* , tous les Titres que jusqu'à présent Elle n'a pas reconnus.

Le Roi restituera au Duc de *Savoie* ce qu'il lui a pris pendant cette Guerre , comme pareillement S. A. Royale lui rendra ce qu'Elle a pris sur la France ; de sorte que les Limites de part & d'autre seront les mêmes qu'elles étoient avant la Déclaration de la Guerre.

Les choses pour le *Portugal* seront rétablies & demeureront sur le même pied en Europe qu'elles étoient avant la présente Guerre , tant à l'é-

gard de la France que de l'Espagne; & quant aux Domaines qu'ils ont dans l'Amérique, s'il y a quelque différend à régler, on tâchera d'en convenir à l'amiable.

Le Roi consentira volontiers, & de bonne foi, à prendre de concert avec les Alliez, toutes les mesures les plus justes, pour empêcher que les Couronnes de France & d'Espagne soient jamais réunies sur une même Tête, c'est-à-dire qu'un même Prince puisse être tout ensemble Roi de l'une & de l'autre.

Tous les précédens Traitez, sçavoir ceux de *Munster* & les suivans, seront rapellez & confirmez, pour demeurer dans leur force & vigueur; à l'exception seulement des Articles auxquels le Traité de Paix à faire présentement aura dérogé, ou changé quelque chose.

Signé, HUXELLES.

Aussi-tôt qu'on vit en Angleterre ces offres de la France, la Chambre des Seigneurs presenta là-dessus l'Adresse suivante.

Adresse de la Chambre des Seigneurs à la Reine.

Nous les très humbles & très fidèles Sujets de Votre Majesté, les Seigneurs Spirituels & Temporels assemblez en Parlement, demandons très humblement la permission de témoigner à Votre Majesté notre juste indignation, contre l'indigne traitement fait par la France à V. M., en ne proposant de reconnoître le Titre de V. M. à ces Royaumes qu'après la Signature de la Paix. Nous

Nous ne pouvons nous empêcher de marquer aussi le dernier ressentiment contre les conditions de Paix, offertes à V. M. & à ses Alliez, par les Plénipotentiaires de France, & nous assurons Votre Majesté avec le dernier zèle & affection, que nous hazarderons nos vies & nos biens pour assister V. M. à pousser la Guerre conjointement avec les Alliez, jusqu'à ce qu'on puisse obtenir une Paix sûre & honorable pour V. M. & pour ses Alliez.

Réponse de la Reine.

MY LORDS,

JE vous remercie de tout mon cœur du zèle que vous faites paroître pour mon honneur, & des assurances que vous me donnez de me soutenir.

Dans le mois prochain on donnera les demandes que les Hauts Alliez, doivent faire, contre les offres de la France.

T A B L E.

| | |
|---|------|
| A Vertiffement touchant l'arrangement des matières dans le Mercure, <i>pag.</i> | 135. |
| C antate fur le recouvrement de la fanté de Monfeigneur le Comte de Touloufe, | 136. |
| E xtrait du Voyage de M. Chambon dans les Mines de Pologne, | 140 |
| S upplement aux Etrennes du mois paffé, | 151. |
| N ouvelles de Londres, 153. De L'ille 155. De Berlin & de Warfovie, 156. De Rome, 157. De Vienne, & de Hambourg, 160. De Lisbonne & de Cadiz, 161. De Toulon & Namur, 162. De Dunkerque & de Lauter- bourg, 163. De Thionville, de Con- dé, & de Meffine, | 164 |
| L ettre fur un petit vol fait chez Payen, Traiteur, | 165 |
| O de de M. de la Motte, | 168 |
| M adrigal à une Femme jaloufie, | 170 |
| M adrigal par la jeune Mufe, | 171 |
| A brégé de la fameufe question fur la circu- lation du fang par le cœur de Fœtus, | 172. |
| A vanture arrivé nouvellement dans un Bal, | 187 |
| V ers fur l'inconftance, | 194 |
| L ettre fur la nouvelle Edition de la Vie de Charlemagne par Eginhard, | 196 |
| L ettre | |

T A B L E.

| | |
|---|-----------|
| Lettre sur une nouvelle Machine pour scier les Marbres. | 201 |
| Chançon nouvelle, | 203 |
| Morts, | 205 |
| Mariages, | 207 |
| Lettre à une Demoiselle Suedoise sur son Portrait, | 209 |
| Demission de M. le Peletier de la charge de premier President, & M. de Mesmes choisi à sa place, | 213 |
| Quatrains ajoûtez à ceux que Voiture fit pour Monsieur d'Avaux, | 217 |
| M. Rivot continué. Prévôt des Marchands de Lion, | 218 |
| Extrait d'un Livre nouveau, qui a pour Titre Nouveaux Dialogues des Dieux, ou réflexions sur les passions; avec un Discours sur la Nature du Dialogue, | 219. |
| Caractère de Platon, | 220 & 221 |
| Compliment de la Sorbonne à M. le pre- mier President, | 224 |
| Benefices, | 227 |
| Questions & Réponses, 226. 232. <i>& suiv.</i> | |
| Nouvelles de Vienne, 236. De Ham- bourg & de Madrid, 239. De Sara- gosse, 241. D'Utrecht, 243. De Montpellier, | 244 |
| Article des Enigmes, | 244 |
| Nouvelles de Rome, 247. De Cadiz, d'Huningue, 248. De Charleroi, d'Abbeville, 249. De Vienne, 250. D'Utrecht, | 251 |
| | AD, |

T A B L E.
A D D I T I O N

| | |
|--|-----|
| Piece nouvelle sur la vanité & l'incertitude des choses de ce monde , | 252 |
| Conditions offertes par la France pour la Paix générale. | 257 |
| Adresse des Seigneurs de la Grande Bretagne à la Reine , avec la Réponse de Sa Majesté , | 260 |

A V E R T I S S E M E N T .

T. Johnson, Libraire à la Haye , fait imprimer , & donnera dans peu de tems au Public *La Conduite des Alliez & de l'Ancien Ministère d'Angleterre dans la presente Guerre , avec les Réponses &c.* Le tout accompagné de toutes les Pieces & de tous les éclaircissemens nécessaires , pour donner une parfaite intelligence des affaires presentes d'Angleterre & du reste de l'Europe ; comme aussi du fondement des presentes Négociations de Paix , lesquelles seront toutes éclaircies dans la suite de ces Mémoires.

Il debite actuellement la 2. Edition , augmentée, du premier vol. de cet Ouvrage , sur *la Conduite de la presente Guerre & sur les Négociations de Paix , jusqu'à la fin des Conférences de Geertruydenberg , &c.* où l'on peut voir tout ce qui s'est passé dans les précédentes Négociations , & la grande différence qu'il y a entre les offres que la France faisoit alors & celles qu'elle vient de faire presentement.

MERCURE GALANT.

PAR MR. DU FRESNY.

Mois de Mars 1712.

Sur la Copie de Paris.

AVEC DES ADDITIONS.



A LA HAYE,
Chez T. JOHNSON.

M. DCC XII.

**Livres Nouveaux sur les affaires du
Tems, qu'on trouve chez T. John-
son, Libraire à la Haye.**

**Letres & Mémoires sur la conduite de la pre-
sente Guerre, & sur les Négociations de Paix.
Tome I. seconde Edition, corrigée & augmen-
tée. Il Imprime actuellement le II. & le III.
vol. du même Ouvrage, qui seront fort curieux
aussi-bien que le premier.**

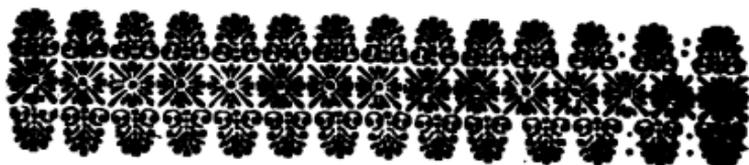
**L'Histoire de l'Empire Ottoman par Ricaut, où
l'on voit l'Origine & les progrès des Turcs, les
Vies & les Conquêtes de tous leurs Sultans, leurs
Guerres, Sièges & Combats par Mer & par Ter-
re, les Révoltes & Révolutions extraordi-
naires, & généralement tout ce qui s'est passé de
considérable dans cet Empire depuis son Com-
mencement jusqu'à 1704 avec un détail curieux
des Guerres en Hongrie & sur les Frontières de
Pologne & de Moscovie, & une Carte exacte de
tous ces Pays, en 3. vol.**

**On trouve chez le même Libraire toutes les
Pièces curieuses touchant les affaires d'Angleter-
re, & les autres affaires du tems.**

**Il imprime tous les Lundis le Misantrope,
qui est une Critique fine & sensée des Mœurs
du Siècle.**

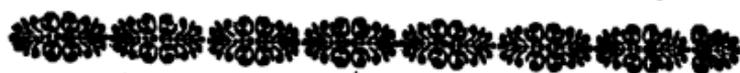
**On trouve aussi chez lui un Recueil de toutes
les meilleures Comedies Angloises, fort pro-
prement imprimées en plusieurs petits Volu-
mes. 8.**

**Les Oeuvres de Grébillon, contenant Idomé-
née, Atrée & Thyeste, Electre, & Rhadamisthe
& Zenobie, quatre nouvelles Tragedies qui ont
été reçûes avec grand applaudissement en France.
La dernière pièce a été jouée à Paris septante-
quatre fois de suite ; succès prodigieux & sans
exemple.**



MERCURE GALANT.

M A R S 1712.



*Mort de Monseigneur le Dauphin &
de Madame la Dauphine.*

Les ne sont plus ; le Dauphin
n'a pû survivre à son Epouse ;
il n'a pû supporter sa perte ,
comment pourrons-nous sup-
porter la nôtre ? Toute la France est
muette & consternée , si sa douleur ne va
pas jusqu'au desespoir. Quelle ressource
de consolation faut-il qu'elle ait trouvée
dans son Roi ? Cette image de ses vertus
nous est donc enlevée ; que d'afflictions
depuis un tems ! Nous nous sommes atti-
ré des coups si terribles : mais le Ciel a
épuisé sur nous toute sa colére. Oüi sans
N 2 doute ,

doute , sa main s'est lassée à force de nous châtier ; elle va se reposer pour long-tems.

Madame la Dauphine , Marie-Adelaide de Savoye , mourut à Versailles le 12. de ce mois , en sa vingt-fixième année.

Monseigneur le Dauphin , Louïs de France , mourut à Marli le 18. en la trentième année de son âge , étant né le 6. Août 1682.

Mémoires sur ces deux morts.

Le Vendredi 12. Février 1712. Marie-Adelaide de Savoye , Epouse de Monseigneur Louïs , Dauphin de France , mourut après avoir reçu ses Sacremens le jour précédent , avec une parfaite résignation aux volontez de Dieu , & de grands sentimens de pieté. Si-tôt qu'elle fut décedée , ce même jour 12. Février à huit heures & demie du soir , le Roi se retira à Marli , où l'on transporta Monseigneur le Dauphin malade le Samedi 13. Février , à sept heures du matin. La mort d'une Epouse qui lui étoit si chere , rendit sa maladie mortelle ; il expira le Jeudi 18. du même mois.

Parlons d'abord de ce qui se passa au premier de ces deux funestes événemens. Ce ne furent que cris & que larmes dans
tout

tout le Château de Versailles. On peigna la Princesse, on la coëffa en linge uni avec des Rubans noirs & blancs, & en cet état elle fut exposée au Public tout le Samedi suivant.

Le Samedi 13. au soir fort tard, elle fut ensevelie & mise dans son cercueil, par Madame la Duchesse de Lude, & Madame la Marquise de Mailly, celle-là tenant la tête, celle-ci les pieds.

Elle resta tout le Dimanche sur son lit dans son cercueil, sans aucun appareil que six cierges, parce qu'on préparoit dans la Chambre d'auprès son lit de parade, où elle fut mise le Lundi 15. & exposée au public.

Le Jeudi 18. Monseigneur le Dauphin n'ayant fait paroître d'autre inquiète pendant toute la nuit précédente, que celle de parvenir au moment auquel il pourroit entendre la Messe, & recevoir le Saint Sacrement, son inquiétude cessa quand il eut satisfait à ces deux devoirs: il mourut (après avoir recommandé son Ame à Dieu, & l'avoir prié de conserver longtemps la personne sacrée du Roi, pour l'intérêt de ses Peuples,) à huit heures & demie du matin. Le Roi se retira dans le penultième Pavillon de Marli à gauche, & dès que Monseigneur le Dauphin pût être enseveli, on l'apporta à Versailles, & on le mit dans le même lit de parade avec Madame la Dauphine. Les deux grilles

de Versailles étoient tendues de noir sans écussons. Toutes les arcades du Vestibule, le grand Escalier, la première Salle des Gardes, & tout l'appartement de Madame la Dauphine, étoient tendus jusqu'au plafond : deux bandes d'Écussons régnoient depuis les dehors de la Cour jusques à la Chambre où le Prince & la Princesse étoient exposez.

Un concours infini de Peuple, vint pendant tout le tems que les corps du Prince & de la Princesse furent exposez, & passoit au travers du Salon, par la Galerie, jusques à une barrière qu'on avoit faite pour ne donner passage que par l'autre Salle des Gardes; & cela dura jusqu'au Mardi à midi. Quatre Peres de la Mission, quatre Peres Feuillants, & quatre Peres Recollers, avoient veillé jour & nuit autour du lit de parade, & sur les cinq heures du soir du Mardi 23. Monseigneur le Duc d'Orleans, qui avoit été Mercredi 17. donner l'eau benite au Corps de Madame la Dauphine, devant conduire la pompe funebre, vint en donner avant la levée des Corps du Prince & de la Princesse. Messieurs les Evêques ayant aussi donné de l'eau benite sur les Corps du Prince & de la Princesse, Monseigneur l'Evêque de Senlis, accompagné de Messieurs les Evêques de Montauban, de Tournay, & d'Autun, des Aumôniers, du Curé de la Paroisse de
Ver-

Versailles en surplis & en étole , ayant entonné *Exultabunt* , plusieurs Peres de la Mission commencerent à chanter le *Miserere*. Monseigneur le Duc d'Orleans, Monsieur le Marquis de Dangeau , Chevalier d'Honneur , Monsieur le Maréchal de Tessé , premier Ecuyer , les Dames d'Honneur , & les Dames du Palais , qui étoient dans la Chambre où la Princesse étoit morte , s'avancerent dans celle du lit de parade : sçavoir , Madame la Duchesse du Lude , & Madame la Comtesse de Mailly , Dames d'Honneur ; les Dames du Palais , Mesdames la Marquise de Dangeau , de Roucy , de Nogaret , d'O , de Mongon , de Levy , d'Estrées , ayant à leur tête Madame la Grande Duchesse , Madame la Princesse de Conti , Madame la Duchesse de Vendôme , & Mademoiselle de la Roche - sur - Yon. Toutes ces Dames suivoient les Corps du Printe & de la Princesse , portez par dix Gardes du Corps à chaque cercueil , & deux à chaque quaisse , où étoient renfermées les entrailles ; lors qu'ils furent sur l'escalier , la Musique entonna un *De profundis* en faux bourdon , qui dura à peu près le tems que les deux cercueils & les deux quaises furent posez dans le Char funebre ; les Gardes Françoises & Suisses étoient sous les Armes. Alors on commença à défilér en cet ordre ; Premièrement :

Cent Pauvres habillez d'une cape grise & claire, plissée, qui leur descendoit jusqu'aux pieds, avec un cocluchon & une ceinture, ayant chacun un flambeau à la main. Une Compagnie des Gardes du Corps; cent vingt Mousquetaires, soixante de chaque Compagnie, suivis de celles des Gendarmes & Chevaux-Legers, après lesquels suivoient les Carrosses de deuil, de Messieurs les Officiers, de Monseigneur le Duc d'Orleans, ceux de Monseigneur le Dauphin, & de Madame la Dauphine, suivie de leurs Valets de pied; tous ces Carrosses étoient à huit Chevaux.

Premier Carosse de Madame la Dauphine.

S. A. S. Madame la Duchesse.

Madame la Duchesse de Luze, Dame d'Honneur.

Madame la Duchesse d'Harcour.

Madame la Duchesse de Duras.

Madame la Marquise de Rouffy, Dame du Palais.

Madame la Marquise du Mailly, Dame du Palais.

Madame la Marquise du Laigle, Dame d'Honneur de Madame la Duchesse.

Second Carosse.

S. A. S. Madame la Duchesse de Vendôme.

Madame la Duchesse d'Estrées.

Madame la Princesse de Chimay.

Madame de Nogaret.

Madame de Mousereaut.

Madame la Marquise de Brassac, Dame d'Honneur de Madame de Vendôme.

Troisième Carosse.

S. A. S. Mademoiselle de Conti.

Madame la Duchesse de Sully.

Madame la Duchesse de la Ferté.

Madame la Marquise de Nangy.

Madame la Marquise de la Vrillière.

Madame la Marquise de Listenay.

Quatrième Carosse.

S. A. S. Mademoiselle de la Roche-sur-Yon.

Madame la Comtesse d'Egmont.

Madame la Princesse de Talmont.

Madame de Clermont.

Madame la Marquise de Polignac.

Madame la Marquise de la Vrillière.

Madame la Marquise de Chambouard.

Cinquième Carosse.

Madame la Grande Duchesse seule dans le fond, avec Madame la Comtesse de Mailly.

Et ensuite suivirent les Pages de Monseigneur le Dauphin & de Madame la Dauphine. Le Carosse ensuite de Monseigneur le Duc d'Orleans, où il étoit seul dans le fond, avec Monsieur le Marquis de la Fare, son premier Capitaine des Gardes, & Monsieur le Comte d'Estampes, second Capitaine des Gardes. Dans les autres Carosses de sa suite, étoient Messieurs d'Armentières, de Simiane, de Marivat. Tous ces équipages & cortéges furent suivis des Pages du Roi, avec les livrées du Roi sans deuil, ayant tous un flambeau à la main, aussi bien que Messieurs les Mousquetaires, Gendarmes, Chevaux Legers, qui tous avoient leur habit d'ordonnance. A la tête de ce défilé, les Carosses dans lesquels étoient M. l'Evêque de Senlis, premier Aumônier de Madame la Dauphine, M. l'Evêque de Tournay, M. l'Evêque de Saint Omer, M. l'Evêque de Montauban, & M. l'Evêque d'Autun, au milieu M. le Curé de Versailles en Estole d'un côté, le Pere de la Ruë & le Pere Martineau, celui-là Confesseur de Madame la Dau-

Dauphine , celui-ci de Monseigneur le Dauphin , de l'autre côté : ensuite parurent les quatre Heraluts d'Armes , avec le Roi d'Armes à leur tête. Le Char étoit accompagné de quatre Aumôniers en Rochet , manteau & bonnet carré , tous quatre à cheval , tenans chacun un des quatre coins du poële , ce Char étoit attelé de huit chevaux caparaçonnez. Les Recollets de Versailles accompagnerent le convoi jusqu'à l'avenüe. Il entra dans Paris à deux heures & demie après minuit , toute la Ruë Saint Honoré , où les Feuillants , les Capucins , les Quinze-vingts , Saint Honoré , firent leurs Prieres avec chacun leur Clergé , ayant leurs Croix & leurs chandeliers , se presenterent au passage pour chanter un *De profundis*. Sitôt qu'on apperçût de Saint Denis les premiers flambeaux , l'on sonna un Bourdon durant un quart d'heure , pour signal à toutes les Eglises de Saint Denis , Collégiales , Paroisses , & Communautéz d'hommes , pour se préparer à aller au devant avec les Religieux de Saint Denis. Tout le Clergé des autres Eglises s'étant rendu dans celle de l'Abbaye , on sonna une seconde fois un Bourdon seul , pour se préparer à partir. On avoit commencé à dire des basses Messes dès quatre heures du matin , dans les Chapelles du Chevet , Chevet c'est la partie haute de l'Eglise de Saint Denis , derrière le Chœur ,

le lieu où seront exposez pendant quarante jours les Corps du Prince & de la Princesse. Tout le cortège paroissoit s'approcher, le Clergé de Saint Denys, ayant les Religieux à leur tête, en formerent un considérable, & allèrent au devant du convoi jusques à la porte de Paris, qui étoit tendue avec deux rangées d'Ecussions, aussi bien que la première porte d'entrée sur le parvis. Le Convoi ayant joint, ils entonnerent le *Libera*. Tout défila sur la place où étoient plusieurs Compagnies des Gardes Françoises & Suisses, sous les armes; les Pauvres entrèrent dans l'Eglise avec leurs flambeaux. Monsieur de Dreux, & Monsieur Desgranges, firent disposer les sièges & les carreaux dans le Chœur pour les Dames.

Monseigneur le Duc d'Orleans, Monsieur le Marquis de Dangeau, & Monsieur le Maréchal de Tessé, s'allèrent placer d'abord au Chœur; enfin le Clergé & les Religieux étant entrez, le Char étant arrivé devant la porte de l'Eglise, M. l'Evêque de Senlis en chape & en mitre, le Prieur de Saint Denis en chape, accompagné de deux Religieux en Dalmatiques, attendirent que les deux cercueils fussent apportez sur deux Tables, l'un auprès de l'autre, placez au milieu, sous la plate-forme à l'entrée pour commencer leurs Harangues.

Ces deux Harangues finies, Madame
la

la grande Duchesse étant revenue du Chœur au lieu où elles se firent, pour représenter auprès de Madame la Dauphine, on avoit mis sur les cercueils de plomb, enfermez dans un cercueil de bois de chêne, & couvert d'un velours, croisé d'une moire d'Argent, à travers lequel passoient trois Armeaux de chaque côté, un poëlle noir avec une Croix herminée, tout le poëlle bordé d'hermine de la hauteur de dix pouces, & par dessus ce poëlle une autre de Drap d'Or, avec les Ecussions brodez de Monseigneur le Dauphin, auxquels étoient jointes les Armes de Madame la Dauphine sans brifures, n'y ayant que celles de Savoye, qui sont de Gueules à une Croix d'argent, ainsi qu'elles paroïssent alternativement dans les Ecus de Velours, chargez d'Ecussions, qui régnoient autour du Chœur jusqu'à l'Autel, celles de Monseigneur le Dauphin seuls, alternativement jointes à celles de Madame la Dauphine. Ensuite on avança dans le Chœur, les Gardes du Corps eurent ordre du Maître des Cérémonies, de prendre le Corps de Madame la Dauphine le premier, pour le porter sur une estrade de trois degrés qui étoit dans le Chœur, & celui de Monseigneur le Dauphin, lesquels étant placez sur deux Tables, le poëlle de Drap d'Or, seulement étendu dessus, cinq douzaines de cierges autour, surmonté d'un Dais en l'air; le *Miserere*

278 **MERC. GALANT.**
achevé, on chanta le *Subvenite*, *Kyrie*
Eleison, *Pater noster*, pendant quoi M.
l'Evêque de Senlis jetta l'eau benîte au-
jour, encensa, & le Pere Prieur ensuite,
& M. de Senlis ayant fini l'Absolution, ce
qui conduisit jusqu'à sept heures trois
quarts; on s'alla reposer une demi heure,
après laquelle M. de Senlis vint commen-
cer la grande Messe, qui dura jusques à
neuf heures trois quarts.

Les cœurs de Monseigneur le Dauphin,
& de Madame la Dauphine, furent por-
tez au Val de Grace le Vendredi au soir.
Ils y arriverent à minuit.

En attendant un détail de cette céré-
monie, voici le Discours que fit Madame
l'Abbesse du Val de Grace en les recevant.

*Discours de Madame l'Abbesse du
Val de Grace.*

C'est, Monseigneur, dans les senti-
mens d'une vive douleur, avec un pro-
fond respect, & une parfaite reconnois-
sance, que nous recevons les Cœurs de
Monseigneur le Dauphin & de Madame la
Dauphine, que le Roi nous fait l'hon-
neur de nous confier. Ce grand Prince,
& cette grande Princesse faisoient le bon-
heur de la Cour, & l'esperance des Peu-
ples, par leurs augustes qualitez, & s'é-
toient attiré l'estime de notre grand Mo-
narque

narque par leurs héroïques vertus: puif-
que le Ciel n'a point exaucé nos prieres
en leur rendant une fanté fi précieufe à la
France, & qu'il les a voulu priver d'une
Couronne Temporelle, nous allons,
Monfeigneur, redoubler nos vœux pour
leur en obtenir une éternelle.

M. le Dauphin étoit le vingt - unième
Dauphin de la maifon de France, depuis
la ceflion du Dauphiné par Humbert, der-
nier Dauphin de Viennois, en 1349. le-
quel Humbert fe voyant Veuuf & fans En-
fans, difpofa de fes Etats en faveur des
Fils aînez & présomptifs, héritiers de la
Couronne de France, à la charge & con-
dition, qu'ils en porteroient le Nom &
les Armes; & le premier qui a porté cette
qualité a été Charles de France, Fils du
Roi Jean, qui lui fucceda à la Couronne
en 1364., fous le nom de Charles V. De
ces vingt & un Dauphins il y en a eu neuf
qui ont été Rois, les douze autres étant
morts fans être parvenus à la Couronne.
Ceux qui ont été Rois ont été Charles V.,
Charles VI., Charles VII., Louïs XI.,
Charles VIII., Henri II., François II.
Louïs XIII., & Louïs XIV. Il y a eu
neuf Dauphins mariez, étant Dauphins,
& dix Dauphines, parce que Louïs XI.
a été marié deux fois étant Dauphin. Sa
première Femme, Marguerite d'Ecoffe,
mourut Dauphine; & la féconde, Char-
lotte

lotte de Savoye , devint Reine. De ces dix Dauphines il n'y en a eu que cinq de Reines : sçavoir , Jeanne de Bourbon , Femme du Roi Charles V. ; Marie d'Anjou , Femme du Roi Charles VII. ; Charlotte de Savoye , seconde Femme du Roi Louïs XI. ; Catherine de Medicis , Femme du Roi Henri II. ; & Marie Stuart , Femme du Roi François II. Cette triste mort de M. le Dauphin , fait que M. le Duc de Bretagne devient le vingt-deuxième Dauphin. Il est très singulier de voir qu'en dix mois & quatre jours nous voyons trois Dauphins : sçavoir , Louïs V. Dauphin de Viennois , mort le 14. Avril 1711. , Pere de Louïs VI. , aussi Dauphin de Viennois , qui vient de mourir , connu ci-devant sous le Titre du Duc de Bourgogne , & aussi Pere de M. le Duc de Bretagne , à present Dauphin , au lieu de M. son Pere. Les dix Dauphines qu'il y a eu sont , une de la Maison de Bourbon , une de Bourgogne , deux de Bavière , une d'Anjou , deux de Stuart , une de Medicis , & deux de Savoye , la dernière desquelles est celle qui vient de mourir , Marie-Adelaïde de Savoye , Fille de Victor Amé , second du nom , Duc de Savoye , & de Dame Anne d'Orleans , Fille de Philippe de France , Duc d'Orleans , Frère unique du Roi , & d'Henriette - Anne d'Angleterre , sa première Femme. Cette Dame meurt à vingt-six ans,

ans, deux mois & cinq jours, étant née le 6. Octobre 1625., & après quatorze ans, deux mois, & cinq jours de mariage, la célébration s'étant faite à Versailles le 6. Octobre 1697. Elle a eu trois Enfants: sçavoir, deux Ducs de Bretagne, & un Duc d'Anjou. Le premier est mort âgé de neuf mois & dix-neuf jours, le 13. Avril 1705. le second à present vivant, est M. le Dauphin, & le troisième, qui est M. le Duc d'Anjou, vit aussi.

Cette Dame étoit d'une des plus anciennes Maisons Souveraines de l'Europe, puisque la Maison de Savoye est sortie de celle de Saxe; & elle a commencé à régner en Savoye il y a sept Siècles, en vingt-trois Générations & trente-quatre Princes, qui se sont succédez les uns aux autres avec tant de bonheur, que lors que quelqu'un est mort sans Enfants, la Couronne n'est jamais passé à un degré plus éloigné, que du Frere ou du petit Neveu au grand Oncle.

Le premier qui a commencé à régner en Savoye a été Berold, en l'an 1000. Il étoit issu de Witichind le Grand, Duc de Saxe, & de lui est descenduë toute la Maison de Savoye, qui a donné de grands hommes. Amé sept fut élu Pape au Concile de Bâle contre le Pape Eugene quatre en 1439. sous le nom de Felix cinq. Eugene quatre étant mort, & Nicolas cinq ayant été élu, Felix se démit du Pontificat,

cat, à la prière du Roi de France, pour donner la paix à l'Eglise, se contentant de la qualité de Doyen du Sacré College, qu'il garda jusques à sa mort, arrivée en 1451.

Ils portent la qualité de Rois de Cypre, par la donation qui leur a été faite par Charlotte, Reine de Cypre, Fille & Héritière de Jean Second du nom, Roi de Cypre. Cette Reine fut mariée deux fois : la première, à Jean Prince de Portugal ; 2. à Louïs de Savoye, Comte de Geneve, Frere d'Amedée neuvième du nom, Duc de Savoye, desquels elle n'eut point de Postérité. Le Roi Jean son Perc, étant mort sans Enfans mâles légitimes, le Royaume lui échut : mais il fut disputé par Jacques de Cypre, son Frere naturel, qui s'empara du Royaume, avec l'assistance du Soudan d'Egypte, & de Marc Cornaro, Gentilhomme Venitien, qui lui fit épouser sa Fille, & qui fut adoptée par la Seigneurie de Venise, qui lui constitua une grande Dot. Jacques étant mort à trente trois ans, laissa sa Femme enceinte, & la déclara son Héritière en cas qu'elle survécût au fruit qu'elle portoit. Elle accoucha d'un Fils, qui mourut deux ans après : ainsi elle demeura Reine de Cypre, avec la protection de la République de Venise, à laquelle elle abandonna le Gouvernement de l'Etat, lui faisant don de la Couronne, se retirant à

à Venise, où elle passa le reste de ses jours.

Tout ceci se passa au préjudice de la Reine Charlotte, qui fut contrainte de se retirer à Rome où elle mourut Pensionnaire du Pape, & voyant qu'elle ne pouvoit rentrer dans ses Etats, elle fit don de son Royaume en presence du Pape & des Cardinaux à Amedée neuvième, Duc de Savoye, son Beau-Frere, & à ses Successeurs. Sous le Pontificat du Pape Clement VII. lors qu'il couronna l'Empereur Charles Cinq à Boulogne, cette Donation fut examinée en presence du Pape & de l'Empereur, qui adjugerent ce Royaume aux Ducs de Savoye: mais Selim Empereur des Turcs termina le Differend du Duc de Savoye & des Venitiens, s'étant emparé de ce Royaume en 1571.

Leurs Alliances sont très-considérables, tant par les Femmes qu'ils ont données, que par celles qu'ils ont épousées, en ayant eu trois de la Maison de France, trois de celle d'Orleans, quatre de Bourbon, trois de Bourgogne, une de Berry, & quantité d'autres de Maisons très-illustres. Ils ont donné une Femme à Louïs le Gros Roi de France, une à Rodolphe Duc de Souabe, Empereur, une à Alphonse Premier, Roi de Portugal, une à Andronic Paleologue, Empereur de Constantinople, une à Louïs d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile, une à Federic d'Arragon Roi de Naples; une Reine de Portugal

gal de nos jours, Femme de Pierre Roi de Portugal; une au Roi Louïs Onze, Roi de France; une à Charles d'Orleans, Comte d'Angoulême, qui a été Louïse de Savoye, Mere du Roi de France François Premier. Ce ne seroit jamais fait, s'il faloit particulariser toutes leurs Alliances; ce qui ne se pourroit faire qu'en faisant la Genealogie de cette Maison.

Pour la Succession des Dauphins de la Maison de France, on les peut voir dans la Carte que Monsieur Chevillard, Genealogiste du Roi & Historiographe de France, en a donnée au Public en 1700.

M O R T S.

Messire Louïs de la Vergne Montenart de Treffan, Abbé de Bonneval, & Evêque du Mans, y mourut le 27. Janvier, âgé de quatre-vingt-deux ans. Il fut fait Maître de la Chapelle & de l'Oratoire de feu Monsieur, eut l'Abbaye de Quarren-te & de Saint Lidiguer. Le Roi le nomma à l'Evêché de Vabre, & lui donna le Prieuré de Cassan. Monsieur le fit son premier Aumônier, & lui donna l'Abbaye de Bonneval. Il fut transferé de l'Evêché de Vabre à celui du Mans, dont il a rempli le Siège durant quarante ans & quatre mois. Il étoit de l'ancienne Maison de la Vergne de Treffan, établie depuis

puis cinq cent ans dans la Province de Languedoc. Son Frere aîné étoit Jeremie de la Vergne, Marquis de Tressan, Maréchal de Camp des Armées du Roi, qui a laissé de Dame Marguerite de Beon plusieurs Enfans, dont l'aîné est François de la Vergne, Marquis de Tressan, ci-devant premier Guidon des Gendarmes de la Garde du Roi, qui a épousé Dame Louïse-Magdelaine de Brulard. Le second, Louis de la Vergne de Tressan, premier Aumônier de Son Altesse Royale Monseigneur le Duc d'Orleans, Comte de Lion, Abbé de Lepo. Il reste encore un Frere & une Sœur vivans de M. l'Evêque du Mans: à sçavoir, Alphonse de la Vergne de Tressan, Comte de Lion, Maître du Chœur de Saint Jean: & Dame Elisabeth de la Vergne de Tressan, Epouse de Messire Charles Comte de la Motte Houdancourt, Lieutenant Général des Armées du Roi, Gouverneur de Bergue Saint Vinoux.

François d'Aligre, Abbé de S. Jacques, est mort le 21. Janvier.

M. l'Abbé de S. Jacques étoit Fils & Petit-Fils des Chanceliers de France d'Aligre.

Il étoit Frere de M. d'Aligre, Pere du Président à Mortier d'aujourd'hui, Frere aussi de Madame de Vertamont, Mere du Premier Président du Grand Conseil, & depuis remariée au Maréchal d'Estade;
il

il étoit Frere aussi de Madame la Duchesse de Luines, troisième Femme de M. le Duc de Luines & de Madame de Manneville, depuis remariée à Monsieur le Marquis de Verderonne, il étoit Frere de M. l'Abbé de Saint Riquier, il étoit Abbé de Saint Jacques de Provins, cette Abbaye est de l'Ordre de Sainte Geneviève, il étoit retiré quand son Pere fut élevé à la Dignité de Garde des Sceaux en 1674. il resta auprès de lui jusqu'à sa mort, qui arriva en 1679. & son Pere expiré il retourna dans sa solitude, où il est mort en odeur de sainteté, il n'avoit jamais voulu accepter que sept mille livres de rente, desquelles il donnoit cinq aux Pauvres, ne vivant que de légumes cuites à l'eau & & au sel, il est mort âgé de 90. ans, il étoit le seul en France qui eût encore un Benefice de la Nomination de Louis XIII. en sorte qu'on peut dire à present que Louis XIV. a nommé de son Règne à tous les Benefices de son Royaume.

Dame Nicolle de Bellois, Epouse de Messire Jacques-Antoine de Hennin-Lietard, Marquis de S. Phal, ci-devant Mestre de Camp de Cavalerie, & Sous-Lieutenant des Gensdarmes Bourguignons, mourut le 24. Février 1712. en sa 27. année, laissant Posterité.

La Maison du Bellois est une des plus considérables de Picardie, les Marquis de Francier sont les aînez de cette Maison.

La

La Mere de cette Dame étoit de la maison de la Fite, Sœur du Marquis de Pelport, & aîné de cette maison, Maréchal de Camp des Armées du Roi.

Damoiselle Louïse Armande. Hurault de Vibraye, mourut sans Alliance le 26. Janvier, en sa 20. année.

Monsieur le Marquis de Vibraye, Lieutenant Général des Armées du Roi, & Commandant à Saint Malo & dans la Bretagne, est Pere de cette Damoiselle. Le Chancelier de Chiverni, étoit de la maison de Hurault. Madame la Marquise de Vibraye s'appelle Julie de Castellan, d'Adheimart de Monteil de Grignan, Fille de Monsieur le Comte de Grignant, Chevalier des Ordres du Roi, & Lieutenant Général, Commandant en Provence, & d'Anne Dangene de Ramboüillet, Sœur de Madame la Duchesse de Montausier.

Dame Renée Françoisse de Canone, épouse de M. Claude-Alexandre Seguyer, Chevalier, & auparavant Veuve de M. Jaques du Boulet, Chevalier, Seigneur de Terameny, Capitaine du Vol pour les champs de l'équipage du Roi, mourut le 27. Janvier.

La maison de Segulier, originaire de Gascogne, est une des plus anciennes de la Robe, elle a donné un Chancelier, & plusieurs Presidens aux Mortiers au Parlement de Paris, l'un desquels fit décider
sous

sous le Règne du feu Roi, que les Présidens à Mortiers au Parlement de Paris, auroient le pas & la préseance sur les premiers Présidens de tous les Parlemens du Royaume.

M. Philippe de Bassan, Chevalier, Seigneur de Richecrou, mourut le 27. Janvier.

M. Jean Armand Fumée, Seigneur des Roches, S. Quentin, Abbé de Conques, Figeac, & S. Genous, mourut le 30. Janvier, âgé de 82. ans.

La Mere de cet Abbé étoit de l'ancienne maison de Bonœuil en Poitou; elle épousa en secondes Nôces le Marquis de Crusfol, Frere d'un Duc d'Uzez. La maison de Fumée, originaire de Tours, tire son origine d'Adam Fumée, Seigneur des Roches, Garde des Sceaux de France, sous les Rois Louïs XI. & Charles VIII.

M. Charles-Nicolas, Comte d'Hautefort, Maréchal des Camps & Armées du Roi, Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires de Sa Majesté, mourut le 2. Février 1712., laissant postérité de Dame N. de Creil.

La Mere de ce Comte étoit de l'illustre maison de Bayeul. La maison d'Hautefort est une des plus considérables du Périgort, elle a donné beaucoup de Généraux d'Armées & des Chevaliers de l'Ordre; les deux premiers Ecuyers de la feuë Reine étoient les chefs de cette maison, le

Gondrin , Mélin de Monseigneur le Dauphin , Brigadier des Armées du Roi , & Colonel du Régiment de Gondrin , mourut à Versailles le 5. Février , âgé de 23. ans.

Cet Article merite bien qu'on en parle plus amplement le mois prochain.

Dame Marie d'Aidie , Veuve de M. Jean François , Comte de Lambertie , mourut le 9. Février.

La maison de Lambertie est une des plus anciennes & des plus considérables de la Lorraine.

M. Joseph de Miane Ponponne , Chevalier de l'Ordre Militaire de S. Louis , Gouverneur de Fécamp , Major du Régiment de Lionnois , mourut le 15. Février.

M. le Président de Mesmes fut installé premier Président le 15. Février.

La maison de Mesmes tire son origine du Château & Terre de Mesmes , dans le Diocèse de Bazas. Elle tire son origine d'Ecosse . & s'établit en Guyenne sous le Règne de Philippe Auguste , on voit en 1279. un Henri de Mesmes , qui rend hommage de sa Terre à la Vicomtesse de Marsan. Cette maison a été dans l'épée durant quatre siècles. Jean-Jaques de Mesmes , premier du nom , qui épousa Nicole Hannequin , est le premier qui soit entré dans la Robe , où elle a possédé
les

les plus grandes & les plus éminentes charges. Cette maison a donné plusieurs Plénipotentiaires & Ambassadeurs, & Officiers de l'Ordre, qui ont tous brillé par leur mérite & leur grande capacité, & qui ont toujours servi de protecteurs aux gens de Lettres, elle est alliée aux maisons les plus considérables du Royaume, comme celle de Montluc, Clermont, d'Amboise, Lusignan, S. Gelais, Rochoire, & autres. Le Pere de Monsieur le premier Président étoit Jaques de Mesmes, troisième du nom, Président aux Mortiers, & Prévôt, & Maître des Cérémonies de l'Ordre.

M. le Peletier de Villeneuve, Conseiller au Parlement, qui avoit eu l'agrément de la Charge de Président de M. de Mesmes, y fut reçu le 17 Février.

M. de Gourgues d'Aunay, Maître des Requêtes, a épousé Damoiselle N. Aubourg, Fille de M. Aubourg, Marquis de Boury, Garde des Rolles.

La maison de Gourgue est une des plus anciennes du Parlement de Bourdeaux, à qui elle a donné un Président. Il y a eu un Dominique de Gourgue, qui pour se vanger des mauvais traitemens qu'il avoit reçus des Espagnols, ayant été pris prisonnier de guerre dans les Guerres d'Italie, arma un Vaisseau à ses dépens, & fut dans la Florite au détroit de Sainte Helene, reprit un fort nommé Carlesforte,

du nom de Charles IX. qui régnoit alors , & qui avoit été bâti par Jean Ribaud , qui lui avoit donné le nom de ce Prince , qui en avoit été chassé par les Espagnols , il ravagea tout le Pais , & les chassa de tout ce Royaume.

N. Thiercelin, Marquis de Brosse, épousa le 8. Février N. Rouillé, Fille de M. Louis Roslin Rouillé, Maître des Requetes.

La maison de Thiercelin est une ancienne & illustre maison, quelques-uns disent qu'elle tire son origine des anciens Comtes de Thoulouze; elle a toujours tenu rang considérable, & a toujours été alliée aux plus grandes maisons du Royaume. La grande Mere du Marquis de Brosse étoit de la maison de Montmorancy. Madame la Marquise de Brosse, Mere du jeune époux, étoit du nom de Thiercelin, comme son Mari, & étoit héritière de la Branche des Marquis de Saveuse, établie dans le Diocèse de Chartres.



Sur la mort de Monseigneur le
Dauphin, & de Madame la Dau-
phine.

Quel coup vient d'accabler la France ?
Le Ciel qui nous flatoit de l'espoir le
plus doux,
D'un double trait de son courroux
Nous a ravi notre esperance.
Louis ! Adelaïde ! ah mortelles douleurs !
Helas que nous perdons de vertus & de
charmes,
Que vous allons verser de pleurs :
Grand Dieu ! vous qui causez nos larmes,
Lorsque sensible à nos souhaits,
Vous vouliez vous montrer notre Dieu tu-
telaire,
Nous ne meritions pas de si rares bienfaits :
Mais par quels horribles forfaits
Meritons nous tant de colere ?
Mais quos le coup affreux qui nous a con-
fondus
Va-t-il mettre le comble à notre ingrattitu-
de ?
Ce même Ciel enfin qui nous tient abattus,
Nous conserve au milieu d'une épreuve si
rude
La source de tant de vertus.

FEVRIER

Il troupe encor ~~quelques~~
C'est des cent à deux

IV

Près de ~~Paris~~
Que ~~le~~
Grand ~~Dieu~~

Es ~~jours~~
Qu'auc ~~de~~

Quas ~~est~~
Fou ~~de~~
Elic ~~de~~

M I T I

Dans ~~les~~
Messe ~~de~~
quis ~~de~~
dites. ~~Comme~~
dites ~~de~~
dans ~~les~~
sur ~~le~~
Les ~~frères~~

NICOLAS-DIONISIE
PONDONNE, ~~le~~
LIEUTENANT GÉNÉRAL
pour Sa Majesté au ~~gouvernement~~
l'île de France, ~~intendant~~
Tome V.

294 **MERC. GALANT.**

*Non il n'est point d' Ame assez noire
Pour oublier ainsi le plus grand des bien-
faits.*

*Qu'il puisse aussi long - tems régner sur ses
Sujets ,*

Qu'il doit régner dans leur mémoire.

Vous, Peuples, jouissez en Paix.

Et de ses jours, & de sa gloire :

Mais ne vous consolez jamais.

La place de Garde du Cabinet des Médailles du Roi, vacante par la mort de M. Oudinet, décédé à Versailles le 12. Avril, a été remplie par M. Simon, Pensionnaire de l'Académie des Inscriptions : & à l'égard de la pension de M. Oudinet, elle a été donnée à M. Moreau de Mautour, Auditeur des Comptes, associé de cette Académie, Sa Majesté l'ayant honoré de son choix & de sa nomination, ensuite d'une élection à laquelle avoit présidé M. l'Evêque de Strasbourg, & où suivant le Règlement de l'Académie on avoit élu & présenté trois sujets à choisir.

M A R I A G E.

Le 21. Janvier 1712. Louis Duplessis Chastillon, Colonel de Provence, & Brigadier des Armées du Roi, a épousé Anne Neyret de la Ravoye, Fille de feu M. de la Ravoye, Grand Audiancier de
Fran-

France, & Tresorier Général de la Marine, & de Varice de Vallieres.

Le Marquis Duplessis Chastillon, est Fils de feu Jaques Duplessis Chastillon, Marquis dudit lieu, & de Nonant, & de Jeanne Marie de Fradet de S. Aoust, Fille de feu Jean de Fradet de Saint Aoust, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & Lieutenant Général de l'Artillerie de France, & de Jeanne Marie de S. Gelais de Lusignan, & Sœur d'Armand Antoine de Fradet de S. Aoust, Brigadier & Lieutenant Général pour le Roi dans sa Province de Berry.

La maison Duplessis Châtillon, est une des plus anciennes maisons de la Province du Maine, comme il paroît premièrement par un vieux Titre de mil trente-quatre, qui fait mention d'un Grimoult Duplessis Châtillon, Seigneur dudit lieu.

Et par un autre Titre de l'année 1274. il paroît une transaction faite entre les Seigneurs de Mayenne, & le Seigneur Duplessis Châtillon; & depuis ce tems, la situation s'est continuée avec de grandes Alliances, comme de Beaumont le Vicomte, d'Avaugour, de Villevignes, du Bellay, d'O; de la Flotte, & plusieurs autres.

J'ai vû entre plusieurs manuscrits anciens des Lettres écrites par le Roi Charles IX. & Henri III. à un Duplessis Châtillon, en voici une de Charles IX., en

296 **MERC. GALANT.**
lui envoyant l'Ordre de Saint Michel ,
qui en ce tems-là tenoit lieu de l'Ordre du
S. Esprit , institué depuis par Henri III.

*Monsieur Duplessis Châtillon, pour vos
vaillances & merites, vous avez été choisi
& élu par l'assemblée des Chevaliers,
Freres & Compagnons de l'Ordre Mon-
sieur S. Michel, pour être associé à ladite
Compagnie, pour laquelle élection vous no-
tifier, & vous presenter de ma part le Col-
lier dudit Ordre, si vous l'avez agréable,
j'envoie presentement mémoire & pouvoir
à mon Cousin le Duc de Montpencier, vous
prian t vous rendre devers lui pour cet effet,
& être content d'accepter l'honneur que la
Compagnie vous desire faire, qui sera pour
augmenter de plus en plus l'affection &
bonne volonté que je vous porte, & vous
donner occasion de perseverer en la dévo-
tion que vous avez de me faire service,
ainsi que vous fera plus à plain entendre de
ma part mon dit Cousin, auquel je vous
prie d'ajouter sur ce autant de fois que vous
feriez à moi-même : priant Dieu, Mon-
sieur Duplessis Châtillon, vous avoir en sa
garde. . . Ecrit à S. Germain en Laye le 21.
Février 1574. Signé, CHARLES,
& plus bas, PINART.*

En voici une autre écrite de la main
d'Henri III. que j'ai mise ici, parce qu'elle
contient un fait Historique.

Mon-

Mr. Duplessis Châtillon, il n'est pas comme j'estime que vous n'avez bien sçu à cette heure, comme mon Frere le Duc d'Alençon, que j'ai toujours aimé d'une affection plus que fraternelle, s'est separé d'auprès de moi par la sollicitation, & mauvais conseil de ceux qui sont élevez en Armes contre notre autorité, s'étant retiré à Dreux, où il fait contenance d'assembler quelques Troupes, de quoi vous pouvez penser combien je porte de regret, tant pour l'amour singulier dont je lui suis conjoint, que pour connoître bien ne pouvoir advenir d'un si nouvel accident que tout accroissement de maux sur mon Peuple, qui avoit plus de besoin de veoir arrêter le cours de ceux desquels il n'étoit ja que trop affligé, selon que jusques à hui, je pense avoir autant mis de peine que de travail que pouvoit faire un bon Prince, amateur du repos & union de tous ses Sujets, & pour ce que en un tel nouveau mal, & pour m'aider à y pourvoir & remedier, ainsi que j'en ai une bonne volonté, j'ai besoin de l'assistance de ma Noblesse, & de ceux dont je me suis promis toute loyauté & fidélité, du nombre desquels je vous tiens & estime. J'ai pense vous écrire ce mot de Lettre, pour vous dire que si vous sâtes jamais touché du desir de vous voir en occasion, à laquelle vous me puissiez faire paroître votre droite affection au bien de mon service, vous devez penser qu'elle se presente aujour-

d'hui , au moyen de quoi je vous écris ,
Monsieur Duplessis Chastillon , que incontinent la présente requête , vous regardiez à vous mettre en ordre , pour me venir trouver avec bonne Compagnie de vns amis & au meilleur équipage d'Armées & chevaux , & au plutôt que vous pourrez , afin de me faire à ce besoin le service que je me suis toujours promis de votre loyauté & fidélité : à quoi satisfaisant , outre que ce sera acte digne d'un Gentilhomme d'honneur , tel que vous vous êtes toujours fait connoître , vous vous pouvez assurer que je vous en saurais perpetuellement bon gré , & que je le reconnoîterai envers vous selon que les occasions s'en pourront offrir , priant Dieu , *M. Duplessis Chastillon* , qu'il vous ait en sa sainte garde , & scellé à Paris le 22. jour de Septembre 1575. Signé , **HENRI** , & plus bas , Signé , **BRULLART**.

On donnera le mois prochain des détails sur les morts de *M. de Catinat* , *M. de Magnac* , *M. de Signelay* , & autres.





*Traduction nouvelle, & explication
de l'Office de la Vierge.*

Cette Traduction est également propre aux personnes éclairées, & intelligible à ceux qui ont plus de piété que de pénétration; & c'est ce qui étoit difficile dans plusieurs endroits tirez du Cantique des Cantiques.

Ce Livre se vend à Paris, chez Louis Guerin, Ruë Saint Jaques, à l'Image Saint Thomas d'Aquin, vis-à-vis la Ruë des Mathurins.

Depuis que l'illustre M. Duverney, si célèbre par sa profonde connoissance de l'Anatomie, nous a donné son Traité de l'Oreille, plusieurs habiles Anatomistes, Médecins, & Physiciens, de France, d'Allemagne, d'Italie, & de Hollande, ont produit d'excellens Ouvrages sur le même sujet, sans avoir cependant entièrement épuisé cette matière, ni même s'être bien accordez sur ses parties, & sur leur usage. C'est ce qui a porté M. Parent à joindre ce qu'il a vû de ses yeux, & ce qu'il a tiré de ses réflexions aux dé-

couvertes de ces Savants, en faveur du Public; comme il a fait le mois précédent, à l'égard de la circulation du sang des Animaux, & de leur respiration, & par le même motif.

Les merveilles de l'Oreille tirées de l'Anatomie comparée, & des propriétés du bruit & des sons.

1. **J**E ne m'arrêterai pas à parler ici de l'Oreille extérieure, dont la structure & l'usage paroissent aux yeux de tout le monde. Car on voit assez que ce n'est qu'une espèce de cornet, mis à l'entrée de l'Oreille intérieure pour rassembler le bruit & les sons, pour les fortifier & les introduire dedans; ce qui se confirme en ce que les Animaux qui en sont privez, ou à qui on les a coupées, entendent moins clair que les autres; & que ceux au contraire qui les ont plus grandes, entendent le mieux; ou que ceux encore qui ont le plus besoin d'entendre, ont les plus grandes Oreilles. A l'égard de la figure aplatie & repliée des Oreilles des hommes, on voit encore que la Nature ne les a ainsi disposées, qu'afin qu'elles parussent moins au dehors, & qu'ils en fussent moins embarrassés; & elle les a ôtées aux Oiseaux, & principalement aux Poissons, parce qu'elles les empê-

che.

cheroient de voler & de nager ; ce qui leur apporteroit plus de dommage que d'utilité. Au reste la direction dont la peau interne des Oreilles est frappée par le bruit & les sons, fait appercevoir le côté d'où ils viennent, à cause des ramifications du nerf dur auditif, & du second vertebraux qui s'y répandent. Et c'est pour cela que cette partie est si fine, & si sensible dans les Oiseaux qui ont l'ouïe fort subtile, & même si grande dans les Oiseaux nocturnes, comme les Choüettes & les Hiboux. La différence de tems ou de force dont une Oreille est frappée plutôt, ou plus fort que l'autre, contribuë encore beaucoup à faire appercevoir de quel côté vient le bruit. A l'égard des Poissons, & des Tortuës, & autres Animaux aquatiques qui ont l'entrée de l'Oreille fermée d'une membrane, la première cause de distinction n'a point lieu chez eux.

2. Quant à l'Oreille intérieure, je suppose qu'on regarde de front celle d'un homme, comme par exemple, la droite, lors qu'elle est dans sa situation naturelle, & je remarque d'abord une espee de canal fait en entonnoir un peu tortueux, qui va en s'étrecissant & en baissant un peu du derrière vers le devant de la tête, se terminer entre la base du crane & l'extrémité inférieure de l'os des tempes à une portion du crane, appellée la Roche, laquelle contient le reste de l'Oreille, que

nous appellons intérieure, & qui est composée de quatre chambres ou cavitez, de plusieurs chassis, & d'autres parties dont on va faire le détail. Le fond de cet entonnoir aboutit, sous une direction un peu inclinée, à une espede de chassis que j'appelle extérieur, ou grand chassis, parce qu'il est transparent, & qu'on peut y arriver immédiatement de dehors. On l'appelle la membrane du tambour, du nom de la première chambre intérieure qu'il ferme, qui a été nommée le tambour, comme on va le dire. Ce chassis est enchassé dans une portion d'anneau osseux, qui represente environ les deux tiers d'un cercle entier, lequel est collé fortement à l'entrée du trou du crane, qui communique du dehors à l'Oreille intérieure, de telle sorte qu'il a ses deux cornes tournées en haut, & en cet endroit où cet anneau est défectueux, le grand chassis est collé immédiatement à l'os de la tête.

3. Cette première chambre intérieure, qui est fermée par le grand chassis, ressemble assez à la quaiſſe d'un tambour vû par le devant, aussi l'appelle t-on encore souvent la quaiſſe; elle a cependant une espede de cul de sac ou sac-aveugle, appelé Sinus supérieur, qui s'étend en montant du haut de la quaiſſe vers le derrière de la tête, sur la main gauche, & dont la longueur excède même un peu toute celle de cette chambre; & tant la quaiſſe
que

que son cul de sac, sont tapissés d'une membrane fort lisse, quoi que dans l'Homme, le Singe, le Bœuf, &c. ces parties soient remplies d'un nombre innombrable d'éminences & de fossettes, pareilles à celles que l'on voit dans l'intérieur de l'Oreille extérieure des Chiens, des Chats & autres Animaux: ce qui ne sert pas peu à multiplier & conserver les ébranlemens de l'air contenu dans cette chambre & dans son cul de sac; comme on le dira ci-après, & comme chacun peut le remarquer par le retentissement qui se produit lors qu'on jette une pierre dans le Puits d'une Carrière.

4. On trouve vers le haut de la quaiſſe, & sur la droite une espèce de canal, appelé Aqueduc. Quoi qu'il ne serve qu'à conduire de l'air, sçavoir de l'Oreille dans la Bouche, quand il est trop dilaté dans l'Oreille par la chaleur du sang; & au contraire à en faire entrer de la Bouche dans l'Oreille, quand celui de l'Oreille est trop condensé par le froid extérieur, le tout pour empêcher le grand chassis d'être offensé par le ressort de l'air intérieur ou extérieur.

5. On voit encore en face & au fond de la quaiſſe deux autres fenêtres, fermées chacune d'un chassis particulier, de même nature que le premier, dont l'inférieure, qui tire un peu sur la droite, est ronde, d'où elle a tiré son nom, de même
que

que son chassis. La supérieure, qui est plus vers la gauche & au dessus de la ronde, est de figure ovale, d'où elle a aussi pris son nom. Elle est couchée en travers & en descendant un peu de droite à gauche, & fermée d'un troisième chassis de même figure & de même nom qu'elle.

6. Cette dernière fenêtre communique dans une seconde cavité ou chambre, appelée la Voûte, qui est située directement derrière la quaiſſe du côté du Cerveau. La Voûte a tiré son nom de sa figure arondie par le haut; elle est un peu plus petite que la quaiſſe, unie & tapissée de même qu'elle. On la nomme encore le Vestibule, parce qu'elle est située entre deux autres cavitez, dont l'une qui est à droite, se nomme la Coquille, ou le limaçon; & l'autre qui est à gauche, a été nommée le labyrinthe, avec lesquelles elle communique par des portes toutes ouvertes, étant à peu près au même niveau que la quaiſſe & que ces deux dernières cavitez. A l'égard de la fenêtre ronde, elle fait la communication de la quaiſſe avec la coquille, dont on donnera la description incontinent, de même que du labyrinthe, & son chassis n'est qu'une continuation de la membrane de la quaiſſe, de même que le chassis ovale.

7. Quant aux autres parties qui se trouvent dans la première chambre, outre le cul de sac, l'aqueduc, le grand chassis,

chassis, le rond, & l'ovale, dont on vient de parler, on voit sur le milieu du grand chassis, & comme en face un premier osselet, dont la figure a quelque rapport à celle d'un marteau, ou plutôt d'un gond, & qu'on a nommé le marteau; mais qui a encore beaucoup plus de rapport à la jambe d'un homme, qu'on auroit coupée sous le genoüil, & qui seroit collée contre ce chassis, dans un sens renversé, ou de haut en bas; en sorte que le talon fût appliqué contre son bord supérieur, & le gras de la jambe sur le chassis, le bout de la jambe finissant au milieu de cette membrane; ainsi ce marteau où cette jambe est vüe comme par derrière, & un peu panchée sur la gauche, par l'œil qu'on suppose toujours situé au devant de l'Oreille. Le bout de cet osselet qu'on peut regarder comme le bout du pied, est arrondi, & contient deux éminences & une petite cavité; il est tourné vers le dedans de la quaiße, & va s'implanter sur la tête d'un second osselet appelé l'enclume, par rapport au premier. La figure de ce second os, ressemble assez à celle d'une grosse dent à deux fourchons, qui les auroit un peu écartez l'un de l'autre, & inégaux en longueur. La tête de cette enclume ou dent, a aussi une éminence ronde, qui se loge dans la cavité de celle du marteau, & deux cavitez pour loger réciproquement les éminences rondes du

bort

bout du marteau, afin que ces deux os se tiennent plus fortement attachez & articulez l'un à l'autre par leurs ligamens, & par la membrane commune qui les enveloppe. La plus petite des deux jambes de la dent, va s'appuyer dans un angle du bas & du devant de la quaiſſe du côté gauche, où elle est attachée mobilement dans une petite cavité par un ligament particulier au deſſous du cul de ſac. La plus grande jambe, qui est un peu contournée par le bout, va s'articuler avec un troiſième oſſelet nommé l'eſtrier, fait comme un triangle iſoſcele, dont la pointe ou ſommet est joint avec le bout de cette jambe par un quatrième os, beaucoup plus petit que les trois premiers, & de la figure d'une lentille, ou plutôt d'une menisque qui leur ſert comme de rotule ou de genoüil. La baſe de ce triangle, qui est un peu plus groſſe que les deux côtés, est collée au chaffis ovale, ou troiſième chaffis, en telle ſorte que ce chaffis la déborde tant ſoit peu tout autour. L'enclume, la lentille, & l'eſtrier ſont articulez entr'eux par des ligamens particuliers, à l'entrée du cul de ſac, & chacun recouverts de la membrane de la quaiſſe, qui est ſi fine, & ſi adhérente aux os, que dans les ſujets un peu déleichez, elle fuit presque la vûe. Cela n'empêche pas qu'elle ne paroisse avec le Microſcope parsemée d'une infinité de vailſeaux ſanguins & nerveux, com-

me.

me tous les autres periostes, pour servir à la nourriture de ces os; elle sert encore à les couvrir contre les injures de l'air, à fortifier les jambes de l'estrier, dont elle couvre manifestement l'aire, & enfin à recevoir & faire sentir les impressions du bruit.

8. Les trois osselets, le marteau, l'enclume, & l'estrier sont remuez par trois muscles, dont le plus grand qui part du fond, & du haut de la quaisse un peu à droite, la traverse de derrière en devant, & vient s'attacher au milieu de la jambe du marteau, de sorte qu'en tirant cette jambe, il la meine avec le grand chassis un peu en dedans, ce qui le tend, & le rend même un peu concave du côté de dehors, à peu près comme un entonnoir à poudre fort évasé. On l'appelle le muscle long; on pourroit le nommer encore le grand adducteur du chassis extérieur. Un second muscle beaucoup plus court, qui vient de dehors la quaisse, du côté droit, la perce dans sa partie supérieure, va s'attacher proche du talon du marteau, à une petite éminence qui est en cet endroit, laquelle il tire & serre contre la paroi extérieure de la quaisse, en l'appuyant sur une pareille éminence de cette partie; par ce moyen il retire le marteau, & tout le chassis en même tems vers le dehors de la quaisse, & même l'enclume avec l'estrier, à cause de la liaison de l'en-

clume

clume avec l'estrier & le marteau ; au moyen de quoi il rétablit toutes ces parties dans leur état naturel lors qu'elles en ont été ôtées. Ainsi on peut le regarder comme le modérateur des deux autres muscles. Le troisième & dernier muscle est attaché à la tête ou pointe de l'estrier, & part d'une petite cavité de la quaiſſe ſituée ſur la gauche de l'estrier, mais fort proche & un peu derrière ; en ſorte que toute ſon action eſt de retirer l'estrier vers le fond de la quaiſſe, & de l'enfoncer par ce moyen dans le trou ovale, en le renverſant tant ſoit peu du côté gauche, ce qui tend ſa membrane par deux raiſons à la fois. Mais en même tems ce muscle de l'estrier tire l'enclume & le marteau vers le fond de la quaiſſe, ce qui bande auſſi le grand chaffis. Ainſi ce chaffis peut être tendu par deux muscles indépendamment l'un de l'autre : Mais quand le muscle long agit, quoi que l'estrier ſoit pouſſé un peu par ſa pointe, ſçavoir par le bout de la longue branche de la dent. Cependant le chaffis ovale n'eſt pas conſidérablement tendu pour cela, comme quand tous deux agiſſent de concert, à cauſe de l'articulation de l'enclume avec le marteau & l'estrier.

9. Outre ces trois muscles, l'enclume & le marteau ſont encore comme ſuspendus par un ligament ou muscle fourchu, attaché par ſon tronc à la partie gauche &

ſupé-

supérieure de la quaiſſe au deſſus de ces deux os ; & par ſes deux branches à la tête du marteau, & à celle de l'enclume, il ſert à tenir ces deux os en ſituation & unis entre eux, & ſupplée à la délicateſſe de leurs ligamens communs.

10. Enfin il y a un filet de nerf de la cinquième paire fort ſenſible, qui entrant de dehors dans la quaiſſe avec le muscle modérateur, paſſe par derrière le milieu du grand chaffis ſur lequel il eſt couché en croiſant la jambe du marteau, & de là continuë ſon chemin vers le côté gauche & inférieur de la quaiſſe, pour ſ'aller joindre au nerf dur auditif. Il ſert à ſoutenir le grand chaffis contre l'effort du bruit, & à en appercevoir les impreſſions & les variétez. Les branches du tronc de ce même nerf ſe répandent dans les muscles du marteau & de l'eſtrier, & dans la membrane de la quaiſſe, ce qu'on doit bien remarquer.

11. Le chaffis rond n'a aucun muscle qui le tende ; aſſi n'en a-t-il pas beſoin, comme on le verra ci après. La coquille qu'il ferme du côté de la quaiſſe, eſt un double canal oſſeux contourné en limaçon, creuſé dans la ſubſtance même de la roche, dont la baſe ou gros bout regarde le cerveau, & dont la pointe eſt tournée vers la quaiſſe, ou vers l'œil du ſpectateur. Ce canal devient double par le moyen d'une lame oſſeuſe très-grêle, qui

le

le divise en deux parties dans toute sa longueur, l'une supérieure & l'autre inférieure, en formant comme le bas d'une vis, autour du noyau de ce limaçon. On voit quelques limaçons dans les Cabinets des Curieux, dont la coquille a de même un double canal tout semblable. Ce canal est chanfreiné intérieurement d'une renneure ou fente qui régné tout le long du bord extérieur de cette lame, avec laquelle elle est jointe par une membrane très déliée, semblable aux précédentes, laquelle tapisse tout ce double canal en dedans. Cette membrane est au reste tellement adhérente à l'arête de cette lame, ou pas de vis, & au canal, qu'une partie de ce double canal n'a point de communication avec l'autre, si ce n'est au plus par la pointe du limaçon; mais un des deux canaux du limaçon aboutit au chassis ou trou rond, & l'autre va se rendre à la voûte par une ouverture contiguë à ce trou rond. Il y a un rameau de la partie molle du nerf auditif ou septième paire, qui passant par la base du limaçon se répand dans sa membrane en une infinité de petits rameaux, par autant de petits trous qui ne sont guères visibles qu'avec un bon Microscope.

12. Le labyrinthe contient trois canaux osseux, à peu près semi-circulaires, qui s'implantent sur le côté gauche de la voûte, dans laquelle ils s'ouvrent par cinq embouchûres seulement, & non pas par six,

fix, parce qu'il y en a une qui est commune à deux canaux. Les sommets de ces canaux ou arcades regardent le derrière de la tête, & leurs embouchûres le devant; de sorte qu'ils se presentent à l'œil du spectateur dans une situation presque tout-à-fait couchée & renversée vers la gauche. Ils sont tapisséz en dedans d'une membrane ou perioste aussi très-fin, comme tous les autres os de l'Oreille, dans lequel perioste se distribuent cinq branches du même nerf auditif; par les cinq embouchûres des trois canaux, sçavoir une dans la membrane de chaque canal où elle se ramifie & se perd en une infinité de branches, avec autant de branches d'arteres & de veines.

13. Voilà en vérité bien des merveilles renfermées dans un bien petit espace, trois chambres, un vestibule, un cul de sac, un aqueduc, quatre chassis, quatre osselets, trois muscles, un ligament ou muscle fourchu, un nerf, un double canal spiral avec sa lame & son nerf, trois canaux semi-circulaires, avec cinq branches de nerfs: le tout recouvert d'une membrane, où se perdent une infinité de rameaux d'arteres, de veines, & de nerfs, sans compter les anfractuosités de la première chambre, & de son cul de sac; ni toute la structure de l'Oreille extérieure, & de son entonnoir; c'est à dire, que la Nature employe au moins trente parties

con-

considérables pour la perfection de l'ouïe , elle qui n'en employe qu'environ le tiers , pour celle de la vûe ; ce qui suffit pour faire juger de quelle importance est l'ouïe à l'homme , & que ce sens ne cede en rien à celui de la vûe s'il ne la surpasse pas. Il ne reste plus maintenant que de faire voir que la Nature n'a rien fait d'inutile dans la construction de l'Oreille , & que nous n'avons pas décrit une partie qui n'ait son usage particulier.

14. Mais avant que d'expliquer tous ces usages , il est bon de remarquer que les unes sont absolument nécessaires pour entendre , & que d'autres sont faites seulement pour entendre mieux. De plus , que les unes sont faites pour entendre les bruits , ou si l'on aime mieux les sons , dont la durée est si courte qu'il ne reste aucune idée de leur degré ou ton ; d'autres sont données pour ouïr & distinguer les voix , dont la durée n'est pas tout-à-fait si courte que le bruit , & dont il est nécessaire de reconnoître les degrés ou tons qui en marquent les différentes passions & affections. Enfin il y a d'autres parties que la Nature a faites pour entendre & distinguer les sons avec toutes leurs varietez , inflexions , gradations , & modifications quelconques , & les pouvoir retenir & même repeter. Et pour distinguer toutes ces parties , il faut considérer qu'un seul chassis à l'entrée de l'Oreille avec
une

une cavité ou chambre derrière, suffit absolument pour entendre le bruit, puisque la plûpart des Poissons n'ont que cela; quoi qu'on trouve dans quelques-uns les trois canaux du labyrinthe, ou seulement deux. Ou si l'on veut l'entonnoir avec son chassis au fond, & une cavité derrière, sont suffisans, comme dans la Taupe qui entend si clair, & dans plusieurs Oiseaux & reptiles qui n'en ont pas davantage. Ce chassis même peut-être cartilagineux, du moins en son centre, comme dans la Tortuë, dans laquelle il est convexe en dehors & concave en dedans pour recevoir le bout de la queue du marteau, lequel est fait en cône, dont la base est collée immédiatement au chassis ovale; car dans tous les ovipares ce seul osselet ou stylet fait l'office des quatre dont nous avons parlé. De plus les anfractuosités des parois de la première chambre, ou de la quaiße ne sont pas non plus absolument nécessaires; puisque cette cavité est si unie dans les Chiens, les Chats, les Brebis, les Lions, &c. La coquille même ou le limaçon ne se trouve pas dans les Oiseaux, & dans plusieurs autres Animaux, qui sont cependant fort clair-oyants, comme dans les Tortuës, &c. ce qui prouve assez qu'elle n'est pas absolument nécessaire pour ouïr le bruit, ni même les sons, dont les Oiseaux sont si susceptibles. Mais il faut remarquer

aussi qu'il se trouve en récompense dans les Oiseaux, & dans les Tortues, &c. c'est-à-dire, dans les ovipares; en la place de la coquille, un sac offeux tapissé d'une membrane très-fine, lequel s'ouvre comme la coquille dans la Voûte. Souvent aussi il ne se trouve que deux canaux semi-circulaires au labyrinthe, au lieu de trois; & dans les Tortues il n'en trouve aucun, ainsi ils ne sont pas absolument nécessaires pour entendre le bruit.

15. Ceci étant établi, je considère que pour appercevoir le bruit dont la durée est si courte, (à moins qu'il ne fût repeté plusieurs fois,) il suffit que le chassis extérieur soit frappé par l'air, sans qu'il soit nécessaire que sa tension soit à l'unisson des fremissemens du bruit, ni même dans aucune consonance prochaine, comme il est nécessaire pour le son. Car les premières impressions du bruit choquant ce chassis, l'ébranlent avec les esprits qu'il contient, ou plutôt ceux qui sont contenus dans le filet de nerf qui est appliqué derrière; & par là se communiquent à l'air intérieur, lequel étant mis en ressort, frappe à son tour tout ce qu'il rencontre dans la première chambre; de sorte que s'il est nécessaire pour la conservation de l'Animal d'une très-prompte sensation, elle se fait alors, non seulement sur le chassis même & sur son nerf, dont l'ébranlement dure autant que celui du bruit; mais encore

core sur la membrane qui tapisse toute la quaiſſe & son ſac aveugle; & particuliérement sur la partie de cette membrane qui couvre l'aire de l'eſtrier où le nerf dut auditif envoie un rameau, laquelle eſt ſuſceptible des mêmes ébranlemens que le grand chaffis & son nerf; les muſcles de la quaiſſe n'ayant pas le loisir de tendre le premier chaffis, pour le mettre en conſonance prochaine avec le bruit. Quand la première impreſſion de cet air intérieur sur les parois de la quaiſſe, sur l'aire de l'eſtrier, & sur le chaffis rond eſt paſſé, le cul de ſac fait ſentir alors ſes réflexions au dedans de la quaiſſe, & par là prolonge la durée du bruit intérieur, ce qui l'imprime plus avant dans l'imagination.

A l'égard des Animaux qui n'ont que l'entonnoir de l'Oreille avec le premier chaffis au fond, comme la Taupe, ou même un ſeul chaffis à l'entrée de l'Oreille ſans entonnoir, comme la plupart des Poifſons, (les Tortues ont auſſi ce premier chaffis à l'entrée de l'Oreille, outre celui qui eſt à l'entrée de la quaiſſe) il eſt évident que le bruit extérieur fait d'abord ſon impreſſion sur ce chaffis même, non pas en lui communiquant des tremblemens qui durent conſidérablement, n'étant tiré par aucun muſcle qui le mette en conſonance parfaite avec ce bruit; mais par quelques chocs & rechocs qui font un ébranlement dans les filets de nerf répandus

dus dans toute la membrane qui tapisse la cavité qui est derrière ce chassis. Il faut dire la même chose de la membrane de l'estrier, pour les Animaux où elle se trouve, laquelle n'est non plus tendue par aucun muscle. Mais un sentiment confus du son ou bruit, suffit pour avertir l'Animal, lors qu'il ne s'agit point de distinguer le ton, ni les degrez des sons, & d'y répondre. Le chassis rond est aussi frappé & ébranlé de même que la membrane de l'estrier; mais comme il n'est point en consonance avec le bruit extérieur, ses ébranlemens sont bien-tôt passez, & ne se communiquent que foiblement à l'air contenu dans le canal du limaçon qu'il couvre, & à la membrane qui tapisse ce canal, ou plutôt aux esprits contenus dans les filets de nerf qui s'y distribuent; & voilà tout ce qui regarde les bruits prompts, foibles ou violens, où il ne s'agit point d'appercevoir les degrez du son, ou des autres modifications, mais seulement de prendre son parti dans le moment. A l'égard des différentes espèces de bruits, il est évident qu'elles ne consistent que dans les différentes rithmiques des vibrations de l'air; ces tremblemens n'étant pas susceptibles d'autres varietez que de différentes forces & promptitudes, comme on le remarque assez dans la rithmique du Tambour, & comme je l'explique au long dans la Melodie.

16. Pour ce qui est des bruits où il est utile de distinguer les gradations, comme dans la parole, particulièrement dans celle qui procède par inflexions, comme chez les Normands, Auvergnats, Gascons, Dauphinois, Chinois, &c. dans laquelle cependant les sons ne doivent pas durer, de crainte qu'ils ne se confondent, le grand chassis est alors tendu par le grand adducteur, pour être mis en quelque consonance prochaine avec la voix qui parle, & en même tems avec le chassis rond, pendant les inflexions les plus sensibles de la voix, comme dans toutes les patétiques. Par ce moyen le chassis extérieur reçoit plus aisément, & conserve plus long-tems les ébranlemens du son de la voix, & les transmet à tout l'air de la quaille, lequel air se fait sentir encore sur la membrane de l'estrier qu'il ébranle, aussi bien que sur le chassis rond qu'il ébranle encore mieux; & celui-ci à son tour ébranle sensiblement & assez long-tems l'air du canal qu'il ferme, pour donner à sa membrane le sentiment de la parole, & de ses inflexions différentes. Et c'est le nerf qui est derrière le grand chassis qui par l'émotion des esprits qu'il contient, & par la communication qu'il a avec le muscle long, fait gonfler ce muscle, & le met en contraction, mais faiblement à cause du peu de durée des sons de la voix, & du peu de consonance qu'ils

ont entr'eux, ce qui oblige ce muscle d'être dans un changement d'action continuë. A l'égard de l'estrier, quoi qu'il soit alors poussé en quelque sorte en arrière par sa pointe, par la jambe de l'enclume, comme on l'a déjà dit, il ne tend cependant que très-foiblement le chaffis ovale; à cause de l'articulation de l'enclume avec le marteau & l'estrier, (car c'est le seul usage de ces articulations;) autrement les ébranlemens de la voix se feroient sentir aux nerfs musicaux du labyrinthe, & produiroient des sons dans le Cerveau ou une espèce de chant, court à la vérité, mais non pas un bruit tel que la voix. Ainsi les paroles seroient confuses comme les sons des cordes d'une Harpe non affourdies, & non pas distinctes comme elles le doivent. On peut ajouter, si l'on veut, que les ébranlemens de l'air de la coquille, causez par la voix, sont fortifiez par le retrecissement de son canal vers le sommet du limaçon. Au reste ces ébranlemens doivent toujours être très-courts, à cause que le chaffis rond n'est presque jamais en consonance parfaite avec l'air extérieur. C'est pour cela qu'il n'en reste presque pas de trace au Cerveau, & qu'il est si difficile d'imiter & de rendre les gradations de la parole, & s'il en reste quelque idée foible, ce ne peut être que par un léger ébranlement d'air, qui peut passer de la coquille dans le labyrinthe.

De

De là l'on peut juger que les Animaux qui sont privés de la coquille, comme la plupart des Oiseaux, les Tortues, les Taupes, les Poissons, &c. n'entendent la parole que comme un simple bruit, c'est-à-dire, confusément; c'est pour cela que ces Animaux ne reçoivent aucun nom, & n'obéissent pas à la parole de l'homme; quoi que d'ailleurs la plupart de ces Animaux, principalement les Tortues & les Taupes aient le sens de l'Oreille très-fin; comme ceux qui prennent des Taupes, ou qui vont varrer les Tortues lors qu'elles pondent leurs œufs sur le sable de la Mer, s'en apperçoivent assez. Mais tous ces Animaux ont derrière le chassis intérieur de l'Oreille des cavitez ou sacs aveugles, tapissés de membranes extrêmement fines, où la partie molle du nerf auditif envoie des branches; & la grandeur de ces parties récompense ce qui leur manque d'ailleurs.

A l'égard des autres Animaux qui ont la coquille, comme les Chiens, les Chevaux, les Singes, les Elephans, &c. on trouve en eux une espèce de docilité qui fait connoître qu'ils distinguent les voix; car ils entendent les noms qu'on leur donne, & les commandemens qu'on leur fait; ils distinguent les passions de la voix, la joye, la colere, la tristesse, la flaterie, &c. & y répondent par des signes sensibles; ce que ne font pas les autres Animaux qui

320 **MERC. GALANT.**
en sont privez : les Oiseaux ne laissent pas d'ouïr la voix lors qu'on leur parle sur un certain ton qui est celui de leurs chassis ; mais pour les faire bien entendre il faut donner outre cela une certaine tenuë ou durée à la voix, à peu près comme si l'on chantoit, & repeter même les mots plusieurs fois, afin que leur grand adducteur ait le tems de bander leurs chassis. C'est pour cela que les Oiseaux n'ont commerce entre eux que par leurs chants, au lieu que les quadrupedes & autres Animaux terrestres, comme les Chiens, les Chats, les Brebis, les Chevres, les Bœufs, les Cigales, les Grillons, les Cloportes, les Couleuvres sonnantes, &c. ont une espèce de commerce entre eux à l'aide de leurs voix, ou de quelque instrument qui fait en eux le même office que la simple voix. On pourroit penser de quelques hommes qui n'entendent & n'apprennent que ce qu'on leur chante, & qui ne répondent qu'en chantant, la même chose que des Oiseaux, sçavoir qu'ils sont peut-être privez tout-à-fait de la coquille, ou du moins que son chassis est extrêmement tendu, ou extrêmement relâché. M. Cassegrain, le Frere de celui qui nous a donné des proportions de la Trompette vocale, & qui étoit fort de mes Amis, étoit de cette espèce, il étoit un des plus habiles Moleurs du Roi, & je lui ai parlé il y a bien vingt-cinq ans ; peut-être n'y
en

en a-t-il pas dix qu'il est mort, ainsi on en pourroit encore sçavoir des nouvelles chez les Sculpteurs du Roi. Mais ne pourroit-on point penser au contraire que ceux qui sont insensibles à l'harmonie, comme un de mes Parens d'Illiers, dont j'ai parle ailleurs, & qui est vivant, & plusieurs autres de mes Amis, ou sont privez du labyrinthe, ou du moins du grand adducteur, & peut être aussi de l'adducteur de l'étrier. Quant aux sourds qui entendent tout clair au milieu du grand bruit, on peut penser que le nerf qui est derrière le grand chassis de leur Oreille est relâché, ou ce chassis lui-même, ou tous les deux ensemble, ce qui les rend peu susceptibles des ébranlemens du bruit. Mais les bruits violens, les secouffes des Carosses, &c. ébranlant les esprits ou de l'Oreille extérieure, ou même du Cerveau, il s'en fait un reflux dans les muscles de l'Oreille intérieure qui les met en contraction. Ce relâchement du grand chassis vient souvent d'avoir souffert une percussion trop violente, comme il est arrivé à quelques personnes par le bruit d'un Canon dont ils étoient trop près.

17. Enfin à l'égard des sons, comme ils ont une durée sensible, lors qu'ils viennent frizer le chassis extérieur, & en même tems le nerf qui est couché derrière, ils mettent les esprits qui y sont contenus en action, laquelle se communique en-

suite aux muscles adducteurs de la quaiſſe, qui tirent le marteau & l'étrier, & ces muscles entrant en contraction tendent le grand chaffis, & le chaffis ovale, pour les mettre en consonance parfaite avec le son extérieur, ſavoir avec celui de la principale note du mode, qui est ordinairement la quinte sur la finale, & c'est à cela principalement que les préludes sont utiles. Alors toutes les autres notes du mode, principalement la finale, la médiane, & l'octave, avec leurs répliques, peuvent s'exprimer beaucoup plus aisément sur ces deux chaffis, c'est-à-dire, qu'ils deviennent par ce moyen plus susceptibles de la ritmique, dans laquelle consistent les consonances & les accords des sons de ce mode, & même de toutes les notes accidentelles, tant Diatoniques, que Chromatiques, quoi que les rapports de leurs vibrations avec les bases du mode soient plus éloignés. Et cette tension de ces deux chaffis ne se change, que quand on change la dominante du premier mode en celle d'un autre, ou que quand on insiste trop long-temps sur le Chromatique. Si l'on veut avoir quelqu'idée sensible de cette ritmique, dans laquelle consiste toute l'essence des intervalles musicaux, c'est-à-dire des consonances & des dissonances, il ne faut que proportionner les longueurs des balanciers de deux ou trois ou quatre Pendules, de telle sorte qu'un faisant par exem-

exemple deux vibrations, un autre qui commence en même tems en faffe 3. alors on entendra la ritmique de la quinte, c'est-à-dire la quinte. Si dans le tems que le premier en fait par exemple 4. le second en fait cinq, le troisieme six, & le quatrieme huit, tous quatre commençant en même tems, on entendra la ritmique de l'accord, (ut mi sol ut) c'est-à-dire, en un mot on aura une sensation nette de cet accord & non confuse, comme elle l'est pour les Oeilles non Musicales. Et ainsi de tous les autres accords, ce qu'on trouvera plus amplement traité dans notre Melodie.

Les ébranlemens que le grand chassis & son marteau ont reçûs, sont communi-quez immédiatement à l'enclume, & à l'estrier qui les communiquent à leur tour au chassis ovale, & celui-ci les fait passer à l'air de la voûte ou vestibule avec toutes leurs varietez, lequel les communique sur les cinq ou six differens filets du nerf Musical répandus dans les canaux semi circulaires. On peut même penser qu'il y a dans ces differens filets des esprits plus ou moins agitez, ou que ces filets mêmes sont tellement proportionnez en grosseur, longueur & tension, que comme ils sont en l'air, ils sont par conséquent susceptibles, l'un des ébranlemens de la finale, un autre de ceux de la mediante, un troisieme de ceux de la dominante, un autre

de ceux de l'octave, & un cinquième enfin de ceux de la dixième ou plutôt (ce qui peut revenir au même) comme un son est presque toujours accompagné de ses multiplicz, sçavoir l'octave, la douzième, la double octave, la dix-septième, & la dix neuvième (quoi qu'ils ne soient pas toujours aisez à appercevoir, particulièrement dans les sons fort aigus) on peut penser que ces différens sons s'impriment sur ces filets, un sur chacun; & comme ces filets ne sont au plus que six en nombre, on voit que l'intervalle de sept à un n'y peut avoir lieu, ni par conséquent toutes les autres relations ($\frac{2}{3}, \frac{2}{3}, \frac{2}{4}, \frac{2}{5}, \frac{2}{6}, \frac{2}{8},$) &c. qui en sont dérivées; au lieu que tous les intervalles $\frac{2}{2}, \frac{3}{2}, \frac{4}{3}, \frac{5}{4},$ &c. sont renfermez dans les précédens. Et comme la parole est souvent jointe avec la voix, on peut penser qu'alors elle se fait sentir dans le canal du limaçon qui répond à la voûte plutôt que dans le labyrinthe, à cause de la lame spirale de ce canal, qui est susceptible d'une plus grande quantité de varietez de bruit que les nerfs du labyrinthe, par sa figure triangulaire & par sa longueur.

Il est évident que la même chose doit se passer dans tous les Animaux qui ont le labyrinthe. C'est pour cela qu'on trouve des Chiens, & même des Chevaux qui sont extrêmement susceptibles de la Musique,

com-

comme un Bichon que j'ai eu autrefois, & deux autres Chiens qui sont encore chez deux des premiers Musiciens de Paris de ma connoissance. On sçait que les Rossignols l'aiment éperduément. Les Elephants, les Cameleons, les Araignées nommées Tarentules, &c. en sont aussi très susceptibles. Et comment penser que tant d'Animaux passent une bonne partie de leur vie à chanter, comme les Oiseaux, les Grenouilles, les Cigales, les Graissets, &c. sans qu'ils y prennent quelque plaisir ?

18. A l'égard de la correspondance qu'il y a entre l'Oreille & la Glotte, ou le Larinx, qui fait qu'on repera dans le moment les sons qu'on a entendus avec toutes leurs varietez, il est évident qu'elle ne peut consister que dans la correspondance qu'il y a entre les racines du nerf auditif ou de la septième paire, & celles du nerf chanteur qui est la cinquième, laquelle se répand dans l'Oreille, aussi bien que dans le Larinx, car ces racines communiquant entre elles dans la base du Cerveau, les motions des esprits contenus dans le nerf auditif, passent aisément dans celui de la Glotte, outre que celles de l'Oreille interne y passent aussi immédiatement par les rameaux que cette cinquième paire envoie à ces deux parties : c'est enfin par là qu'on peut expliquer pourquoi les sourds de naissance sont privez de l'usage de la parole, & plusieurs autres questions de cette nature.

Extrait de plusieurs Lettres particulières jointes à l'Extrait de la Relation imprimée à Paris, sur ce qui s'est passé dans l'expédition de Rio-Janeiro.

LE 9. du mois de Juin 1711. le Sieur du Guay-Trouin mit à la voile des Rades de la Rochelle avec son Escadre, & les deux Vaisseaux, le Chancelier, & le Glorieux, dans le dessein d'aller tenter la conquête de Rio-Janeiro, Place importante à la côté du Bresil, où le Sieur Du Clerc, & huit cens Soldats de la Marine avoient été tuez ou pris l'année précédente. Le 2. Juillet, il mouilla à l'Isle de Saint Vincent, où la Fregate l'Aigle vint le joindre, & n'y trouvant point de rafraichissemens il remit à la voile le 6., avec le seul avantage d'avoir mis les Troupes à Ferre, pour leur faire connoître le rang & l'ordre qu'elles devoient observer en cas de descente. Le 11. du mois d'Août il passa la Ligne. Le 19. il eut connoissance de l'Isle de l'Ascension, & le 27. se trouvant à la hauteur de la Baye de tous les Saints, il assembla le Conseil, où il fut résolu qu'on se rendroit à droiture au Rio-Janeiro. Le 11. de Septembre on trouva fond, sans avoir cependant
con-

connoissance de Terre. Il fit ses remarques là-dessus, & sur la hauteur qu'on avoit observée, après quoi profitant d'un vent frais qui s'éleva à l'entrée de la nuit, il fit forcer de voiles à toute l'Escadre, malgré la brume & le mauvais tems, & il se trouva à la pointe du jour précisément à l'embouchure du Rio-Janeiro.

Il ordonna au Chevalier de Courserac, qui en connoissoit l'entrée, de se mettre à la tête de l'Escadre, & aux Chevaliers de Gouyon & de Beauve de marcher immédiatement après, & il suivit, étant alors en situation de voir ce qui se passoit à la tête & à la queue. Il fit en même tems signal aux Sieurs de la Jaille, de la Moirerie Miniac, & à tous les Capitaines de l'Escadre de marcher les uns après les autres, suivant le rang & la force de leur Vaisseau, ce qu'ils executerent ponctuellement, ainsi que les Maîtres des deux Traversiers qui essuyèrent le feu de toutes les Batteries sans changer de route.

Le Chevalier de Courserac, s'est acquis une gloire particulière dans cette action, par la bonne manœuvre qu'il a faite & la fierté avec laquelle il a montré le chemin. Ce fut dans cet ordre qu'on força l'entrée de ce Port, défendu par une prodigieuse quantité d'Artillerie, & par quatre Vaisseaux de Guerre de cinquante-six à soixante-dix Canons, commandez par Gaspar da Costa, Général de la

la Flote, que le Roi de Portugal avoit envoyée exprès avec des Troupes pour la défense de cette Place. Ces quatre Vaisseaux jugeant par la manœuvre qu'on les alloit aborder, couperent leurs cables, & allerent s'échouer sous les Batteries de la Ville. On avoit eu jusqu'alors environ trois cens hommes hors de Combat. Il est nécessaire pour l'intelligence de cette Relation, d'ajouter ici un état de la Ville & de la Baye de Rio Janeiro, de ses Fortereses, & de la situation de son entrée. La Baye de Rio-Janeiro est fermée par un goulet beaucoup plus étroit que celui de Brett; elle est défendue du côté droit par le Fort de Sainte Croix, garni de quarante quatre pieces de Canon de tout calibre, depuis quarante huit livres de balle jusqu'à huit, d'une autre Batterie de six pieces qui est au dehors de ce Fort, & du côté gauche par le Fort de Saint Jean, & par deux autres Batteries garnies de quarante-huit pieces de gros Canon qui croisent l'entrée, au milieu de laquelle se trouve une Isle ou gros Rocher, qui peut avoir quatre-vingt ou cent brasses de longueur. Au dedans de l'entrée du côté droit, on trouve une Batterie nommée Notre Dame de bon voyage, qui est sur une Montagne inaccessible, où il y a dix pieces de canon de dix-huit à vingt-quatre, qui se croisent avec le Fort de l'Isle de Villegagnon qui est à la gauche, & où il y a vingt

vingt pieces du même calibre qui battent l'entrée de la Baye. Audelà de ce dernier Fort, & de celui de Saint Jean, il y a un Fort nommé Saint Theodose, de seize pieces de Canon, qui bat la plage qui est du côté de la Carioque, au milieu de laquelle les Portugais ont encore bâti une espece de Demi-lune. Quand on a passé toutes ces Batteries & tous ces Forts, on voit l'Isle des Chevres, qui n'est qu'à la portée du fusil de la Ville du côté des Bénédictins, où il y a un petit Fort de quatre Bastions, avec huit pieces de Canon, & sur un plateau qui est au bas de l'Isle, une Batterie de quatre pieces qui bat le côté de la Mer, & se croise avec le Fort de la Misericorde. Il y a encore des Batteries de l'autre côté de la Rade, & il n'y a pas un seul endroit pour faire descente, où les Portugais n'eussent remué la Terre, fait des abbatis d'Arbres & mis du Canon en Batterie. A l'égard de la Baye, on ne peut gueres en trouver de plus belle, de plus grande, ni de plus commode : le mouillage y est parfaitement bon, le Vent & la Mer n'y entrent presque jamais, & il y a au fond une Rivière qui s'étend quatorze lieues en Terre du côté du Nord-Est. La Ville est bâtie le long de la Baye, au milieu de trois Montagnes fort élevées, qui sont occupées, l'une qui est à une des extrémités, par les Jesuites, l'autre par les Bénédictins, & la troisième, nom-

mée

mée la Conception, par l'Evêque : ces trois Montagnes commandent entièrement la Ville & la Campagne, & sont garnies de Forts & de Batteries. Au dessus de celle qu'occupent les Jesuites, est un Fort nommé Saint Sebastien, revêtu de murailles, & entouré d'un bon Fossé, garni de quatorze pieces de Canon & de beaucoup de pierriers. Sur la gauche de ce Fort, du côté de la plaine à mi-côte est un Fort nommé Saint Yague, où il y a douze pieces de Canon : un autre nommé Sainte Alouise, de huit pieces; une Batterie de douze, & le Fort de la Misericorde, qui est bâti sur un Rocher qui avance dans la Mer, où il y a douze pieces de Canon qui battent du côté de la Ville & de celui de la Mer. La Montagne des Bénédictins est fortifiée d'un Retranchement garni de plusieurs pieces de Canon, qui battent du côté de l'Isle des Chevres, du côté de la Montagne de la Conception & de la plaine. La Montagne de la Conception est retranchée du côté de la Campagne par un Fossé, une haye vive derrière, & des pieces de Canon de distance en distance, qui en occupent tout le front. La Ville est fortifiée par des Redans & des Batteries de distance en distance, dont les feux se croisent : du côté de la plaine elle est défendue par un Camp retranché & un bon Fossé plein d'eau, au dedans duquel il y a deux places d'Armes à pouvoir

contenir quinze cens hommes en Bataille, plusieurs pieces de Canon & des maisons crenelées de toutes parts; c'étoit le lieu où les Ennemis avoient une partie de leurs Troupes, qui montoient à douze ou treize mille hommes, parmi lesquels plusieurs avoient servi en Espagne à la Bataille d'Almanza, & un très-grand nombre de Negres. Le Sieur du Guay-Trouin, surpris de trouver la Place en si bon état, apprit qu'un Paquebot venu d'Angleterre à Lisbonne, avoit donné avis que son Escadre étoit destinée pour le Rio-Janciro: & comme il ne se trouva point dans ce tems-là de Bâtiment armé pour y en porter la nouvelle, le Roi de Portugal y avoit envoyé ce même Paquebot, qui y étoit arrivé quinze jours auparavant. Cet avis avoit donné lieu au Gouverneur de faire travailler avec tant de diligence à des Rétranchemens, & à établir des Batteries dans tous les endroits où il jugeoit qu'il pouvoit être attaqué.

La journée se passa à forcer l'entrée, & le Sieur du Guay-Trouin fit avancer la Galiole & les Traversiers, & détacha le 3. à la pointe du jour le Chevalier de Gouyon avec cinq cens Soldats d'élite, pour s'emparer de l'Isle des Chevres. Il l'exécuta dans le moment, & en chassa les ennemis si brusquement, qu'ils eurent à peine le tems d'enclouer leur Canon. Ils coulerent à fond en se retirant deux de leurs

leurs plus gros Vaisseaux Marchands entre les Batteries des Bénédictins & l'Isle des Chevres, & ils firent sauter deux de leurs Vaisseaux de guerre échoués sous le Fort de la Misericorde : mais voulant en faire autant d'un troisième échoué à la pointe de l'Isle des Chevres, le Chevalier de Gouyon y envoya deux Chaloupes, commandées par les Sieurs de Vaureal & de Saint Osmanes, qui malgré le feu du Canon de la Place, s'en rendirent maîtres & y arborerent le Pavillon du Roi ; mais ils ne purent le mettre à flot, parce qu'il se trouva plein d'eau par les coups de Canon dont il étoit percé. Le Chevalier de Gouyon envoya aussi-tôt rendre compte de la situation avantageuse de l'Isle des Chevres : le Sieur du Guay-Trouin alla visiter ce poste ; & l'ayant trouvé tel qu'il le lui avoit marqué, ordonna aux Sieurs de la Ruffiniere & Essiot, Officiers d'Artillerie, & au Sieur Keguelin Capitaine de Brûlot, d'y établir des Batteries de Mortiers & de Canon. Le Sieur de Saint Simon, Lieutenant de Vaisseau, fut chargé de faire soutenir les travailleurs avec un Corps de Troupes : les uns & les autres remplirent leur devoir avec toute la fermeté possible, étant exposés au feu continuel du Canon & de la Mousqueterie. Cependant la plupart des Vaisseaux de l'Escadre manquoient d'eau, & il étoit absolument nécessaire de s'assurer de l'aiguade,

guade, & de faire descente pour couper, s'il étoit possible, la retraite aux ennemis, & les empêcher d'emporter leurs richesses dans les Montagnes. Il ordonna pour cet effet au Chevalier de Bauve de prendre le commandement des Fregates l'Amazone, l'Aigle, l'Astrée, & la Concorde, dans lesquelles on fit embarquer une partie des Troupes, le chargeant de s'emparer pendant la nuit de quatre Vaisseaux Marchands qui mouilloient près de l'endroit où on prétendoit faire descente, & d'y établir un entrepost pour les Troupes, ce qu'il executa avec beaucoup d'ordre & de conduite. Ainsi ce débarquement se fit le lendemain avec d'autant plus de sûreté qu'on en avoit ôté la connoissance aux ennemis, par d'autres mouvemens qui attirerent toute leur attention.

Le 14. Septembre, toutes les Troupes étant débarquées au nombre de deux mille cent cinquante Soldats, & de six cens Matelots armez, le Sieur du Guay-Trouin envoya les Sieurs Gouyon & de Courserac, s'emparer de deux hauteurs, d'où l'on découvroit tout ce qui se passoit dans la Ville. Le Sieur d'Auberville, Capitaine de Grenadiers de la Brigade de ce premier, chassa quelques Troupes Portugaises d'un Bois où ils étoient en embuscade, après quoi les Troupes camperent dans cette disposition.

L'Aîle droite commandée par le Che-
va

valier de Gouyon, occupa la hauteur qui regardoit la Place : l'Aîle gauche commandée par le Chevalier de Courserac, celle qui étoit à l'opposite ; & le Corps de Bataille, commandé par le Chevalier de Beauvé, fut placé au milieu, aussi-bien que le Quartier général, afin d'être à portée de se soutenir les uns les autres, & d'être maître du bord de la Mer, où les Chaloupes faisoient de l'eau, & apportoient continuellement les Munitions de guerre & de bouche dont on avoit besoin.

Le Sieur de Ricourt, Inspecteur général, à la suite de l'Escadre, resta dans la Rade, pour avoir soin de les envoyer & de faire fournir les Matériaux nécessaires à l'établissement des Batteries sur l'Isle des Chevres.

Le 15. le Sieur du Guay-Trouin fit marcher toutes les Troupes dans la plaine : des Détachemens s'avancèrent jusqu'à la portée du Fusil de la Place, & tuèrent des Bestiaux, & pillèrent des maisons, sans aucune opposition. Les Portugais esperoient que les Troupes Françoises s'engageroient dans les Retranchemens, où ils esperoient les envelopper, mais voyant qu'ils ne branloient pas, le Sieur du Guay-Trouin fit retirer les Troupes, après avoir bien reconnu le Terrain, qui se trouva impraticable, de sorte qu'il parut impossible, même avec dix mille hommes, de pouvoir couper la retraite aux
en.

ennemis, ni leur empêcher de sauver leurs richesses.

Il en fut convaincu, lors qu'ayant remarqué un parti des ennemis au pied d'une Montagne, il voulut le faire couper par le Bataillon du Lys & celui du Magnanime, qu'il avoit fait couler à droit & à gauche. Mais s'en étant approché avec bien de la peine, ils trouverent un Marais & des haliers impénétrables qui les arrêterent, & les obligerent à s'en revenir.

Le 16. un de ses Détachemens s'étant avancé, les ennemis firent jouer un Fourneau avec tant de précipitation, qu'il ne fit aucun effet. Ce même jour il chargea les Sieurs de Beauvé & de la Calandre d'établir une Batterie de dix pieces de Canon sur une Presqu'Isle, qui prenoit les Batteries des Bénédictins à revers, & ils y firent travailler si diligemment, que dans trente six heures elle fut en état de tirer.

Le 17. les Ennemis brulerent de grands Magazins remplis de Sucre, d'Agrez, & de Munitions, sur le bord de la Mer. Ils firent aussi sauter en l'air le dernier de leurs quatre Vaisseaux de guerre échoués sous les Bénédictins, & ils brulerent deux autres Bâtimens appartenans au Roi de Portugal, qui touchoient à Terre.

Le 18. les Ennemis firent sortir de leurs Retranchemens douze cens hommes de leurs meilleurs Troupes, pour enlever un poste avancé que le Sieur de Lista gar-

doit

doit avec cinquante Soldats ; mais il se défendit si bien qu'il donna le tems au Chevalier de Gouyon d'y envoyer le Sieur de Bourville , Ayde-Major de sa Brigade , avec les Compagnies des Sieurs Drouallen & d'Auberville qui chasserent les Ennemis , après en avoir tué ou blessé plus de cent cinquante. Le Sieur de Pontlo-Coëtlogon , Ayde de Camp du Chevalier de Gouyon y fut blessé , avec environ vingt-cinq Soldats. Ce même jour , la Batterie des Sieurs de Beauve & de la Calandre , commença à tirer sur les Retranchemens & les Batteries des Benedictins.

Le 19. le Sieur de la Rufiniere ayant donné avis qu'il avoit cinq Mortiers & dix-huit pièces de gros Canon en Batterie sur l'Isle des Chevres , le Sieur du Guay-Trouin fit sommer le Gouverneur de se rendre , & sur sa réponse pleine de fierté , il résolut de l'attaquer vivement. Il alla pour cet effet avec le Chevalier de Beauve le long de la Côte , depuis le Camp jusques à l'Isle des Chevres , reconnoître les endroits par où on pourroit plus aisément forcer les Ennemis. On remarqua cinq Vaisseaux Marchands à demi portée du fusil des Benedictins , qui pouvoient servir d'entrepôt à une partie des Troupes qui seroient destinées à attaquer ce poste : il ordonna pour cela que l'on fit avancer le Vaisseau le Mars entre ces deux Batteries , & de le placer à portée de les soutenir en cas de besoin. Le

Le 20. il envoya ordre au Vaisseau le Brillant de s'approcher du Mars, & il fit faire de toutes les Batteries & des Vaisseaux un feu continu, & donnant en même tems les ordres nécessaires pour attaquer le lendemain.

La nuit du 20. au 21. il envoya une partie des Troupes dans les Vaisseaux mouillez près des Benedictins: les Ennemis s'en étant apperçûs firent sur les Chaloupes un grand feu de Mousqueterie, qui fut bien-tôt talenti par le Canon des Batteries, & par celui du Vaisseau le Mars, ce qui jeta une grande consternation dans la Place.

Le 21. à la pointe du jour, le Sieur du Guay-Trouin s'embarqua avec le reste des Troupes pour aller commencer l'Attaque, ordonnant au Chevalier de Gonyon de filer le long de la Côte avec sa Brigade, afin d'attaquer les Ennemis par différens endroits.

Sur ces entrefaites, le Sieur de la Salle, qui avoit été fait prisonnier avec le Sieur du Clerc, à qui il avoit servi d'Aide de Camp, s'étant échappé des Ennemis, vint se rendre, & donna avis que les Ennemis abandonnoient la Place avec une terreur étonnante: qu'en se retirant ils avoient mis le feu à un des plus riches Magasins de la Ville, & qu'ils avoient miné le Fort des Jesuites, & celui des Benedictins. Le Sieur du Guay Trouin entra en-

suite dans la Place avec le Chevalier de Courserac, & huit Compagnies de Grenadiers, pour se rendre maîtres des Forts de Saint Sébastien, de S. Yague, & de la Misericorde, laissant aux Sieurs de Gouyon & de Beauve le commandement du reste des Troupes, avec défense, sur peine de la vie, aux Soldats de s'écarter, & de quitter leurs rangs.

En entrant dans la Ville, on trouva ce qui restoit de prisonniers de la déroute du Sieur du Clere, qui ayant brisé les portes de leur prison, s'étoient déjà répandus pour enfoncer & piller les Maisons qu'ils connoissoient les plus riches; ce qui excita l'avidité des Soldats, & les porta d'abord à se débander; mais la punition qui fut faite sur le champ de quelques uns, arrêta les autres; & les prisonniers furent conduits sur la hauteur des Benedictins. Ensuite il se rendit maître des Forts & de tous les postes, après avoir fait éventer les Mines, & il en laissa le commandement au Sieur de Courserac, avec ordre de faire avancer la Brigade pour en prendre possession.

Ensuite pour empêcher le pillage qui paroïssoit inévitable, il fit mettre des Corps de Garde, poser des Sentinelles en divers endroits, & il ordonna des Patrouilles, pour marcher jour & nuit, avec défense, sur peine de la vie, aux Matelots & Soldats d'entrer dans la Ville, sous quelque prétexte que ce fut. Non-

Nonobstant toutes ces précautions, l'avidité du gain & l'espérance du pillage l'emportèrent sur la crainte des châtimens ; les Corps de Garde même & les Patrouilles commencèrent à augmenter le desordre pendant la nuit : en sorte que le lendemain matin les trois quarts des portes des Maisons & des Magasins se trouverent enfoncées, les Vins répandus, les Marchandises & les Meubles épars au milieu des rues : & enfin tout se trouva dans un desordre & une confusion étonnante. Il ordonna que l'on passât par les armes ceux qui se trouveroient dans le cas du Ban ; mais les châtimens réitérés n'ayant pas été capables d'arrêter cette fureur, il n'y eut d'autre parti à prendre que d'employer pendant le jour la meilleure partie des Troupes, à ramasser ce qu'on pût d'Effets ou de Marchandises dans des Magasins qu'il fit établir, & où le Sieur de Ricouart eut soin de mettre des gens de confiance & des Ecrivains de Roi.

Le 23. il envoya sommer le Gouverneur du Fort de Sainte Croix qui se rendit par Capitulation : le Sieur de Beauville, Aide-Major Général, en prit possession, aussi bien que des Forts de Villegagnon, de Saint Jean, & des Batteries de l'Entrée. Le Sieur du Guay-Trouin apprit cependant par différens Negres qui se rendirent, que le Gouverneur de la Place, & le Général de la Flote ayant ramassé les

débris de leurs Troupes à une lieuë & demie, attendoient un puissant secours commandé par Don Antonio d'Albuquerque, Général des Mines, fort estimé. Ainsi pour s'affurer contre les entreprises des Ennemis, il établit le Chevalier de Gouyon avec sa Brigade dans les Retranchemens qui regardoient la Plaine, & le Chevalier de Beauve avec le Corps de Bataille sur la hauteur de la Conception, où le Quartier général fut placé pour être à portée de secourir ceux qui en auroient besoin. A l'égard de la Brigade du Chevalier de Courserac, elle étoit déjà destinée à garder les Forts & la hauteur des Jesuites.

Les Ennemis avoient emporté leur Or, brûlé leurs meilleurs Vaisseaux & leurs Magasins les plus riches, & tout le reste demeuroid en proye à la fureur du pillage, qu'aucun châtiment ne pouvoit arrêter: d'ailleurs il étoit impossible de conserver cette Colonie, par le peu de Vivres qui restoient dans la Place, & par l'impossibilité de pénétrer dans le País. Ainsi le Sieur du Guay Trouïn envoya dire au Gouverneur, que s'il tarroit plus long-tems à racheter la Ville par une bonne Contribution, il alloit la mettre en cendres: & afin de lui rendre cette menace plus sensible, il détacha deux Compagnies de Grenadiers, commandez par les Sieurs de Brignon & de Cheridan, pour aller brûler toutes les Maisons de la Campagne.

Ils

Ils rencontrèrent un gros Corps des Ennemis, mais étant soutenus par une Compagnie de Caporaux, ils enfoncerent les Ennemis, en tuèrent plusieurs, & mirent le reste en fuite. Leur Commandant, homme de réputation, demeura sur la place. Les Sieurs de Brignon, de Cheridan, & le Sieur de Kret-Kavel Garde Marine, se distinguèrent dans cette action: le Sieur de Brignon, entre autres, perça le premier la Bayonnette au bout du Fusil, à la tête de sa Compagnie, dont étoient Officiers les Sieurs du Bodon & de Mortone, Gardes de la Marine. Comme cette affaire pouvoit devenir sérieuse, je fis avancer le Chevalier de Beauve avec six cens hommes, qui pénétra encore plus avant, brûla la Maison qui servoit de retraite au Commandant de cette Troupe, & se retira ensuite.

Le Gouverneur envoya un Mestre de Camp, & le Président de la Chambre pour traiter, & ils représentèrent au Sieur du Guay Trouïn, que le Peuple les ayant abandonnez, & transporté tout leur Or dans les Montagnes, il leur étoit impossible de trouver plus de six cens mille Cruşades pour la Contribution: ils demandèrent même un assez long-tems pour faire revenir l'Or appartenant au Roi de Portugal, qu'on avoit transporté bien avant dans les Terres. Le Sieur du Guay-Trouïn rejetta cette proposition, & congedia

gedia les Députez après leur avoir fait voir qu'il faisoit miner les endroits que le feu ne pourroit détruire: cependant il se passa encore six jours sans qu'on entendit parler du Gouverneur: on apprit même que Don Antonio d'Albuquerque devoit arriver incessamment. Comme il n'y avoit point de tems à perdre, le Sieur du Guay-Troüin fit mettre le lendemain à la pointe du jour toutes les Troupes en marche, & malgré la difficulté des chemins il arriva de bonne heure en presence des Ennemis, & si près d'eux, que l'Avant-garde, commandée par le Chevalier de Gouyon, se trouva à demi portée du Fusil de la première hauteur qu'ils occupoient, & sur laquelle une partie de leurs Troupes parut en Bataille. Le Gouverneur surpris envoya aussi-tôt deux Officiers, pour représenter qu'il avoit offert tout l'Or dont il pouvoit disposer pour le rachat de la Ville: qu'il lui étoit absolument impossible d'en trouver davantage: que tout ce qu'il pouvoit faire étoit d'y joindre dix mille Crusades de sa propre Bourse, cent Caisses de Sucre, & tous les Bœufs nécessaires pour la subsistance des Troupes, & qu'après cela le Sieur du Guay-Troüin étoit le maître de le combattre, & de détruire la Colonie. On tint Conseil, & il fut résolu d'accepter cette proposition plutôt que de tout perdre; & il fit donner des Otages, avec promesse de payer le tout dans quinze jours.

Le

Le lendemain 11. Octobre Don Antonio d'Albuquerque arriva avec trois mille hommes de Troupes, moitié Cavalerie & moitié Infanterie, & plus de six mille Negres bien armez. Cependant on travailloit toujours à transporter dans les Vaisseaux de l'Escadre le Sucre qui s'étoit trouvé, & à remplir les Magasins des autres Marchandises que l'on pouvoit ramasser.

Le 4. Octobre, les Ennemis ayant achevé leur dernier paiement, on fit embarquer les Troupes: on garda seulement les Forts de l'Isle de Villegagnon, de l'Isle des Chevres, & ceux de l'Entrée.

Le 13. après avoir fait mettre le feu aux Vaisseaux échoués sous l'Isle des Chevres, & aux autres Batimens que l'on n'avoit point trouvé à vendre, l'Escadre mit à la voile avec de l'eau & des Vivres, pour environ trois mois, embarquant un Officier, quatre Gardes de Marine, & trois cens cinquante Soldats qui restoient de la défaite du Sieur du Clerc: Tous les autres Officiers avoient été envoyez à la Baye de Fous les Saints. Le Sieur du Guay-Trouin prétendoit aller les délivrer, & tirer même de cette Colonie une nouvelle Contribution: mais ayant employé quarante jours, à cause des Vents contraires, pour arriver à la hauteur de cette Baye, & ayant à peine assez d'eau & de Vivres pour arriver en

Q 4

France,

France, il continua sa route. Il fut même obligé de laisser la Prise commandée par le Sieur de la Ruffiniere, parce qu'elle étoit trop pesante : la Fregate l'Aigle ayant ordre de l'escorter jusqu'en France.

L'Escadre passa enfin la ligne le 25. Octobre. Les Vents étant devenus plus favorables, on arriva le 19. Janvier à la hauteur des Isles des Açores, où on essuya une grande Tempête, qui dispersa une partie de la Flote.

Enfin après avoir mis plusieurs fois à travers pour attendre les Vaisseaux, nous continuâmes notre route vers Brest, où l'Escadre arriva le 6. Février 1712.

Lettre d'un Capitaine de Vaisseau, qui a été présent à l'expédition de Rio-Janeiro.

LE 12. Septembre à la faveur d'une bruite fort épaisse, nous parûmes sur les dix heures du matin proche l'entrée de Rio-Janeiro, ayant reconnu la Terre deux jours auparavant. Dès que le tems commença à s'éclaircir Mr. du Gué fit le signal, pour entrer tous en ligne, suivant l'ordre qu'il en avoit donné, sçavoir le Magnanime, le Lys, le Brillant, l'Achille, le Glorieux, le Mars, le Fidèle, l'Argonaute, l'Amazone, la Bellone, l'Aigle,

l'Aigle, l'Astrée, le Chancelier, la Glorieuse, la Concorde, & les deux Traversiers. Nous entrâmes tous avec un vent du Sud Est, beau & frais, en forçant le grand Fort de Sainte Croix, qui est le premier en entrant, & d'autres Forts dont il nous fallut essuyer le feu. Nous allâmes mouïller, nonobstant leur feu, proche la Ville hors la portée du Canon. Nous y avons trouvé quatre Vaisseaux de guerre Portugais de 64. 62. 60. à 58. canons, dont la moitié de leur Artillerie étoit de fonte. M. du Gué, avec le Conseil de guerre, resolut qu'il falloit se rendre maîtres de l'Isle aux Chevres, & que c'étoit le seul endroit où on pourroit établir ses Batteries. M. du Gué ordonna qu'on se tint prêt à débarquer avec une partie des Troupes à la petite pointe du jour. M. de Gouyon, comme étant le plus ancien, commanda la descente, & fut avec toutes les Chaloupes & Canots armez, dans lesquels il y avoit cinq cens hommes, & s'en rendit maître. Les Portugais s'y étoient déjà établis, & avoient commencé à faire des Batteries, dont ils avoient déjà six pieces de Canon de Fer, qu'ils enclouèrent quand ils furent obligez d'abandonner. Après cette expédition faite, M. Gouyon se rembarqua, & en laissa le commandement au Marquis de Saint Simon, Lieutenant de Vaisseau, avec trois cens Soldats, & il a donné des

marques de sa valeur, & a toujours très bien fait. Le 13. dudit mois deux de ces Vaisseaux Portugais se brûlerent, le Chevalier de Veauréal eut ordre d'aller avec sa Chaloupe à bord d'un autre qui en vouloit faire autant: il s'en rendit maître, mais il ne pût point le haller au large, parce qu'un Fort faisoit continuellement feu dessus. Ne voyant aucun espoir de le sauver, parce qu'il étoit criblé de coups de Canon, & qu'il faisoit beaucoup d'eau, tout ce qu'il pût faire ce fut de l'échouer proche de la pointe de l'Isle aux Chevres. Il ne s'y est trouvé que seize piéces de Canon de Fonte de vingt-quatre, qu'on transporta la nuit à Terre; quant à l'autre Vaisseau il se brûla deux jours après. On ne pût point l'aller prendre où il étoit proche une Batterie de quatre piéces de Canon de quarante-huit. M. Du Gué ordonna que tous nos Mortiers fussent mis à terre en Batterie à l'Isle aux Chevres. Le Chevalier de la Raffiniere qui commandoit l'Artillerie, y fut tué la nuit du 13. au 14. De Beauve fut à la faveur de la nuit avec huit Chaloupes & cinq Canots armés, enlever cinq à six Bâtimens qui étoient mouillés proche de terre, qui pouvoient empêcher notre descente générale. Ils avoient du Canon de 18. sur deux de ces Navires, dont un étoit de 44 & l'autre de trente-six, tous étoient chargés de beau Sucre blanc de Brésil. On estime ces Cargaisons,

guaifons , ainsi que ces Vaisseaux, plus de cent mille Ecus. Le 14. nous fîmes notre descente générale au nombre de trois mille hommes. Toutes nos Troupes furent à terre à midi, & nous marchâmes dans la plus grande ardeur du Soleil, & fûmes à une grande lieüe pour pouvoir nous rendre maîtres d'une Rivière qui fournit la legarde d'eau : mais nous ne pûmes passer, parce que cet endroit est isolé, & qu'il y avoit un Bras de Rivière qui le rendoit inaccessible. Nous fûmes obligez de nous en retourner proche le débarquement où nous campâmes par Brigades. Nous y restâmes huit jours sans faire grand mouvement. Le 19. M. du Gué envoya un Tambour au Gouverneur de la Ville, avec une Lettre pour lui demander justice des mauvais traitemens & des cruautez qu'on avoit fait à tous les prisonniers de M. le Clerc, & de son assassinat, & qu'il le sommoit de se rendre. Il fit réponse qu'il avoit des Forces supérieures de beaucoup aux nôtres pour se défendre; & qu'à l'égard de l'assassinat de M. du Clerc il n'y avoit eu aucune part, & qu'il avoit fait les perquisitions nécessaires pour en sçavoir les Complices.

Quand M. du Gué eut reçu cette Lettre, il envoya un Canot à l'Isle des Chevres avec ordre de commencer à tirer. Alors on ouvrit toutes nos Batteries; sur les six heures du soir, l'on tira de trente pièces

de trente-six, & le lendemain de dix autres de vingt-quatre & de dix-huit. Le 22. les Jesuites envoyerent M. de la Salle, Volontaire de M. du Clerc, à M. du Gué, pour l'avertir que le Gouverneur avec toute la Garnison & les Habitans avoient pris la fuite pendant la nuit, & qu'ils avoient abandonné la Ville de Rio Janeiro & tous les Forts; qu'ils eussent à s'y rendre pour en prendre possession. On s'assura des portes les plus importantes. La Brigade de M. Gouyon fut aux Benedictins, & l'on prit le Fort & tout ce qui en dépend. Nous n'avons perdu en cette occasion que vingt hommes. Par les avis de plusieurs prisonniers de M. du Clerc, qui se savoient de la Ville, nous avons appris que les Ennemis avoient plus de dix mille hommes portant les armes, y comprenant des Negres libres qui sont aussi aguerris que des Soldats. Si-tôt que nous fûmes à la Ville, on distribua notre petite Armée en cinq Brigades pour occuper les postes les plus avantageux, aussi bien que les dehors où l'on se campa. M. du Gué se logea à la Maison de l'Evêque. Il nous vint 360. Soldats de M. du Clerc, qui sortirent de prison, que l'on incorpora dans nos Troupes. Le 23. tous les Forts se rendirent par Capitulation, & on y envoya des Garnisons. M. du Gué, voyant que le Gouverneur ne vouloit point composer pour sa Ville, lui écrivit, pour lui repre-

représenter que tout son País étoit en
 notre puissance , prêt d'être ruiné , &
 qu'il cherchoit évidemment la perte ; que
 son Roi le puniroit tôt ou tard de n'avoir
 pas ménagé ses intérêts ; il l'avertissoit
 d'envoyer chercher les Blessés & les Ma-
 lades pour leur éviter d'être embrasés dans
 les ruines de sa Ville qu'il alloit brûler
 & miner les Forts pour les faire sauter.
 Il fit réponse qu'il vouloit consulter ses
 Généraux , & demanda deux jours. Le
 28. voyant qu'il ne répondoit point, on fit
 marcher toute l'Armée vers les six heures
 du matin. On ne laissa que très-peu de
 monde pour garder les Forts que nous
 occupions. Nous fûmes droit à l'Enne-
 mi qui étoit campé à deux lieues de la Vil-
 le. On les surprit si à propos que si on les
 avoit attaquez. on les auroit défaits entiè-
 rement ; nos deux Armées étoient en vûe
 à la portée du Canon : mais le Gouver-
 neur demanda à capituler. Le premier
 Article fut , que l'on nous donneroit en
 poudre d'Or 600000. livres poids de
 France, en trois payemens afin qu'on con-
 servât la Ville, les Couvens des Jesuites,
 & des Benedictins, sous condition qu'on
 leur donneroit des Otages pour sûreté.
 Nous leur laissâmes le Chevalier de la
 Grange, Enseigne de Vaisseau, qui a été
 autrefois au Port Louïs. Ils nous en-
 voyerent leur Président, & un Mestre de
 Camp de Cavalerie, que nous amenâmes

à la Ville. Ils nous accorderent cent
 quaiſſes de Sucre blanc de neuf cens livres
 chacune, s'obligerent de nous fournir
 gratis 200. Bœufs, sous condition qu'on
 leur rendroit tous les Forts, & tout ce qui
 en dépend, l'Artillerie avec six coups par
 Canon; que la Ville ne seroit point brû-
 lée, & qu'ils s'obligeoient de nous ache-
 ter toutes les Poudres qui étoient en gran-
 de quantité & toutes les Marchandises,
 pour peu qu'on leur en fit bonne compo-
 sition. Il ne s'est donné que deux escar-
 mouches où nous avons tué aux Ennemis
 plus de 150. hommes; nous n'en avons
 perdu que quatre ou cinq. Nonobstant
 la Capitulation faite, on ne laissoit point
 de se tenir sur ses gardes. Nous rece-
 vions souvent des avis qu'on devoit nous
 surprendre. Quand on nous eut fait le
 premier payement nous ne primes plus
 tant de précaution. Comme les Portu-
 gais mourroient de faim, on leur permet-
 toit d'entrer dans la Ville pour y prendre
 des Farines de Magniottes, qu'ils avoient
 dans leurs Maisons ayant avec eux des Sau-
 vegardes qui les ramenoient dehors; nous
 recevions d'eux tous les jours des rafraî-
 chissemens qui nous étoient d'un très-
 grand secours. Le bruit commun porte
 qu'on a trouvé dans les Montagnes un
 tresor d'environ deux millions cinq cens
 mille livres, en Lingots d'Or, Poudre,
 & Vaisselle d'argent, & trois mille quaiſ-
 ses

ses de Sucre blanc qui sont de neuf cens livres chacune, estimées trois cens mille Ecus, trente pièces de Canon de fonte de vingt-quatre, estimées deux cens dix mille livres; l'on a vendu plusieurs Navires pour cent soixante mille livres; l'on a vendu les Poudres cent vingt mille livres, & des Marchandises vendues dans tous les Vaisseaux au profit de l'Armement vingt mille livres; le tout ensemble comprenant ce qu'on a reçu pour la Capitulation, on compte que nous avons eu de Rio Janeiro huit millions. Tous nos Soldats ont donné beaucoup de marques de leur valeur, étant remplis tous de bonne volonté; la plûpart ont fait de gros butins & ceux qui n'ont pas profité dans cette occasion, c'est qu'ils se sont trop attachez à boire.



L'HORLOGE DE SABLE, Figure du Monde.

Poëme.

A Ssemblage confus d'une Arene mobile,
Que l'Art sçût enfermer dans ce Vase fragile,

Image

Image de ma vie, Horloge dont le cours
Règle tous mes devoirs en mesurant mes
jours ;

Puisqu'à te célébrer ma Muse est destinée,
Fais couler pour mes Vers une heure for-
tunée ;

Et vous pour qui le Monde a de si doux
appas ,

Qui même haïssez ceux qui ne l'aiment
pas ;

Mortels, venez ici ; je veux dans cet
Ouvrage ,

Du Monde, tel qu'il est, vous tracer une
Image.

Qu'est le Monde en effet ? C'est un Verre
qui luit ,

Qu'un souffle peut détruire , & qu'un sou-
fle a produit.

Que renferme le Monde ? Une vaine
poussière

Que remuë à son gré le poids de la ma-
tière.

Qui tourne, va, revient, plus vite que
les flots ,

Et par son mouvement ne tend qu'à son
repos.

Que sont tous les Mortels ? Autant de
grains de Sable

Qu'une âme cependant une âme raisonna-
ble :

Mais qui du Sable seul occupez ardemment
Font leur unique emploi de son accroisse-
ment.

On

On l'échange, on le vend, on l'achete,
on l'amasse,

Et monceaux sur monceaux l'avarice
l'entasse.

Le Marchand qui ne craint ni les Vents,
ni les Eaux,

Confiant sa Fortune à de frêles Vaisseaux,
Court aux extrémités de la Plaine liquide
Vendre un Sable brillant pour un Sable
solide.

L'Artisan, que le Sort ou l'orgueil des Ha-
mains

Obligé à se nourrir du travail de ses mains,
Ne fait pendant le cours d'une vie inutile
Que polir, que finir une Arene mobile.

Le Sage examinant la nature des Corps,
Leurs causes, leurs effets, leurs mutuels
rapports,

Cherchant un vuide en eux qu'il peut voir
en lui même.

Croit embrasser le vrai, dans une erreur
qu'il aime.

Il ne s'apperçoit pas, séduit par son
orgueil,

Qu'en voulant l'éviter, il tombe dans
l'écueil,

Et que son esprit faux, rempli de vains
phantômes

N'amasse qu'un tresor de poussiere &
d'Atomes;

Et vous, Esclaves-nez de vos propres
souhairs,

Vous, Grands, qui bâtissez de superbes
Palais, Que

Que vous sert d'élever un Château périssable

Plus haut que vos Voisins ? C'est mettre un peu de Sable

Qui devenant un jour la Victime des ans
Marquera par sa chute un espace de tems.

Que faites-vous enfin, vous, Maîtres de la Terre ?

Vous portez en tous lieux les fureurs de la Guerre,

Vous inondez nos Champs de Bataillons épars,

Vous livrez des Assauts, vous forcez des Remparts.

D'un trop foible Voisin vous pillez la Frontiere,

Pour lui ravir un peu de Sable & de poussiere,

Qui glissant de vos mains avec rapidité
Fera du moins connoître à la Postérité,

Avides de sçavoir vos succès, vos traverses,

Du tems qui fuit toujours les Epoques diverses.

Mais rangeons nous aux Loix de l'exacte Raison,

Et tâchons d'illustrer notre comparaison.
Ce Sable à chaque instant prend de nouvelles places,

Et le Monde en un jour change de mille faces.

Ces grains sont agitez de mouvemens divers,

Tels

Tels sont aussi les corps de ce vaste Uni-
vers.

Sans liaison entr'eux, non plus que cette
Arene

Chacun suit au hazard le penchant qui
l'entraîne,

Et ce qui d'un peu d'air dans ce Vase est
l'effet,

Le vent de la Fortune en ce Monde le fait.
Les uns sont élevez sur les débris des au-
tres :

Les Bienes de nos Voisins se grossissent des
nôtres.

Dans la foule obscurcis, les Princes dé-
trônés,

Contraints à respecter des Sujets couron-
nés,

Sont de tristes jouëts du Sort toujours
volage.

De ses renversemens notre Horloge est
l'Image.

On la tourne, & bien tôt le Sable se
confond,

Le plus bas monte en haut, le plus haut
coule au fond,

Et comme on voit ces grains agitez dans
leur Verre

Peu libre dans l'enclos du Vase qui les
serre,

Vers leur centre commun faire un com-
mun effort,

Et par la voye étroite atteindre l'autre
bord,

Telle

Telle on voit des Humains la Cohorte
mortelle

Dans le passage obscur de la nuit éternelle
De ses jours malheureux éteindre le flam-
beau,

Se pousser, s'enfoncer dans l'horreur du
Tombeau,

Nous y voyons tomber, d'une chute
commune,

Le Pauvre & son espoir, le Riche & sa
Fortune,

Les Jeunes, les Vieillards, les Sujets &
les Rois,

Faits du même limon, subir les mêmes
Loix.

Mais que dis-je, ce Sable a sur nous l'a-
vantage ;

Au Globe, dont il sort, il retrouve un
passage ;

Et lorsque nous quittons la lumière du
jour,

Nous la quittons, hélas ! sans espoir de
retour.

Après tant de leçons que fournit notre
Horloge,

Lui peut-on justement refuser un éloge.

A toute la Nature elle donne des Loix.

Pourvû qu'il ait des yeux, le Sourd en-
tend sa voix.

Au Prince, au Magistrat, à l'Orateur,
au Sage,

Elle fait, sans parler, entendre son langage ;
En suspend les Arrêts, les discours, les
travaux ;

Annon-

Annonce à l'Artisan l'heure de son repos.
 Enfin réglant du tems la durée & l'espace ;
 Elle nous dit qu'il fuit, & qu'avec lui
 tout passe.

Et moi qui tiens toujours sur lui les yeux
 ouverts,
 Je vois qu'il faut finir mon Eloge & ces
 Vers.



NOUVELLES.

De Rome le 16. Janvier.

Monsieur le Cardinal de la Tremoille, ayant communiqué de la part du Roi à Monsieur le Cardinal Ottoboni, ses instructions sur la protection des affaires de France, qu'il a acceptées, cette Eminence a fait élever les Armes de Sa Majesté sur la Porte de son Palais à la Place Navone.

Le Procès qu'il y avoit entre l'Eglise Royale de S. Louis de la Nation Françoisse, & le Collège Germanique, à l'occasion des nouveaux Batimens, a été jugé en faveur de l'Eglise de Saint Louis.

M. le Cardinal Albani fit son entrée le 10. Tous les Cardinaux, les Princes, & les autres Personnes les plus distinguées en-

envoyèrent des Gentilshommes avec des Carosses à six Chevaux au devant de lui , pour le Complimenter , & la Reine Douïairière de Pologne y en envoya trois hors de la Porte *del Popolo*. Ce nouveau Cardinal , après être descendu au Palais , y demeura long-tems en particulier avec le Pape , & il fut ensuite accompagné à son appartement , par la plûpart de ceux qui avoient été au devant de lui. Il reçût pendant les trois jours suivans les complimens de tous les Ministres Etrangers , de tous les Prélats , & de toute la Noblesse. Le 14. après avoir reçu le Chapeau dans un Consistoire que le Pape tint pour le lui donner , il alla faire la priere à l'Eglise de Saint Pierre , ensuite de quoi il commença à faire ses visites. Il alla d'abord chez le Cardinal Acciajoli , Sous-Doyen du Sacré Collège , & ensuite chez la Reine Douïairière de Pologne.

L'affaire de l'Evêque de Leccé , devient de plus en plus serieuse : les Officiers de l'Archiduc , non contens de la violence qu'ils ont faite à la Personne de ce Prelat , ont fait emprisonner son Chancelier , tous les autres Officiers de l'Evêché , & même leurs Parens , quoi qu'ils n'ayent aucune part à cette affaire. On avoit envoyé de Naples à Leccé des Chapelains pour faire ouvrir les Chapelles Royales , parce qu'étant exemptes de la Jurisdiction ordinaire , ils pourroient y célébrer l'Office Divin ,
qui

qui étoit interrompu ; mais après avoir fait ouvrir ces Chapelles , & avoir tout disposé pour y dire la Messe , ils furent très surpris d'apprendre , qu'on avoit affiché par toute la Ville , des Monitoires qui déclaroient excommuniés , en vertu de la Bulle in *Cœna Domini* , tous ceux qui y assistoient. Le Conseil de la Jurisdiction Royale s'étant assemblé sur ce sujet , on délibéra si on chasseroit du Royaume tous les Chainoines de la Cathédrale. Comme on attribuoit toutes ces violences au Comte Borromée , lors que l'on reçût la Lettre qu'il écrivoit au Pape aux Fêtes de Noël , pour les lui souhaiter bonnes , après avoir délibéré dans une Congrégation de l'Immunité si elle seroit ouverte , on conclut que non , & qu'elle lui seroit renvoyée sans l'ouvrir.

Extrait d'une Lettre de Vienne du
20. Janvier.

LE Conseil Aulique ayant reçu ordre de l'Archiduc de reprendre ses Séances , qui avoient été interrompues depuis la mort de l'Empereur Joseph , en fit l'ouverture le 14. Cependant l'Impératrice Régente a remis toutes les Affaires importantes jusqu'à l'arrivée de l'Archiduc , excepté celles qui ne peuvent souffrir aucun retardement : Plusieurs Seigneurs & Officiers qui revien-
nent

ment de Francfort assurent que le départ de ce Prince avoit été fixé au onze, mais qu'il étoit incertain quand il pourroit arriver, les chemins étant devenus impraticables en plusieurs endroits, par la grande quantité de Neige qui étoit tombée. Quoique cette Cour paroisse toujours fort opposée à la Paix que les Anglois & les Hollandois sont convenus de traiter sur le pied des Préliminaires arrêtés en Angleterre, on assure néanmoins qu'elle enverra des Plénipotentiaires au Congrès: c'est dont on sera bien-tôt éclairci. Quoique il en soit, les Nouvelles que l'on reçoit de Hongrie qu'un grand nombre de Mecontents ont de nouveau pris les armes en différens endroits, donnent d'autant plus d'inquiétude que les grands préparatifs que les Turcs font sur les Frontières de ce Royaume, font apprehender qu'enfin la Porte ne soit déterminée à favoriser les Confédérés.

Les Lettres de Constantinople du 2. Décembre, & plusieurs autres postérieures, confirment que Mehemet-Bacha, Grand Visir, fut déposé & arrêté le 20. Novembre à Andrinople, & qu'on a aussi arrêté & mis au Château des sept Tours, Osman Aga son Lieutenant; que Iffouf Bacha, Aga, ou Général des Janissaires, a été fait Grand Visir, & que le Kaimacan de Constantinople a été fait Aga des Janissaires, & que le nouveau Grand Visir fit son entrée publique à Constantinople, le premier

mier Décembre, accompagné des principaux Officiers de l'Armée; que le Kan des Tartares qui y arriva le lendemain, est l'un des principaux Auteurs de la disgrâce du Visir déposé; que le Musti ayant été consulté à son sujet, avoit répondu que le Sultan étoit obligé en conscience de le déposer, parce qu'il étoit très important pour le bien de l'Etat de punir un homme, qui après s'être laissé corrompre par des presens, avoit osé faire de son chef, une Paix honteuse, au lieu qu'il auroit pû se rendre maître de la personne du CZar, & de toute son Armée, & procurer par ce moyen un avantage très considérable à l'Empire Ottoman. Ces mêmes Lettres ajoûtent, que depuis que le Gouverneur d'Asaph avoit refusé de remettre cette Place au Bacha, qui s'étoit avancé avec huit mil Turcs pour en prendre possession, les Otages Moscovites qui avoient été conduits à Constantinople, avoient été emprisonnez au Château des sept Tours, où l'Ambassadeur du CZar étoit détenu; que depuis ce tems-là on travailloit avec toute la diligence possible aux préparatifs pour recommencer la Guerre, & que les Valaques & les Moldaves ayant reçu ordre de la Porte de fournir toutes sortes de provisions au Roi de Suede, ce Prince faisoit faire de grands Magasins à Bender.

De Hambourg le 29 Janvier.

Le Roi de Dannemarck partit le 20. du Village de Mekelbourg près de Wismar , & alla camper le même jour avec son Infanterie à Gadebusch , sa Cavallerie le joignit le 21. Le 22. son Armée marcha sur trois Colonnes; l'une commandée par le Général Rantzau , prit la route du Duché de Lawembourg. Le 23. ce Général envoya ici un Officier pour demander le passage par les quatre Baillages de cette Ville , & qu'on fournit des Fourages à ses Troupes , ce qui lui fut accordé. Une autre Colonne qui passa par le Territoire de Lubek y fit de grands désordres , parce que les Habitans de cette Ville là avoient favorisé plusieurs Officiers Suedois , qui s'étoient jettez dans Wismar durant le blocus. La troisième Colonne marcha entre ces deux autres par le plus court chemin , & les trois Colonnes devoient se réjoindre à la Bruyere de Grande , où toutes les Troupes devoient se séparer pour entrer en quartier d'hiver. Le Roi de Dannemarck arriva le 24. à Segebourg , d'où il devoit se rendre à Coldingen , après avoir passé à Rensbourg. Ce Prince , pour empêcher la desertion de ses Troupes , avoit toujours fait marcher des Détachemens sur les aîles de son Armée ,
qui

qui est en fort mauvais état, la plupart des Soldats étant malades des grandes fatigues qu'ils ont essuyées, & la plupart des chevaux des Cavaliers étant morts. Sa Majesté Danoise a laissé à Rostok une Garnison de deux mil cinq cens hommes, & deux Régimens à Gripswald, avec un Régiment Saxon. Ce Prince avoit fait rompre tous les Ponts sur le Ribuits, depuis Damgarten jusqu'à Tribzée; mais les Suedois ont déjà rétabli celui de Damgarten.

A l'égard des Troupes Saxones, elles ont repris la route de leur País, excepté quelques Régimens que le Roi Auguste a laissez à Gripswald, à Anclam, & en d'autres petites Villes aux environs de Stralsund, pour incommoder la Garnison de cette Place. Ce Prince arrivera à Dresde le 15., accompagné de ses Ministres, du Général Flemming, & de plusieurs autres Officiers. Il a convoqué une Diète des Etats du País, qui doit se tenir le 13. Février, à laquelle il doit demander des Subsidés pour remonter ses Troupes, pour Recrues, pour les Magasins, & pour les autres dépenses nécessaires. Il en a aussi convoqué une générale en Pologne pour le 5. Avril, & on assure qu'il doit assister en personne à l'une & à l'autre.

Les Lettres de Thorn portent, que la Princesse épouse du Prince de Moscovie,

y étoit arrivée, avec une suite de plus de deux cens Allemans; que l'Officier qui étoit allé par ordre du Czar à Smolensko, pour en ramener l'Artillerie que les Moscovites avoient enlevée de l'Arsenal de Vilna, n'avoit pû l'obtenir, parce que le nom de celui à qui on la devoit remettre n'étoit point marqué dans les ordres; que les Troupes Moscovites loin d'être sorties de Pologne, y exigeoient par force les Vivres & Fourages, & autres choses dont elles avoient besoin, & même qu'elles vouloient obliger les Polonois de transporter en Posnanie des Provisions pour les Troupes du Czar qui sont en Pomeranie; que ces violences avoient obligé plusieurs Palatinats à aller se plaindre au Primate du Royaume, qui avoit écrit au Prince de Moscovie, pour le prier de faire cesser ces contraventions aux Traitez conclus avec le Czar son Pere. Ces Lettres ajoûtent, que la Diète du Palatinat de Cracovic s'étant assemblée, pour empêcher les Moscovites de forcer les Habitans des lieux qu'ils occupent, on y logeroit avec eux une partie des Troupes de la Couronne; & que le Palatin de Massovie qui s'étoit préparé à aller à Constantinople avec le caractère d'Ambassadeur du Roi Auguste & de la République, étoit retourné dans ses Terres, la réponse qu'il attendoit du Grand Seigneur, ne lui ayant pas été favorable à l'égard du Roi

Au-

Auguste: cette réponse ne parle en aucune manière de ce Prince; mais seulement de la République de Pologne, avec laquelle le Sultan étoit toujours dans la résolution d'entretenir la Paix.

De la Haye le 1. Janvier.

Nonobstant les Protestations que l'Archiduc avoit faites de ne point consentir aux Négociations de la Paix sur le pied des Préliminaires, il a enfin résolu d'y envoyer des Ambassadeurs: le Comte de Sinzendorf arriva ici le 21. du mois dernier, avec le caractère de premier Plénipotentiaire de ce Prince au Congrès d'Utrecht*, le Comte de Meternich arriva le lendemain avec le même Titre de la part de l'Electeur de Brandebourg. Le vingt-deux tous les Plénipotentiaires qui étoient arrivez à Utrecht, allerent visiter la Maison de Ville, où les Conférences doivent se tenir, & ils réglèrent que d'un côté de la Salle où on les tiendroit, on

R 3. mar-

* Les Plénipotentiaires de l'Empereur arriverent de la Haye à Utrecht le 9. de Février; après avoir déclaré publiquement & fait mettre dans les Gazettes, qu'ils n'avoient pris la résolution de s'y rendre que sur la déclaration faite le 3. par les Plénipotentiaires de France & d'Angleterre, touchant la non-obligation des sept Articles Préliminaires; & sur les instances répétées des Hauts Alliez, & particulièrement de L. H. P.

marqueroit une Chambre où Messieurs les Plénipotentiaires de France & ceux de leurs Alliez délibéreroient en particulier, & que l'on en marqueroit une de l'autre côté de la même Salle, pour Messieurs les Plénipotentiaires des Alliez. Il fut aussi résolu que Messieurs les Plénipotentiaires de France entreroient par la Porte qui est du côté de la Ruë; ceux des Alliez, par celle qui est du côté du Canal; mais il a été résolu depuis que les uns & les autres entreroient du côté du Canal, sçavoir, Messieurs les Plénipotentiaires des Alliez par l'ancienne porte, & Messieurs les Plénipotentiaires de France, par une Porte-neuve, que l'on a faite exprès à côté de l'autre.

Les premières Séances qu'on a tenuës; n'ont été que pour faire un Règlement pour retrancher toutes les cérémonies, pour prévenir toutes sortes de différens, & pour régler la conduite de leurs Domestiques. La première Conference se tint le 29. du mois dernier à dix heures & demie du matin, & Messieurs les Plénipotentiaires prirent place à mesure qu'ils arriverent. M. l'Evêque de Bristol l'ouvrit, & commença par dire qu'ils étoient tous Assemblez pour travailler à une Paix générale; que lui & les Plénipotentiaires des Alliez avoient des intentions sincères, & les pouvoirs nécessaires pour la conclure, & qu'il esperoit que les Plénipotentiaires

riaires de France seroient dans les mêmes dispositions ; & M. le Maréchal de Huxelles répondit , que lui & ses Collègues avoient le même dessein , qu'ils étoient aussi revêtus de pouvoirs suffisans , & que c'étoit l'intention du Roi leur Maître : ensuite Messieurs les Plénipotentiaires convinrent , qu'ils s'assembleroient le Mercredi & Samedi de chaque semaine ; puis ils se separerent sans être entrez en matière.

De Madrid le 25. Janvier.

Le Roi alla le 18. à la Chasse du Sanglier , à une Terre de M. le Marquis de Mejorada. M. de Vendôme après avoir distribué les Troupes en quartier d'hiver , & avoir donné ses ordres pour dissiper quelques partis de Volontaires , qui troubloient la sureté des chemins , est arrivé ici aujourd'hui. Il a eu une conference assez longue avec leurs Majestez , ensuite dequoi il est allé à l'Hôtel de M. le Duc de Medina , où il doit loger durant son séjour. Il doit travailler à faire en sorte que toutes les Troupes soient prêtes à rentrer de bonne heure en Campagne , & qu'elles ne manquent point de vivres. Le Roi a donné le Commandement en Chef à M. le Marquis de Valdeñas , en l'absence de ce Prince ; & la plupart des Officiers

Généraux doivent demeurer sur la Frontière. On a apporté ici l'argent du Perou arrivé en Galice pour le compte du Roi, sur le Vaisseau François le Griffon. Depuis le commencement de cette année le Tresor Royal reçoit les droits d'entrées qui appartenoient au Roi, & qui étoient employez à payer des pensions qui ont été suspendues. On mande de Sarragosse que par le moyen d'une Taxe modique sur chaque Famille dans tout le Royaume d'Arragon, les Habitans de tous les lieux où les Soldats passeroient, ne leur fourniront plus que le lit & le chauffage; & qu'un parti de Volontaires, avoit tué un Sergent Major & quelques Soldats du côté de Carbas. Les Lettres de Portugal portent, que les Troupes Angloises qui ont leurs quartiers aux environs de Lisbonne, y commettent de grands desordres faute de subsistance; mais qu'elles n'attendoient que leurs derniers ordres pour repasser en Angleterre, & que le 8. de ce mois le Roi avoit tenu un grand Conseil; ensuite duquel il avoit fait partir un Express sur le Paquebot d'Angleterre, avec de nouvelles instructions pour ses Ambassadeurs aux Conférences d'Utrecht. On écrit de Cadiz, que l'on commence à y sentir les fruits de la Paix, puisque deux Navires Anglois qui avoient chargé à Ostende, sont entrez dans le Port, avec deux Bâtimens Biscayens, qui avoient chargé en Angleterre.

Nov.

Nouvelles d'Espagne du premier Février 1712.

On travaille fortement aux Recrûs & aux nouvelles levées pour la Campagne prochaine, pour laquelle on tient des Conseils de Guerre en presence du Roi. Le 25. du mois dernier le Duc de Vendôme arriva à Madrid, il alla d'abord saluer Leurs Majestez, avec lesquelles il eut une longue Conférence. On a déjà acheté pour cent mille écus de Grains, & cent mille écus de Chevaux. Le Conseil de Castille a suspendu pour un an le payement des Revenus, des Droits, & des Domaines alienez. Quatre cent Chevaux de la Garnison de Badajoz, ont fait une course en Portugal, & en ont amené quatre mille pièces de Bétail, avec deux cent Chevaux ou Mulers.

Le Duc de Vendôme en quittant Cervera, y a laissé quatre Bataillons & le Régiment de Dragons de Vallejo, & le Comte d'Herfel pour y commander, de bonnes Garnisons dans Agramunt, Balaguer, & Belpuch, voici comment le reste des Troupes étoit en quartier d'hiver.

La Cavalerie Françoisse logée à Huesca & dans les Villes voisines.

L'Infanterie Espagnole dans la Conca de Trems & dans la Viguerie de Lerida.

La Brigade des Irlandois à Teruël au deça de l'Ebro.

Le Régiment des Asturies à Daroca.

Dix Régimens de Cavalerie Espagnole dans le Royaume de Valence.

L'Infanterie Françoisë à Alcaniz , à Caspé , & à Tortose.

Les Volontaires & les Miquelets ayant voulu entrer en Navarre , les Peuples ont pris les Armes , les ont battus & mis en fuite , & en ont tué un grand nombre.

Nouvelles d'Angleterre.

Les douze Pairs furent introduits le 13. Janvier dans l'Assemblée des Seigneurs , & ils y prirent leurs places , après la lecture de leurs Patentes. Le Comte d'Oxford , grand Tresorier , delivra un Message de la Reine contenant , qu'elle souhaitoit que la Chambre s'ajournât jusqu'au 25. ainsi que les Communes. Le Duc de Sommerset , le Comte de Sunderland , le Comte de Nottingham , & plusieurs autres furent pour la négative ; cependant l'affirmative l'emporta de soixante trois voix , contre quarante-neuf , & la Chambre s'ajourna jusqu'au 25. Les Seigneurs Ecoissois ont remontré à la Reine , que l'affaire du Duc d'Hamilton étoit contraire à l'Acte d'Union des deux Royaumes. Sa Majesté répondit , qu'elle

le étoit fâchée qu'on leur eut donné ce sujet de plainte , & qu'elle feroit en sorte de leur faire avoir satisfaction. On a donné au Duc de Beaufort la charge de Capitaine des Gentilshommes Pensionnaires , que le Duc de Saint Albans , Fils naturel du Roi Charles II. occupoit. Le Duc d'Ormont , Colonel du premier Régiment des Gardes à pied , a été nommé Commandant de toutes les Troupes de la Grande-Bretagne.

Le Comte de Rivers , a été fait Grand Maître de l'Artillerie , & Colonel du Régiment des Gardes à cheval.

Le Duc de Northumberland , Capitaine de la seconde Compagnie à cheval. Le Sieur Hill , Brigadier , a été nommé Lieutenant de la Tour , a la place du Général Cadogan ; plusieurs Capitaines de Vaisseaux de Guerre ont été reformez. On croit qu'il y aura encore dans peu d'autres changemens.

Le 28. l'Orateur de la Chambre des Communes lut un Message que M. de Saint Jean Secrétaire d'Etat avoit reçu de la Reine , & qui porte que S. M. n'étant point assez rétablie de son indisposition , causée par un retour de Goute , pour venir au Parlement , & ne voulant cependant pas que les Affaires publiques souffrissent aucun retardement , elle avoit jugé à propos de lui communiquer en substance par écrit , ce qu'elle avoit eu dessein de lui ap-

372 **MERC. GALANT.**
prendre de bouche; Sçavoir, que Sa Ma-
jesté après avoir déclaré à son Parlement
que le tems & le lieu fixé pour l'Assemblée
des Plénipotentiaires de tous les Confédé-
rez étoit marqué, afin de traiter une Paix
générale avec ceux des Ennemis, & lui
avoir fait connoître en même tems le soin
qu'elle avoit résolu de prendre des inté-
rêts de tous ses Alliez, ainsi que l'étroite
union dans laquelle elle se proposoit d'é-
tre toujours avec eux pour obtenir une
bonne Paix, & pour la maintenir lors
qu'elle seroit conclüe; elle pouvoit lui
dire présentement que ses Plénipotentiai-
res étoient arrivez à Utrecht, & qu'ils
avoient commencé suivant leurs Instruc-
tions, à chercher les moyens les plus con-
venables pour procurer une juste satisfac-
tion à tous ses Alliez, suivant leurs Trait-
tez, & particulièrement à l'égard de l'Es-
pagne & des Indes Occidentales; que le
Parlement pouvoit attendre que Sa Ma-
jesté lui feroit communiquer les Condi-
tions de la Paix, avant qu'elle fût con-
clüe; ce qui seroit connoître le peu de
fondement qu'avoient les bruits qu'on
traitoit une Paix particuliere, que des per-
sonnes mal-intentionnées avoient répandus
pour faire réussir leurs mauvais des-
seins; que ses Ministres étoient chargez
de proposer qu'on fixat un jour pour finir,
de même qu'il y en avoit eu un marqué
pour l'ouverture des Conférences, mais
que

que cependant on travailleroit avec toute la diligence possible aux préparatifs pour entrer de bonne heure en Campagne; qu'à cet effet S. M. ne doutoit point que les Communes, qui avoient déjà donné tant de preuves de leur zèle, n'expédiaffent promptement l'affaire des Subfides: & qu'enfin, Sa Majesté étant informée de la licence excessive qu'on prenoit de publier des Libelles faux, scandaleux, & capables d'attirer des reproches à tout Gouvernement réglé, le mal semblant prévaloir sur les Loix, elle recommandoit de travailler à y remédier.

L'Orateur ayant fini la lecture de ce Message, les Communes résolurent d'une voix unanime, qu'on dresseroit une Adresse, pour remercier la Reine de sa bonté, de sa prudence, de sa douceur, & de sa confiance: Des Commissaires furent nommez pour la dresser; & voici ce qu'elle contenoit en substance. Que Sa Majesté ayant témoigné une si grande tendresse, & eu tant d'attention pour le bien de son Peuple, & un désintéressement si généreux pour le soutien & l'avantage de ses Alliez pendant la Guerre, qu'il n'y avoit pas lieu de douter qu'elle n'eût les mêmes égards dans la Négociation de la Paix; que les Députez étoient obligez de la remercier de la promesse remplie de bonté qu'Elle avoit bien voulu leur faire, de leur en communiquer les Conditions avant

qu'elle fût conclüe; que Sa Majesté détruisoit par là les faux bruits qui avoient été répandus avec autant d'affectation que de malignité, lesquels ne pouvoient avoir d'autres Auteurs que quelques Factieux incendiaires, qui pour couvrir leurs mauvaises dispositions contre le Gouvernement present, & les desseins qu'ils n'avoient osé avouer publiquement, cherchoient à faire naître de la défiance & de la jalousie dans l'esprit de ses Sujets pour les détourner de leur devoir; que la Chambre travailleroit avec application à expédier l'affaire des Subsidés, & aux moyens d'arrêter la licence inconsidérée des Libelles faux & scandaleux, & qui étoient non-seulement injurieux au Gouvernement de Sa Majesté, mais remplis des plus horribles blasphêmes contre Dieu & la Religion.

Les Seigneurs remercièrent aussi la Reine d'un pareil Message qu'Elle leur avoit aussi envoyé; & leur Adresse finit par des assurances qu'ils donnent à Sa Majesté, qu'ils se reposent entièrement sur sa grande prudence pour ce qui regarde les Conditions de la Paix *.

* On peut voir une Adresse plus récente des Seigneurs d'Angleterre, au sujet de la Paix, à la fin du Mercure de Février 1712.



A D D I T I O N

Faite en Hollande.

Comme on a mis dans le *Mercur*e du mois passé les offres de la France pour une Paix générale, on se croit obligé de mettre ici les Demandes des Alliez, qui y peuvent servir de Réponse. Les deux Partis portent leurs prétentions bien haut; mais il y a cette différence, que les Alliez paroissent mieux fondez, le succès des Armes étant entièrement de leur côté; au lieu qu'on a de la peine à concevoir sur quoi la France se fonde, pour faire des propositions si différentes de celles qu'elle a fait il y a deux ans. Cela donne lieu à plusieurs de dire, que la France s'est fait des Amis parmi les Alliez, ou qu'elle espère d'en faire. Il faut esperer qu'en peu de tems nous pourrons bien voir le contraire. Quoiqu'il en soit, voici les Demandes que les Alliez viennent de faire de concert. Celles de S. M. I. & C., du Roi de Portugal, de S. A. E. Palatine, des Cercles Associez, du Landgrave de Hesse, de l'Evêque de Munster, & du Duc de Wirtemberg, ont été données en Latin; & toutes les autres en François, comme elles se trouvent ici. Ceux qui veulent se donner la peine d'examiner



Et de comparer, trouveront les Traductions qu'on donne ici des pieces Latines, beaucoup plus exactes que celles qu'on a donné ailleurs.

Demandes-faites au nom de Sa Majesté Imperiale & Catholique, & de l'Empire.

I. **Q**ue les Decrets & Ordonnances, qui se sont faits ou se feront encore, à l'égard de l'état intérieur de l'Empire, demeurant en leur entier, la France rende à S. M. I. & C., & à l'Empire, tant pour leur dédommagement, que pour leur sureté à l'avenir, tout ce que l'Empire & la Maison d'Autriche lui ont cédé ou laissé par les Paix de Munster, de Nimégué, & de Riswick, ou ce que la susdite Couronne a détenu autrement jusques à present. Et que conformément à la demande des Cercles de l'Empire, & comme nécessaire à leur sureté, S. A. S. le Duc de Lorraine soit rétabli en toutes les Terres, Fortereffes, & Places, qui ont été redées par le Duc Charles IV. à la Couronne de France; & que de plus, toute obligation feodale, d'hommage, & de vassallage soit anéantie: Sa Majesté se reservant au reste en son nom, & celui de l'Empire, de faire une déclaration de tout ce qu'on vient de dire dans la meilleure forme & la plus ample, immédiatement après qu'on en aura delibéré dans la Diète de l'Empire.

II. Que la France, outre tous les Royaumes & Pais déjà occupez en Espagne, en Italie, & dans les Pais-Bas, restituë à S. M. I. & C. tout le reste de la Monarchie d'Espagne, comme elle étoit possédée par le Roi Charles second. (Sauf néanmoins les Conventions faites ou à faire avec le Sérénissime Roi de Portugal, S. A. R. de Savoie,

voye, la Sérénissime Reine de la Grande Bretagne, & Messieurs les Etats Généraux des Provinces Unies;) & que le tout reste pour toujours & sans interruption, à la Sérénissime Maison d'Autriche, selon l'ordre de la Succession exprimé dans le Testament de Philippe IV. Roi d'Espagne.

Cependant Sadite M. I. & C., conjointement avec les Hauts Alliez, ne refusera pas de traiter ultérieurement, si Messieurs les Plénipotentiaires du R. T. C. font de la part dudit Roi des propositions plus convenables que n'étoient les dernières.

III On insiste, qu'il soit donné une entière satisfaction à tous les Alliez de S. M. I. & C., en tout ce qu'ils peuvent prétendre de la France, soit qu'ils l'ayent spécifié, ou qu'ils le fassent encore, suivant la teneur des Alliances & Conventions, dont ils se sont réciproquement obligés.

IV. Que tous les dommages faits aux autres Amis, Etats, Vassaux, & Sujets de l'Empire, ayant ou après cette Guerre, en quelque manière que ce puisse être, soient reparez

Enfin S. M. I. & C. se réserve de déduire ultérieurement, d'interpréter, ou de changer tout ce qui a été dit ci dessus, selon qu'on le jugera plus convenable pour le plus grand bien de la Paix, & de la sureté publique.

Fait à Utrecht le 5. Mars 1712.

P. L. C. de Sinzendorff. C. F. de Consruck,

Demands des Cercles Associez.

LA triste expérience ayant fait connoître que le Roi Très-Chrétien n'a en aucune manière laissé jouir des fruits de la Paix, les Cercles Voisins de la France, depuis la Paix de Munster, mais qu'ils ont été continuellement troublez, soit par des Réunions, en tems de Paix, soit par

par des Hostilitez ouvertes, en tems de Guerre, La seureté desdits Cercles demande particulièrement, que le Roi T. C. restituë, ensemble avec l'indemnisation des dommages causez dans cette Guerre, tout ce qui lui a été cédé par les Cercles & par la Maison d'Autriche, soit par la Paix de Munster, soit par d'autres Traitez consecutifs. Qu'elle restituë de plus ces parties des Duchez de Lorraine & de Bar, qui en ont été détachées, ou par Traité, ou par la supériorité des Armes; avec l'abolition de toute obligation Feodale: De sorte que la Paix à faire serve de Digue à des maux tels que ceux qu'on a déjà soufferts, & ceux qu'on auroit à craindre à l'avenir; & que la tranquillité publique soit rétablie & demeure ferme, entre la France & lesdits Cercles de l'Empire qui en sont voisins. Fait à Utrecht le 5. Mars 1712.

STADIAN.

Demandes Spécifiques du Révérend. & Sérénissime Prince Electeur de Treves, &c.

LE Révérendissime & Sérénissime Electeur de Treves demande, que la Ville de Treves lui soit restituée, & son Fort appelé *St. Martin*, comme aussi la Ville & le Château de *Saarbrug*, dans l'état où ils sont à présent, sans y rien démolir davantage, & sans y détruire aucun Edifice public ou particulier, avec les Canons qui y furent trouvez au tems de la prise. De même, qu'il soit mis pour toujours en possession & dans une entière jouissance, sans aucun trouble ni empêchement à l'avenir de la part de la France, du Village de *Feppin*, & de tous les autres Lieux, Fiefs, Revenus, Droits Ecclésiastiques & Séculiers, que lui même ou les Seigneurs ses Prédecesseurs ont eu ou possédé, ou ont dû avoir ou posséder, tant devant qu'après la Paix de
Mun-

Munster, par raport à l'Archevêché & l'Electorat, & l'Abbaye de *Prumes* : Se reservant à demander & marquer précisément les pertes souffertes à l'occasion de cette Guerre.

De plus, Sa Sérénité Electorale demande, qu'Elle soit rétablie dans la paisible possession du Grand Prieuré de *Castille*, & de l'Abbaye de *Palerme*, & de tous les Revenus & Droits qui en dépendent, avec les fruits & émolumens qu'on lui a injustement retenus durant cette Guerre.

Enfin, le Sérénissime Electeur demande, que suivant la teneur des Traitez, une juste & convenable satisfaction soit donnée à ses Alliez de la part du Roi de France.

Fait à Utrecht le 5. Mars 1712.

Signé, *J. W. V. B. d'Elz.* De *Kaysersfeldt.*

Demandes de Son Altesse Electorale Palatine.

SON Altesse Electorale Palatine, ayant après que les Ministres de Sa Majesté Très-Chrétienne, envoyez aux Conférences de Paix, ont présenté quelques propositions, & que ceux des Alliez ont trouvé à propos que chacun sur cela produise séparément ses Demandes, Son Altesse Electorale fondée là-dessus, souhaite que chaque Allié reçoive une satisfaction équitable & convenable, & demande que S. A. Electorale demeure dans la possession tranquille du Haut-Palatinat, du Comté de Cham, & de toutes leurs appendances & dépendances, de la manière qu'ils lui ont été cédés par droit de Postliminie par feu S. M. Imperiale, du consentement & de l'aprobation de tout le Collège Electoral, & qu'elle puisse jouir tranquillement, en Paix, & sans y être troublée, de tous les Droits, Privilèges, & avantages, ensemble avec la prééminence anciennement attachée à la Dignité Elec-

torale de sa Maison, selon la teneur de l'Investiture, & autres Instrumens obtenus là-dessus. Et que S. M. T. C. lui restituë tous les Lieux, Contrées, Citez, Villes, & Forts, qui lui ont été enlevez & occupez par les Armes de Sadite M. T. C., tant sous prétexte de Domaine directe de Souveraineté, de Confiscation, qu'autrement, & qu'elle lui donne une satisfaction proportionnée de tous les dommages, torts, & immenses Contributions, exigées des Païs de S. A. E. Utrecht le 5. Mars 1713.

Demandes de Son Altesse Sérénissime Monseigneur le Landgrave de Hesse-Cassel.

SON Altesse Sérénissime étant Membre de la grande Alliance, & y étant attachée par d'autres liaisons particulières, Elle n'a rien plus à cœur que de voir, que cette Alliance soit exécutée dans tous ses points & Articles, & que chacun des Hauts Alliez en jouisse de tous les fruits à la Paix générale. C'est en conformité de ceci, que S. A. S. demande;

I. Une satisfaction entière pour tous les Hauts Alliez en général, & pour chacun d'Eux en particulier.

II. Elle demande, la conservation & le rétablissement de la Religion Protestante, selon la Confession d'Augsbourg, dans les Terres appartenantes à l'Empire, sur le pied de la Paix de Westphalie, & que la Clause ajoutée au quatrième Article de la Paix de Ryswyck soit abolie.

III. Elle demande pour sa propre sûreté & satisfaction, de garder pour toujours la Forteresse de Rhinfels, la Ville de S. Goar, le Fort de Katz, & le petit Bailliage qui en dépend; & que le 45. Article de la Paix de Ryswyck, autant qu'il est contraire à cette demande, soit aboli.

IV.

IV. Et comme il est juste que les dommages que lui ont causé cette Guerre soient réparez, & que l'on le rembourse des fraix, où elle l'a engagé, elle demande, qu'on lui en fasse une juste & entière satisfaction & un dédommagement.

V. Que la Sérénissime Maison de Lorraine aie une satisfaction juste & raisonnable.

VI. Que tous les Biens appartenans à la Succession d'Orange, & présentement entre les mains de la France, soient restituez, avec les fruits perçus tant dans la Guerre presente que pendant la Guerre passée, & mis sous l'Administration de L. H. P. à qui elle appartient comme Executeurs du Testament de Sa Majesté le feu Roi de la Grande Bretagne de glorieuse mémoire.

Pour le reste S. A. S. se réserve la faculté & le pouvoir de déclarer, & de déduire à l'avenir plus amplement, tout ce qu'elle croira d'être de la sureté & indemnité, tant de tous les Alliez, Confédérez, & Amis, que d'Elle-même, & de la Sérénissime Maison.

Demands Spécifiques de S. A. l'Evêque & Prince de Munster & de Paderborn.

SON Altesse ayant été obligée de faire des fraix immenses dans cette Guerre entreprise pour la liberté & le salut de toute l'Europe, & de charger ses bons Sujets de Contributions excessives pour y subvenir; & ses Etats ayant outre cela souffert de grands dégâts par les fréquentes marches & passages des Troupes Auxiliaires; S. A. demande, à titre de satisfaction & d'indemnisation, que le Roi Très-Chrétien restituë tous ces fraix & dommages. Et cela avec d'autant plus de raison, que dans un Cas à peu près pareil, les Evêchez de Munster & de Paderborn ont

ont été obligez par la Paix de Westphalie, de payer à titre de satisfaction, une grande somme d'argent comptant aux Alliez de la France d'alors. Utrecht le 5. de Mars 1712.

Demandes spécifiques du Sérénissime Prince de Wirtemberg.

ON demande pour le Sérénissime Prince, & Seigneur, Eberhard Louis Duc de Wirtemberg & Tecke, Comte de Montbeliard, Seigneur de Heidenheim, &c. & sa Sérénissime Maison.

I. Une satisfaction équitable & conforme aux Traitez, pour les fraix & dépenses faits dans cette Guerre, & pour les dommages qui y ont été soufferts, dont on se réserve de produire dans la suite une Déduction plus particulière, comme aussi des moyens de les réparer en quelque manière.

II. Confirmation de la possession déjà obtenüe de cette partie de la Seigneurie de Wiefensteinig, qui est enclavée dans le Duché de Wirtemberg, & appartenoit autrefois à la Maison de Bavière, de la manière qu'elle a été donnée & laissée au Sérénissime Duc.

III. Restitution pleniére de la Principauté de Montbeliard, au Sérénissime Duc & Seigneur Leopold Eberhard, ensemble avec ce qui y appartient, sçavoir du Comté de Horbourg, & les Seigneuries de Reicherwecher, de Granges, de Clerval, & de Passavant, pour relever immédiatement de l'Empire Romain, de même que la Principauté; comme aussi des Baronies libres, & pourvües de toute Jurisdiction Territoriale, d'Hericourt, de Chatelot, de Blamont, & de Hemont. en leur ancien & suldit état immédiat, tant par rapport au Spirituel qu'au Temporel, & dans tous les Droits, Immunitéz, Prérogatives, & Revenus, sans au-
cu-

cune exception de tout ce qui y a appartenu auparavant, ou en quelque manière y a dû appartenir, & avec abolition de tout ce qui a été fait ou prétendu au contraire. De plus une juste satisfaction au susdit Seigneur Duc de la Ville de Neuf Brisac, & de ses Fortifications, comme étant bâtie sur le Territoire de Herbourg. Fait à Utrecht le 5. Mars 1712.

A. G. V. HEESPEN.

Demandes spécifiques de Sa Majesté Britannique, pour ce qui regarde la France.

I. **L**E Roi Très-Chrétien reconnoitra dans les termes les plus précis, & les plus forts, la Succession à la Couronne de la Grande Bretagne, selon qu'elle est limitée par les Actes de Parlement (qui ont été faits durant le Règne du feu Roi Guillaume III. de glorieuse mémoire, & de S. M. qui régné à présent) dans la Ligne Protestante de la Maison de Hanover.

II. Le Roi T. C. promettra en outre, tant pour lui que pour ses Héritiers & Successeurs, de ne reconnoître jamais aucune Personne pour Roi ou Reine de la Grande Bretagne, autre que S. M. qui régné à présent, & ceux ou celles qui lui succéderont, en vertu des susdits Actes de Parlement.

III. Le Roi T. C. s'obligera pareillement de faire sortir tout incontinent du Territoire de la France, la Personne qui prétend à la susdite Couronne de la Grande Bretagne.

IV. Le Roi T. C. promettra pour lui, ses Héritiers & Successeurs, de n'inquiéter jamais ladite Reine de la G. B., ses Héritiers & Successeurs de la susdite Ligne Protestante, dans leur paisible possession de la Couronne de la G. B., & de tout ce qui en dépend; comme aussi de n'ac-

cor-

corder jamais aucune aide ou assistance, soit directement ou indirectement, par Mer ou par Terre, en Argent, Armes, Munitions, Vaisseaux, Matelots, Soldats ou autrement, à aucune Personne ou Personnes, qui voudroient à l'avenir entreprendre, sous quelque prétexte ou pour quelque cause que ce puisse être, de s'oposer à la susdite Succession, ou de favoriser ceux qui s'y opposeroient, soit directement ou indirectement, par une Guerre ouverte, ou en fomentant des séditions & des Conspirations, contre tel Prince ou Princesse qui sera sur le Trône de la Grande Bretagne en vertu des Actes susmentionnez, ou contre Celle ou Celui en faveur de qui la Succession de la Grande Bretagne sera ouverte, conformément aux Actes susdits.

V. Les Plénipotentiaires de France entreront en Négociation dès à présent avec ceux de la Grande Bretagne, pour faire un Traité de Commerce entre les deux Royaumes.

VI. Le Roi T. C. fera démolir toutes les Fortifications de la Ville de Dunkerque, comme aussi combler ledit Port, & ruiner les Ecluses qui servent à le nettoyer; le tout à ses dépens, & dans le tems de deux mois après la signature de la Paix: Et la susdite Majesté sera aussi obligée de ne jamais faire réparer lesdites Fortifications, Port ou Ecluses

VII. S. M. T. C. remettra à S. M. la Reine de la Grande Bretagne, (le jour de l'échange des Ratifications de la Paix à faire) des Actes authentiques & formels de Cession des Isles de S. Christophle & de Terre Neuve, avec la Ville de Plaisance, & les autres Isles situées dans les Mers d'alentour; comme aussi l'Acadie, avec la Ville de Port Royal, autrement apellée Annapolis Royal, & ce qui dépend dudit Pays.

VIII. Le Roi T. C. restituera à la Reine & au Royaume de la Grande Bretagne, la Baye & le Détroit de Hudson, ensemble toutes les Terres, Mers,

Mers, Côtes, Rivières, Places & Forts y appartenans, & consentira que les Limites entre ladite Baye de Hudson, & les Possessions des François sur les Côtes de la Rivière de S. Laurent, soient réglées; & qu'il soit défendu aux Sujets de la Grande Bretagne & de la France, de ne jamais passer lesdites Limites, ni d'aller par Mer ou par Terre des uns aux autres.

IX. Le Roi T. C. fera aussi avoir à la Compagnie Angloise de la Baye de Hudson, un Dédommagement juste & raisonnable de toutes les Pertes que ladite Compagnie a souffertes, par l'Invasion & déprédation faites par les François en tems de Paix, à leurs Colonies, Vaisseaux, Personnes & Effets.

X. Les Sujets de France, Habitans du Canada & autres Lieux, s'abstiendront à l'avenir d'empêcher le Négoce réciproque entre les Sujets de la Grande Bretagne & les Natifs du País de l'Amérique, comme aussi d'inquieter les Cinq Nations ou Cantons Indiens, ou autres qui sont sous l'obéissance ou dans l'amitié de la Grande Bretagne.

XI. S. M. en conformité de ses Alliances, insiste que le Roi T. C. fasse avoir à tous & chacun des Hauts Alliez, une satisfaction juste & raisonnable sur ce qu'ils demandent à la France.

XII. Quoi qu'il soit trouvé convenable que chacun des Hauts Alliez fasse ses propres Demandes; néanmoins, comme les Ministres de S. A. E. de Brunswick-Lunebourg ne sont pas encore arrivez, & pour d'autres considerations, les Plénipotentiaires de S. M. insistent que la France reconnoisse la Dignité Electorale de Sadi-te Altesse, avec tous les Droits & Prerogatives qui y sont attachez.

XIII S M la Reine réserve aux Alliez, dont les Ministres n'ont pas pû venir au Congrès, la faculté de porter aussi ci-après leurs Préentions & Demandes; & elles doivent être reçûes &

considérées, tout de même que si elles étoient présentées maintenant, l'intention de S. M. étant qu'on y ait les mêmes égards, pour leur donner une juste satisfaction.

XIV. La Reine demande aussi, que pour mieux conserver la Tranquillité dans l'Empire, la Clause ajoutée au IV. Article du Traité de Ryswick soit abolie; & que la France ne s'oppose en aucune manière à ce que dans l'Empire toutes les affaires de Religion soient réglées conformément aux Traitez de Westphalie. Ce que S. M. se trouve obligée de demander en faveur des Protestans Reformez en France, de ceux qui sont mis ou condamnés aux Galères, détenus dans les Prisons, ou autres lieux, ou qui se sont réfugiés, sera expliqué dans la suite de la Négociation, de concert avec ceux qui y prennent part.

XV. S. M. demande en outre, que le Roi T. C. fasse faire bonne & prompte justice à la Maison d'Hamilton pour le Duché de Châtelleraut, & au Colonel Charles Douglas pour les Terres qui lui ont été ôtées par la France, & autres de ses Sujets.

XVI. S. M. demande de plus, que la France fasse avoir à ses Amis qui seront nommez dans la suite de la Négociation, une satisfaction juste & équitable pour les Pertes, & Dommages qu'ils ont soufferts par la France, comme aussi le Rétablissement des Libertez & Privilèges qu'ils ont droit de prétendre.

*Demands spécifiques du Sérénissime &
Très-Puissant Roi de Portugal.*

SA Sacrée Majesté le Roi de Portugal, estimant qu'il ne seroit pas assez pourvu aux intérêts de son Royaume, à moins que tous les Etats dont étoit autrefois composée la Monarchie

chie d'Espagne, sous le Roi Catholique Charles II., ne soient rendus à la Maison d'Autriche. Demande.

I. Que toute la Monarchie d'Espagne y compris les Indes Occidentales, soit renduë au Sérénissime & Très-Puissant Prince Charles VI. Empereur des Romains, excepté les Villes, Forts, & Droits, tant en Europe qu'en Amérique, qui ont été cedez & donnez en perpetuité à Sa Sacrée Majesté Portugaise, par les Traitez faits entre le Sérénissime & Très-Puissant Prince Leopold Empereur des Romains, & le Sérénissime & Très-Puissant Prince Pierre II., & les autres Alliez; à la reserve aussi de ce qui a été promis aux autres Alliez,

II. Que la France cede à Sa Majesté Portugaise & à ses Successeurs tout le droit qu'elle prétend avoir sur les Contrées vers le Cap Boreal, nommé communément Cap du Nord, faisant partie du Pais de Maranon, situé entre la Rivière des Amazones, & celle de Vincent Pison, sans égard à tout Traité provisionel ou décisif, fait sur la possession & le droit desdites Contrées. Qu'elle cede aussi tout autre droit qu'elle prétend sur aucun autre Etat de la Monarchie Portugaise.

III. Sa Majesté Portugaise se reserve aussi le droit d'une plus ample explication des susdites demandes, dans la suite de ces Conférences.

IV. Elle insiste aussi que la France donne une Satisfaction juste & équitable à tous les Alliez sur leurs demandes, en conséquence de leurs Traitez.

V. Et enfin qu'Elle donne une juste & équitable satisfaction aux Amis de Sa Majesté, à nommer dans la suite des Négociations, pour les pertes & dommages qui leur ont été causées par la France. Fait à Utrecht le 5, Mars 1712.

*Demandes Spécifiques de Sa Majesté le Roi
de Prusse.*

I. SA Majesté le Roi de Prusse sera reconnu en cette qualité, sans restriction ni condition

II. Sadite Majesté sera reconnue pour Prince Souverain, naturel & légitime de la Ville & Principauté d'Orange, & lui sera restitué cette Ville & Principauté, avec tous ses Droits, Apartenances & Dépendances d'icelle, en qualité de Successeur légitime de la Maison de Châlon-Orange.

III. Seront restitués à S. M. Prussienne, en vertu des mêmes Droits successifs & autres, tous les Biens des Maisons de Châlon-Orange & Châtel-Belin, situés en Franche Comté, Bourgogne, & autres Provinces qui sont sous la Domination de la France, conformément aux Traitez de Paix, dans lesquels les Princes d'Orange sont intervenus avec les Rois de France & d'Espagne, au dernier desquels S. M. Prussienne a succédé, ensemble tous les Droits, Apartenances & Dépendances, avec les Fruits, Rentes, & Revenus de ladite Principauté, & des autres Biens situés en Franche-Comté & ailleurs, sous la Domination de la France, perçus depuis la mort de feu S. M. Britannique.

IV. Que Sadite M. P. sera aussi reconnue pour légitime Prince Souverain des Comtez de Neuchâtel & Valengin, avec tous leurs Droits, Apartenances & Dépendances, en vertu de la Sentence des 3. Etats du 3. Novembre 1707., & ledit Pais de Neuchâtel & Valengin, sera toujours & à tous égards reconnu & réputé Membre du Louable Corps Helvétique.

V. Que tous les Arrêts, Jugemens, Déclarations, Actes d'échange, & autres, de quelle
natu-

nature qu'ils puissent être, contraires à la Souveraineté & Propriété des Principautés d'Orange, Neuchâtel, & Valengin, ensemble des Biens des Successeurs de Châlon & de Châtel-Bélin, où qu'ils soient situés, seront entièrement révoquez, annulés, cassés, & anéantis.

VI. Que les Atrêts, Ordonnances, & Jugemens rendus contre les Protestans d'Orange fors de l'an 1703. & depuis, seront pareillement révoquez, annulés, & anéantis.

VII. Que la Suisse, leurs Alliez & Conféderez, & particulièrement les Cantons de Zurich, Berne, Glaris, Bâle, Schafhouse, & Appenzel, la Souveraineté & la Ville de Neuchâtel & Valengin, la Ville de Genève, celle de St. Gal, Mulhouse, & Bienne, avec toutes leurs Appartenances & Dépendances, seront compris dans le Traité comme une condition de la Paix, sans que l'on puisse attaquer aucune partie du Louable Corps Helvétique, & particulièrement celles des Louables Cantons Réformez & de leurs Conféderez, n'en troubler la tranquillité, sous aucun prétexte, quel qu'il puisse être.

VIII. Il sera uni à l'Etat de Neuchâtel, en toute Souveraineté, la petite partie ou lisière de la Franche-Comté, qui est en deçà de la Rivière de Doux, y compris le Château de Joux & ses Dépendances, & cela en dédommagement des dégâts causez à S. M. en differens endroits de ses Biens, Etats, & Provinces.

IX. Les Sujets de S. M. jouiront par tout de tous les avantages pour le Commerce, dont jouiront les Sujets de S. M. la Reine de la G. B. & de L. H. P., sans que lesdits Sujets soient tenus de payer de plus grands ou autres Droits, Charges, Gabelles, ou Impositions quelconques, sur leurs Personnes, Biens, Dentrées, Navires d'iceux, ou Frêts, directement ou indirectement; que ceux qui seront payez par les Sujets desdites Puissances.

X. La Ville de Gueldres avec le Canton de cette Province, & la Ville du Pais d'Erekelens, que S. M. P. possède, lui seront laissées en pleine Souveraineté & Propriété, comme prises sur la France par les Armes de S. M., & pour d'autres prétentions considérables sur lesquelles S. M. n'a pas été satisfaite encore par l'Espagne.

XI. Comme plusieurs François de la Religion Réformée ayant été obligez de quitter la France, se sont réfugiés sous l'obéissance de S. M., & sont-devenus les Sujets par Droit de Naturalisation, Bourgeoisie ou autre, & qu'entre ces Réfugiés quelques-uns ont laissé en France leurs Maris, Femmes, Enfans, Peres, Meres, & autres proches Parens, & que plusieurs y ont aussi laissé leurs Biens, ou en ont acquis depuis par succession, héredité ou autrement, sans avoir pu les retirer & en jouir; S. M., en conséquence de la Protection qu'Elle doit à ses Sujets, demande:

1. Qu'il soit permis à ces Maris, Femmes, Enfans, Peres, Meres, ou autres proches Parens d'édits Réfugiés, de sortir librement de France, & de venir rejoindre leurs Maris, Femmes, Enfans, Peres, Meres, ou autres proches Parens, établis sous l'obéissance de S. M. 2. La restitution de tous les Biens, Meubles & immeubles, appartenans de droit, tant auxdits Réfugiés, qu'à leurs Descendans nez sous l'obéissance de S. M. ou à leurs Héritiers, qui y sont. 3. Que lesdits Réfugiés & leurs Descendans nez Sujets de S. M., soient considerez & réputez en toute manière, comme de véritables Sujets de S. M.; & qu'ainsi ils jouissent, tant en France, que dans toute l'étendue de sa Domination, de tous les Droits, Privilèges, Franchises, Immunités, Libertés, & Avantages, dont les autres Sujets du Roi doivent jouir, sans aucune exception ni réserve.

S. M. souhaite de plus, qu'il plaise à S. M. F.

C.

C. d'accorder, en considération de l'amitié qui doit être rétablie par la Paix, la Liberté de Conscience à ceux de la Religion Réformée qui résideront en France, comme aussi de faire élargir & remettre en liberté tous ceux qui, à cause de la Religion Réformée, sont détenus dans les Prisons, Convents, Galères, ou autres lieux.

XII. La Clause du quatrième Article de la Paix de Ryswick sera abolie; & les affaires de Religion dans l'Empire, & particulièrement dans les lieux rendus par la Paix de Ryswick, & à rendre par la Paix à faire, seront remises dans l'Etat où elles doivent être selon la disposition de la Paix de Westphalie.

XIII Un ou plusieurs Articles seront faits de ce que dessus, avec les Clauses nécessaires pour l'explication ou sûreté de ce qui sera convenu.

XIV. Les Hauts Alliez de S. M. auront satisfaction en conformité de leurs Alliances.

XV. Ses Amis, qui seront mentionnez dans la suite de la Négociation, auront une satisfaction juste & raisonnable pour les pertes & dommages qu'ils ont soufferts par la France, comme aussi le rétablissement des Libertez & Privilèges qu'ils ont droit de prétendre.

XVI. Sa M. se réserve le droit & la faculté de faire encore d'autres Demandes, selon que le cours de la Négociation pour la Paix générale le demandera.

Fait à Utrecht le 9. de Mars 1712.

O. M. C. de Dombes. E. C. de Metternich.

*Demandes de Son Altesse Royale de Savoie,
pour la Paix générale à faire.*

LA juste satisfaction de S. A. R. de Savoie ne pouvant mieux être réglée que par ses Traitez d'Alliance, & par une raisonnable sûreté de

ses Etats. Sa dite A. R. demande.

Que dans le Traité de Paix à faire, le droit notoire & incontestable qui appartient à S. A. R., & qui a été déclaré par le Testament de Philippe IV. Roi d'Espagne, à la Succession de la Monarchie d'Espagne; immédiatement après la Très Auguste Maison d'Autriche, soit maintenu dans son entier, sans y donner aucune atteinte; & qu'aucun Prince tiers préféablement à Sa dite A. R. ne soit introduit, ni établi dans aucun des Etats de ladite Monarchie d'Espagne.

Que Sa dite A. R. soit immédiatement remise en possession du Duché de Savoie & des Provinces en dépendantes, du Comté de Nice & de ses Dépendances, & de tous les Lieux & Pays qui appartiennent à Sa dite A. R., & que les Armes de S. M. T. C. auront occupez pendant le cours de cette Guerre, sans aucune réserve.

Que S. M. T. C. se départira en faveur de S. A. R., & lui cede tous les Droits de propriété & de Souveraineté sur les Forts d'Exilles & de Fenestrelles, & sur toutes les Vallées en delà du Mont-Genève, & autres Alpes, y compris la Vallée de Château Dauphin, & que pour former la Barrière des Etats de Sa dite A. R., laquelle la recevra en même tems pour dédommagement des Places de ses Etats qui ont été démolies, S. M. T. C. lui cede. Du côté de Piémont, les Fortresses de Mont-Dauphin, & de Briançon avec le Briançonnois, & la Vallée de Quicrasc: Du côté de la Savoie, le Lieu de Barreaux avec son Fort & Territoire; & le peu de Terres d'icelui, jusqu'à celles des Confins de Savoie d'un côté de la Rivière d'Isère, & de l'autre côté Goncelin; & tirant de là une Ligne jusqu'au Col de Vaugiani, avec ce qui sera entre ladite Ligne & la Rochette, & autres Terres de Savoie, ensemble les Terres, Lieux, & Villages, qui sont en delà du Rhône du côté de Savoie; l'usage du Rhône restant commun entre le Roi de France

France & le Duc de Savoye , depuis Geneve jusqu'à St. Genis d'Aoste , icelui inclus... Et du côté de Nice , le Fort de Monaco ; le Roi T. C. restant chargé d'indemniser le Prince de ce nom.

Les Cessions faites par l'Empereur Leopold de glorieuse mémoire à S. A. R. , par leur Traité d'Alliance & Articles Secrets d'icelui du 8 Novembre 1703. , resteront dans leur force & stables. & auront leur entier effet ; & à ce sujet S. M. T. C. les reconnoitra pour telles , & n'y contreviendra directement ni indirectement , dans aucun tems , & pour quelle raison que ce soit , & n'empêchera par voye de droit ni de fait , que Sadite A. R. ne jouisse de tous les Pais , Etats , Places , Terres , Droits , & exercices d'iceux , qui sont compris dans lesdites Cessions.

Qu'il sera loisible à S. A. R. de faire telles Fortifications qu'Elle trouvera les plus convenables dans tous les Lieux qui lui ont été acquis par ses précédens Traitez.

Que le Prince de Monaco reconnoitra en S. A. R. la supériorité & direct Domain des Lieux de Menton & de Roccabruna , & prendra les Investitures d'Elle , comme ont fait ses Prédécesseurs.

Que le Commerce de France en Italie , & *vice versa* , se fera comme il est porté par l'Article six du Traité de Turin , & les Lettres & Malles des ordinaires continueront d'être envoyées par la même route ; observant à cet égard ce que l'on a pratiqué en France pour les Malles d'Italie en Espagne , & *vice versa* , du tems de Charles II. Roi d'Espagne , sans que les routes puissent être détournées. Les Bâtimens François payeront l'ancien Dace , communément apellé Droit de Ville-France , conformément à ce qui se pratiquoit du tems des Précédents Ducs de Savoye , sans qu'il y puisse être fait à l'avenir aucune opposition de la part du Roi T. C. , ni de ses Sujets.

Que S. A. R. pourra vendre librement la Baronic des Effres, & autres Biens & Effers qu'Elle en a en France, sans qu'il soit formé aucun empêchement de la part de S. M., laquelle se départera en faveur de S. A. R. & de ses Successeurs, ou de leurs Acquéreurs, de tout Droit qu'Elle pourroit prétendre à l'avenir sur des Terres qui sont en Bugey, & qui appartiennent de présent à Sadite A. R., à laquelle au besoin le Roi T. C. cèdera la propriété révocable pour Elle & ses Successeurs Ducs de Savoie, ou leurs Acquéreurs.

Le Traité de Turin de 1696 sera gardé & observé ponctuellement dans ce à quoi il n'est déroge par le présent.

Sadite A. R. se réserve d'expliquer & spécifier plus amplement les susdites Demandes, & de les augmenter selon que la Négociation lui en donnera lieu, & qu'il lui semblera convenir & raisonnable.

Sadite A. R. insiste en outre à ce que, suivant les Traitez d'Alliance, tous les Hauts Alliés, & chacun d'eux, trouvent & ayent leur satisfaction, & que les Traitez de Paix qu'ils feront avec la France seront rapellez, & respectivement stipulez dans ceux que les autres Hauts Alliés feront avec S. M. T. C., comme s'ils y étoient inferez de mot à mot; réservant aux Alliés absens; & dont les Ministres n'ont pas encore pu venir, de faire leurs demandes.

Elle demande de plus, que la France fasse avoir à ses Amis & Sujets, qui seront nommez dans la suite de la Négociation, une satisfaction pour les pertes & dommages que la France leur a faits & causez; & sur les Demandes qu'ils ont droit de faire.

Fait à Utrecht ce 5. Mars 1712.

Signé,

Le Comte de Marffy. Le Marq. de Bourg. Mellaredo

Demande

Demandes Spécifiques de L. H. P. les Seigneurs Etats Généraux des Provinces Unies, &c.

Lesdits Seigneurs Etats demandent: I. Que S. M. Très Chrétienne, tant pour Elle-même que pour le Prince ou les Princes ses Alliez, & tous autres qui pourroient prétendre, renoncassent & fussent renoncés, dans les termes les plus fous & les plus simples, à tout le Droit qu'Elle ou le Prince ou Princes ses Alliez, ou autres, pourroient prétendre sur les Pays-Bas Espagnols, tels que le feu Roi Catholique Charles II. les a possédés ou dû posséder, conformément au Traité de Ryfwick: Et parce que le Duché, Ville & Forteresse de Luxembourg, avec le Comté de Chimay, le Comté, Ville & Château de Namur, comme aussi les Villes de Chastleroi & de Nieuport, sont encore au pouvoir de la France ou de ses Alliez; S. M. T. C. fassent en sorte que ce Duché, Comté, Villes & Forteresses, avec toutes leurs Appartenances & Dépendances, & tout ce qui outre cela pourroit encore appartenir auxdits Pays-Bas Espagnols, définis comme ci-dessus, en l'état auquel le tout se trouve à présent, avec les Fortifications, comme aussi avec le Canon, Artillerie & Munitions de guerre qui s'y trouvent actuellement, & avec tous les Papiers, Lettres, Documents & Archives qui concernent lesdits Pays-Bas Espagnols, ou quelque partie d'iceux, seront immédiatement après la Paix, & au plus tard en 15. jours après l'échange des Ratifications, mis entre les mains desdits Seigneurs Etats, pour les rendre, avec le reste des Pays-Bas Espagnols déjà reconquis, à S. M. Imperiale & Catholique, sur ce que lesdits Seigneurs Etats seront convenus avec Elle de la manière dont les-

dit^s Pais-Bas Espagnols leur serviront de Barrière & de Sûreté, & aussi-tôt-que S. M. I. & C. en conformité du Traité de Munster, leur aura aussi cédé en toute propriété & Souveraineté le haut Quartier de Gueldre, moyennant l'Equivalent dont on sera convenu.

I. Que les Villes & Places de Menin avec sa Verge, Lille avec sa Citadelle, Doulay avec le Fort de Scarpe & Orchies, & toute la Châtellenie de Lille, avec les Gouvernances & Bailliages respectivement, y compris aussi le Pais de la Lœu & le Bourg de la Gorgue, Tournay avec sa Citadelle & le Tournesis, Aire avec son Bailliage ou Gouvernance, & le Fort-François, Théroüane, Lillers avec son Bailliage, S. Venant avec sa Dépendance, Béthune avec sa Gouvernance ou Bailliage, & Bouchain avec sa Dépendance, demeureront auxdits Seigneurs Etats, avec toute l'étendue de leurs Verges, Châtellenies, Territoires, Gouvernances, Bailliages, Apartenances & Dépendances, Annexes & Enclavemens, sans en rien excepter; le tout de la même manière que le Roi T. C. a possédé toutes lesdites Villes, Places, Forts & Pais, avec toutes leurs Apartenances & Dépendances, Annexes & Enclavemens, avant la présente Guerre: Et que le Roi T. C., tant pour lui que pour les Princes ses Héritiers & Successeurs nez & à naître, renoncera en faveur desdits Seigneurs Etats, dans les termes les plus forts & les plus amples, à toutes ses Prétentions sur lesdites Villes, Places, Verges, Châtellenies, Territoires, Gouvernances, Bailliages, & toutes leurs Dépendances, Apartenances, Annexes & Enclavemens.

III. Que S. M. T. C., tant pour Elle-même que pour les Princes ses Héritiers & Successeurs nez & à naître, cédera par le Traité de Paix à faire, dans les termes les plus forts & les plus amples, & fera immédiatement après la Paix,

&

& au plus tard en 15. jours après l'échange des Ratifications, évacuer & remettre auxdits Seigneurs Etats, Furnes & Furner-Ambacht, y compris les 8. Paroisses & le Fort de Knoke, les Villes de I.oo & Dixmuyden avec leurs Dépendances, Ipres avec sa Châtellenie & Dépendance, les Villes & Châtellenies de Bailleul, ou Bail Merville, Warneton, Commines, Warwick, Poperingen, Cassel, & ce qui dépend des lieux ci-dessus exprimez, Valenciennes avec sa Prévôté, Condé & Maubeuge avec sa Prévôté; le tout avec toutes leurs Dépendances, Apartenances, Annexes & Enclavemens, sans rien excepter, de la même manière que le Roi T. C. possède maintenant toutes ces Villes, Places, Forts & Pais, avec toutes leurs Apartenances, Dépendances, Annexes & Enclavemens, & avec les Fortifications comme elles sont à présent; comme aussi avec le Canon, Artillerie & Munitions de guerre qui s'y trouvent actuellement, & avec tous les Papiers, Lettres, Archives & Documens qui concernent lesdites Villes, Forts & Places, Apartenances & Dépendances. Permis toujours auxdits Seigneurs Etats de convenir, (aussi bien sur lesdits Pais-Bas Espagnols, que sur lesdites Villes & Places qu'ils retiendront, & sur les autres qu'ils demandent encore à la France pour leur Sûreté,) avec S. M. I. & C. & ses Successeurs dans les Pais-Bas Espagnols, & de faire là-dessus telles Conventions avec S. M. I. & C. ou ses Successeurs, que lesdits Seigneurs Etats trouveront à propos: Bien entendu qu'aucune Province, Ville, Fort ou Place desdits Pais-Bas Espagnols, ni de ceux qui seront cédés par le Roi T. C., ne pourra jamais être cédée, transportée, ni donnée, ni échoir à la Couronne de France, ni à aucun Prince ou Princesse de la Maison ou Ligne de France, soit en vertu de quelque Don, Vente, Echange, Conyention

Matrimoniale, Succession par Testament ou *ab intestato*, ou sous quelque autre Titre que ce puisse être, ni être mise, de quelque maniere que ce soit, au pouvois ou sous l'autorité du Roi T. C., ni de quelque Prince ou Princesse de la Maison ou Ligne de France.

IV. Que S. M. T. C. ne s'opposera en aucune maniere à ce que les Garnisons, qui se trouvent ou se trouveront ei après de la part desdits Seigneurs États dans la Ville, Château & Fort de Huy, la Citadelle de Liège, & dans la Ville de Bonn, y restent jusqu'à ce qu'on en soit convenu autrement avec l'Empereur & l'Empire.

V. Que S. M. T. C. accordera auxdits Seigneurs États & à leurs Sujets, tous les avantages de Commerce & de Navigation contenus dans les Traitez de Paix & de Commerce de Ryswyck, & par conséquent aussi l'exemption de l'Imposition de 50. sols par Tonneau sur les Navires Etrangers, ainsi que cette Exemption a été expliquée par l'Article séparé dudit Traité de Commerce. Que de plus, S. M. T. C. leur accordera absolument & positivement le Tarif de l'an 1664., sans exception d'aucune espece de Marchandises, ou autres exceptions, & sans qu'aucun Tarif, Edit, Déclaration, Ordonnance, ou Arrêt postérieur, puisse avoir lieu à leur égard; mais que tous les Tarifs, Edits, Déclarations, Ordonnances & Arrêts postérieurs, & tous autres Grieffs introduits depuis l'année 1664. au préjudice du Commerce & de la Navigation des Sujets de l'Etat, comme aussi le Tarif arrêté le 29^e Mai 1699. entre les Commissaires de la France & de l'Etat, seront abrogés, cassés & annulés à leur égard, & qu'il ne sera aussi rien changé à leur égard de tout ceci pour l'avenir, directement ni indirectement, ni sous quelque nom ou prétexte que ce puisse être.

VI. Comme plusieurs François de la Religion.

Ré-

Réformée ayant été obligez de quitter la France, se sont réfugiés sous l'obéissance des Seigneurs Etats Généraux, & sont devenus leurs Sujets par droit de Naturalisation, Bourgeoisie ou autrement, & qu'entre ces Réfugiés quelques-uns ont laissé en France leurs Maris, Femmes, Enfants, Peres, Meres, ou autres proches Parens, & que plusieurs y ont laissé leurs Biens, ou y en ont acquis depuis par succession, hérité, ou autrement, sans avoir pu les retirer & en jouir, les Seigneurs Etats Généraux, en conséquence de la Protection qu'ils donnent à leurs Sujets, demandent :

1. Qu'il soit permis à ces Maris, Femmes, Enfants, Peres, Meres, ou autres proches Parens desdits Réfugiés, De sortir librement de France, & de venir rejoindre leurs Maris, Femmes, Enfants, Peres, Meres, ou autres proches Parens établis sous l'obéissance desdits Seigneurs Etats Généraux. 2. La Restitution de tous les Biens meubles & immeubles, appartenans de Droit tant auxdits Réfugiés qu'à leurs Descendans nez Sujets de l'Etat, ou à leurs Héritiers qui y sont. 3. Que tant lesdits Réfugiés, que leurs Descendans nez Sujets de l'Etat, soient considérez & réputé en toute manière, comme de véritables Sujets de l'Etat, & ainsi qu'ils jouissent, tant en France que dans toute l'étendue de sa Domination, de tous les Droits, Privilèges, Franchises, Immunités, Libertés & Avantages dont les autres Sujets de l'Etat doivent jouir, en vertu des Traitez de Paix & de Commerce, sans aucune exception ni réserve.

Les Seigneurs Etats souhaitent de plus, qu'il plaise à S. M. T. C. d'accorder, en considération de l'amitié qui doit être rétablie par la Paix, la Liberté de Conscience à ceux de la Religion Réformée qui resteront en France; comme aussi de faire élargir & remettre en liberté tous ceux qui,

à

à cause de la Religion Réformée, sont détenus dans les Prisons, Couvens, Galères & autres lieux.

VII. Que S. M. T. C. rendra aussi, immédiatement après la Paix, auxdits Seigneurs Etats Généraux, en qualité d'Executeurs des Testaments du feu Roi de la Grande Bretagne & du feu Prince Federic Henri, la Principauté d'Orange, & tous les autres Biens & Terres qui ont appartenu audit Roi de la Grande Bretagne, & qui sont situez dans la France ou autres Pais sous la Domination du Roi T. C., le tout avec les Revenus perçûs ou échûs, & avec tous les Droits, Actions, Privilèges, Ulances & Prérrogatives, au même état & en la même maniere dont ledit Roi de la Grande Bretagne en a jouï ou dû jouïr avant la presente Guerre, pour être ensuite par lesdits Seigneurs Etats restituez à Celui ou Ceux qui aura ou auront droit.

VIII. Que S. M. T. C. fera raser toutes les Fortifications de la Ville de Dunkerque, de tous les Forts, du Port, des Risbancs, & ce qui en pourroit dépendre, sans aucune exception, comme aussi combler ledit Port; le tout à ses dépens, & sans aucun Equivalent: En sorte que la moitié desdites Fortifications soit rasée, & la moitié du Port comblee, dans l'espace de deux mois après l'échange des Ratifications; & l'autre moitié desdites Fortifications, & de ce qui restera pour combler tout-à-fait ledit Port, dans l'espace de deux autres mois; sans qu'il soit jamais permis de rétablir lesdites Fortifications, ni de rendre ce Port navigable directement ni indirectement.

IX. Comme la clause ajoutée à la fin du IV. Article du Traité de Ryswick, fait entre l'Empereur & l'Empire d'une part, & le Roi T. C. de l'autre (portant que la Religion Catholique Romaine demeure dans les lieux restituez) a été une contravention manifeste aux Traitez de West-

Westphalie, & en a déjà causé d'autres, les
 quelles ont troublé le repos de l'Empire, &
 qu'il n'y a pas moyen d'y bien conserver la tran-
 quillité, à moins que les affaires Ecclesiastiques
 n'y soient rétablies & maintenues ensuite sur le
 pié desdits Traitez: les Seigneurs Etats,
 extrêmement intéressés en ce que le repos pu-
 blic, (après qu'il sera aussi rétabli dans l'Em-
 pire par une bonne Paix,) n'y soit point troublé
 par aucune raison quelle qu'elle puisse être, de-
 mandent au Roi T. C., qu'il consente, autant
 que cela le regarde, que cette Clause soit abolie
 dans le Traité de Paix à faire, & par conséquent
 que S. M. T. C. ne s'oposera en aucune manière
 à ce que dans les Païs, Villes & autres lieux dé-
 ja restitués, & qu'elle restituera encore à l'Em-
 pereur & l'Empire, les affaires Ecclesiastiques
 soient entièrement remises & demeurent ensuite
 dans l'état où elles doivent être, selon lesdits
 Traitez de Westphalie.

Lesdits Seigneurs Etats demandent outre ce
 que dessus la satisfaction de Leurs Hauts Alliez
 & de chacun d'eux, conformément aux Trai-
 tez & Alliances mutuelles, faites à l'occasion
 de cette Guerre, & cela d'une manière, qu'en
 vertu des mêmes Traitez, les Seigneurs Etats
 obtiennent aussi la seureté de leur République
 & l'intérêt de leur Commerce.

Se reservans d'ailleurs la faculté d'éclaircir,
 d'expliquer, & d'augmenter, le contenu de ces
 Articles, comme ils le trouveront bon dans le
 cours de cette Négociation: Comme lesdits Sei-
 gneurs Etats réservent aussi à ceux de Leurs
 Hauts Alliez, dont les Ministres Plénipoten-
 tiaires n'ont pû encore se rendre ici au Congrès,
 la faculté de faire & d'y delivrer leurs demandes,
 & qu'elles soient reçues & considérées de même
 que si elles auroient été présentées maintenant.

L. H. P. réservent en outre la faculté d'ap-
 puyer & seconder pendant ledit cours de cette
 Né-

Négociation les autres demandes & Intérêts de leurs Alliez, comme aussi les intérêts des Rois, Princes, & États, leurs Amis & ceux de leurs propres Sujets.

Mémoire touchant les Intérêts de Son Altesse Royale Monseigneur le Duc de Lorraine & de Bar, à la Paix future.

QUOI que M. le Duc de Lorraine ne soit pas partie Belligérante, ni Confédérée avec aucune des Puissances qui sont en Guerre; néanmoins, il est devenu par le fait de ces mêmes Puissances, partie nécessaire & intéressée aux décisions de la Paix future.

Les Hauts Alliez ont disposé, pour les intérêts de leur Cause commune, d'un Etat qui devoit appartenir un jour à M. le Duc de Lorraine à titre successif, & qui lui est dévolu depuis: Et la Couronne de France s'est emparée, à l'occasion de la présente Guerre, de diverses parties de ceux de S. A. R., qu'elle occupe encore présentement. Ainsi M. le Duc de Lorraine espère de la justice des uns & des autres, l'Indemnité de la perte du premier, & la Restitution de ce qui regarde les autres.

En ce qui concerne le Hauts Alliez, par le Traité du 8. Novembre 1703. fait à Turin, l'Empereur Leopold de glorieuse mémoire céda à M. le Duc de Savoye, pour l'attirer dans la Grande Alliance, le Duché de Montferrat, qui étoit possédé pour lors par le dernier Duc de Mantouë; se chargeant par une Clause expresse, d'indemniser ceux qui pour lors, ou pour l'avenir, formeroient des prétentions sur ce Duché.

Ce Traité fut aussi tôt ratifié par Sa Majesté la Reine de la Grande Bretagne, & par leurs Hauts Puissances les Seigneurs Etats Généraux;

mis

mais comme il fut tenu secret, M. le Duc de Lorraine n'en eut connoissance qu'en l'année 1707. en laquelle il fit ses très-humbles Remontrances à l'Empereur Joseph aussi de glorieuse mémoire, qui avoit succédé à l'Empire, pour le supplier de ne point permettre qu'il fut dépoüillé sans son fait d'une Principauté, que l'ordre légitime des Successions lui assuroit après la mort du Duc de Mantouë. qui vivoit enoëre pour lors; En tous cas, qu'il plût à Sa Majesté de suspendre l'Investiture, qui avoit été promise à M. le Duc de Savoye, jusqu'à la désignation, & mise en possession d'un Equivalent proportionné à la valeur du Duché de Montferrat, au profit de M. le Duc de Lorraine.

Sa Majesté Impériale touchée de l'équité de cette Remontrance, lui accorda un Décret d'assurance de cet Equivalent, qui fut expédié le 30. de Novembre 1707. L'année suivante 1708., l'Investiture du Montferrat fut délivrée à M. le Duc de Savoye, 4. jours après la mort de M. le Duc de Mantouë.

M. le Duc de Lorraine renouvela ses instances pour son Indemnité, tant envers Sa Majesté le Roi de la Grande Bretagne, qu'envers Sa Majesté le Roi Charles III., & les Seigneurs Etats Généraux: Et toutes ces Puissances, attentives à la justice de cette représentation, ont accordé de pareils Décrets d'assurance pour l'Equivalent du Montferrat.

Des engagements si solennels contractez par ces Augustes Puissances, si religieuses dans l'observation de leurs promesses, ne permettent pas de douter, que M. le Duc de Lorraine n'obtienne une entière satisfaction pour le Duché de Montferrat, tant pour le Fond, que pour les Non-jouissances.

A l'égard de la Couronne de France, l'intérêt de M. le Duc de Lorraine se réduit à 2. objets principaux.

Le

Le premier, est de rentrer dans les Lieux & Places de Lorraine que la France a occupées à l'occasion de la présente Guerre pour sa convenance particulière, & d'y rentrer avec les satisfactions qui lui sont légitimement dûes à cet égard.

Le second, de recouvrer la possession des Lieux & Places qui devoient lui être rendues par le Traité de Ryswick, & que la France a trouvé à propos de retenir, nonobstant les Requisitions respectueuses & réitérées que M. le Duc de Lorraine a fait faire pendant plusieurs années à la Cour de France.

Quant au premier, comme la France s'est emparée depuis dix années & plus de la Ville de Nanci, Capitale de Lorraine, y a mis Garnison & Etat Major, & a réduit M. le Duc de Lorraine de se retirer dans une petite Ville ouverte de ses Etats, où il a fait son séjour depuis ce tems-là, il est juste que la Ville de Nanci soit évacuée & rendue à M. le Duc de Lorraine, qui demande seulement pour son indemnité de cette occupation, & pour prévenir de semblables inconveniens, auxquels il pourroit être exposé à l'avenir, qu'il lui soit permis de faire rétablir à ses fraix les Fortifications de la Ville de Nanci, ainsi qu'il jugera à propos.

2. La France s'étant emparée des Places de Bitch & de Hombourg, qu'elle a fait fortifier, comme aussi de celles de Sarguemine, Saralbe, & Boulay; M. le Duc de Lorraine demande, que ces Places lui soient rendues en l'état qu'elles sont, de même que tous les autres Postes de ses Etats qui ont été occupez par la France pendant le cours de cette Guerre.

3. La Principauté Souveraine d'Arches, & Charleville, ayant été dévoluë par le décès du dernier Duc de Mantoue à M. le Duc de Lorraine, comme à son Héritier & Successeur plus proche & immédiat, il en fit prendre possession en

en son Nom aussi-tôt après, du consentement des Etats de cette Principauté, qui le reconnurent en cette qualité, & lui prêtèrent Serment de fidélité; mais il en fut incontinent après dépossédé par la France, qui annulla ce Serment de fidélité, & fit défense aux Peuples de reconnoître autre Souveraineté que la sienne. M. le Duc de Lorraine demande, que cette Souveraineté lui soit renduë & restituée, avec les fruits depuis le décès du dernier Duc de Mantouë.

Quant au second, la France a retenu, & s'est conservé la Possession de la Ville de S. Hypolite, située sur la Frontière d'Alsace, quoi qu'elle dût être renduë à M. le Duc de Lorraine suivant l'Article 28. du Traité de Ryswick, portant, *que toutes les Places dont Charles IV. Grand Oncle de M. le Duc de Lorraine, étoit en possession en l'année 1670., lui seroient renduës par la France.* Il demande en conséquence, que cette Place, qui se trouve dans le même cas, lui soit renduë avec restitution des Fruits depuis le jour dudit Traité.

En second lieu, la France étant obligée par l'Article 33. du même Traité de rendre à M. le Duc de Lorraine une Préfecture de la même valeur & étenduë que celle de Longwi, dont elle voulut se retenir & conserver la propriété par le même Traité, elle n'a point satisfait à cet Article, & a retenu depuis ce temps l'échange & le contr'échange. M. le Duc de Lorraine demande, que faute par la Couronne de France d'avoir voulu lui rendre jusqu'à présent une Préfecture de même valeur & étenduë que celle de Longwi, comme elle s'y est engagée par ledit Traité, nonobstant les requisitions les plus soumises qui lui ont été faites à cet effet de sa part depuis quinze années, ladite Ville & Préfecture de Longwi lui soit renduë & restituée *in statu quo*, avec les Vivres, Artillerie, & Munitions qui sont dans la Place; au moyen de quoi la
France

France demeurera déchargée dudit équivalent, comme aussi de la restitution des fruits qui se montent à plus de douze cens mille livres.

Il y a d'autres difficultez anciennes & indéci-
ses, pour lesquelles M. le Duc de Lorraine offre
de convenir d'Arbitres; à charge que la France
en conviendra de sa part pour les faire terminer
dans six mois, ne pouvant plus s'en remettre à
des Commissaires, dont la Nomination du sort
au foible demeure toujours infructueuse, com-
me il a paru julques à present par l'indécision de
ces difficultez.

M. le Duc de Lorraine espère de l'équité des
Hauts Alliez, qu'ils voudront bien lui procu-
rer la satisfaction qui lui est due, sur les Arti-
cles ci-dessus, conformément à leur obligation
à la garantie du Traité de Ryswick; se réservant
d'ajouter aux Demandes ci-dessus, ce qui sera
jugé convenable dans la suite de la Négocia-
tion.

On a ajouté au bas de ce Mémoire, tous les Dé-
crets qui y sont mentionnez, sçavoir: *Decret*
de S. M. Imperiale, du 30. Novembre 1707. Dé-
cret de S. M. Britannique, du 6. Septembre 1708.
Decret de S. M. le Roi Charles III., du 19. Juin
1709. Decret des Etats Généraux, du 24. Août
1709. Et un second Decret de S. M. Britannique,
du 14. Mai 1711.

Ces Demandes des Alliez ayant été remises
aux Plénipotentiaires de France en plein Con-
grès le 5. Mars, ils promirent de les envoyer à
la Cour; & il fut convenu de leur accorder jus-
qu'au 30. du même mois pour y fournir leur Ré-
ponse. Le Congrès s'étant tenu le 30. & tous
les Plénipotentiaires s'y étant rendus, le Maré-
chal d'Huxelles fit un assez long Discours, dans
lequel après avoir fait de nouvelles Protesta-
tions sur les sinceres dispositions du Roi son
Maître

Maitre pour la Paix, il dit, que les Demandes & Prétentions des Partis intéressez à la Guerre ayant été données de part & d'autre, ils avoient reçu là-dessus leurs Instructions, & qu'ils croyoient être présentement en état d'entrer en Négociation avec chacun des Alliez sur leurs prétentions, de la maniere qu'on avoit coutume de pratiquer dans les Congrès précédens. On répondit là-dessus de la part des Alliez, que puisqu'ils avoient donné leurs Demandes particulières par écrit, ils s'étoient attendu qu'on leur auroit aussi donné par écrit une Réponse à leurs Demandes, & qu'ils s'y attendoient encore. Les Ministres de France repliquerent que cela seroit inutile, & qu'ils n'y feroient point de réponse par écrit. Les Ministres des Alliez se sont assemblez depuis pour délibérer entr'eux sur la Réponse qu'ils auroient à faire aux François là-dessus à la premiere Conference générale; & en conséquence de la résolution qu'ils y avoient prise, ils déclarerent Samedi le 2. Avril aux Plénipotentiaires de France, que puisqu'ils avoient donné leurs Offres par écrit, & que les Alliez avoient aussi donné leurs Demandes Spécifiques par écrit, ils avoient tous résolus unanimement d'insister à ce que la France eut à donner par écrit sa Réponse aux dites Demandes des Alliez, Sur quoi les Ministres de France demandèrent du tems pour faire sçavoir en Cour ladite Résolution & pour en avoir Réponse.

T A B L E.

| | |
|---|----------|
| M ort de Monseigneur le Dauphin & de Madame la Dauphine, | Page 267 |
| Maniere de leur Enterrement, &c. | 272 |
| Discours de Madame l'Abbesse du Val de Grace, | 278. |
| Mém curieux sur les Dauphins & Dauphines de France, | 279 |
| Mém. sur la Maison de Savoye, | 281 |
| Morts. | 284 |
| Mariage de M. Duplessis Châtillon, | 294 |
| Les Merveilles de l'Oreille tirée de l'Anatomie comparée, & des proprietéz des bruits & des sons, | 300 |
| Relation de l'Expédition de M. Gusy-Trouin à Rio Janeiro, | 326 |
| Lettre d'un Capitaine de Vaisseau sur cette Expédition, | 344 |
| L'Horloge de Sable, Figure du Monde. Poëme. | 351. |
| Nouvelles de Rome, 357. De Vienne, 359. | |
| De Hambourg, 362. De la Haye, 365. De Madrid, 367. D'Angleterre, | 370 |

A D D I T I O N.

| | |
|--|-----|
| Demandes Spécifiques des Hauts-Alliez, pour faire la Paix avec la France. Et I. De S. M. I. & C. 376. II. Des Cercles Associez, 377. III. De l'Electeur de Trèves, 378. IV. De l'Electeur Palatin, 379. V. Du Landgrave de Hesse-Cassel, 380. VI. De l'Evêque de Munster, 381. VII. Du Duc de Wirtemberg 382. De S. M. Britannique, 383. Du Roi de Portugal, 386. Du Roi de Prusse, 388. Du Duc de Savoye, 391. Des Etats Généraux, 395. Les Prétentions du Duc de Lorraine, | 402 |
| Réponse des Plénipotentiaires de France à toutes ces Demandes des Alliez, | 406 |

F I N.

MERCURE GALANT.

PAR MR. DU FRESNY.

Mois d'Avril 1712.

Sur la Copie de Paris.

AVEC DES ADDITIONS.



A LA HAYE,
Chez T. JOHNSON.

M. DCC XII.

Livres Nouveaux sur les affaires du
Tems, qu'on trouve chez T. John-
son, Libraire à la Haye.

Lettres & Mémoires sur la conduite de la pre-
sente Guerre, & sur les Négociations de Paix,
Tome I seconde Edition, 8. Tome II conte-
nant la conduite des Alliez, &c. La suite de
cet Ouvrage curieux s'imprime actuellement &
paraîtra dans peu.

L'Histoire de l'Empire Ottoman par Ricaut, où
l'on voit l'Origine & les progrès des Turcs, les
Vies & les Conquêtes de tous leurs Sultans, leurs
Guerres, Sièges & Combats par Mer & par Ter-
re, les Révoltes & Révolutions extraordi-
naires, & généralement tout ce qui s'est passé de
considérable dans cet Empire depuis son Com-
mencement jusqu'à 1704. avec un détail curieux
des Guerres en Hongrie & sur les Frontières de
Pologne & de Moscovie, & une Carte exacte de
tous ces Pais, en 3. vol.

On trouve chez le même Libraire toutes les
Pièces curieuses touchant les affaires d'Angleter-
re, & les autres affaires du tems.

Il imprime tous les Lundis le Misantrope,
qui est une Critique fine & sensée des Mœurs
du Siècle.

On trouve aussi chez lui un Recueil de toutes
les meilleures Comedies Angloises, fort pro-
prement imprimées en plusieurs petits Volu-
mes. 8.

Les Oeuvres de Crébillon, contenant Idamé-
née, Atreé & Thyeste, Electre, & Rhadamisthe
& Zenobie, quatre nouvelles Tragedies qui ont
été reçues avec grand applaudissement en France.
La dernière pièce a été jouée à Paris septante-
quatre fois de suite : succès prodigieux & sans
exemple.



MERCURE GALANT.

A R I L 1711.



Réponses à quelques Plaintes contre le Mercure.



*N se plaint qu'on a alteré dans
le Mercure quelques Ouvra-
ges, & quelques mémoires
de Famille.*

A l'égard des Auteurs, ceux
qui craignent de bonne foi d'être impri-
mez, ne doivent ni reciter ni écrire leurs
Ouvrages, & ceux qui n'ont pas le cou-
rage de cacher ce qu'ils ont fait de beau,
peuvent m'en faire tenir sous main des
copies correctes, & jurer ensuite haute-
ment qu'ils ne les ont données à personne,
& qu'ils en desavouent les fautes; je pren-
drai ces fautes sur moi pour leur faire plai-
sir.

À l'égard des noms de Famille, des Généalogies, & autres Mémoires defectueux, c'est purement la faute de ceux qui ne prennent pas le soin de m'en les envoyer. On n'a qu'à les adresser chez les Libraires dont le nom est à la tête du Livre.

Ceux dont les actions & les Familles mériteroient le plus de place dans ce Journal, sont quelquefois ceux dont les Articles sont ou négligés ou tout-à-fait oubliés; parce que voulant m'y attacher davantage, je me suis fié sur de beaux Mémoires qu'on m'a promis, & ces prometteurs sont la plupart beaucoup plus négligés à me tenir leur parole, que je ne le suis à donner au Public tout ce que je lui ai promis.

On se plaint que je n'emploie pas assez de tems à mon Mercure.

On a raison, il faudroit travailler une année pour chaque mois, & toute déduction faite du tems de l'impression, du tems nécessairement perdu, & de ma paresse; il ne reste à peu près que cinq ou six jours pour l'écrire, c'est trop peu, & je m'en plains comme vous pour toute réponse à cet Article.

Les Nouvellistes se plaignant que j'abrège les

les Nouvelles, & que je donne trop de Poésies.

Les Poètes répondent que les vers font l'ornement du Mercure.

Les Dames se plaignent qu'on s'étend trop sur les morceaux de Littérature & de Physique.

Les Philosophes répondent qu'ils s'occupent agréablement, de ce qui ennuye les Dames ; & que ce qui fait plaisir aux Dames, ne convient point aux gens studieux.

D'autres se plaignent que le Mercure n'est pas assez rempli.

Les Libraires répondent qu'on le vend bien tel qu'il est, c'est ainsi que dans le commerce de la vie, celui qui est content répond aux plaintes de celui qui ne l'est pas. Je prie instamment une partie du Public de répondre pour moi à l'autre.



Idée, à l'imitation & stile Rabelaisien.

L'ÉQUILIBRE.

Certain Mechanicien, affectueusement versé és Mechaniques, en étoit si raffolé que ne beuvoit, ne mangeoit, ne parloit, ni rien, qui ne fut compassé, mesuré, pesé, jusqu'à l'air qu'il avalloit par respiration, & jusqu'au vin qu'il respiroit par avalement, & il en avalloit si continuëment que boire étoit devenu en lui une seconde respiration; il respiroit réguliërement à déjeuner deux flacons de pïot, qu'il envoyoit tirer en cave par un sien Apprenti Mechanicien, auquel il recommandoit par forme de leçon d'équilibre, qu'il tint une & chacune d'icelles bouteilles, en chacune des mains de chacun de ses bras, perpendiculairement pendants, & tête & corps en ligne droite, comme une éguille de Balance, de peur que ne trébuchât ledit porteur au détriment de son vin déjeunatoire.

Or comme étoit en marche réguliëre & contre-pesée ledit Apprenti, vinage à dextre, vinage à senestre, icelui par délicate & scientifique sensation équilibrique, sentit sensiblement quelque goutte de vin plus en une bouteille qu'en l'autre,

ce qui le molesta , & par Amour d'équilibre , huma les gouttes superflues ; mais bien-tôt se tança lui-même d'avoir rendu trop legere celle qui trop pesante étoit avant , car se sentit pencher & boiter du côté gauche. Alors Amour d'équilibre le reprit derechef , il rehuma la pesanteur excedente , & huma trop encore cette seconde fois. Patience , dit-il j'y viendrai avec tems & experience , mais n'ai encore acquis l'habitude de humer juste ; & de fait , tant plus il humoit & tant plus acqueroit perfection d'équilibre ; car en fin finale , vuide dans l'une ne pesant pas davantage que vuide dans l'autre , équilibre se trouva ès bouteilles ; mais équilibre n'y eut plus en la tête du jeune Apprenti. Tellement que ne pouvant cheoir d'aucun des côtez pour l'équilibre parfait des bouteilles vuides , pesanteur de tête le fit tomber en face , nez & bouteilles se casserent , ne grouilloit plus ne pieds ni pattes. Cè qui fit que le Maître ne sçachant pas qu'il étoit yvre , ne le crut que mort , & s'écria , c'est grand dommage du vin.

Or tirer pouvez de ceci Morale instructive , car si l'Apprenti n'eut point voulu chercher par mechanic trop de perfection en l'équilibre des bouteilles , il ne lui fut point mesarrivé ; ce qui dénote , que qui veut trop raffiner ès sciences humaines , s'enivre de son sçavoir , & s'y casse le nez.

D I X A I N

Sur le stile Marotique.

*Du tems que la Langue Françoisse
 Etoit dans l'enfance Gauloise,
 La France produisoit de précoces esprits,
 Qui dans leur enfantin Langage,
 Begayent des beautez dont nous sommes
 surpris*

*Faime les heureux traits de cet enfantilla-
 ge ;
 Mais aussi, quand je vois nos Auteurs triom-
 phans
 Affecter ce jargon dans leur meilleur Ou-
 vrage ;
 Je dis, oh qu'il sied bien à des gens de cet
 âge,
 De parler comme les Enfans.*

Mort du dernier Dauphin.

LE 8. de Mars, Monseigneur le Dau-
 phin se trouvant en grand peril de
 mort, reçût les cérémonies du Baptême
 par les mains de l'Evêque de Mets, pre-
 mier Aumônier ; il fut nommé Louïs par
 le Comte de la Motte, & par Madame la
 Duchesse de Ventadour, Gouvernante des
 Enfans de France, & il mourut le même
 jour.

Le

Le 10. son corps fut porté à Saint Denis, avec un cortége de trois Carosses & de six vingt flambeaux, portez par plusieurs Gardes du Corps & par plusieurs Pages; dans l'un desquels étoit le Corps.

M. l'Evêque de Mets qui portoit le cœur.

Madame la Duchesse de Ventadour.

M. le Duc de Mortemar, premier Gentilhomme de la Chambre.

Madame de la Lande, Sous-Gouvernante.

M. l'Abbé du Cambout, Aumônier du Roi.

M. le Curé de Versailles.

Un autre Carosse où étoient huit Gentilshommes ordinaires, qui avoient porté le cercueil, qui étoient :

M. de Saint-Olon.

M. de Château du Bois.

M. Roland.

M. Charmois.

M. de la Buffiere.

M. de la Quiche.

M. Bourdelin.

M. Messier.

Suivoit le Carosse des Femmes de Chambre.

Ces trois Carosses étoient suivis de ceux de M. l'Evêque de Mets; de Madame la Duchesse de Ventadour, & de M. le Duc de Mortemar.

L'Evêque de Mets presenta le Corps
T 5 au

au Prieur de l'Abbaye, & fit un très-beau Discours; après quoi il fit l'inhumation.

On avoit préparé une estrade de trois degrés, avec un Pavillon de Satin blanc, l'espace seulement depuis Charles le Chauve, jusques aux premiers degrés du Sanctuaire, garnis de tapis blancs; le Corps placé sur cette Réprésentation, on chanta *Domini est terra*. Après quoi M. l'Evêque de Metz ayant chanté l'Oraison convenable, & mis un peu de terre sur le Poëlle, qui envelopoit le Cercueil, sans *Requiem* ni *Kyrie eleison*, on descendit le Corps du Dauphin avec ses entrailles dans le Caveau, & fut placé auprès du Corps de Monseigneur le Duc de Bretagne son aîné, mort le 13. Avril 1705.

Les Religieux retirèrent le Poëlle, qui est de moëre d'argent.

M. l'Evêque de Metz & Madame la Duchesse de Ventadour, à peu près avec le même cortége, avec lequel on y a porté ceux de Monseigneur le Dauphin & de Madame la Dauphine, porterent en partant de S. Denis à dix heures du soir, le Cœur du Dauphin au Val de Grace.

*Sur les mesures Géométriques des
Voutes.*

PAR M. P A R E N T.

UN sçavant Architecte de Paris m'ayant représenté que les mesures géométriques des voutes en dômes oblongs ou aplatis ; manquoient dans l'Architecture , ou du moins n'avoient point été mises à la portée de tout le monde , ce qui oblige à en employer de fausses , & même de grossières au lieu des véritables , je lui envoyai celles-ci deux jours après , & j'ai cru faire le même plaisir au public , en les lui communiquant d'une manière praticable , avec les Tables dont on se sert ordinairement pour résoudre les problèmes de géométrie pratique.

Sur la mesure géométrique des Voutes surhaussées , ou des demi spheroides oblongs.

i. Ayant mesuré la hauteur du dôme qu'on suppose demi elliptique , & l'ayant doublée , on lui ajoutera sa plus grande largeur , c'est à dire le diamètre de la base , & on l'en retranchera , on multipliera la somme par le reste , & on tirera

la racine quarrée du produit, pour faire l'analogie suivante.

2. Si le double de la hauteur du dôme, donne la racine quarrée ci-dessus ; que donnera le sinus total ? Il viendra au quatrième terme un sinus, qui marquera un nombre de degrés & de minutes, dont on se servira pour multiplier le double de la hauteur, afin d'avoir un produit.

3. Comme le nombre absolu (180000.) est à l'absolu (3141.) ainsi le produit ci-dessus, est à un quatrième terme.

4. Comme la racine du premier Article est au double de la hauteur, ainsi le quatrième terme de l'Article précédent, a un quatrième terme nouveau, auquel on ajoutera le diamètre de la base, pour avoir une somme qu'on multipliera par la largeur.

5. Enfin si (4000.) nombre absolu, donnent (3141.) que donnera le produit de l'Article précédent ? Il viendra un quatrième terme, qui sera la surface de la Voute, sçavoir l'interieure, si les mesures ont été prises en dedans, & l'exterieure si elles ont été prises en dehors.

Et pour avoir la solidité on prendra la hauteur & la largeur par le milieu de l'épaisseur, pour avoir une superficie moyenne, qu'on multipliera par son épaisseur, ce qui donnera la solidité désirée.

Sur

*Sur la mesure des Voûtes surbaissées, ou des
demi sphéroïdes aplatis.*

1. Ayant mesuré, comme ci dessus, le dôme qu'on suppose encore demi elliptique, on doublera la hauteur qu'on ajoutera avec la largeur, pour avoir une somme; on ôtera aussi de la même largeur la hauteur doublée, pour avoir un reste; on multipliera la somme par le reste, & on tirera la racine quarrée du produit (ce qui donnera la distante des foyers.)

2. Ajoutez la largeur à cette racine ou distance des foyers, prenez le logarithme de la somme, & ôtez en le logarithme du double de la hauteur, pour avoir un second reste.

3. Multipliez ce second reste par le quarrée du double de la hauteur, & divisez toujours le produit par 3010300. fois la racine quarrée du premier Article, pour avoir un quotient.

4. Ajoutez la largeur à ce quotient; multipliez la somme par la même largeur, & faites l'analogie suivante.

5. Si (4000.) nombre absolu, donne (3141. absolu) que donnera le produit ci-dessus ? Il viendra au quatrième terme la surface du sphéroïde elliptique aplati, sur laquelle on fera les mêmes réflexions que pour l'oblong.

Si les dômes sont à arrêtes, au lieu de

422. MERC. GALANT.

l'analogie si 4000. donnent 3141. &c. faites cette autre : si huit fois le demi diamètre de la base donne son circuit, que donnera le produit trouvé, &c.

Voici donc les Règles que M. Huygens n'a données qu'en Enigme, à la manière ordinaire, dans son Traité de la Pendule, & par des voyes beaucoup plus longues : j'en donnerai les démonstrations quand l'occasion s'en présentera.

Supplément au Mémoire inséré dans le Mercure de Trévoux de Janvier 1711. sur les changemens arrivez à la surface de la Terre.

Par M. PARENT, Auteur du Mémoire.

Pour ne pas grossir trop ce premier Mémoire, je me suis expressément abstenu d'expliquer alors les causes de quelques singularitez qu'on trouve dans la Terre, à différentes profondeurs, comme des restes de Navires, differens ustancilles, sçavoir des ferromens, des restes de pots, du charbon, &c., differens lits de Terre cultivée, des terres marécageuses, des plantes de routes especes désechées, des Animaux secs, ou pétrifiés, ou seulement terrifiés, differens coquillages de Mer, des poissons de Mer de toutes especes,

ces déseichez ou pétrifiez, des grands chemins pavez, & jusqu'à des Villes entières, des squelettes d'hommes, d'Elephans, de Tigres, &c. Je n'ai pas même approfondi la cause des embrasemens souterrains, qui produisent les tremblemens de Terre. Voici maintenant ce que j'en pense en deux mots. Premièrement quant aux particularitez de la Terre corticale, elles démontrent manifestement que la surface de la Terre habitée, s'est trouvée à toutes ses différentes profondeurs, où l'on rencontre les vestiges que nous venons de citer. Il reste donc d'expliquer de quelle manière ces différentes surfaces ont, par succession de tems, été couvertes de nouvelles couches de Terre; & cela jusqu'à six ou sept reprises différentes, & jusqu'à la profondeur de près de cent pieds. Or il suffit, pour expliquer toutes ces couches, de concevoir que la Terre a été formée à différentes fois, par un concours d'atômes, qui tendent tous vers son centre par leur pesanteur, & cela dans des intervalles de tems fort éloignez les uns des autres; & je ne trouve point qu'il soit plus difficile, ni moins physique, de la concevoir ainsi formée, que de supposer qu'elle ait été formée tout de suite, sans interruption, jusqu'à la grosseur où nous la trouvons aujourd'hui. Mais outre cette cause générale, & que tout le monde peut aisément deviner, il

y en a une seconde particulière , un peu plus cachée. Ce sont les pluyes extraordinaires, ou déluges d'eaux tombées sur les Montagnes, qui doivent en avoir détrempé & emporté les Terres labourables dans les Vallées, & les y avoir déposées pendant leurs Inondations. Ainsi une de ces premières Inondations aura couvert la première surface de la Terre d'une seconde surface; & celle-ci aura enseveli sous elle tout ce qui se trouvoit sur la première, Plantes, Animaux, Coquillages, Vitanciles, Villes, &c., qui se seront par succession ou corrompus, ou desséchés, ou même pétrifiés, selon la Nature de la Terre, où toutes ces choses se seront trouvées. Par ce moyen les Vallées se seront élevées peu à peu, à mesure que les sommets des Montagnes se seront dépouillées de leurs Terres; & les Mers auront été obligées de s'éloigner en même tems du pied des Montagnes. Il n'y a rien au reste en cela qui ne soit conforme à l'expérience journalière, & il ne seroit pas difficile d'en apporter quantité d'exemples connus.

Al'égard des embrasemens souterrains, la cause générale n'est pas différente de celle qui fait allumer le Tonnerre, le foin dans les granges; la vapeur qui sort de la fameuse Fontaine de Varlovie, ou des Lacs qui sont sur une des Montagnes d'Auvergne, ou sur une des Pyrenées, ou

ou de ces puits de feu si communs à la Chine; &c. sçavoir que quand l'exhalaison sulphurée est assemblée en grande quantité pour pouvoir écarter l'air environnant, c'est du feu. Il est vrai que ces feux échauffent les eaux souterraines, & leur font jetter quantité de vapeurs, qui étant poussées par la violence du feu, ont une force prodigieuse pour se faire jour, & rompre tous les obstacles qui les refferrent, ainsi qu'on l'éprouve dans les Eolipiles qui crevent comme des Bombes. Il y a aussi quelques causes particulières qui peuvent allumer du feu, comme des mélanges d'eau, de matière ferrugineuse, & de soufre (ainsi que M. Emery le rapporte) & autres fermentations encore inconnues; & même lorsque l'exhalaison est fort seiche comme dans les Mines de charbon, la seule cheute d'une pierre sur une autre, suffit pour faire un embrasement épouvantable.

*D'une espèce d'Homme Marin,
pêché au Conquêt.*

M. Savary, Ecrivain de Vaisseau, m'a dit qu'en l'année 1703. il assista à une pêche qui se fit au Conquêt, dans laquelle on prit un Monstre Marin, semblable en toutes choses à un Enfant de deux ans, & de la même grandeur : sa peau étoit
brune

brune & sans poil , comme celle d'un Chien de Mer. Il avoit les doigts des mains & des pieds aussi fendus que ceux d'un Singe , & armez d'Ongles , mais sans toiles. Il portoit au haut des bras , & sur les os des jambes des nageoires comme un poisson. Il ne pouvoit se tenir debout , ne crioit point , ne remuoit point ses yeux , qui étoient ronds comme ceux d'un poisson , sans fourcils , ni paupieres. Il n'avoit pour oreilles que deux trous ; sa bouche étoit plate , son nez , & son menton allongez , sa tête ronde & sans poil ; il battoit continuellement des bras & des jambes comme pour nager. Il ne vécut qu'une demi journée hors de l'eau.

M. Savary m'a assuré , que les Sieurs du Ménay , Lieutenant de Vaisseau , Claron Pilote du Conquet , & plusieurs autres , particulièrement les Religieux de Saint Matthieu de ce lieu , l'ont vû & examiné , de même que quantité d'anciens Officiers de Mer , qui assurent n'avoir jamais rien vû de pareil.

Ce Mémoire nous a été communiqué par M. Parent , à qui M. Savary a raconté la chose de vive voix , telle que nous la rapportons.

*Sur un Portrait en grand, envoyé par
une Dame à l'Auteur, pour met-
tre dans une Salle.*

IL sera vû de tout Paris,
 Votre immense Portrait à très-large
 bordure :
 J'eusse bien mieux aimé vous voir en Mi-
 gnature ;
 Au moins il m'eût été permis
 De garder en secret cette aimable Peintu-
 re.
 Ah qu'un peu de mystère eût augmenté le
 prix
 D'un présent de cette nature.
 Trop heureux qui reçoit un don si précé-
 cieux
 D'une main si belle & si chère,
 Et cependant j'aimerois mieux
 Qu'elle n'eût osé me le faire.



Extrait d'une Lettre de M. le Colonel Funck, écrite de Constantinople le 14. Janvier 1712., à M. de Cronstrom, Envoyé Extraordinaire de Suede.

„ LE Grand Vizir a bien voulu permet-
 „ tre aux Otages Moscovites , sur
 „ leurs instances, conjointement avec les
 „ Ambassadeurs d'Angleterre & d'Hol-
 „ lande , de conférer avec lui pour tâ-
 „ cher de trouver des expedients capa-
 „ bles de détourner la Guerre; mais ces
 „ conférences sont présentement rom-
 „ puës. Ali Bacha, le Premier Grand
 „ Vizir déposé, a été porté ici & exposé
 „ devant le Seraïl au Peuple. Les Nou-
 „ velles venues ces jours ici, de l'arrivée
 „ de notre Transport en Pomeranie avec
 „ le Comte de Stenbosz , ont extreme-
 „ ment réjoui, tant nous que les Turcs,
 „ qui cet Eté avoient agi un peu froide-
 „ ment , à cause que ce Transport ne ve-
 „ noit pas. Le premier de ce mois le
 „ Grand Seigneur m'a fait dire que je fisse
 „ sçavoir au Roi qu'il partira dans six se-
 „ maines pour aller en Campagne, afin
 „ de pousser la Guerre contre les Mosco-
 „ vites avec la dernière vigueur ; que Sa
 „ Majesté étoit le Maître de partir quand
 „ il

„ il lui plairoit pour la Pologne , avec
 „ une escorte considérable & suffisante de
 „ Turcs, qui se rendront pour cet effet à
 „ Bender; & que j'eusse à suivre le Sul-
 „ tan en Campagne, au moyen de quoi
 „ j'espère, M. d'avoir l'honneur de vous
 „ faire sçavoir ce qui s'y passera. Le Seraf-
 „ quier de Belgrade, Abdi Bacha, qui est
 „ fort porté pour les intérêts du Roi, a
 „ été fait Commandant en Chef des
 „ Troupes de Romelie, & doit s'y rendre
 „ incessamment.

D'autres Lettres portent qu'on a publié
 à Constantinople la Guerre contre les Mos-
 covites; que l'Empire Ottoman fait des
 préparatifs extraordinaires, que les Tar-
 tares se préparent à faire irruption en Mos-
 covie par trois côtez. Le quartier du Gé-
 néral Ronne, qui a de beaucoup augmen-
 té ses Troupes, est à présent à Bialacerkieu,
 & les Troupes Moscovites qu'il commande
 sont avancées jusqu'à Niemerow, & à
 Braclaw en Podolie, pour observer les
 mouvemens des Turcs, & du Palatin de
 Kiovie, & la plupart des Moscovites qui
 étoient dans le Palatinat de Gracovie,
 sont entrez dans celui de Sandomir.

Le Czar est arrivé à Petersbourg le 14.
 Janvier, & le même jour il a jugé à pro-
 pos de faire démolir les Fortifications d'A-
 zak, du Fort de Tangarock, & de quel-
 ques autres qui ont donné ombrage aux
 Turcs, espérant encore par là de les appai-

païser , & de maintenir la Paix de Falczin.

Le Vice-Amiral Cruitz , est arrivé d'Azak à Moscou , suivi de tous les Officiers de Marine : il doit être à présent du côté de Petersbourg ; il a laissé l'Amiral à Praxin , à Azak , pour en faire démolir les Fortifications.

Les Moscovites ont tué ou pris quarante mille personnes , & enlevé une grande quantité de Chevaux , de Chameaux , & de Bétail , après avoir forcé quelques Troupes des Tartares Calmuques.

On a fait de grandes réjouissances à Moscou au mois de Décembre dernier , sur la nouvelle qu'on a reçue que le Prince de Moscovie a épousé la Princesse de Wolfenbutel : ces réjouissances ont commencé le 13. & la Princesse Natalie Alexowits , Secour du Czar , a traité magnifiquement pendant deux jours les Grands Seigneurs & les principaux Officiers.

La Princesse Mere du Czar a donné aussi un grand Festin , où la Duchesse de Gueldre a paru pour la première fois depuis la mort du Duc son Epoux ; ensuite ces Princeses sont allées trouver le Czar à Petersbourg.

L'Eloge du Vin de Bourgogne,
Traduction de l'Ode Latine de
M. GRENAN.

A Mi du jus divin dont la chaleur m'in-
spire,
Mais Poète inconnu dans le sacré Vallon,
En faveur de POMAR je vais toucher la
Lire;
Mon goût sera mon Apollon.
GRENAN puis-je espérer de te suivre au
Parnasse,
D'atteindre de tes sous la force & l'agrè-
ment?
Je suis assez heureux, traduisant un
HORACE,
Si je traduis fidèlement.
Je consacre ces vers à la liqueur charmante,
Qui rend BEAUNE fameux, qui fait
l'honneur de NUIS;
Autour d'elle suivis de la santé brillante,
Voltigent Amours, jeux & ris.
Des prodiges certains signalent sa puissan-
ce;
Elle sçait délier l'esprit le plus épais;
Mieux qu'un travail constant, Mere de
l'éloquence,
Elle nous prête d'heureux traits.
A son riant aspect fuit la sombre tristesse;
Le pauvre qu'elle anime est au dessus des
Loix;

Pour

432 **MERC. GALANT.**

Pour lui plus de misere: aimable enchan-
 reresse ,

Tu l'éleves au rang des Rois.

En vain s'offre une Table & propre & dé-
 licate ,

Où le raffinement ait sçû tout ordonner ,

Le plus charmant repas a-t'il rien qui me
 flate ,

Si tu ne viens l'affaisonner ?

Du mâle **SILLERI** que **RHEIMS** s'é-
 norgueillisse

Et prodigue l'encens à son montant fla-
 teur ;

Qu'étincelant de feux , il petille, il jail-
 lisse ;

Redoutons un **Vin** séducteur.

Craignons de nous livrer aux esprits qu'il
 envoie ,

D'un plaisir apparent fuyons la trahison ;

Ils flattent l'odorat , ils répandent la joye,

Mais ils cachent un sûr poison.

Que cependant au fruit **AUVILE**' soit
 d'usage ,

Bacchus modeste alors , peut avoir des
 apas :

Avec lui les bons mots, l'élégant badina-
 ge ,

Viendront amuser le repas.

Nuis suspend les regrets de la morne
 vieillesse.

Lait divin , sa chaleur source des doux
 plaisirs ,

Dans le déclin des ans fait naître la jeu-
 nesse ,

Et

Et rappelle au moins les desirs.

Un Sophocle se glace , il enfante avec
peine ,

Qu'il laisse l'eau du PÉNDE , & goûte de
ce jus ,

L'aimable Dieu du Vin fera couler sa vei-
ne ;

Il inspire mieux que Phebus.

A quoi sert dans le Camp la bruyante
Trompette ?

C'est à N U I S d'y répandre une noble vi-
gueur ;

Sans ses dons le Soldat certain de sa dé-
faite ,

N'est que foiblesse & que langueur.

Mars , c'est assez régner ; ô liqueur favo-
rable ,

Ramene avec la Paix les danses & les jeux ;

Redonne nous enfin sa presence adorable ;

Qu'elle est lente au gré de nos vœux !

Aujourd'hui l'ornement des Tables fortu-
nées ,

Bientôt de nos Bergers tu sécheras les
pleurs.

Je les voi ; quels plaisirs ! agréables jour-
nées ! *

Ils ont oublié leurs malheurs.

Plus de soins inquiets , plus d'horreur ,
plus de guerre.

Pour eux des jours sereins vont couler dé-
formais. [verre.

L'un chante sa Philis , l'autre vuide son

434 MERC. GALANT.

Furent-ils à plaindre jamais !

Si l'AUVERNAT fumeux s'offre dans
une Fête ,

Vin grossier qui d'abord y porte le cha-
grin ,

De cruelles vapeurs il accable la tête,
Breuvage affreux , hôte Assassin.

Du Bourgogne léger , la douceur bienfai-
sante ,

Est un remede sûr , aisé , délicieux ;

Nos maux sont dissipés , quand sa seve
innocente ,

Flate notre goût & nos yeux.

Le doux sommeil s'envole & sourd à ma
priere ,

S'obstine à me ravir les charmes du repos.

A mon secours POMAR... déjà sur ma pau-
piere ,

Morphée a versé ses pavots.

Mais tu n'es pas toujours à nos desirs pro-
pice ;

Si nous blessons les Loix de la sobriété ,

Ton jus séditieux fera notre supplice ;

Ton jus veut être respecté.

Affure de longs jours au modèle des Prin-
ces ;

Le Ciel long-tems encor le doit à l'Uni-
vers ;

Qu'il vive seulement , nos tranquilles
Provinces ,

Seront au dessus des revers.

Au Nectar de LOUIS disputez la victoire,

Vins jaloux , Vins fameux , & du NEGRE
& du RHIN ,

CON-

Conserve nous Louis, rien ne manque à
ta gloire,
POMAR, ton triomphe est certain.

*La Champagne vengée, ou louange
du Vin de Reims, qu'un Poëte
Bourguignon a blâmé.*

CHère Hôtefle d'un Vin qu'on ne peut
trop prifer,
D'un Vin qui doit à Reims, comme moi,
sa naissance,
Bouteille à mon secours, j'entreprends ta
deffense.
Pour ton propre intérêt vien me favoriser.

Est-ce un fonge ? O merveille ! une douce
manie
Chez moi, dans ce moment, au gré de ta
liqueur
Répand de veine en veine une noble vi-
gueur,
Et forme de ces Vers la nombreufe harmo-
nie.

Autant que, fans porter sa tête dans les
Cieux,
La Vigne par son fruit est au deflus du
chêne ;
Autant, fans affecter une gloire trop
vaine,
Reims surpasse les Vins les plus délicieux.

Qu'Horace du Falerne entonne les loüan-
ges,
Que de son vieux Massique il vante les
attraits :
Tous ces Vins si fameux n'égalent ja-
mais
Du charmant Silleri les heureuses Ven-
danges.

Aussi clair que le verre, où la main l'a
versé,
Les yeux les plus perçans l'en distinguent
à peine.
Qu'il est doux de sentir l'ambre de son ha-
leine,
Et de prévoir le goût par l'odeur annoncé !

D'abord à petits bonds une mousse argen-
tine
Etincèle, petille, & boit de toutes parts ;
Un éclat plus tranquille offre ensuite aux
regats
D'un liquide Miroir la glace crystaline.

Ce Vin dont l'aspect seul enchante le bu-
veur,
N'est pas d'un Bourgeon foible une hu-
meur froide & cruë ;
Autant que la couleur en réjouit la vûë,
Autant en plaît au goût l'agréable faveur.
Taisez vous envieux, dont la langue cruel-
le
Vcut

Veut qu'ici sous les fleurs se cache le venin,
 Connoissez la Champagne, & respectez
 un Vin

Qui des mœurs du climat est l'image fidèle.

Non, ce jus, qu'à grand tort vous osez
 outrager,

Denuages fâcheux ne trouble point la tête,
 Jamais dans l'Estomac n'excite de Tem-
 pête,

Il est tendre, il est net, délicat, & léger.

Il s'ouvre dans les Reins une facile route,
 Il n'y fait point germer de sable doulou-
 reux,

Et n'y prépare pas, séducteur dangereux,
 Par l'attrait du plaisir le tourment de la
 goutte.

Vers la fin du repas, à l'approche du fruit,
 (Car on doit ménager une liqueur si fine)
 Aussi-tôt que paroît la Bouteille divine,
 Des Graces à l'instant l'aimable Chœur la
 suit.

Parmi les Conviez s'éleve un doux mur-
 mure,

Le plus Stoïque alors se déride le front.
 Beaune alors cède à Reims, & confus de
 l'affront

Cherche loin du buffet une retraite obscu-
 re.

Equitable censeur, je veux bien toutefois,
 Bourgogne, t'accorder l'estime qui t'est
 due,
 Pourvû qu'à l'avenir une honte ingénüe
 Te force à rendre hommage au nectar
 Champenois.

Mère des Vins moëlleux, c'est toi je le con-
 fesse,
 Qui d'un teint languissant corriges la pâ-
 leur,
 Qui versant dans les corps une douce cha-
 leur,
 Sais égayer ensemble, & nourrir la vieil-
 lesse.

Mais ne crois pas te faire un mérite écla-
 tant
 D'ôter au Laboureur le souci de sa Taille,
 D'animer le Soldat dans le Champ de Ba-
 taille ;
 Un simple Vin de Brie en feroit bien au-
 tant.

O vous, puisque le Ciel par un heureux
 présage
 De la Paix aujourd'hui nous promet le
 retour,
 Anglois de vos *sterlins* hâtez-vous dès ce
 jour
 De venir dans nos Ports faire un meilleur
 usage.

Au

Au lieu d'avoir si loin conduit tant de
 guerriers,
 Disposé tant d'Affaires, & formé tant de
 Lignes,
 Hélas ! à moindres frais, des Trésors de
 nos Vignes
 Vous pouviez sans péril enrichir vos Cel-
 liers.

Ciel, fais que désormais puni de sa folie,
 Quiconque insultera l'honneur du Silleri,
 N'abrève son gosier d'autre Vin que d'I-
 vry,
 On d'un Cidre éventé ne suce que la Lie.

M O R T S.

Dame Susanne de Montgomery de
 Ducé, Epouse de Messire Antoine Fran-
 çois Gaspard de Colins, Comte de Mor-
 tagne, premier Ecuyer de S. A. R. Mada-
 me, mourut le 18. Janvier 1712., âgée
 de 64 ans.

Elle étoit de l'illustre Maison de Mont-
 gomery de Normandie, tire son origine
 des Comtes de Montgomery, qui sont
 les seconds Comtes d'Angleterre. Tout le
 monde sçait l'avanture d'un Seigneur de
 cette Maison, qui rompant une Lance
 dans un Tournois contre le Roi Henri II.
 eut le malheur de le blesser à mort, par

un éclat qui fortit de sa Lance. Cette Maison a donné plusieurs Généraux d'Armée, & a toujours tenu un rang fort considérable dans le Royaume. Elle avoit épousé en premières Noces le Comte de Quentin en Bretagne, de l'ancienne Maison de Gouyon, de laquelle M. de Matignon & plusieurs autres Seigneurs tirent leur origine. M. le Comte de Mortagne a long-tems servi le Roi en qualité de sous Lieutenant des Chevaux-Legers de la Reine : le Roi lui donna pour récompense de ses services, la Compagnie des Gens-d'armes de feu Monseigneur le Duc de Bourgogne.

Dom Horatio Albani, Frere du Pape, mort à Rome le 23. Janvier 1712.

La Maison d'Albani a donné autrefois un Cardinal Illustre à l'Eglise, qui a composé plusieurs grands Ouvrages ; il vivoit sous les Pontificats de Paul V., & de Gregoire XIII., on le regardoit dans son tems comme un sujet digne de la Thiaire, il y a eu anciennement un Général des Troupes du Pape de ce nom là.

Guillaume Daton, Evêque d'Ossey en Irlande, est mort en l'Abbaye de la Couture, au Mans, le 26. Janvier 1712., âgé de 69. ans ; il y étoit retiré depuis son exil, & y demeuroit depuis 14. ans.

M. l'Evêque d'Ossey étoit sorti de noble Maison, il avoit été Docteur de Sorbonne, & avoit quitté la France pour
songer

songer au salut de ses Compatriotes : on le nomma Evêque d'Offery , qui est un des principaux Sièges de l'Irlande ; il remplit ce poste avec l'applaudissement du public. Ayant été chassé de son Siège , feu M. du Mans l'appella dans son Diocèse , où il lui a donné durant 14. ans une Pension de cinq cent écus ; tout le monde honoroit & respectoit sa vertu ; ces deux Prélats moururent tous les deux le même jour.

Dame Marie - Magdelaine Chapelier , Epouse de Messire Jean Jacques de Surbeck , Lieutenant-Général des Armées du Roi , & Colonel d'un Régiment Suisse , morte le 21. Février 1712. elle étoit Sœur de M. Chappelier , mort Doyen de S. Germain l'Auxerois.

Cette Dame a laissé deux Enfans , dont l'aîné qui est Major sert depuis l'âge de dix-sept ans , avec beaucoup de distinction : la Fille avoit épousé Monsieur le Comte de Beranger , Colonel d'Infanterie , qui a été tué au service du Roi ; il étoit Fils de M. le Comte Dugas , Chef de l'illustre Maison de Beranger en Dauphiné.

Messire Jules d'Arnolfini de Magnac , Chevalier de l'Ordre Militaire de Saint Louis , Lieutenant Général des Armées du Roi , Gouverneur de Mont-Dauphin , & Inspecteur Général de la Cavalerie & des Dragons , mourut le 23. Février , âgé de 73. ans.

442 MERC. GALANT.

Son Pere étoit M. d'Arnolfini, qui a eû l'honneur de montrer à monter à Cheval au Roi: il avoit un Frere nommé le Marquis d'Arnolfini, qui est mort Maréchal des Camps & Armées du Roi.

Messire Marie Jean-Baptiste Colbert, Marquis de Seignelay, Maître de la Garderobbe du Roi, Brigadier de ses Armées, & Colonel du Régiment de Champagne, mort subitement le 26. Février 1712. en sa 29. année. Il étoit Fils aîné de feu M. le Marquis de Seignelay, Ministre & Secrétaire d'Etat, & Petit-Fils de feu M. Colbert aussi Ministre & Secrétaire d'Etat, & Contrôleur Général des Finances, & de Marie de Gouyon de Marignon, qui en secondes Nôces épousa Charles de Lorraine, Comte de Marsan, dont elle a eu des Enfans; cette Dame étoit arrière-petite-Fille du Maréchal de Marignon. Il avoit épousé en 1708. Marie-Louise Maurice de Furstemberg, Fille d'Antoine Egon, Prince de Furstemberg & de l'Empire, Gouverneur de l'Electorat de Saxe, & de Marie de Ligny, dont il laisse deux Filles.

Messire Hugues Betault, Seigneur de Chemeaux, ci-devant Maître des Requêtes, mort le 2. Mars 1712.

Il a eu pour Sœur, Madame la Présidente Molé, qui étoit Mere du dernier Président à Mortier de ce nom, & Madame Poncet, qui a épousé en secondes Nôces

ces M. Ferant, il avoit épousé une Damoiselle de Beon du Massés de Luxembourg, qui est Sœur de M. le Marquis de Beon, ci devant Colonel d'Infanterie, leur Mere étoit de la Maison de Cugnat de Dampierre; la Maison de Beon tire son origine des anciens Princes de Bearn, dont elle porte les Armes, elle a été alliée à plusieurs Maisons Souveraines, & le Bis-Ayeul de cette Dame Bernard de Beon, Chevalier de l'Ordre, Capitaine des Gens d'Armes, & Gouverneur du Limosin, avoit épousé une Princesse de la Maison de Luxembourg.

Le 3. Mars Charles de Saulx, Marquis de Tavanne, épousa Marie-Anne-Ursule Amelot, Fille de M. Amelot de Gournay, Ambassadeur en Espagne, & Conseiller d'Etat, sa Cousine issue de Germaine.

Il est Fils du Marquis de Tavanne, Lieutenant Général de la Province de Bourgogne, & de Damoiselle d'Aguesseau, Fille de M. d'Aguesseau, Conseiller d'Etat Ordinaire, & Sœur de M. d'Aguesseau, Procureur Général du Parlement de Paris. La Maison de Saulx Tavanne tire son origine d'Allemagne, où elle a toujours tenu aussi bien qu'en France, un rang considérable; elle est établie dans la Province de Bourgogne, elle a eu un Maréchal de France nommé le Maréchal de Tavanne, on sçait que ce Seigneur paroissant tout sanglant des blessures qu'il avoit reçues

dans un Combat , où il s'étoit signalé devant le Roi Henri II. ce Prince lui mit son Collier de l'Ordre au Col & le fit Chevalier de l'Ordre sur le Champ de Bataille.

La Maison d'Amelot est très-ancienne & une des plus considérable de la Robbe , tant par les grands Emplois qui y ont été , que par les Alliances considérables qu'elle a eu des premières Maisons du Royaume , comme la Maison de Beon , de Luxembourg , de Vaubecourt , de Rohan , d'Aumont , & de Nicolai , &c.

Heraults d'Armes.

L'emploi des Heraults d'Armes consistoit à aller dénoncer la Guerre , sommer les Villes de se rendre , & dresser un fidèle Procès verbal (comme ils le peuvent encore à présent) de tout ce qu'ils ont fait & dit , & de tout ce qui leur a été répondu. Ils publioient la Paix comme ils dénonçoient la Guerre ; faisoient défenses à tous , même aux Princes , de l'enfreindre , à peine d'être déclarez traitres & perturbateurs du repos public , infracteurs de la foi donnée , & criminels de leze-Majesté ; & ceux qui contrevenoient à la Paix , ils les citoient & mettoient au Ban , comme par un dernier remede , portant avec soi le fer & le feu. Anciennement quand ils publioient la Paix , ils étoient couronnez de guirlandes

des d'olivier, & en portoient des rameaux en leur main, & la Ville ou la Cité où elle étoit publiée leur devoit un marc d'Or, ce qui s'observe encore en ce tems. Quelquefois ils signifioient les pardons & les graces que les Rois & les Princes accordoient aux Sujets qui étoient tombez dans des fautes considérables.

Ils sont employez aux sacre & couronnement de nos Rois. Ils y font les cris & proclamations ordinaires; précédent le Roi allant à l'Offrande, & y sont employez à faire les largesses. Au sacre du Roi Philippe le Bel, Gaithier de Troye, son Herault d'Armes, fut habillé des habits que le Roi laissa pour prendre ceux de la solemnité du sacre, & tous les vestemens Royaux fourrez d'hermine qui couvroient la personne du Roi en son sacre (excepté la Couronne d'Or, le sceptre & la main d'yvoire) appartenoient aux Officiers d'armes; il en étoit de même aux Couronnemens des Reines.

Aux Mariages & cérémonies nuptiales ils tenoient leurs rangs & étoient les Messagers, & le plus souvent en portoient les premières paroles; aussi tous les manteaux Royaux, ou ceux des Princes & Princesses, où leur cotte d'armes étoient déployées, leur appartenoient anciennement.

Aux baptêmes des Enfans des Rois & Princes, ils déployoient leur cotte d'armes;

mes; les vases, éguieres, saliere, bassin à laver, les manteaux & langes de parade, la bassinoire, dais, & oreillers des Enfans baptisez leur appartenoient, & après le baptême ils jettoient par les rues des Pièces d'Or au Peuple, & crioient par trois fois, largesse, largesse, largesse, de le part du très-noble Roi de France, pour ce que Dieu lui a donné lignée.

Aux festins Royaux que les Rois faisoient aux quatre bonnes Fêtes de l'année, où ils tenoient Cour pleniére & grand Tinel, ils appelloient le grand Maître, le grand Pannetier, le grand Bouteiller, & autres anciens Officiers de la Maison Royale, pour venir faire leurs offices en la grande Salle du Palais, où se préparoit le banquet, & ce jour ils avoient largesse entière & nouveaux habillemens, & la coupe d'Or dans laquelle le Roi beuvoit, leur appartenoit.

Ils n'assistoient pas seulement à toutes ces cérémonies des Princes vivans, mais encore les accompagnoient en leurs Obseques & Funerailles; d'abord ils faisoient tendre la Salle de drap noir, faisoient couvrir le lit, & après avoir tout ordonné ils se tenoient comme les Officiers d'armes le font encore jour & nuit assis auprès du lit de parade où est le corps du défunt, pour présenter l'asperoir aux Princes, aux Prélats, Cours Souveraines, & autres grands Seigneurs, pour jeter de
l'eau

l'eau benite sur le lit mortuaire. Ensuite le jour de la pompe funebre ils marchoiert en long habits de duëil, un peu devant le chef du Convoi, & étant arrivez à l'Eglise, ils enfermoient dans le tombeau toutes les marques d'honneur, comme la Couronne, le Sceptre, la Main de Justice, le Colier des Ordres, le Casque, l'Escu, l'Epée, les Gantelets, les Eperons, la Cotte d'armes, les Etendarts, les Enseignes, & les Bannières; & après que le grand Maître de France, mettant son bâton dans la fosse, avoit prononcé tout bas le Prince est mort, ils crioient à voix haute par trois fois, le Prince est mort, priez Dieu pour son ame.

Avanture de deux Officiers.

Lettre de Boulogne en France.

M O N S I E U R,

Nous lisons fort régulièrement votre Mémoire en cette Ville, mais ce que les Dames Boulonnaises y aiment le mieux ce sont les Historiettes; Et comme vous ne nous en avez point donné les deux derniers mois, nous avons crû que peut-être des sujets vous manquoient; mais une avanture qui vous pourra servir de canevas.

Un

Un riche Bourgeois de Boulogne, bon homme, mais un peu foible d'esprit & fort timide, avoit une très-jolie Fille à marier. Un Capitaine de notre garnison qui étoit son hoste, prit un tel ascendant sur le bon homme, qu'il ne put lui refuser sa Fille en mariage. Cette Fille, qui d'ailleurs n'avoit point d'autre affaire en tête, consentit par obeissance à l'épouser; le mariage fut resolu. Cependant le Pere ne voulut le conclure qu'après qu'il auroit fait un petit voyage à Diepe, pour quelques affaires qu'il falloit y terminer avant que de marier sa Fille. Il l'emmena avec lui, & promit au Capitaine qu'il seroit de retour dans quinze jours au plus tard.

Cette aimable Fille étant arrivée à Diepe avec son Pere, trouva dès le même soir, dans l'auberge où ils descendirent, un Jeune Officier qui devint passionnément Amoureux d'elle, & s'en fit aimer en peu de tems. Son Pere qui s'en apperceut, lui deffendit de voir le Cavalier. Mais il n'avoit pas assez de fermeté pour deffendre au Cavalier de la voir, il la vit en sa présence, & se fit même si bien connoître pour homme de Famille noble & riche, que le bon homme Feust préféré au Capitaine s'il eût osé. Pour achever de le déterminer, notre Cavalier crût avoir besoin de lui prouver sa naissance & ses richesses. Il avoit une Terre à dix lieues de Diepe,

Diepe, où il fit un petit voyage de deux jours seulement pour en rapporter ses titres & autres preuves convaincantes de ce qu'il étoit. Mais ce voyage lui coûta cher; car dès qu'il fut parti, le Pere ayant terminé ses affaires plutôt qu'il ne croyoit, & se remettant dans l'idée un Capitaine fier, emporté, & même un peu brutal, à qui il avoit promis, & qu'il retrouveroit dans sa Maison, sa timidité le reprit, & il remmena en diligence sa Fille à Boulogne, pour conclure avant que ce nouvel Amant peut les rejoindre. Le Capitaine qui attendoit avec impatience le retour de sa Maîtresse, pressa le mariage, mais elle faisoit naître des sujets de retardement de jour en jour. Enfin le Pere n'ayant plus la force de résister à l'empressement du Capitaine, prépara les nœces pour le lendemain.

Cependant l'Officier Amoureux étant de retour à Diepe avoit été surpris, comme vous pouvez croire, de n'y plus retrouver sa Maîtresse. Il cherchoit une voiture pour Boulogne, lorsqu'un Pilote lui promit de l'y mener par mer en fort peu de tems. Il accepta le parti & s'embarqua. Les voilà en mer avec un vent si favorable qu'ils croyoient déjà touchet la rade de Boulogne lorsqu'ils apperçurent un petit Vaisseau qui venoit sur eux; c'étoit un Capre Hollandois. Il y avoit avec cet Officier plusieurs Soldats ramassés qui alloient

loient aussi à Boulogne. L'Officier remarquant que le Capre étoit sans canon, exhorta les Soldats à se bien deffendre : mais les Hollandois, en nombre fort supérieur, vinrent à l'abordage. Enfin l'Officier fut fait prisonnier, & ceux qui le prirent, le voyant magnifiquement vêtu, se flaterent d'une forte rançon, & mirent le Cap vers Flessingues. Imaginez-vous le desespoir de notre Amant. Les Corsaires qui l'avoient pris n'entendoient point sa langue : mais par bonheur pour lui un de l'Equipage du Capre parloit un peu François, & lui servant d'interprete, il lui menagea un accommodement. On convint qu'il leur donneroit en nantissement quelques-uns des papiers qu'il avoit sur lui, & sa parole d'honneur, que les Corsaires acceptèrent sur sa bonne mine, moyennant quoi on le relâcha à Boulogne seulement pour vingt quatre heures de tems qu'il leur demanda.

Dès que l'Officier fut dans la Ville il courut chez sa Maîtresse, où le Pere fut fort surpris de le voir arriver. Le Pere, la Fille & l'Amant, eurent ensemble un éclaircissement, après lequel le bon homme, selon sa foiblesse ordinaire, témoigna à l'Officier qu'il eût voulu de bon cœur lui accorder sa Fille ; mais qu'il craignoit ce Capitaine à qui il avoit donné sa parole.

L'Officier, sans rien témoigner d'un dessein

deſſein qu'il avoit, ſeut adroitement le nom & la demeure de ce Capitaine dans Boulogne, & dit au Pere qu'il alloit chercher quelque moyen d'accommodement à cette affaire. Il entra dans l'Auberge où mangeoit ce Capitaine, dans le moment qu'on alloit ſouper. Dès qu'il le vit entrer il le regarda fixement; il fut de ſon côté, ſurpris en enviſageant ce Capitaine, & leur ſurpriſe mutuelle venoit de ce qu'ils ſe trouverent un certain air de reſſemblance l'un à l'autre qui les frappa reciproquement en même tems.

Le Deſſeins de l'Officier, en allant chercher ſon rival, étoit de trouver occaſion de querelle pour ſe battre contre lui. Mais cette reſſemblance, qui frappa auſſi ceux qui étoient préſents, fut occaſion pour eux d'obliger les deux Soſies à boire enſemble. L'Officier ne put ſe diſpenſer de ſe mettre à table avec eux. Il fut triſte & rêveur pendant tout le ſouper: Mais le Vin qu'on y bût ayant mis le Capitaine en gayeté, il lui vint une imagination gaillarde qui donna lieu à notre Officier d'imaginer de ſon côté ce que vous verrez dans la ſuite.

Il y avoit un Bal d'été pour une nôce chez un Bourgeois conſiderable. Le Capitaine propoſa à l'Officier pour toute mafcarade de troquer d'habit avec lui, ce qui fut exécuté, ils allerent au bal enſemble. Je n'ai point ſçû ce qui ſ'y paſſa,
mais

mais ces deux hommes , pris apparemment l'un pour l'autre , donneroient sujets à ceux qui voudroient faire une Historiette de cette Avanture de s'étendre agréablement sur les méprises que cela put causer.

Sur les quatre heures du matin le Bal finit , & l'Officier changea le dessein qu'il avoit de se battre contre son Rival , imaginant un moyen plus doux pour s'en défaire , il lui proposa de lui donner un déjeuner marin , se disant Capitaine du Vaisseau qui l'attendoit, où il lui promit de donner même s'il vouloit une Fête marine à sa Maîtresse ; le beau tems invita le Capitaine à voir lever l'aurore sur la mer , il accepta le déjeuner , & l'Officier lui demanda seulement un quart d'heure pour une petite affaire , & le livra à son valet à qui il avoit donné le mot pour le mener toujours devant au vaisseau qui attendoit à la rade son prisonnier. Ce Capitaine sortant du bal n'avoit point encore changé d'habit , & marchoit vers la rade suivi du valet , qui lui dit comme par une réflexion soudaine qui lui venoit ; *je prévois une plaisante chose , Monsieur : c'est que tous les gens du Vaisseau de mon Maître vous vont prendre pour lui.* Ce Capitaine prit goût à la plaisanterie , & dit qu'il falloit voir s'ils s'y méprendroient. Il faut remarquer que ce valet avoit prévenu ces gens-la que son Maître reviendroit ; mais qu'il

qu'il avoit bû toute la nuit, & qu'ils ne prissent pas garde à ses folies. Le Capitaine qui avoit en effet du vin dans la tête, aborda le Vaisseau en criant, Enfans prenez les Armes, voilà votre Capitaine qui revient, en ce moment le Valet leur fit signe qu'ils le reçûssent, & se sauva sans rien dire, pendant qu'ils faisoient les honneurs du Vaisseau à celui qu'ils croyoient leur prisonnier, trompez par l'Habit & la ressemblance.

Quand cette Cérémonie eut duré un certain tems, les Hollandois s'en lassèrent, & ayant pris le large, le traiterent comme leur prisonnier qu'ils emmenerent à Flessingue.

Le Capitaine étant étourdi de vin & de surprise, & les Hollandois n'entendant pas sa Langue, on juge bien que l'éclaircissement fut impossible: on l'emmena de force, & il fut quelques jours à Flessingue sans pouvoir retourner à Boulogne, où le Pere timide se mit sous la protection de son Gendre, sur la valeur duquel il se rassura contre le retour du Capitaine, trouvant l'autre un meilleur parti pour sa Fille. Le Mariage fut conclu avant que le Capitaine fût revenu de Flessingue; ils se battirent quelque tems après, le Capitaine fut blessé, & on les accommoda ensuite de façon qu'ils sont à present les meilleurs amis du monde.

Lettre

Lettre de Madame D. T. après sa petite Fêre, en lui envoyant, le jour de sa Fête, un Collier de Perles en laqs d'amour.

ME promenant hier au soir plus tard qu'à mon ordinaire, il m'arriva, Madame, une aventure assez surprenante pour meriter de vous être racontée.

J'admirois en rêvant, les beautez de la nuit,

Quand tout à coup un agréable bruit,
En est venu troubler le paisible silence.

On entendoit par tout mille nouveaux concerts,

Plusieurs effains d'Amours se voyoient dans les airs,

Qui sembloient vers Paphos, voler en diligence.

Je fis pour leur parler des efforts superflus,
Tous ces Fripons ne me connoissent plus.

Je leur demandois des nouvelles

Du dessein qui les conduisoit;

Mais c'étoit vainement, pas un ne répon-
doit,

Ils s'en fuyoient à tire d'ailes

Enfin un vieux Amour, qui marchoit
lentement,

Daigna s'arrêter pour m'entendre

Je

Je le conjurai de m'apprendre
 Où ses Freres alloient avec empressement ;
 Je veux, dit-il, vous en instruire
 Vous m'entendrez avec plaisir.
 Alors pour contenter mon curieux désir,
 En deux mots il m'apprit ce que vous allez
 lire.

Avant que d'aller plus loin, vous serez
 peut être surprise de l'épithète que j'ai
 donnée à l'Amour qui me parla. Sa vieil-
 lesse ne paroît pas compatible avec la Di-
 vinité qu'on accorde au Fils de Venus :
 mais Madame,

Ces Dieux, tout Dieux qu'ils sont recon-
 noissent le tems,
 A ses Loix ils s'affujettissent ;
 Tous les Poètes ont beau nous les dépein-
 dre enfans,
 Il n'est que trop certain que les amours
 vieillissent.
 Mais hélas ! c'est bien pis, ils meurent
 les amours
 Plus malheureux que nous ne sommes,
 Nous ne voyons pas que leurs jours
 Durent autant que ceux des hommes.

Revenons à la conversation que j'eus
 avec notre amour Barbon. Il commença
 par me faire des excuses de l'impolitesse de
 ceux qui ne m'avoient pas écoutée. Il
 faut leur pardonner, me dit-il, car quoi
 que

que je vous connoisse depuis long tems,
 & qu'un tems plus galant que le leur m'ait
 vû naître, je vous avouë que je ne m'ar-
 rêterai ici qu'avec peine.

De notre empressement, ne vous étonnez
 pas,

Nous sommes attendus par l'Amour & sa
 Mere,

Pour célébrer le retour des appas
 D'une beauté qui vous est chere;
 Sans elle en ces climats nous serions in-
 connus;

Qu'elle nous a causé d'allarmes!
 Si le Sort n'eût rendu ses attraits à nos lar-
 mes,

N'en déplaise au Fils de Venus,
 Il pouvoit renoncer au pouvoir de ses Ar-
 mes;

Ce Dieu perdoit, malgré ses charmes,
 Le plus clair de ses revenus

A peine eut il fini ces mots, qu'il me
 laissa remplie d'étonnement & d'un desir
 extrême de me trouver à une Fête que je
 compris bien qui me regardoit. La ten-
 dre amitié ma compagne ordinaire, s'of-
 frit à m'y conduire, elle me mit sur ses
 ailes (car elle en a aussi-bien que l'A-
 mour) & me fit arriver heureusement à
 Paphos, où le plus beau spectacle du mon-
 de étoit encore embelli par la joye qu'on
 voyoit briller dans les yeux de ceux qui le
 com-

composoient. Ma fidelle conductrice s'alla placer auprès de son Frere , & je me rangeai auprès des Ris qui m'amuserent par cent agréables badineries , lorsqu'ils furent interrompus pour aller achever la cérémonie.

Une aimable Troupe de jeux
 En partant se mit à leur tête:
 On voyoit marcher après eux
 Les graces en habit de Fête.
 Les Amours , couronnez de Fleurs ,
 Portoient en triomphe les Cœurs.
 Dont par tes yeux ils firent la conquête ;
 Avec des airs mélodieux
 Ton nom montoit jusques aux Cieux.
 Le Dieu charmant qu'on adore à Cythere
 Au pied du Trône de sa Mere
 Chantoit avec un chœur d'Amours ,
 Bannissons les tristes allarmes ,
 Iris a repris tous ses charmes
 Nous régnerons toujourns.

Ensuite au lieu de feu de joye , les Amours donnerent aux cœurs qu'ils portoient la liberté de faire briller leurs flammes , & celá fit pendant quelque tems un très-agréable effet : après que ces pauvres cœurs furent consumez , Cupidon assembla ses plus tendres Amis , & leur dit qu'il manqueroit toujourns quelque chose à sa gloire , tant que vous ne seriez pas sous son Empire ; que pour vous y sou-

mettre il avoit souvent eu recours à ses plus puissantes Armes; mais que puisqu'il vous trouvoit toujours en garde contre ses traits, il vouloit se servir d'un autre moyen pour vous attirer. Il commanda sur l'heure que l'on travaillât à un certain nombre de laqs d'Amour, sur lesquels il prétendoit répandre un charme, auquel vous ne pourriez résister; mais l'amitié attentive à vos intérêts & aux siens, s'en saisit avant qu'il eût eu le tems d'exécuter son dessein, & me les donna tels que je vous les envoie.

Iris, reçois ces nœuds; que rien ne t'épouvante;

Ils furent volez à l'Amour,
 Et c'est par mes mains en ce jour
 Que l'amitié te les présente;
 Elle prétend te fixer dans sa Cour,
 Daigne répondre à son attente,
 Pour réussir dans ses projets
 C'est en toi seule qu'elle espere,
 Elle veut avoir des sujets
 Aussi vifs que ceux de son Frere.



Le deuil de la France.

O D E

Par Mr. de la Motte.

PRince * que de ses mains sacrées
 A formé la Religion,
 Loin de toi les douleurs outrées,
 Fruits amers de la Passion.
 Tes yeux pleuroient encore un Pere,
 Et des jours d'une Epouse chere
 Tu viens de voir trancher le fil:
 Mais de la Foi, sublime Eleve,
 Dans l'instant qui te les enleve,
 Tu vois la fin de leur exil.

L'un & l'autre a fourni sa course,
 Prescrite par l'ordre éternel;
 Tous deux rappelez à leur source,
 Dieu leur ouvre un sein paternel.
 Jamais notre mort n'est trop prompte,
 Quand les jours que le Ciel nous compte
 A ses yeux sont assez remplis;
 Il mesure nos destinées,

X 2

Non,

* *Le commencement de cette Ode a été fait après la mort de Madame la Dauphine, & adressé à Monseigneur le Dauphin avant que la France l'eût perdu.*

Non, par le nombre des années,
Mais par les devoirs accomplis.

Ainsi l'Auteur de ta naissance,
L'Amour de l'Empire François,
Fut donné par la Providence
Pour modèle aux Enfants des Rois.
Respectueux, fidèle, & tendre,
Tous les jours ont dû leur apprendre
Ce qu'est un Pere couronné ;
D'un zèle aussi rare que juste,
Il est long-tems l'exemple auguste,
Et meurt, quand l'exemple est donné.

Ainsi cette Epouse chérie
Que tu pris des mains de la Paix,
A de sa nouvelle Patrie,
Comblé les plus ardens souhaits.
C'étoit sa tendresse féconde
Qui devoit enrichir le monde
De Princes nez pour t'imiter.
Quel est l'éloge digne d'elle ?
Tes pleurs. Sa vie est assez belle,
Puisqu'elle a sçu les mériter.

Mais, cher Prince, si tu nous aimes,
Commande à ton cœur, à tes yeux ;
Songes que par nos pertes mêmes
Tu nous deviens plus précieux.
Que pour nous ton Amour redouble ;
A la Nature qui se trouble,
Que cet Amour fasse la Loi ;
Un plus grand objet t'intéresse,

Crains

Crains en allarmant sa tendresse,
D'exposer ton Pere & ton Roi.

O Ciel ! quelles plaintes soudaines !
Quels cris ! tous les yeux sont en pleurs !
Le sang s'est glacé dans mes veines ;
Je crains d'apprendre nos malheurs.
L'esperance est-elle ravie !
Te perdons-nous ; & pour ta vie
Fais-je ici des vœux superflus ?
Aux larmes que je voi répandre,
Prince, je le dois trop entendre ;
Je te console, & tu n'es plus !

C'en est fait ; une mort fatale
A l'Epouse a réjoint l'Epoux ;
Je voi la couche nuptiale
Se changer en Tombeau pour vous.
Au séjour des divines flâmes
Tandis que s'envolent vos Amès,
Vos cendres vont se réunir.
O Ciel ! est-ce grace ou vengeance ?
Est-ce hâter leur récompense,
Ou te hâter de nous punir ?

Je le voi trop ; ta main severe
Punit notre indocilité ;
Tu nous reprends dans ta colere,
Les dons que nous fit ta bonté :
Tu punis un Peuple volage,
Vain des succès de son courage,
Ou par les revers abbatu ;
Un Peuple, l'esclave du vice,

Qui pour tout reste de justice ,
Sçait louer encor la vertu.

Nous élevons presque des Temples
Au Prince que tu nous ravis ,
Contens de louer ses exemples ,
Mieux louez s'ils étoient suivis.
L'humanité compatissante ,
La justice perseverante ,
Le zèle ardent de tes Autels ;
Et cette active vigilance
D'un Prince qui croit la Puissance
Comptable aux besoins des mortels.

Digne chef d'œuvre de la Grace !
Combien de vertus en lui seul !
C'est en lui que pour notre race
Devoit revivre son Ayeul.
Jaloux d'un Héroïsme utile ,
Il eût pleuré le jour sterile
Que ses dons n'auroient pû marquer.
Prince ; ainsi la France te louë ,
Ainsi l'Univers l'en avouë ;
Je fais plus , j'ose t'invoquer.

Oüi, sans qu'un miracle m'atteste
Ta nouvelle félicité ,
Je te croi de la Cour céleste ,
Sur la foi de ta Pieté.
Que là , notre intérêt t'inspire ,
Fais que Louis de cet Empire ,
Soit encore long tems l'appui ,
Obtiens qu'au gré de notre envie ,

Dieu

Dieu même commande à la Vie
D'étendre ses bornes pour lui.

Soutiens nos Prières des tiennes ;
De la Paix hâte le lien :
Assez long tems les mains Chrétiennes
Ont répandu le sang Chrétien.
Que la Paternelle tendresse
Pour tes Fils encor t'intéresse ;
C'est l'espoir d'un Peuple allarmé :
Que tes vertus en eux renaissent ,
Et que pour t'imiter , ils croissent
Sous les yeux qui t'avoient formé.

Pour qui se r'ouvre encor la tombe ?
Chaque instant aigrit notre sort ;
Avec les Epoux le Fils tombe !
Arrête insatiable Mort.
Et toi, qui rends les faits célèbres ,
Vole, répands ces sons funebres
Dont ma Lire a frappé les airs :
Que jusques aux dernières races
Ce monument de nos disgraces
Attendrisse tout l'Univers.

M. Nicolas Catinat Maréchal de France, connu par ses grandes Actions, mourut sans alliance le 23. Février 1712., en la Terre de St. Gratian près Paris, en sa 74. année.

Il étoit Fils puîné de M. Pierre Catinat, mort Doyen des Conseillers du Parlement, & de Françoise Poille, Dame de

St. Gratian, & avoit pour Frere aîné René Catinat, Seigneur de St. Mars Conseiller d'honneur au Parlement, mort en Janvier 1704. qui de Françoise Frezon, a laissé pour Enfans Louis Catinat, Abbé de St. Julien de Tours, & Pierre Catinat Seigneur de St. Mars, aujourd'hui Conseiller au Parlement, qui a épousé en Juin 1700. Marie Fraguier, Fille de Nicolas Fraguier, Seigneur de Guyennes, Conseiller au Parlement, & de Jeanne Charpentier.

La Famille de M. Catinat aussi modeste qu'il étoit, n'a jamais voulu donner des mémoires que je suis obligé de chercher ailleurs, cela m'a fait différer le reste de cet article au mois prochain, en reformant ce qui pourroit être défectueux dans ce petit article.

M. N. Barjavel Prêtre, qui avoit été nommé Abbé de la Vernuce en Août 1711. mourut le 24 Février 1712.

M. François Paul le Fèvre Chancelier, Seigneur d'Ormesson, du Cheret, Maître des Requêtes & Intendant de la Généralité de Soissons, mourut subitement à Paris, le 21. Février.

M. Claude Châtelain, Chanoine honoraire de l'Eglise de Paris, mourut en sa Maison Claustrale le 20. de ce mois, âgé de 73. ans. Il y a quelques années qu'il s'étoit démis de son Canoniat, en faveur de l'Abbé Châtelain de Tilly son Ne-

Neveu. C'étoit un homme d'une erudition profonde, particulièrement en ce qui concernoit l'Histoire des Saints, qui est le nom qu'on peut donner au Martirologe Universel, que ses infirmitéz causées par une grande application & un grand travail, l'ont empêché d'achever; enfin son éloge est contenu dans ce qu'en a dit un célèbre Auteur, *Castellanum suum non cognovit Sæculum*, que le Siècle n'a pas connu ce que valoit un de ceux qu'il doit compter au nombre de ses grands hommes. En effet les plus Sçavans Prélats, les Auteurs les plus illustres ne mettoient point la dernière main à leurs Ouvrages sans l'avoir consulté, & trouvoient chez lui des décisions sures & Sçavantes. C'est une perte non-seulement pour la France, mais pour l'Italie; pour l'Espagne, Hollande, Rome, Milan, & autres lieux, d'où il étoit consulté. Le Sçavant Pere Papebroch d'Anvers, avoit avec lui un commerce d'érudition. Enfin la reforme des Bréviaires de Paris, de Cluny, de Sens, d'Orleans, d'Evreux, de Lion & une infinité d'autres, ne doit sa pureté qu'à l'exacte capacité qu'il avoit sur ces matières dans lesquelles il étoit consommé.

Dame Helene d'Aligre, Veuve de M. Claude de Laubespine, Marquis de Verderonne, mourut le 16. Mars 1712.

M. Gabriel du Maitz, Chevalier Seigneur de Goimpy, St. Leger &c. Intendant

Justice, Police, Finance, & Marine, aux Isles de Terre-Ferme & de l'Amérique, mourut le 19. Mars 1712.

Dame Anne le Clerc de Lesseville, épouse de M. Armand de St. Martin, Chevalier Seigneur de Taverny, Montabois &c. Conseiller du Roi en sa Cour de Parlement, mourut le 21. Mars 1712.

On parlera de cet Article & de quelques autres de ce mois ci plus amplement dans l'autre, & l'on tâchera d'orner les Articles ainsi différez, de quelques éruditions Historiques sur ces Familles, ou sur d'autres faits qui conviendront au sujet, afin de dédommager l'ancienneté de ces nouvelles dont il est difficile d'avoir si-tôt des Mémoires.



NOUVELLE RECENTE

IL vient d'arriver une nouvelle de Flandre dont le fond est déjà confirmé, mais comme l'Impression presse, on ne vous donne ici que le premier détail qui en est venu, & dont quelques circonstances pourroient être sujetes à reforme: voici ce qu'on en dit aujourd'hui.

M de Vivans avoit fait un détachement pour faciliter l'arrivée d'un Convoi pour Maubeuge, & pour achever d'en remplir les

les Magazins, comme on a fait dans toutes nos Places : nos gens conduisoient le Convoi lorsqu'ils eurent avis que cinq-cent chevaux des Ennemis venoient pour l'enlever : les nôtres jugerent que les Ennemis les voyant un nombre à peu près égal n'entreprendroient pas de les attaquer. Notre Commandant mit en Embuscade la plus grande partie de son escorte , & marcha très lentement avec le reste , qui étant en très petit nombre attira les Ennemis, & c'est ce qu'il souhaïtoit ; car après une manœuvre dont on ne sçait pas encore bien le détail : on fit donner insensiblement les Ennemis dans l'embuscade , & tous se rejoignirent sur eux, en sorte qu'ils ont été taillez en Pièces : on dit que tous nos gens ainsi réunis ne composoient encore qu'environ quatre cent hommes.





SERENISSIMI
 GALLIARUM DELPHINI
 ET DELPHINÆ
 EPITAPHIUM.

*Hic quos aeterno deflebit Gallia lactis
 Conjugis atque viri palvis & umbra jacent.
 His idem tumulus, quibus unum pectus
 amore,
 Ereptis morbo praeipitque nece.
 O crudele nimis fatum! mediâ cecidero
 juventâ
 Nostraque cum illis, heu! gaudia spesque
 cadunt.
 Hos inimica rapit fors quos modo regna ma-
 nebant;
 Imperio meritis major uterque suo.
 Hac Delphina fuit virtute & sanguine
 clara,
 Hic Delphinus amor gentis, & omne decus.
 Abstulit hunc nobis florentibus Atropos an-
 nu,
 Lilia quem optabant gloria nostra ruit.
 Haec numquam fuerat neque par pietate
 futurus,*

Hanc

Hanc Musa studiis instituere suo.

*Hunc mors invidit Regem , invidisset &
orbis :*

Lactibus huic nostris vita perennis erit.

Dernières Nouvelles.

Du 25. Mars.

Tous les Colonels ont eu ordre de partir pour se rendre à leurs Regimens : les Officiers Généraux n'ont eu ordre que de se tenir prêts.

Le Gouvernement de Fort-Louis a été donné à M. de Permangle.

On écrit que les Turcs sont entrez en Pologne avec le Roi de Suède , & que sur cet avis, on a changé les dispositions du voyage de l'Archiduc en Hongrie. On a contremandé plusieurs Regimens qui avoient ordre d'aller en Flandres.

Dans le Mercure de Septembre dernier on a oublié dans l'Article des Mariages celui d'un homme de cent deux ans , qui avoit épousé une femme de soixante & dix-huit ans : on en fit les nœces à S. Lo Et ce Mari nommé Antoine de la Rillere (Thiboust, est mort le quatre de ce mois.

C'est un Colonel Espagnol , nommé Scevola qui a défait les cinq-cent Chevaux dont on parle dans un autre endroit du Mercure.

M. le Prince de Dombes est hors de danger.

M. de Vandôme est guéri de la goutte, qui avoit retardé son voyage sur la Frontière de Valence pour avancer la Campagne.

C'est la Reine d'Espagne qui a prit la mort de Monseigneur le Dauphin au Roi son Frere ; on ne sçauroit exprimer la douleur du Roi & de la Reine, ni la part que les Espagnols y ont pris.

Le Roi a fait la Cene comme de coûtume le Jeudi Saint, en lavant les pieds à douze pauvres, servis par Monseigneur le Duc de Berri, Monsieur le Duc d'Orleans, & d'autres Princes & Seigneurs. M. l'Evêque de Tournai a fait l'Absoute, & l'Abbé de Copis de la Fare, le Discours ordinaire.

Le 5. de ce mois Milord Pelham, mourut subitement à sa Maison de Campagne, proche Londres.

Le Chevalier de Soissons, Neveu du Prince Eugène, est mort de la petite verole.

Le 7. de ce mois le Duc d'Ormond fut déclaré Général & Commandant en Chef des Troupes qui sont aux Pais-Bas, à la solde de la Reine; le Comte d'Arran, son Frere, a été fait Grand Maître de l'Artillerie en Irlande.

Le Duc de Beaufort a été fait Gouverneur du Comté de Gloucester à la place du Comte Berklei.

Le

Le Procureur Ruzzini est parti de Venise pour se rendre en Hollande, & assister aux Conférences d'Utrecht pour la Paix.

Dona Bernardina Veuve de Dom Horazio Albani, s'est retirée dans le Monastère de Torre de Specchi.

E N I G M E.

*Je suis Fils de celui de qui je fus le Pere ;
J'ai donné la vie à ma Mere ;
Sans dessein , sans sçavoir si je fais bien ou
mal ,*

*Inanimé je forme un parfait animal :
Ma fraîcheur peu durable est pour le goût
qui l'aime*

*D'une délicatesse extrême ,
Puisque celui qui la ressent le mieux
Me rebute si tôt que je lui parois vieux.*

*Je suis bon pour le maigre & peu propre au
Carême ,*

*Aussi n'est-ce pas lui qui rend ma face blême :
Mon corps doux & poli n'est pas fort dégagé ,*

*Cependant je figure assez bien à la Table
Où souvent un ragoût qu'on trouve délectable*

Sans moi ne seroit pas mangé.

Chans

Chanson à dormir.

Venez admirer ma science ;
 J'apprens à dormir scavamment ,
 Comme l'on dort à l'Audience.
 Ronflez, ronflez gravement,
 La tête levée,
 Ouvrez les yeux en dormant,
 Et bâillez la bouche fermée.

E T R E N N E S.

Voyage de l'Amour & de l'Amitié.

IRis tout exprès pour vous
 Ces Dieux ont fait ce voyage ;
 Il vous doit être assez doux
 Qu'à s'accorder on engage
 Les Maîtres de l'Univers,
 Qu'on voit rarement ensemble.
 Fasse le Ciel, que les Vers
 De celui qui les rassemble
 Pour vous seule dans son cœur
 Iris, ayent l'art de vous plaire ;
 Vous qui seule pouvez faire
 Sa fortune & son bonheur ;
 Puisse sa nouvelle année
 Passer comme une journée,
 Les jours comme des momens,
 Que du reste de nos ans

La

La course soit fortunée,
 Et que notre destinée
 Nous fasse avec ces beaux jours
 Si doux, si dignes d'envie,
 Trouver la fin de la vie
 Dans la fin de nos Amours.
 L'Amour, partant de Cithère
 Pour se rendre auprès d'Iris,
 Inquiet de n'oser faire
 Seul ce voyage à Paris,
 Viens, dit-il, à l'Amitié
 Viens, chère Sœur, par pitié
 Servir de guide à ton Frere;
 Car je ne veux en ce jour,
 Quoique le Conteur publie,
 Qu'il soit dit que la Folie
 Serve de guide à l'Amour:
 Chacun de nous a ses charmes:
 Je te prêterai mes Armes,
 Prête-moi, ma chère Sœur,
 Ton air Sage, ta douceur,
 Cette tendresse durable
 De qui la solidité
 Souvent n'est pas moins aimable
 Que l'est ma vivacité.
 Cela dit, pour ce voyage
 Ils troquerent d'équipage;
 Ils volent; sur leur passage
 On vit d'abord s'enflammer
 Tout ce qui dans la Nature
 Jusques à cette aventure
 Avoit refusé d'aimer.
 Plus de Bergere cruelle,

Plus

Plus de malheureux Berger,
 Chacun qui voulut changer
 Trouva Maîtresse nouvelle;
 Qui voulut rester Amant
 Retrouva dans sa Maîtresse
 Pour un reste de tendresse
 Un nouvel empressement.
 Les Amis se réchauffèrent,
 Tous les cœurs se renflammerent,
 On s'aima même à la Cour;
 Et la triste indifférence
 Sentit dans son froid séjour
 Echauffer son indolence
 Aux approches de l'Amour.
 Tandis qu'avec diligence
 Ces Dieux traversent les airs,
 La nuit déployant ses voiles
 D'un crêpe semé d'étoiles
 Enveloppa l'Univers.
 Iris cependant livrée
 Aux charmes d'un doux sommeil,
 De ses pavots enivrée
 Attendoit que son réveil
 Sur son sein eût fait éclore
 Bien plus de Fleurs que l'Aurore
 N'en avoit fait naître encore
 Sur le chemin du Soleil.
 Quand tout à coup à sa porte
 Cette belle entend du bruit.
 Qui, dit-elle, de la sorte
 Ose entrer ici la nuit?
 C'est un Enfant misérable,
 Répond d'un air pitoyable

Cet Enfant, maître des Dieux,
Qui vient chercher en ces lieux
Un azile à sa misère
Auprès de vos agrémens.
Je suis chargé par ma Mere
Pour vous de cent complimens.
On me banit, on me chasse,
Je trouve dans ma disgrâce
Peu de cœurs assez bien faits
Pour me donner encore place.
On me traite de cruel,
On me traite de parjure,
Et sans être criminel
Non, il n'est sorte d'injure
Dont je ne sois accablé ;
On diroit que j'ai troublé
Tout l'ordre de la Nature,
Cependant quelle imposture !
Sans moi, les hommes n'auroient
Qu'une languissante vie.
Je fais naître leurs desirs,
Je fais les ardens plaisirs
Par qui leur Ame est ravie
Sans moi qu'ils ignoreroient !
Et je voi leur injustice
Oublier tous mes bienfaits,
Et sur un leger caprice
Traiter même de supplice
Les biens que je leur ai faits.
Votre pitié vous engage
Au secours des malheureux ;
Votre cœur est généreux,
Et par un doux assemblage

J'ai

J'ai toujours vû sa bonté
 Compagne de sa beauté.
 Pour un Enfant maltraité,
 Dit Iris, votre langage
 Me paroît bien doucereux,
 Avec cet air langoureux,
 Ce ton doux, cet équipage:
 Ne seriez-vous point l'Amour?
 Je le suis, mais las! je n'ose
 Vous parler de mon retour,
 Je sçai que je suis la cause
 D'une infinité de maux
 Dont l'affreuse jalousie
 Et sa triste frenesie
 Ont troublé votre repos.
 Qui fit seul votre souffrance,
 Doit faire votre bonheur;
 Aussi viens-je en recompense
 Vous faire present d'un cœur
 Digne de votre tendresse,
 Comme il n'est point aujourd'hui
 Hormis vous, d'autre Maitresse
 Au monde digne de lui.
 Ce cœur est fait pour le vôtre
 Je les ai faits l'un pour l'autre;
 De mille & mille agrémens
 Votre ardeur sera suivie,
 Et vos doux engagemens
 Feront de tous les momens
 D'une si charmante vie
 Autant de jour de Printems.
 Le moyen, à ta parole,
 Dit Iris, d'ajouter foi!

Volage, n'est-ce pas toi,
Qui sous cet espoir frivole
Trompas ma crédulité?
J'en conviens, la vérité
N'est pas toujours mon partage,
Répond l'Amour : mais je gage,
Que sur ma sincérité
La caution que j'amene
Va rassurer votre cœur,
Et le convaincra sans peine.
L'Amitié, ma chère Sœur,
Ici présente s'engage
A tenir tous mes Sermens,
Que dans l'ardeur de vous plaire
Pour les rompre, j'ai fait faire
Exprès aux autres Amans.
Ta prudence est non commune,
Amour, en cette action ;
Qui fut, soit dit sans rancune,
Si sujet à caution
Fait très bien d'en mener une
En pareille occasion.
Sans elle accepter je n'ose
Le cœur que l'on me propose,
Avec elle je le veux ;
Et sans vous laisser morfondre
Plus long-tems ici tous deux,
Si votre Sœur veut répondre
D'unir la sincérité
A votre vivacité,
Amour, j'accepte avec joye
Ce cœur que Venus m'envoye,
Et je signe le Traité.

Pièce



Piece Nouvelle.

Dialogue entre un Berger & une Bergere, par M. D. A.

LE BERGER.

Philis, tous nos Bergers vous repetent
 sans cesse,
 Qu'ils sentent pour vous de l'Amour,
 Je les voi gémir chaque jour
 D'un nouveau tourment, qui les presse;
 Je ne puis comprendre leurs maux,
 Je voi tous les jours leurs troupeaux
 Aussi gras que les miens, bondir dans cet-
 te plaine;
 Les biens que le Printems amene
 Sont communs à tous les Bergers,
 Et pour tous, les Zephirs legers
 Rafraîchissent nos Champs de leurs dou-
 ces haleines.
 Quelles peuvent être les peines,
 Qu'ils vous racontent tous les jours?
 Belle Philis, daignez m'apprendre
 Que peuvent être ces Amours,
 Qui font couler les pleurs que je leur voi
 répandre.

LA

L A B E R G E R E.

Vous le sçavez à votre tour ,
 Attendez sans impatience ,
 Berger , à connoître l'Amour ,
 Gardez votre heureuse ignorance
 Autant que ce Dieu le voudra ,
 Quand le fatal moment viendra ,
 Pour acquérir cette science ,
 Malgré toute votre innocence ,
 Votre cœur vous avertira.

L E B E R G E R.

Suis-je le seul de ces Campagnes ,
 Qui ne connoisse pas l'Amour ?

L A B E R G E R E.

Berger , mes aimables Compagnes
 Vous le feront connoître un jour.

L E B E R G E R.

Non , belle Philis , ce mystère
 Dont les Bergers se plaignent tous ,
 J'aime mieux l'apprendre de vous
 Cent fois , que d'une autre Bergere

L A B E R G E R E.

Eh bien , sçachez donc que l'Amour

Sé

480 MERC. GALANT.

Se prend dans les yeux d'une Belle,
Le sensible Berger, qui la voit chaque
jour,
Lui trouve chaque jour une grace nouvel-
le :

Ce feu s'augmente incessamment
Auprès de l'aimable Bergere,
Il devient enfin un tourment
Si le Berger la trouve fière.

LE BERGER.

Si vous nommez Amour, ce feu qui brûle
en nous,
Et dont on ne peut se défendre,
Ai-je besoin de vous apprendre
Que je brûle d'Amour pour vous ?

LA BERGERE.

Berger, il n'est pas tems, je dois encor
vous dire,
Qu'il est un Amour imposteur,
Qui ne cherche qu'à se produire,
Au lieu que la sincere ardeur
Qu'un veritable Amour inspire,
Est un secret de notre cœur,
Dont les yeux seuls doivent instruire.

LE BERGER.

N'oubliez pas, Philis, si vous faites un
choix,

Que

Que sans sçavoir le nom du Dieu qui fait
qu'on aime

J'en ai rempli toutes loix,
Jugez de mon Amour extrême,
Sans cesse je vous regardois,
Si c'est ainsi qu'un cœur soupire,
Ah ! quand j'aurois connu tout ce que je
fentois

Aurois-je pû mieux vous le dire ?

L A B E R G E R E.

Oùi, mais vous en dites autant
A la Bergere Floriselle,
Lors que d'un air vif & content
On vous voit danser avec elle.
Je sçai qu'à louer ses appas
La Fête d'hier s'est passée,
Vous suivîtes long-tems ses pas,
Et même sa rigueur en parut offensée :
Sans ses refus enfin, vous ne m'aime-
riez pas.

L E B E R G E R.

Je trouvois du plaisir à voir cette Bergere,
Je ne puis le défavouër,
J'aimois à l'entendre louer :
Mais expliquez-moi ce mystère ;
Ses appas me paroissoient doux,
Floriselle sçavoit me plaire,
Et parmi ces plaisirs je ne pensois qu'à
vous ;

482 **MERC. GALANT.**
Philis, ne se peut-il point faire,
Qu'elle ait quelques-uns de vos traits ?
Les Bergers n'aiment-ils jamais
Ce qui ressemble à leur Bergère ?

L A B E R G E R E.

Laissons ces discours dangereux,
Réjoignons nos Troupeaux, retournons
à la plaine,
Reservons tous nos soins pour eux,
Le reste donne trop de peine.

L E B E R G E R.

Helas déjà nous nous quittons ?
Craignez-vous que dans ces Prairies
Un Loup enleve nos Moutons ?
Voici les miens errans sur ces herbes
fleuries,
Ils me furent bien chers : mais je les don-
ne tous,
Philis, pour être encore un moment avec
vous.

L A B E R G E R E.

Je vous ferois, Berger, le même sacri-
fice,
Mes Troupeaux ne sont pas ce que j'aime
le mieux ;
Je consens même qu'à mes yeux
Un Loup cruel me les ravisse,

Si

Si contre un plus doux artifice
Je puis garder hélas, un bien plus précieus.

L E B E R G E R.

Hélas ! si pour me fuir vous allez dans
ces plaines,

Que vais-je devenir tout le reste du jour ?
Je voulois connoître l'Amour,
Je ne connoîtrai que ses peines.

L A B E R G E R E.

D'aujourd'hui tu vis sous sa loi,
Et tu te plains de son empire :
Sur lui j'aurai tantôt cent choses à te dire,
Tu ne le connois pas encor si bien que moi.

L E B E R G E R.

Belle Philis, mon cœur soupire,
De ne pas le connoître mieux,
Demeurez encore en ces lieux
Pour achever de m'en instruire.
Mais vous fuyez, Philis, non ne l'espérez pas,
Sans vous je ne sçaurois plus vivre.

Tircis à force de la suivre
La fit revenir sur ses pas,
Après d'elle couché sur la fraîche verdure,
Tircis lui dit en soupirant

gions froides de l'Amérique que nous habitons ; & sur tout d'être informé à fond de l'entreprife des Anglois sur la Colonie ; en effet , rien de mieux concerté , rien de plus mesuré que ce qu'avoient projeté nos Ennemis , principalement cette année , pour se rendre maîtres de toute la nouvelle France , si le succès avoit répondu à leur attente.

Il faut remarquer , Monsieur , qu'il y avoit dix ans ou environ , que les Anglois nos voisins , aïdez de ce qu'ils appellent ici la vieille Angleterre , formoient le dessein de joindre à leurs Colonies celle du Canada , qui seroit fort à leur bienfiance. Ce que les François possèdent dans la grande & vaste Isle de Terre-Neuve , & dans ce que nous appellons le Canada , qui est plus important au Roi que l'on ne pense. Le Perou est au Roi d'Espagne une Mine bien avantageuse : mais la pêche de la Morue sur le grand Banc l'est peut-être autant , si l'on considère que c'est non seulement un fonds , aussi bien que les Mines de l'Amérique Méridionale , dans lequel on ne met rien , & dont on tire beaucoup , par cette poudre si passionnément aimée des hommes , au moins des Européens. Le Roi au milieu de la Paix , par le moyen de la pêche des Morues de Terre-Neuve , entretient un nombre considérable de gens de Mer & de Matelots , qui dans les changemens des affaires,

res, sont tous prêts à le servir dans les armemens de Mer; ce qui est souvent très avantageux.

Cela supposé, pour revenir aux grands desseins des Anglois sur Quebec, & sur l'Isle de Mont-Real, c'est-à-dire, selon l'usage de parler de ce Pais-ci, sur le Canada d'en bas & sur celui d'en haut, il ne sera point inutile, Monsieur, de vous remettre sous les yeux la conduite habile & très prudente, que M. le Marquis de Vaudreuil, Gouverneur Général de la nouvelle France, a gardée jusqu'à présent, pour empêcher les Ennemis d'exécuter un dessein qu'ils commençoient à ébaucher.

Ce fut pour cela qu'en 1703, (je me contenterai de cette époque) M. de Beau-Bassin, sous les ordres de M. le Général, à la tête d'un parti, composé de Canadiens, & de Sauvages Iroquois, Abnaxis, & autres, se mit en marche vers la fin de Juillet de cette année; & qu'au bout d'un mois la petite Armée se trouva au milieu de la nouvelle Angleterre, où elle s'empara de plusieurs postes.

La même année 1703, à la fin du mois de Décembre, M. de Rouville, autre Officier Canadien, emporta d'Assaut la Ville de Dierfields, dans la nouvelle Angleterre.

En 1704. les Anglois voulurent tenter le Siège de Port-Royal, Capitale de l'Acadie,

cadie, qui fait partie de la nouvelle France. Le Colonel Chevoi, qui commandoit à la Flote Angloise, qui avoit mouillé dans la Baye Françoise, dans le dessein de faire une descente, fut repoussé à deux attaques qu'il fit avec vigueur, ses Vaisseaux brisez & fracassez, & contraint de s'en retourner à Baston.

Dans le tems que les Anglois mettoient tout en œuvre pour s'emparer de la Capitale d'Acadie, Peter Schuler, Commandant d'Orange, dans la nouvelle York, vint présenter six *Colliers* aux Sauvages nos Alliez, dans l'intention de les mettre de son parti: mais ils tièrent ferme pour nous, & demeurèrent sur leurs nattes.

Le Canada se trouva en 1705. plein d'Anglois que nous avions pris en Acadie, dans la nouvelle Angleterre, & dans New-York, en differens partis que nous avions formez. Parmi ces prisonniers étoit le Ministre de Dierfields, place de la nouvelle Angleterre. Joseph Dudley, Gouverneur de Baston, Capitale de la nouvelle Angleterre, envoya à Quebec Jean Livingston Major, pour négocier l'échange avec notre Général le Marquis de Vaudreuil.

Ce fut cette même année 1705. que les Canadiens, sous la conduite de M. Beaucour, Capitaine d'un mérite reconnu, également habile dans l'Art de fortifier les Places, & dans les entreprises de Guerre,

se rendirent maîtres des environs du Fort S. Jean, Poste des plus importans que les Anglois possèdent dans l'Isle de Terre-Neuve, vers l'embouchure du Fleuve S. Laurent.

L'échange des Anglois prisonniers ne put se conclure qu'en 1706.

Toute la nouvelle Angleterre fut en 1707. bloquée, s'il m'est permis de parler ainsi, par nos Sauvages Alliez, les Habitans n'en osoient sortir pour faire leur moisson.

L'entreprise de l'Academie ayant été remise en delibération au Conseil de Baston, on resolut le Siège de Port-Royal. Le commandement en fut donné au Colonel Marsh. Cette Flote parut dans le Baye Françoisise au commencement de Juin.

Une expédition mémorable ce fut celle de Haveril, sous le commandement de M. de Rouville & de Schailions, aidez des Sieurs de Contrecoür, & de la Gauchetière; elle jetta la terreur dans Baston, Haveril, & dans son Voisinage: nous enlevâmes ce Poste aux Anglois, malgré leur valeur & leur habileté.

On changea de Batterie en 1709. & au milieu des neiges & d'un froid, tel qu'il se fait sentir dans l'Amérique Septentrionale, les Canadiens allerent prendre le Fort Saint Jean, & six Postes importans par la pêche des Moruës & d'autres Poissons que l'on fait aux atterages de ce Fort & aux
Bancs

Bancs voisins : aussi-tôt après le Général. Nicolson, Weteche mit en Mer une Flote nombreuse, & leva une Armée suffisante pour attaquer Mont-Real : mais la Flote fut contremandée par les Anglois qui étoient en Portugal, Nicholson marcha à la tête des siens, prit le chemin de Lac Champlain.

Me voici à l'année 1710. qui est le terme de la dernière Lettre que j'ai eu l'honneur de vous adresser : je vous y ai fait voir comment M. le Marquis de Vaudreuil notre Général, avoit mis les Anglois de la nouvelle Angleterre, ceux de la nouvelle York, & les Sauvages leurs Alliez, en état de ne rien entreprendre sur nos Habitations. C'est à la fin de 1710. que M. le Chevalier de Beaucour, Capitaine Ingénieur, fort estimé dans la nouvelle France, & fort habile dans l'Architecture Militaire, a élevé le Fort de Pontchartrain, vulgairement appelé de Chamblé. On y a mis cette année, vers la fin de Septembre, la dernière main. C'est un puissant Rempart contre les entreprises du côté du haut Canada.

Les choses étant en cet état, lorsque les Anglois nos voisins, secourus de ceux de la vieille Angleterre, ont fait les derniers efforts pour se rendre maîtres de la nouvelle France, en l'attaquant par enbas, c'est à dire en Assiégeant Quebec, qui en est la Capitale.

Le Major Limgton, Anglois, accompagné du Baron de Castin, François, partirent de ce Pais-là, vers la fin d'Octobre de l'année 1710., pour travailler à un échange de prisonniers, que gardoient en Acadie les Sauvages nos Alliez : ils se servirent de la voye du Canot pour aller par Eau ; leur petit Bâtiment ayant tourné, & un de leurs Domestiques noyé, ils furent obligez de continuer leur voyage par Terre, dans les Neiges & les Marais, à travers les Bois ; ils furent cinq jours sans trouver d'autre nourriture que ce qu'ils trouvoient sous les Neiges en grattant la Terre. Deux de leurs gens s'égarèrent en cherchant à vivre, & j'ai scû depuis de l'un d'eux une remarque assez curieuse.

Animaux qui font du feu, dans des espèces de cavernes sous des roches.

Pressés par la faim, & cherchant aux dépens de leur vie de quoi manger, c'est-à-dire suivant des traces d'Animaux Sauvages, pour en trouver quelqu'un qu'ils pussent tuer pour le manger, ils trouverent en plusieurs endroits de ces Cavernes de petits monceaux, ou Magasins d'Animaux differens, qui leur parurent comme desechez & brûlez au feu ; cela leur fit croire que quelques Sauvages habitoient ces Cavernes.

vernes. L'extrême faim leur fit manger quelques morceaux de ces Animaux deschez, & si durs, qu'à peine pouvoient-ils en déchirer avec les dents. Ils remarquerent dans tous ces endroits où étoient ces Monceaux, de grandes places noires, & des restes de branches brulées, ce qui leur avoit fait conclure, comme j'ai dit, que des hommes seuls pouvoient avoir roté ces Animaux: mais ils remarquoient en même tems qu'ils étoient deschez avec le cuir, le poil, les entrailles, en un mot sans aucun apprêt; ensuite ils trouverent au bout de ces Cavernes quelqu'un de ces Animaux qui fuioient & qui étoient comme des espèces d'Ours, mais plus alongez, & si timides, que du plus loin qu'ils les avoient entendus ils avoient toujours fui. Ils n'osèrent pourtant avancer plus loin: mais en reprenant leur route ils aperçurent dans un autre enfoncement une lueur de feu. La curiosité les fit avancer si doucement qu'ils virent deux de ces Animaux auprès de ce feu mourant, & qui fuyant d'une grande vitesse donnerent à nos gens la hardiesse d'avancer jusqu'à un brasier, où ils virent plusieurs de ces Animaux brulez & deschez, encor tout brulants, & d'autres tous cruds. En sorte qu'après plusieurs autres remarques qu'ils firent, ils ne doutent point que ces Animaux fuyars n'ayent l'Art d'alumer du feu, & la prévoyance de descher & bruler les Animaux dont ils

se nourrissent , parce qu'aparemment ils ne les peuvent atraper qu'en de certaines faisons.

Au commencement du printems de cette année 1711. Wetch Officier Anglois prit le parti de s'engager dans la Flote que l'on équipoit à Baston pour assiéger Quebec , ayant quelque connoissance de la Rivière S. Laurent : il quitta pour cet effet l'Acadie & le Port Royal , que François Nicholson avoit pris au commencement d'Octobre de l'année 1710. & que l'on auroit repris, si le Gouverneur François, qui commandoit dans ce Pais & dans cette dernière Place ne l'eût renduë un peu trop vite , lui qui l'avoit si bien défenduë en 1707. Les Anglois se sont vûs depuis la prise même de Port-Royal réduits plus d'une fois à nous y laisser rentrer , si M. le Marquis de Vaudreuil , qui avoit déjà envoyé des Officiers de distinction & du premier rang , avec un Corps de Canadiens alertes & braves pour aider les Acadiens restez fidèles au Roi , pour reprendre le Port-Royal , n'eût été obligé de survenir en les rappelant , à ce qui étoit de plus pressé , je veux dire à la sureté de Quebec, & de l'Isle de Mont-Real.

Vers la fin de Juin de la même année les Anglois firent un Détachement sous la conduite de Rith... , qui fut menacer quelques Habitans de l'Acadie, de les passer sous au Fil de l'épée.

Sur

Sur cette menace un Chef des Sauvages appelé l'Amable, assembla aussi-tôt trente de ceux de son Village des plus braves, & les exhorta (les Chefs parmi les Sauvages de l'Amerique Septentrionale, exhortent & prient ceux qui les ont choisis pour leur Chef plutôt qu'ils ne leur commandent) de se ranger tous & chacun derrière des Arbres le long d'une Rivière voisine du chemin, qu'il jugeoit que le Capitaine R. devoit tenir. En effet les Anglois ayant peu de tems après paru dans leurs Canots, le Chef des Abnakis les somma hardiment de se rendre & de mettre bas les Armes, les Anglois au contraire se mirent en devoir de faire une décharge sur les Sauvages. Ceux-ci bien instruits par leur Chef avant le premier coup de fusil se trouverent tous ventre contre terre; la décharge des Anglois faite, les Abnakis la firent à leur tour: mais en choisissant chacun leur homme qu'ils ne manquerent point; puis ayant pris leurs haches en main, tomberent sur le reste, qu'ils couperent en morceaux. A peine quelques-uns de ces Anglois se sauverent jusqu'au Fort; ce qui est de remarquable, c'est qu'aucun des Sauvages ne fut blessé. Rith... fut pris avec deux autres Officiers de la Garnison de Port-Royal, & cinq ou six Soldats. Ruh... ayant supplié le Chef des Anakis de lui laisser la liberté d'aller prendre au Fort de quoi subvenir à ses besoins à Quebec, où

il voyoit bien qu'on alloit le mener, le Sauvage ne lui accorda que vingt quatre heures pour cela, lequel tems expiré s'il ne se rendoit auprès de lui ponctuellement, il le menaça de casser la tête aux Officiers & aux Soldats compagnons de sa captivité, & qui plus est de ne faire jamais quartier à qui que ce soit de la Nation Angloise s'il manquoit à sa parole.

Le Capitaine Ruh. revint exactement, l'Aimable, Chef des Sauvages Anakis de l'Acadie, étant arrivé à Quebec avec sept prisonniers, après une marche telle que la font les gens de sa sorte, c'est-à-dire à travers d'épaisses Forêts, des Rivières ou des Lacs, d'affreux deserts, alloit souvent visiter le Capitaine R. son principal prisonnier dans une bonne Auberge à Quebec, car on lui avoit donné cette Ville pour prison. L'Aimable qui trouvoit les ragoûts de son auberge meilleurs que ses Gaudieres sauvages, buvoit & mangeoit si fréquemment avec lui, que cet Officier ayant voulu s'en plaindre le Sauvage lui dit : *oh oh tu devrois plutôt me remercier de ce que je t'en laisse manger ta part, la mangerois-tu si je ne t'avois pas laissé la vie, & me dirois-tu cela que tu me dis si je t'avois arraché la langue qui t'aide à manger ces vivres ?*

La Garnison du Port-Royal d'Acadie, ayant fait un nouveau Détachement, qui menaçoit les Anakis, l'Aimable qui s'étoit

soit rendu chez lui, tomba dessus brusquement, le défit, & le tailla en pièces, excepté quatre ou cinq qu'il fit prisonniers, dont même deux ou trois se trouverent blesez. Ce Chef des Sauvages s'étant saisi des provisions & des vivres de ses Ennemis, il y découvrit de l'eau de vie, qu'il distribua avec beaucoup de sagesse à ceux de sa Nation qui l'avoient aidé dans le Combat; car après leur en avoir donné seulement un coup à boire il jeta le reste dans la Rivière, de peur qu'ils n'en abusassent & ne fussent par là exposez à la surprise des Ennemis. L'Aimable voyant les blesez en danger, envoya dire au Fort de Port-Royal, que l'on pouvoit envoyer un Chirurgien pour panser les blesez, & que cela lui donneroit la gloire de les tuer encore une autrefois.

Au milieu du Printems le nommé Fre-nay, étant arrivé de Plaisance en Terre-Neuve à Quebec, apporta des Lettres de M. de Costebelle, Gouverneur de cette Place, à M. de Vaudreuil. M. le Comte de Pontchartrain lui marquant, que les Anglois préparant un gros armement pour s'emparer de Plaisance en l'Isle de Terre-Neuve, ou même de Quebec, il falloit se tenir sur ses gardes.

Nos Ambassadeurs ou Envoyez chez les différentes Nations Sauvages d'en-haut, je veux dire du côté des grands Lacs, n'ont point mal réussi dans leurs

NÉ-

Négociations, puisqu'ils en ont amené environ quatre cent. On y voyoit des Hurons, des Missisagues, & des Sauteurs Sauvages, de la Nation des Outaouaes, ou des nez percez; des Sakis, des Nipissings, des Miamis, des Kikapoux, des Outagamis ou Renards, des Pontcouatamis, des Maskoutens, ou de la Nation du feu, des Malommis. Messieurs de Longueil, Joncaire, & de la Chauvinerie, amenerent des Anciens, ou Chefs d'entre les Iroquois des Villages de Sononthouan, d'Onnonthagué, d'Onciout, & de Goiogouen. Je crois que vous ne serez point fâché de sçavoir comment on les reçût à Mont-Real, le rendez-vous ordinaire des Sauvages d'en haut. Les mots Sauvages de *Nequarré*, *la Chaudiere est cuite*, & de *Gagnenoyoury*, *le Chien est cuit*, furent répétez bien des fois durant le Festin qu'on leur fit.

Le jour du Festin de ces Sauvages assemblez fut le 7. jour d'Août. Comme les Sauvages Chrétiens que nous avons ici dans nos Missions, tant de Mrs. de S. Sulpice que des Révérends Peres Jesuites & des Recolets, y furent appellez, & que les Femmes & leurs Enfans se trouverent de la partie, quoi que seulement pour voir danser les hommes, n'y ayant chez les Sauvages que les Guerriers, qui puissent de droit danser aux Festins de Guerre, le nombre des conviez montoit à environ quinze

quinze cent. La Scene fut devant la maison de M. le Marquis de Vaudreüil notre Général, & proche les bords du grand Fleuve S. Laurent.

On comptoit au Festin Sauvage douze grandes Chaudieres, qui auroient pû ce me semble faire quelque comparaïson avec quelques-unes de celles des Gobelins à Paris; elles étoient pleines de fort longs quartiers de Bœufs, de Moutons, de Cochons, & de l'élite des plus grôs Chiens, dont on voyoit les têtes se promener dans ces vastes receptacles de viandes, que l'on faisoit boüillir à grand feu, en attisant des moitez d'Arbres bout à bout, l'affaisonnement de ces differens mets étoit de pois fort gros & de differentes especes, que l'on jettoit avec des péles à longs manches dans les Chaudieres.

Mais finissons ce détail. On m'a promis pour le mois prochain des singularitez sur le repas des Sauvages, que je joindrai au reste de cette Relation, qui est trop longue pour être mise dans un seul Mercure.

Lettre d'Arras du 3. de Mars 1712.

LA nuit du premier au 2. de Mars, à la faveur de l'obscurité les Ennemis s'approcherent d'Arras.

Le second sur les sept heures du matin, ayant ouvert les portes de la Ville à l'ordina-

nai.

naire, les Paisans avertirent que les Ennemis travailloient autour de la Place, M. le Maréchal de Montesquiou fit aussitôt mettre toute la Garnison sous les Armes, & fit sortir la Cavalerie, les Grenadiers, & cinq Bataillons par la porte Rouville, nous apperçûmes les Ennemis qui travailloient à quatre cent soixante toises de la Place, & même étoient déjà à moitié couverts dans leur tranchées. M. le Maréchal ayant envoyé reconnoître, aprit qu'ils n'avoient investi la Ville que depuis la Rivière de Scarpe jusqu'au Crinchan, il résolut de faire attaquer les Ennemis, qui s'étoient rendus maîtres du Fauxbourg de Bapaume. On leur tua beaucoup de monde; mais le Combat étant trop opiniâtre, nous jugeâmes à propos de mettre le feu au Fauxbourg en nous retirans. Nous y avons perdu trois braves Officiers; & le Colonel du Régiment de Belsan, qui commandoit cette attaque, fut fait prisonnier. Sur les onze heures les Deserteurs assurèrent M. le Maréchal, que ce n'étoit point pour assiéger la Place; mais seulement pour brûler les Magasins que les Ennemis étoient venus. Aussitôt on occupa la moitié de la Garnison à défaire les Mules de foin pour les transporter plus loisp, & les mettre le long de la Rivière, mais malgré les Canons de la Ville & de la Citadelle, sur les quatre heures après midi ils commencèrent à jeter des bombes & des Pots à feu sur les Magasins

& sur la Citadelle : ensuite sur les dix heures ils tirèrent à Boulets rouges sur nos Magasins. Voyant que l'on éteignoit toujours le feu de leurs bombes & de leurs pots à feu, à une heure après minuit il ne fut plus possible d'éteindre le feu qu'ils faisoient avec leurs boulets Rouges, qui perçoient entièrement nos Magasins; d'ailleurs sur les dix heures du soir ils commencerent à Bombardey la Ville, ce qui obligea de relâcher tous les Bourgeois que l'on retenoit depuis midi aux Magasins. Sur les quatre heures de ce matin voyans quelques uns de nos Magasins en feu, & quantité de paille qu'on avoit allumée expres d'un autre côté, ils crurent tout brûlé, & craignant quelque sortie sur des Troupes qui s'étoient débandées, les rassemblèrent, ils se sont retirés cette nuit à quatre heures. Il y a environ cinquante mille rations de Fourrages brûlées ou gâtées. Il est tombé tant dans la Ville que dans la Citadelle, environ deux cens cinquante bombes & cent pots à feu, ils ont été contraints de laisser dans leurs Retranchemens environ trois cens bombes. On a rasé les Travaux qu'ils ont faits, ils ont perdu environ trois cens hommes, & nous cent.

Nouvelles d'Allemagne.

On a reçu des Nouvelles de Hollande dont la Cour ne paroît pas être satisfaite, & on en attend d'Angleterre touchant les Commissions dont le Prince Eugene est chargé: le Comte de Gallas qui en est revenu assure qu'il lui sera très-difficile d'engager les Anglois à continuer la guerre.

Les Lettres de Pologne, de Transilvanie, & des Frontières de Turquie, confirment que la guerre a été déclarée à Constantinople contre les Moscovites. On travaille à la levée des Recrues & à une augmentation de dix hommes par Compagnie, & d'une Compagnie de Grenadiers par Régiment.

Les Lettres de Constantinople portent, que le Grand Seigneur avoit dessein d'aller en Campagne avec une Armée beaucoup plus nombreuse que celle de l'année dernière. Il a fait dire à Sa Majesté Suedoise, qu'il pourroit rester à Bender autant qu'il lui plairoit, & que quand il en voudroit partir elle n'auroit qu'à lui faire sçavoir, qu'il lui enverroit un grand Corps de Troupes pour l'accompagner par la Pologne jusques dans ses Etats.

Les avis de Belgrade confirment la résolution prise par le Grand Seigneur de faire de nouveau la guerre aux Moscovites.

Le

Le Bacha de Belgrade a ordre de se préparer pour aller avec ses Troupes joindre l'Armée du Grand Seigneur.

Le Hospodar de Valaquie a ordre de fournir au Roi de Suede trois mille hommes & cent cinquante mille écus. Le dessein est de faire la guerre de trois côtez à la fois.

Les Tartares doivent faire une irruption en Moscovie, tandis que l'Armée Ottomane entrera en Ukraine, & le Roi de Suede en Pologne.

Nouvelles d'Espagne.

Le Marquis de Bay est parti pour retourner en Estramadure avec plusieurs Officiers de cette Ville. Les Lettres de Badajoz portent, que les Troupes de la Frontière étoient entrées en Portugal, où elles avoient pénétré près de vingt lieues sans aucune opposition, & qu'elles avoient amené des Otages pour les contributions, & un grand nombre de Bêtes à Cornes.

On mande de Catalogne, que le Marquis de Valdecanas ayant été informé que les Ennemis assembloient à Igualada un Corps de Miquelets avec des Troupes réglées, ramassa les Troupes de la Frontière qu'il commande; il détacha pour aller reconnoître les Ennemis un Corps de Caval-

lerie , commandé par Don Joseph Val-
lejo, qui les chargea & mit en fuite.

Le Duc d'Argile est parti avec plusieurs
Officiers pour Londres, laissant les Trou-
pes Angloises à Tarragone.

Le Comte de Starremberg avoit laissé
des Troupes dans Calaf, qui paroïssent
résoluës de s'y maintenir ; mais sur l'avis
qu'on se préparoit à les aller attaquer, el-
les l'abandonnerent. Un Parti de la Gar-
nison de Balaguer a de fait un Parti de qua-
rante Allemans.

Un Parti de la Garnison de Tortose
ayant fait une course du côté de Tarrago-
ne, a surpris un Quartier des Ennemis,
dont plus de trente ont été tuez & un
grand nombre fait prisonniers.

Nouvelles d'Angleterre.

On a délibéré en grand Comité sur les
Traitez entre l'Angleterre & la Hollande,
& sur les contingents d'hommes & d'ar-
gent que les autres Alliez devoient four-
nir; on a pris les résolutions suivantes;
que les Etats-Généraux ont fourni deux
tiers moins que leur contingent pour le
Service de Mer, & en Général la moitié
moins de toutes la dépenses; que le feu
Empereur & l'Archiduc n'ont jamais eu
en Espagne aucunes forces entretenues à
leurs dépens, à l'exception d'un Régi-
ment

ment de deux mille Fantassins qui a servi l'année dernière ; que la Reine y a fourni & payé depuis 1705. jusqu'en 1711. cinquante - cinq mille neuf cens soixante & treize hommes , outre treize Bataillons & dix huit Escadrons pour lesquels elle a payé des subsides à l'Empereur *.

Nouvelles diverses.

On a dissipé quinze mille hommes des Ennemis qui s'étoient assemblez aux environs d'Arras, où il ne s'est trouvé au juste que cent mit Rations de Foin pour toute perte. A l'égard du dommage qu'ils ont fait sur la Sambre, un Ingenieur a évalué la réparation des Travaux ruinez, à quatre journées de travail & à mille livres de dépense.

Un grand nombre de Troupes marche de tous côtez ; mais sur tout du côté de la Scarpe en Flandre. Les Officiers Généraux ont ordre de s'y rendre incessamment pour prévenir les Ennemis, & se mettre en état d'empêcher qu'ils ne troublent les Négociations de la Paix. On dit qu'au cinq du mois prochain on fera réponse aux propositions des Ministres de l'Archiduc & de quelques Alliez.

Lettre

* On trouvera toutes ces affaires plus amplement éclaircies dans les Additions ci jointes

Lettre d'Utrecht.

MONSIEUR,

Mon Ami & moi nous achetons bien cher le plaisir de sçavoir les premières nouvelles des Négociations qui se font ici ; car hors la bonne chere les plaisirs d'Utrecht sont fort secs & fort tumultueux. Les Assemblées sont ordinairement de trente ou quarante hommes & Femmes de sept ou huit Nations différentes, dont chacune écorche le François à sa façon, & beaucoup ne le parle point du tout. C'est une idée de la variété des Langues de la Tour de Babel. Toutes ces cobuës se reduisent à sept ou huit tables d'Homme dans une chambre, & plusieurs pelotons de Conteurs de Nouvelles. Vous sçavez aparamment déjà que :

Le 4. de ce mois les Plénipotentiaires des Alliez firent deux Conférences particulières; l'une le matin, & l'autre le soir, où ils réglèrent entre eux les réponses qu'ils feroient aux Plénipotentiaires de France; & leurs Délibérations furent rédigées en Mémoires particuliers*, dont ils firent part aux Plénipotentiaires de France à chacun en particulier, & qui n'ont pas encore été renduës publiques;

* On les trouve à la fin du mois précédent. on

on croit qu'on y répondra vers le 4. ou le 5. d'Avril. On a sçû pourtant ici que quelques-unes ayant paru d'abord fort excessives, on est convenu qu'on entreroit en Négociation sur ce qu'elles contiennent, & l'on doit même faire aujourd'hui pour cela une Conférence extraordinaire; enfin nous pouvons espérer que tout tournera bien.

Pensions données par le Roi.

Le Roi touché des pertes qu'ont fait ceux qui étoient attachez à Messieurs les Dauphins. & à Madame la Dauphine, a déjà donné à plusieurs des pensions, dont la somme monte à deux cens cinquante mille livres, juste.

1 Sa Majesté a donné à Madame la Duchesse du Lude, Dame d'honneur de Madame la Dauphine, 12000. liv.

A Madame la Marquise de Mailly, Dame d'honneur de Madame la Dauphine, 9000. liv.

A neuf Dames du Palais de Madame la Dauphine, chacune, 6000. liv.

A M. le Maréchal de Tessé, premier Ecuyer de Madame la Dauphine, 12000. liv.

A M. le Marquis de Dangeau, Chevalier d'honneur de Madame la Dauphine, 12000. liv.

506 **MERC. GALANT.**

A M. le Marquis de Villacerf, premier
Maître d'Hôtel de Madame la Dauphine,
6000. liv.

A neuf Menins de Monseigneur le Dau-
phin, chacun 6000. liv.

A M. le Marquis de Mimure, 3000. liv.

A M. de la Chenaye, 3000. liv.

A Madame Quentin, première Femme
de Chambre de Madame la Dauphine,
6000. liv.

A douze Femmes de Chambre de Ma-
dame la Dauphine, chacune 900. liv.

A Madame de la Borde, sa pension an-
cienne conservée à ses Enfants. Elle est de
2000. liv.

A Madame de Montfouris, 2000. liv.

A M. Domingue, Porte Manteau de
Madame la Dauphine, 3000. liv.

A M. Boudin, premier Medecin de
Monseigneur le Dauphin & de Madame la
Dauphine, 9000. liv.

A M. Dionis, premier Chirurgien de
Monseigneur le Dauphin & de Madame la
Dauphine, 3000. liv.

A M. Dodart, premier Medecin de
Monseigneur le Dauphin, dernier mort,
9000. liv.

A M. Gervais, premier Chirurgien de
Monseigneur le Dauphin dernier mort,
3000. liv.

A M. Caussin, 2500. liv.

A deux Huissiers de Chambre, chacun
800. liv.

A

- A M. Desfossez, Huissier du Cabinet, 990. liv.
- A six Valets de Chambre, chacun 600 liv.
- A un Porte-Arquebuzes, 600. liv.
- A un Porte-Manteau, 600. liv.
- A quatre Valets de Garderobe, chacun 600. liv.
- A douze autres Garçons de la Chambre, chacun 400. liv.
- A plusieurs Valets de pied & autres Officiers, chacun 400. liv.

J O U R N A L
E N I G M E S.

Parodie de la dernière Enigme, dont le mot étoit un Pepin.

Par Madame de L...

*Pepin, né prisonnier, petit & méprisable,
 En coupant une pomme, on me delivre à
 table,
 F'engendre des Enfans prisonniers comme
 moi,
 Pepin, porte le nom d'un Roi,
 Enferme dans son sein l'image de son Pere,
 N'est point l'Amour, Dieu de Cithere.
 Des fruits, il habite les cœurs,
 Et mortels versez des pleurs,
 Pomme qu'il habitoit, a tué votre Mere,
 Et vo us causa bien des malheurs.*

*Noms de ceux qui ont deviné cette
Enigme.*

Le Marquis de la Pepinière-Owdinstolf,
Madelon Poiré, la Mere aux Pepins,
Maritorne, la belle Tisonniere du coin du
feu, l'Oracle de la Ruë Thibaut aux-Dez,
Angelique, le Batelier du Fleuve Letæ du
Stix.

E N V O I.

Par Madame Rigodon.

La Femme du premier homme du monde,
avoit à sa collation beaucoup de *Pepins* :
elle a bien délivré des prisonniers,
en mordant à la grappe.

E N V O I.

Par le petit Baritonillet.

*De cette Enigme, j'ai la clef,
Je la devine de mon chef.
Je m'appelle, Pepin, le Bref ;
Mais j'ai l'esprit plus long que le mats d'une
 nef.*

ENVOL.

E N V O I.

De la jolie Rapsniers.

On me conseille d'aimer ; mais l'A-
mour sans chagrins est aussi rare que les
Raisins sans *Pepin*.

E N V O I.

*A quatorze ans, Iris s'esse déjà son Vin,
Elle lorgne à Table un jeune homme,
En mettant pour mouche un Pepin,
Je croirois bien qu'elle a déjà mangé la
pomme.*

E N V O I.

*Parodié de l'Enigme, dont le mot
est le Masque.*

Par M. Hortensius, Précepteur de
Francion.

*Par de justes liens, id est, liens étroits,
Quand on unit à moi semblable à mon mi-
noi,
Subauditur, visage à qui Masque ressem-
ble,*

510 MERC. GALANT.

*Je vois tout par ses yeux, id est, avec les
sens,
Il voit tout par, id est, tous à travers des
miens,
Tollé, les derniers vers, c'est un couple
frivole,
Parce mi Mercuré, si j'ai dit la parole.*

*Mes Savans Ecoliers deument enshorras,
Voici leurs noms. Arbas, Milo, Dejota-
rus,
Alcidon, Sôlinet, Halbrada, Baldim,
Etcetera, tuus servus, Hortensius.*

ENVOI.

Par Mr. ANG.

Madame de Saint Fard.

*Dans une nuit du Carnaval,
Madame de Saint Fard en superbe équi-
page,
S'étant mise en sucre au Bal,
Y laissa par malheur son Masque & son
visage,*



Noms

*Noms de ceux qui ont deviné le
Masque.*

Bon jour, bon jour Masque, Artaxer-
xez, Ariane à la lèvre bleüe, la jeune
Orfeline, les deux Associez, les trois vi-
sages, Turlupin, Toinon.

E N V O I.

Parmi les hommes comme au Bal, au-
tant de Masques que de visages.

E N I G M E.

*Non, je n'aurai jamais l'esprit de m'atf-
fer,
Ma coëffure est toujours pendante & né-
gligee,
Mes coëffuses pourtant, passent mainte
journée,
Et me coëffer & décoëffer,
Mais sans se fonder beaucoup de ma parure,
L'une rêve à quelque aventure,
Celle-ci pense à bien, celle-là pense à mal,
Quoi qu'un rustique lieu soit mon País
natal,
Polie avec droiture, & ferme sans rudesse,
Je parviens dans le cercle, au rang de la
Princesse,*

*Souvent tête levée , on m'y voit dominer ;
 Mais malgré ma hauteur , pourriez vous
 deviner ,
 Quel manège est le mien , pour parvenir à
 plaire ,
 J'ai fait cent mouvemens autour d'un mer-
 cenaire ,
 Qui senté du profit qu'il espéroit de moi ,
 A seu me rendre enfin , digne de mon em-
 ploi.*

NOUVELLES

Extraites de plusieurs Lettres.

Le Roi donna le 13. une Audiance de **Congé en public au Marquis de Gerbevil-
 ler , Envoyé Extraordinaire de S. A. R.
 Monsieur le Duc de Lorraine.** Il étoit ac-
 compagné de M. Barrois , Envoyé Ex-
 traordinaire de ce Prince , & conduit par
 le Baron de Breteüil , Introduceur des
 Ambassadeurs , qui avoit été le prendre à
 Paris dans les Carosses de Sa Majesté. Il
 eut ensuite Audiance de Monseigneur le
 Duc de Berry , de Madame , de Monsieur
 le Duc d'Orleans , & de Madame la Du-
 chesse d'Orleans.

Le Prince Charles prêta Serment entre
 les mains de Sa Majesté le 14. de ce mois,
 pour la Charge de Grand Ecuyer de Fran-
 ce,

ce, dont M. le Comte d'Armagnac, son Pere, avoit remis entre les mains de Sa Majesté, sa démission volontaire pour la survivance; & M. le Prince de Lambesc prêta le même jour entre les mains du Roi le Serment pour le Gouvernement d'Anjou, qu'avoit M. le Comte Brionne son Pere, Fils aîné du Comte d'Armagnac, & qu'il a fait passer à lui avec l'agrément de Sa-Majesté, comme il a fait passer la Survivance de Grand Ecuyer au Prince Charles.

Un Détachement de la Garnison de Brisac, a envelopé & fait prisonniers soixante Houffards, & l'on a défait dans la Forêt de Niderhart, le reste du parti. Ennemé de quatre cens hommes qui avoit été défait à Kumersheim.

Le 29. de Février les Seigneurs après avoir présenté une Adresse à la Reine Anne, s'ajournerent jusqu'au 8. de ce mois. Le même jour les Communes dresserent un état des Résolutions prises pour le Traité de la Barrière de 1709.

Le 1. de ce mois les Communes ont examiné le rapport des Comptes publics, & on déclara que le Sieur Adam Cardonnel, Secrétaire de Milord Marlborough, étoit coupable de malversation pécuniaire; il fut ordonné à la pluralité des voix, qu'il seroit chassé de la Chambre.

Le Sieur de Borselen, Envoyé des Etats Généraux, arriva à Londres le 29.

Février , & il eut hier sa première Audience de la Reine.

Le Chevalier Lorenzo Thiépolo , Ambassadeur de Venise , a reçu nouvelle par un Courier Extraordinaire , qu'il avoit été élu Procureur de S. Marc , à la place du Sieur Marcello , décédé depuis peu de jours.

On dit que le Czar qui étoit encore à Petersbourg le 9. du mois dernier , a après par un Courier arrivé d'Azoph , que le Gouverneur a exécuté ses ordres , en rendant cette Place aux Turcs , après avoir démolí les nouvelles Fortifications ; on a envoyé les Chrétiens de cette Ville à Moscow.

Le Kam des Tartares est arrivé de Constantinople à Bender. Il a reçu de grands honneurs à Constantinople , à son arrivée & à son départ. Il a eu plusieurs Conférences ici avec le Roi de Suede , & après avoir fait déclarer la Guerre contre les Moscovites , il a ordonné en partant pour la Crimée , qu'on fût prêt à marcher avec les Tartares de Budziac.

Le Sieur Lhoski , Général des Hussars , mourut hier d'un coup de Sabre , qu'il a reçu dans un Combat particulier contre le Colonel Beroni , Colonel Hongrois. Il y a une Ordonnance nouvellement publiée contre les Combats particuliers.

Extrait d'une autre Lettre.

Le sort en est jetté, & tous les Bachas ont eu ordre de se preparer à marcher avec leurs Troupes, pour se rendre au plus tard à la fin du mois de Mars prochain vers les embouchures du Danube, en consequence de la Guerre déclarée contre les Moscovites; Le 26. Decembre le Kam des Tartares partit de Constantinople pour aller trouver le Roi de Suede. Le Grand Seigneur a fait au Kam plusieurs presens considerables, & on lui a fait de grands honneurs à son arrivée & à son départ.

On a ordonné de travailler en diligence à l'armement de la Flotte, revenue de la Mer noire. Abdi Bacha Seraskier de Belgrade s'est rendu auprès du Roi de Suede, avec les Troupes de Roumelie, dont on lui a donné le Commandement.

Le 2. Decembre Osman Aga Kiaïa, ou Lieutenant du grand Visir Mehemet nouvellement déposé, & Mekrubai Effendi son Secretaire, ont eu la tête tranchée dans la Place qui est devant le Serail, & leurs corps exposez trois jours au Peuple. On a aussi exposé en public devant le Serail la tête du Visir avant Mehemet, qui avoit agi contre le Roi de Suede. Il avoit été relegué à Metelin, où l'on l'a étranglé.

On dit à Constantinople que le Grand Seigneur a déclaré qu'il marcheroit en personne à la tête d'une puissante Armée, pour attaquer le Czar du côté de l'Ukraine.

La Cour d'Espagne extrêmement affligée des morts qui ont affligé la France, s'est réglée pour le deuil sur celui qu'on porta à la mort de la Reine Marie-Thérèse, & de la première femme de l'Empereur Leopold, & de l'Imperatrice sœur de Marie-Thérèse.

La Reine a témoigné qu'elle seroit bien-aise de faire ses couches au Buen-Retiro, où le Roi fait faire quelques accommodemens pour la rendre habitable.

Le Duc de San Juan est mort le 12. Février ; il étoit Viceroy de Navarre. Le Roi a donné cette Charge au Duc de Vexaguan.

Le Roi a donné à Don Juan de Ranenda Rubalcava, la Charge de Fiscal de l'Audience Royale de Sarragosse.

Il est arrivé d'Andalousie plus de 3000. chevaux pour remonter les Gardes du Corps & le reste de la Cavalerie.

On écrit de Galice que le sieur Ducasse est arrivé à la Corogne après avoir échappé plusieurs perils, sur tout une furieuse tempête depuis son départ de la Martinique. On dit que les Vaisseaux apportent la valeur de trente-cinq à quarante millions de livres en Or & en argent, outre les

les marchandises & autres effets.

Les Troupes Françoises de la Conca de Trems marchent vers Valence par l'ordre de M. le Duc de Vendôme; elles seront remplacées par d'autres Troupes Françoises.

Les Troupes du Roi d'Espagne étant en quartier d'Hiver en Catalogne fort tranquillement, Don Nicolas Tera de Urivé est sorti avec un détachement pour escorter les Fourageurs, il a rencontré un Corps considérable de Miquelets & de Volontaires; il les a chargez & mis en fuite; il en a tué environ soixante & fait trente prisonniers.

La disette de grains & d'huile est fort grande à Naples. On a envoyé plusieurs Tartannes à Otrante, à Cotronne; à Bari, & plusieurs autres Ports de la Calabre par de là le Fare, pour en apporter des grains & des huiles. Ces Tartanes ont été dispersées par une forte tempête, ils ont gagné les premiers Ports qu'ils ont pu atteindre. Il y en a une de perie, & plusieurs fort endommagées.





A D D I T I O N

Faite en Hollande.

*Très-humble Remontrance de la Chambre
des Communes, à la Reine.*

NOUS les très-soumis & très-fidèles
Sujets de Votre Majesté, les Com-
munes de la Grande-Bretagne assemblées
en Parlement, n'ayant rien tant à cœur,
que de mettre Votre Majesté en état de
terminer cette longue & onéreuse Guerre
par une heureuse & honorable Conclu-
sion, avons réfléchi mûrement sur les
moyens qu'il y auroit d'employer avec
plus de fruit, les Subsidés nécessaires que
nous devons fournir, & sur la manière
dont la Cause Commune pourroit être
soutenue avec plus d'efficacité par la force
réunie de tous les Alliez. Nous avons
crû être obligez, par notre devoir à l'é-
gard de Votre Majesté, & pour répondre
à la confiance qu'on met en nous, de
nous informer du véritable état de la
Guerre dans toutes ses parties; Nous
avons examiné les Traitez qu'il y a entre
Votre Majesté & vos Alliez, & jusqu'où
l'on s'est aquité de ces Engagemens de
part

part & d'autre ; Nous avons considéré les différens intérêts des Alliez dans le succès de cette Guerre , & ce que chacun d'eux a contribué pour la soutenir ; Nous avons tâché , avec tout le soin & toute la diligence dont nous sommes capables , d'en découvrir la nature , l'étendue & la dépense , afin qu'après avoir fait une exacte comparaison de ce qu'il en doit coûter , avec nos propres forces , nous pussions si bien proportionner l'un aux autres , que vos Sujets ne continuent pas d'être chargés au delà de ce qui est juste & raisonnable , & que nous ne trompions pas Votre Majesté , vos Alliez , ou nous-mêmes , par des Engagemens dont la Nation ne saurait s'acquitter dans l'état où elle se trouve.

Les Papiers , que Votre Majesté a eu la bonté de nous faire communiquer , sur nos très-humbles instances , nous ont donné toute l'information requise à l'égard de toutes les particularitez que nous avons examinées ; & lorsque nous aurons exposé nos Remarques là-dessus à Votre Majesté , avec nos très-humbles Avis , nous espérons d'en recueillir cet heureux fruit ; Que si les bons & généreux desseins de Vôtre Majesté , pour obtenir une Paix sûre & durable , venoient à échouer malheureusement , par l'opiniâtreté de l'Ennemi , ou de quelque autre manière , une véritable connoissance de ce qui s'est passé jus-

jusques-ici dans la conduite de la Guerre, servira de bon fondement pour la pousser à l'avenir avec plus de ménagement & d'égalité.

Afin d'avoir une vûe plus parfaite de ce que nous nous proposons, & d'être en état de l'exposer dans tout son jour aux yeux de Votre Majesté, nous avons crû qu'il étoit à propos de remonter jusques au commencement de la Guerre : & qu'il nous soit permis de rapeler ici les motifs & les raisons qui engagerent d'abord Sa Majesté défunte le Roi Guillaume à y entrer. Le Traité de la Grande Alliance dit, que ce fut pour maintenir les Prétentions de S. M. Imperiale, qui étoit alors actuellement en Guerre avec le Roi de France, qui avoit usurpé toute la Monarchie d'Espagne, en faveur de son Petit Fils le Duc d'Anjou; & pour assister les Etats Généraux; qui, par la perte de leur Barrière contre la France, se trouvoient dans le même ou dans un plus dangereux état, que s'ils étoient actuellement attaqués. Comme ce furent là les justes motifs qu'on eut pour entreprendre cette Guerre, aussi le but qu'on se proposa d'obtenir par-là, étoit également sage & honorable. Car on voit par l'Article VIII de ce même Traité, qu'il tendoit à procurer une satisfaction juste & raisonnable pour S. M. Imperiale, & une sûreté suffisante pour les Pais, les Provinces, la Navigation, & le Commerce du Roi de la Grande

de

de Bretagne & des Etats Généraux ; à prendre de bonnes mesures, afin que les deux Royaumes de France & d'Espagne ne fussent jamais unis sous le même Gouvernement, & en particulier, afin que les François ne possédassent jamais les Indes Occidentales, qui relevent de la Couronne d'Espagne, ou qu'ils ne pussent point y envoyer des Vaisseaux sous prétexte d'y trafiquer, ou sous quelque prétexte que ce pût être ; à conserver enfin aux Sujets du Roi de la Grande Bretagne, & à ceux des Etats Généraux, tous les droits & privilèges qu'ils avoient à l'égard du Commerce dans tous les Pais de la Domination d'Espagne, avant la mort de Charles II. Roi d'Espagne, soit en vertu de quelque Traité, Accord, Usage, ou de toute autre manière que ce fût. Pour venir à bout de ces Fins, les trois Puissances Alliées s'obligèrent à s'entr'aider mutuellement de toute leur force, suivant la proportion qui seroit spécifiée dans un Traité particulier, qu'Elles feroient dans la suite : Nous ne trouvons pas qu'aucun Traité de cette nature ait jamais été ratifié ; mais il paroît qu'il y eut un Traité conclu, qui engageoit réciproquement les parties intéressées, & qui régloit ce que la Grande Bretagne devoit fournir. Les termes de cet accord portoient, que pour le service de Terre, S. M. Imperiale fourniroit quatre-vingt dix mille hommes, le

Roi

Roi de la Grande Bretagne quarante mille, & les Etats Généraux cent deux mille, dont quarante deux mille seroient employez dans leurs Garnisons, & les autres soixante mille agiroient en Campagne contre l'Ennemi commun : & qu'à l'égard des Operations militaires sur Mer, elles se feroient conjointement par la Grande Bretagne & les Etats Généraux, c'est-à-dire, que la première fourniroit les 5. huitièmes, pour sa quote-part des Vaisseaux, & les Etats les trois huitièmes.

La Guerre commença sur ce pié dès l'année 1702., & alors toute la dépense annuelle pour l'Angleterre montoit à trois millions, sept cens six mille quatre cens quatre-vingt quatorze livres sterlings; charge fort considérable, à ce que croyoient les Sujets de Votre Majesté, après le court intervalle de repos dont ils avoient joui depuis le fardeau de la Guerre précédente; mais avec tout cela bien modérée, en regard au Poids qu'ils ont soutenu dans la suite; Du moins il paroît, par les Comptes délivrez à Vos Communes, que les sommes requises, pour continuer le service de cette Année sur le même pié que celui de la précédente, reviennent à plus de six Millions, neuf cens soixante mille livres; outre l'intérêt qu'il faut payer pour les Dettes publiques, & les Non-valeurs de l'année dernière; deux Articles,

cles, qui montent à un Million, cent quarante trois mille livres : De sorte que tout ce qu'on demande à Vos Communes revient à plus de huit Millions pour les Subsidés de cette Année. Nous savons que les tendres égards de V. M. pour le bien de votre Peuple vous donneront de l'inquiétude à l'ouïe de ce pesant fardeau qui l'acable, & comme nous sommes assurés que ceci Vous convaincra de la nécessité qu'il y avoit de faire cette recherche, qu'il nous soit aussi permis de représenter à V. M. les causes qui ont produit le mal, & par quels degrés ce poids immense est venu sur nous.

Si d'un côté le service de Mer a été d'une grande étendue, on peut dire de l'autre qu'il a été poussé, durant tout le cours de la Guerre, d'une manière très désavantageuse à Votre Majesté & à Votre Royaume. Il est vrai que la nécessité des affaires exigeoit qu'on équipât toutes les années de grandes Flotes, soit pour conserver la supériorité dans la Méditerranée, ou pour s'opposer aux Escadres que l'Ennemi pourroit équiper à Dunkerque, ou dans les autres Ports de l'Océan ; mais l'exemple & la promptitude de V. M. à fournir sa quote-part des Vaisseaux dans tous les endroits requis, bien loin d'exciter les Etats Généraux à marcher avec Vous d'un pas égal, les ont portés à se négliger toutes les années jusques à un tel

tel point, qu'à proportion de ce que V. M. a fourni, ils ont été quelquefois en arrière des deux tiers, & presque toujours de plus de la moitié de leur Contingent. De là vient que V^ôtre Majesté, pour prévenir les disgrâces qui pouvoient arriver dans les occasions les plus pressantes, a été obligée de suppléer à ce défaut par un nouveau renfort de vos propres Navires; mais ce surcroît de nos fraix n'a pas été la seule conséquence fâcheuse qui l'a suivi; puisque par ce moyen, les dettes du Bureau de la Marine sont allées si loin, que les Décomptes qu'il y a eus sur ses Assignations, ont affecté toutes les autres parties du service: De là vient aussi que plusieurs Vaisseaux de Guerre de V^ôtre Majesté ont été réduits à hiverner dans des Mers éloignées, au grand préjudice & à la ruine de nos Forces Maritimes; que Vous n'avez pu fournir les Convois nécessaires à nos Vaisseaux Marchands; que vos Côtes ont été exposées, manque de Vaisseaux pour les garder, & que Vous avez été mise hors d'état de traverser l'Ennemi dans son Commerce aux Indes Occidentales, qui lui a été si avantageux, & d'où il a tiré de si vastes Trésors, sans lesquels il n'auroit jamais pu soutenir les fraix de la Guerre.

Cette partie de la Guerre qu'on a poussée en Flandres, & qui de bord regardoit la sûreté des Etats Généraux, a servi depuis à leur procurer de fort grandes acquisitions

sitions tant en Revenus qu'en Territoires : Malgré tout cela, ils n'y ont pas fourni leur Contingent de Troupes, & ils en ont diminué le nombre peu à peu ; en sorte que de leurs trois Cinquièmes sur les deux Cinquièmes de V. Majesté, il leur en manquoit l'année dernière 20837. hommes. Nous n'ignorons pas qu'en l'année 1703. il y eut un Traité conclu entre les deux Nations, pour augmenter leurs Troupes de vingt mille hommes, & que l'Angleterre se chargea d'en payer la moitié, à condition que les Etats Généraux défendoient tout Commerce avec la France. Cette Clause est expresse dans l'Acte du Parlement qui consentit à cette levée ; mais puisque les Etats ne l'ont point tenuë, les Communs croyent qu'on auroit dû en revenir à la première Règle de Trois à Deux, tant à l'égard de cette augmentation que des autres qui ont suivi ; sur tout lors qu'ils considèrent que les Revenus de ces riches Provinces, qu'on a conquises, pourroient servir, s'ils étoient bien appliquez, à l'entretien d'un grand nombre de nouvelles Troupes contre l'Ennemi commun ; cependant les Etats Gén. n'en ont rien employé à cet usage, mais ils employent ce nouveau secours pour se soulager d'une partie de leur premier Contingent.

Si dans le progrès de la Guerre en Flandres, il y eut bien-tôt une disproportion dans le nombre des Troupes, au préjudice

dice de l'Angleterre; d'un autre côté, l'ouverture de la Guerre en Portugal mis d'abord une partie inégale du fardeau sur nous. Car, quoi que l'Empereur & les Etats Généraux eussent traité avec le Roi de Portugal sur le même pied que V^{otre} Majesté, l'Empereur ne fournit point son tiers des Troupes ni des Subside qu'il avoit promis, & les Hollandois ne voulurent pas suppléer à ce défaut par une égale portion; de sorte que V^{otre} Majesté s'est vûe obligée à payer les deux Tiers de toute la dépense qu'il en coûte pour ce service. L'inégalité a même passé plus loin; car depuis l'année 1706., lors que les Troupes Angloises & Hollandoises marchèrent de Portugal en Castille, les Etats Généraux ont entièrement abandonné cette Guerre, & laissé la soin à V^{otre} Majesté de la poursuivre à vos propres fraix; ce que Vous avez fait aussi, en y envoyant beaucoup plus de monde que Vous ne vous étiez d'abord engagée d'en fournir. D'ailleurs, les généreux efforts de V^{otre} Majesté pour le soutien & la défense du Roi de Portugal, ont été bien mal récompensés de la part de ce Prince même; puisqu'après les recherches les plus exactes que Vos Communes ont pu faire, il se trouve qu'il n'a presque jamais fourni treize mille hommes en tout; quoi qu'il fut obligé par son Traité, d'avoir douze mille hommes d'Infanterie, & trois mille Chevaux

à ses fraix & depens, outre onze mille Fantassins & deux mille Chevaux de plus, pour lesquels on lui payoit des Subsidés.

En Espagne, la Guerre a été encore plus inégale & plus onereuse à V^ôtre Majesté, qu'en aucune autre de ses branches; car elle y fut commencée sans aucun Traité préalable, & les Alliez n'ont presque pas voulu ensuite y contribuer la moindre chose. En 1705., on y envoya un petit Corps de Troupes Angloises & Hollandoises, non pas qu'on le crût suffisant pour soutenir une Guerre bien réglée, ou pour conquérir un si vaste Pais, mais dans la seule vûe d'aider les Espagnols, qu'on nous disoit avoir beaucoup d'inclination pour la Maison d'Autriche, à mettre le Roi Charles sur le Trône: Mais cette espérance étant évanouie, l'Angleterre se trouva engagée insensiblement dans cette Guerre, malgré tous les desavantages que la distance des Lieux & les foibles efforts des autres Alliez lui pouvoient causer. Tout ce que nous avons à dire là dessus à V^ôtre Majesté, se réduit à ceci: Que bien qu'on entreprît cette Diversion sur les instances réitérées de la Cour Impériale, & pour une Cause où il ne s'agissoit pas de moins que de la réduction de la Monarchie d'Espagne à la Maison d'Autriche., ni les deux Empereurs défunts, ni Sa Majesté Impériale d'aujourd'hui, n'y ont jamais eu aucunes Forces à leurs propres fraix, jusques

ques à l'année dernière, qu'il y eut un seul Régiment d'Infanterie, composé de deux mille hommes. Quoique les Etats Généraux ayent contribué quelque chose de plus pour cette branche de la Guerre, leur Portion n'est pas allée fort loin; car dans l'espace de quatre années, c'est-à-dire depuis 1705. jusqu'en 1708. inclusivement, toutes les Troupes qu'ils y ont envoyées, n'excèdent pas le nombre de douze mille deux cens hommes; & depuis l'année 1708. jusques à ce jour, ils n'y ont envoyé ni Corps de Troupes ni Recrues. Il semble ainsi qu'on ait laissé en quelque manière à V^ôtre Majesté le soin de recouvrer ce Royaume & d'en payer les fraix, comme s'il n'y avoit que Vous seule d'intéressée. En effet, les Troupes que V^ôtre Majesté a envoyées en Espagne, dans l'espace de sept années, depuis 1705. jusqu'en 1711. inclusivement, ne reviennent pas à moins de cinquante-sept mille neuf cens soixante treize hommes, sans parler de treize Bataillons & de dix-huit Escadrons, pour lesquels V^ôtre Majesté a payé des Subsidés à l'Empereur. Vous n'ignorez pas quelle a été la dépense fixe pour l'entretien de ce nombre d'hommes, & Vos Communes en ont bien senti le poids: Mais ce fardeau paroitra beaucoup plus grand, si l'on fait attention aux dépenses extraordinaires qui ont accompagné un Service si éloigné & si difficile; & qui

qui ont toutes été soutenues par V. M., à la réserve de ce qu'il en a coûté aux Etats Généraux pour le transport & l'avitaillement de ce petit nombre de Troupes qu'ils y ont envoyées. Les Comptes délivrez à Vos Communes font voir : Que la dépense des Vaisseaux de V. M., employez pour le service de la Guerre en Espagne & en Portugal, sur le pié de 4 liv. sterl. par mois pour chaque Matelot, depuis leur départ d'ici jusques à leur retour, leur perte, ou leur emploi à quelque autre service, monte à six Millions, cinq cens quarante mille, neuf cens soixante-six livres, quatorze Chellins. Les fraix des Transports, qui concernent la Grande Bretagne, pour soutenir la Guerre en Espagne & en Portugal, depuis qu'elle a commencé jusques à présent, reviennent à un Million, trois cens trente-six mille, sept cens dix neuf Pièces, dix-neuf Chellins, onze sols. L'avitaillement des Troupes de Terre embarquées pour le même service, monte à cinq cens quatre-vingt trois mille, sept cens soixante-dix livres, huit Chellins & six sols; & la dépense des Extraordinaires pour le même service, revient à un Million, huit cens quarante mille, trois cens cinquante-trois livres.

Nous exposerions aux yeux de Votre Majesté, les différentes sommes qui ont été payées sur le compte des Extraordi-

530 **MERC. GALANT.**
naires en Flandres, & qui font ensemble un Million, cent sept mille, quatre-vingt seize livres; si nous pouvions les comparer avec ce que les Etats Généraux ont fourni pour le même sujet; mais nous n'avons aucun détail de leur dépense à cet égard; ainsi nous n'en dirons pas davantage là-dessus. Il ne reste donc que l'Article des Subsidés, qu'on a fournis aux Princes Etrangers, & qui méritent l'attention de Votre Majesté. Au commencement de la Guerre, Votre Majesté & les Etats Généraux les payoient dans une proportion égale; mais depuis la Balance a panché à Votre préjudice: Car il paroît que V. M. a fourni au delà de son juste Contingent, trois Millions, cent cinquante-cinq mille Ecus, sans les Extraordinaires payez en Italie, qui ne sont point compris dans aucun des Articles précédens, & qui montent à cinq cens trente-neuf mille, cinq cens cinquante-trois livres.

Nous avons détaillé tout ceci à V. M. de la manière la plus courte qu'il nous a été possible; & par un Calcul appuyé sur les Faits marquez ei-dessus, il se trouve, qu'au delà du Contingent de la Grande Bretagne, proportionné à celui de vos Alliez, V. M. a dépensé, durant le cours de cette Guerre, plus de dix-neuf Millions, & qu'aucun des Alliez n'a fourni la moindre chose pour contrebalancer cette somme.

C'est

C'est avec beaucoup de chagrin, que nous trouvons tant de sujet de représenter le mauvais usage qu'on a fait du zèle de V. M. & de vos Peuples pour le Bien de la Cause Commune, qui n'a pas été aussi avancé par-là qu'il seroit à souhaiter, parce que les autres ont abusé de cette ardeur pour se décharger à nos dépens, & qu'on a souffert qu'ils ayent mis leur portion du Fardeau sur ce Royaume, quoi qu'à tous égards ils soient autant ou plus intéressés que nous dans le succès de cette Guerre. Nous sommes persuadés que V. M. nous pardonnera, si nous témoignons du repentiment sur le peu d'égard qu'ont eu pour les intérêts de leur Patrie quelques uns de ceux qui ont été employés au service de V. M., lors qu'ils ont souffert qu'on lui en imposât d'une manière si déraisonnable, s'ils ne sont pas eux-mêmes en quelque sorte la principale cause de ces mauvais tours : Le cours de ces injustices de nos Alliez a été si extraordinaire, que plus les richesses de ce Royaume ont été épuisées, & plus les Armes de Votre Majesté ont obtenu d'heureux succès, plus notre fardeau s'est apesanti; pendant que de l'autre côté, plus vos efforts ont été vigoureux, & plus vos Alliez en ont retiré de grands avantages, plus ces mêmes Alliez ont diminué de leur portion de la dépense.

Dès qu'on eut entamé cette Guerre, les Communes en vinrent tout d'un coup à

des efforts extraordinaires, & à donner de si gros Subsidés, qu'on n'a jamais rien vû de pareil, dans l'espérance de prévenir les malheurs d'une Guerre languissante, & d'amener bien-tôt à une heureuse conclusion, celle où nous étions nécessairement engagez : mais l'événement a si mal répondu à leur attente, qu'elles ont grand sujet de soupçonner, que ce qui devoit abrégier la Guerre, a été la véritable cause de sa longueur ; car ceux qui en tiroient le plus de profit, n'ont pas été facilement disposez à y renoncer : De sorte que Votre Majesté pourra découvrir sans peine, d'où vient que tant de personnes se plaisoient dans une Guerre, qui leur apor-
toit tous les ans une si abondante moisson de la Grande Bretagne.

Nous sommes aussi éloignez de souhaiter, comme nous sçavons que Vôtre Majesté l'est de conclure aucune Paix, à moins qu'elle ne soit à des conditions sûres & honorables : Notre vûë n'est pas non plus de nous dispenser de lever tous les Subsidés nécessaires & possibles pour soutenir vigoureusement la Guerre, jusqu'à ce qu'on ait obtenu une telle Paix. Tout ce que vos fidèles Communes se proposent, tout ce qu'elles desirent, c'est, que les autres Puissances Alliées de Votre Majesté y concourent d'un pas égal, & que l'on fasse une juste application de ce que l'on a déjà gagné sur l'Ennemi pour le bien de

de la Cause Commune. Il y a divers Territoires & Pais d'une vaste étendue qui sont revenus à la Maison d'Autriche ; comme le Royaume de Naples , le Duché de Milan & quantité de Places en Italie : Il y en a d'autres qu'on a conquis , & qu'on a joints à ses Domaines ; tels sont les deux Electorats de Baviere & de Cologne . le Duché de Mantouë & la Principauté de Liege. Comme ces dernieres Conquêtes sont dûes en grande partie à notre sang & à nos trésors , il nous semble , s'il est permis de le dire , que nous avons droit de prétendre qu'elles aident à pousser la Guerre en Espagne. C'est pourquoi nous supplions instamment Votre Majesté d'ordonner à Vos Ministres qu'ils agissent auprès de l'Empereur , afin que les Revenus de ces différens Pais soient employez à cet usage , à la réserve de ce qu'il en faut déduire pour leur propre défense.

Pour ce qui regarde les autres branches de la Guerre, auxquelles V.M. s'est obligée de contribuer par des Traitez particuliers , nous la supplions très-humblement de vouloir tenir la main à ce que ses Alliez s'aquittent des engagements où ils sont entrez là-dessus , & de ne leur donner à l'avenir des Troupes ou des Subsidés , qu'à proportion de ce qu'ils en fourniront eux-mêmes. Lors qu'on aura fait cette justice à Votre Majesté , & à votre Peuple , il n'y a rien que vos Communes n'accordent de

bon cœur , pour soutenir Votre Majesté dans la Cause où Elle est engagée. S'il se trouve même qu'on ait besoin de nouvelles Forces , par Mer ou par Terre , nous mettrons Votre Majesté en état d'y contribuer sa portion légitime ; & il n'y a point de Subsidés que vos Sujets ne soient disposés à Vous accorder , dans toute l'étendue de leur pouvoir.

Après avoir examiné l'état de la Guerre , dans laquelle il paroît que V. M. a non seulement dépensé plus qu'aucun de vos Alliez , mais autant qu'eux tous pris ensemble , vos Communes se flattoient de trouver , que dans les conditions d'une Paix future , on auroit eu soin d'affurer à la Grande Bretagne quelques avantages particuliers , qui donneroient à la Nation quelque espérance de la dédommager avec le tems de ces Trésors immenses qu'elle a fournis & des grosses Dettes qu'elle a contractées durant le cours d'une si longue & si onereuse Guerre. On ne pouvoit mieux répondre à une attente si raisonnable ; qu'en exigeant plus de sûreté & d'étendue pour le Commerce de la Grande Bretagne : Mais nous nous voyons si bien déchûs de cette espérance , que dans un Traité conclu , il n'y a pas long tems , entre V. M. & les Etats Généraux , sous-prétexte de se donner une Garantie mutuelle sur deux Articles de la dernière importance pour les deux Nations , dont l'un regarde la

la Succession & l'autre la Barrière, les intérêts de la Grande Bretagne n'ont pas été seulement négligez, mais sacrifiez; & qu'il y a divers Articles ruineux pour le Commerce & la Prosperité de ce Royaume, & par conséquent très deshonorables pour V. M.

Vos Communes remarquent d'abord, qu'en vertu de ce Traité, plusieurs Villes & Places doivent être mises entre les mains des Etats Généraux; en particulier Nieuport, Dendermonde & le Château de Gand, qu'on ne sçauroit jamais regarder comme faisant partie d'une Barrière contre la France, mais plutôt comme les Clefs du Pais-Bas du côté de la Grande Bretagne, & ne servant que pour renàrè le Commerce des Sujets de V. M. dans ces quartiers là fort précaire, où même les en exclure tout-à-fait, dès que les Etats le jugeront à propos. La prétendue nécessité qu'il y a de mettre ces Places entre les mains des Etats Généraux, pour leur assurer une Communication avec leur Barrière, est vaine & sans fondement: Car puisque la Souveraineté des Pais-Bas Espagnols doit rester à un Ami & à un Allié, non pas à un Ennemi, cette Communication sera toujours sûre & ouverte: D'ailleurs, en cas d'une Rupture, ou d'une Attaque, on laisse une pleine liberté aux Etats de prendre possession de tous les Pais-Bas Espagnols; de sorte qu'ils n'a-

voient pas besoin d'aucune stipulation particulière pour les Places ci-dessus.

Après avoir dit un mot de cette Concession faite aux Etats Généraux de s'emparer de toutes les dix Provinces, nous ne pouvons que représenter à V. M. : Que de la manière dont cet Article est conçu, il forme une autre circonstance dangereuse : puisque si l'on avoit borné le Cas à la seule attaque apparente du côté de la France, on auroit rempli le dessein avoué de ce Traité, & suivi les Instructions que V. M. avoit données à son Ambassadeur ? Mais on a omis cette Restriction nécessaire, & la même liberté est accordée aux Etats de s'emparer de tous les Pais-Bas Espagnols, toutes les fois qu'ils se croiront attaquez par aucune des Nations voisines, aussi bien que lors qu'ils seront en danger du côté de la France ; de sorte que s'il arrivoit quelque jour (ce que vos Communes ont une grande répugnance à supposer) qu'ils vinssent à se brouiller avec V. M., les richesses, la force, & la situation avantageuse de ces Pais pourroient servir contre Vous-même, quoi qu'on ne les eût jamais conquis sans Vos puissans & généreux secours.

Pour revenir aux fâcheuses conséquences qui regardent le Commerce de Vos Royaumes, qu'il nous soit permis d'exposer à V. M., Que bien que ce Traité renouvelle le XIV. & le XV. Articles de celui de
Mun-

Munster, & qu'il Vous en rende une des Parties intéressées, en vertu desquels les Droits imposez sur toutes les Denrées & Marchandises qui vont par Mer dans les Pais-Bas Espagnols, doivent égaler ceux qu'on exige de tous les Effets & Marchandises qu'on y transporte par l'Escaut, les Canaux du Sas & de Swyn, & autres Embouchures de la Mer qui sont dans le voisinage; avec tout cela on n'y prend aucun soin de conserver la même égalité, lors qu'il s'agit de la sortie de ces Marchandises hors des Provinces Espagnoles, & de leur entrée dans les Pais & Places qui doivent être à la disposition des Etats Généraux en vertu de ce Traité. C'est-à dire, que dans la suite (& Vos Communes sont informées qu'il en est arrivé déjà quelques exemples) les Droits d'entrée mis sur les Marchandises transportées dans ces Pais & Villes par les Sujets des Etats Généraux, seront ôtez, pendant qu'on continuera ceux qu'on exige des Sujets de V. M.; de sorte que la Grande Bretagne risque de perdre une des branches les plus avantageuses de son Commerce, dont elle a été en possession de tout tems, même depuis que ces Provinces étoient gouvernées par la Maison de Bourgogne, l'une des plus anciennes & des plus utiles Alliées que l'Angleterre ait jamais eu.

A l'égard des autres Pais & Terres de la Couronne d'Espagne, les Sujets de V.

M. ont toujours été distinguez dans leur Commerce avec eux, & ont jouï de plus grands Privilèges & Immunités sur cet Article, que les Hollandois, ou aucune autre Nation, tant par des anciens Traitez, que par un long usage. Aussi l'excellent Traité de la grande Alliance assure si bien ces beaux Privilèges à la Grande Bretagne, qu'il laisse chaque Nation à la fin de la Guerre sur le même pié où elle étoit à cet égard au commencement. Mais le Traité, dont nous nous plaignons, au lieu de confirmer les Droits de Vos Sujets, les abandonne & les renverse: Car, quoi que le XVI. & XVII. Articles du Traité de Munster, fait entre Sa Majesté Catholique & les Etats Généraux, accordent aux Hollandois tous les avantages du Commerce, dont les Anglois jouïssent; la Couronne d'Angleterre n'a pas été une des Parties intéressées dans ce Traité, les Anglois ne se sont jamais soumis à ces deux Articles, & les Espagnols eux-mêmes ne les ont jamais observez: Mais ce dernier Traité les renouvelle au préjudice de la Grande Bretagne, y fait entrer V. M. comme Partie, & la rend même garante envers les Etats Généraux pour des Privilèges qui tournent à la ruïne de Votre Peuple.

La promptitude extraordinaire avec laquelle Votre Ambassadeur consentit à dépouiller Vos Sujets de leurs anciens Droits,
&

& V. M. du pouvoir de leur procurer quelque nouvel avantage, paroît évidemment de ses Lettres, que Vous avez fait donner à Vos Communes : car lors qu'on offrit certains Articles avantageux à V. M. & à Vos Peuples, pour les inserer dans ce Traité, les Etats Généraux ne voulurent pas les admettre, sous prétexte qu'il n'y falloit rien mêler de ce qui ne touchoit point à la Garantie de la Succession & de la Barrière; quoi qu'ils n'eurent pas plutôt avis d'un Traité de Commerce conclu entre V. M. & le present Empereur, qu'ils renoncèrent à ce prétexte, pour insister sur l'Article, dont Vos Communes se plaignent aujourd'hui, & que l'Ambassadeur de V. M. accorda, quoi qu'il n'eût aucun rapport à la Succession, ou à la Barrière, & que ce Ministre lui-même se fût départi pour cette raison de quelques Articles qui auroient été avantageux à sa Patrie.

Nous nous sommes abstenus de fatiguer V. M. par des Remarques générales sur ce Traité, en ce qui concerne l'Empire, & les autres Etats de l'Europe. Nous avons seulement pris la liberté de Vous exposer les Maux qui en resultent à la Grande-Bretagne. Comme ils sont de la dernière évidence & très considérables, & que le Vi-Comte de Townshend n'avoit aucun ordre ni autorité pour conclure divers de ces Articles, qui font le plus de tort aux

540. **MERC. GALANT.**

Sujets de V. M., nous avons crû que le moins que nous puissions faire, étoit de déclarer Votre dit Ambassadeur, qui a négocié & signé ce Traité, de même que tous les autres qui en ont conseillé la Ratification, Ennemis de V. M. & de ce Royaume.

Sur ces fidèles Avis & Informations de Vos Communes, nous nous promettons que V. M., par la tendresse qu'Elle a pour son Peuple, le garantira de ces malheurs, auxquels les Conseils de Gens mal-intentionnez l'ont exposé; & qu'en Votre grande Sagesse, Vous trouverez quelques moyens d'expliquer & de corriger divers Articles de ce Traité, en sorte qu'ils puissent compatir avec l'Intérêt de la Grande-Bretagne, & avec une Amitié sincère & durable entre V. M. & les Etats Généraux.



*Extrait du Rôlytre des Résolutions de L.
H. P. les Seigneurs Etats Généraux des
Provinces Unies des Pais Bas.*

Le Vendredi 1. Avril 1712.

Messieurs de Broekhuysen, & les autres Députés de L. H. P. pour les affaires étrangères, ont en conséquence de la Résolution Commisoriale du 12. du mois passé à ce sujet, & pour y satisfaire, examiné avec quelques uns de Messieurs les Députés du Conseil d'Etat la Lettre Missive de M. van Borsselen, Envoyé Extraordinaire de L. H. P. à la Cour de S. M. la Reine de la Grande Bretagne, écrite de Londres le 8. précédent, contenant avis des Résolutions prises par la Chambre des Communes du Parlement de la Grande Bretagne; au sujet de continuer & entretenir dans les Pais Bas pour l'année 1712.: Premièrement, les 40. mille hommes que S. M. a pris à son service au commencement de la Guerre: En second lieu, les 10 mille hommes d'augmentation faite en l'année 1703.: Et en troisieme lieu, 15178. hommes; cette dernière augmentation faite sous condition que les Etats des Provinces Unies entretiendront autant de Troupes que monte la proportion de trois cinquièmes contre deux cinquièmes. Sur quoi ils ont fait le Rapport suivant à l'Assemblée.

Que pendant l'examen de la susdite Missive, ils a. oient appris que M. le Comte de Straffort, Ambassadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire de Sa dite Majesté, avoit déclaré la veille de son dernier départ pour Utrecht, qui fut Lundi passé, à quelques Seigneurs, qu'il avoit reçu ordre par M. S. Jean, Secrétaire d'Etat, de déclarer à L. H. P. qu'Elles eussent à suplérer à ce qui manque de leur Contingent de trois cinquièmes

542 MERC. GALANT.

mes par rapport aux susdits 15178. hommes ; faute de quoi S. M. congédieroit autant dudit nombre des 15178. hommes, que la quote-part de S. M. de deux cinquièmes contre trois cinquièmes de la part de l'Etat, excède le nombre des Troupes qui a été fourni par l'Etat dans les Pais-Bas par rapport aux susdits 15178. hommes ; laquelle déclaration est fondée sur cette supposition : Qu'au commencement de la Guerre l'Etat s'étoit chargé de fournir pour la Guerre dans les Pais-Bas 102. mille hommes, savoir 42000. pour les Garnisons & 60. mille pour la Campagne ; & que la Grande Bretagne de son côté ne devoit fournir que 40. mille hommes dans les Pais-Bas. Ces Troupes furent augmentées l'an 1703. de 20000. hommes, qui devoient être payez, moitié par la Grande Bretagne, & moitié par l'Etat : Mais qu'à l'égard des susdits 15178. hommes fournis par S. M. de la Grande Bretagne depuis l'an 1703., la première proportion de 60000. hommes à quarante mille, ou de trois cinquièmes contre deux, devoit être observée.

Que cela leur avoit donné occasion d'examiner aussi les Votes & les Résolutions de la Chambre des Communes du Parlement de la Grande Bretagne du 16. Février dernier, nouveau stile, par lesquelles il est imputé à cet Etat, qu'à divers égards il n'a pas satisfait à ses engagements, dans le fournissement à quoi il étoit obligé, suivant sa Quote ou Contingent, pour pousser la Guerre : Et aussi d'examiner l'Adresse de la Chambre des Communes présentée à S. M. sur ce sujet, laquelle Adresse, de même que lesdites Votes, ont été imprimées, rendues publiques, & répandues par tout.

Que pour démontrer le peu de fondement tant de la susdite supposition, que de ce qu'on a imputé à l'Etat par les susdites Résolutions ou Votes, & par ladite Adresse des Communes qui les a suivie, lesdits Sieurs Commissaires ont rédigé dans

dans un Mémoire les raisons qui établissent le contraire, lequel Mémoire a été delivré par lesdits Sieurs Députés, & sera inseré à la fin des Presences.

Sur quoi ayant été délibéré, il a été jugé à propos & résolu, qu'on enverra au Sieur de Borsselen, Envoyé Extraordinaire de L. H. P. à la Cour de S. M. le Reine de la Grande Bretagne, des Copies du susdit Mémoire, & des Pièces qui y sont jointes, & qu'on lui écrira qu'il ait à représenter de vive voix & par écrit à Sa dite Majesté, & ailleurs où il pourra être utile, que la notification faite par ledit Sieur Comte de Strassford, comme s'il falloit qu'à l'égard des susdits 15178. hommes, l'Etat augmentât ses Troupes de ce qui manque à leurs trois cinquièmes, ou que S. M. diminueroit le nombre des siennes, & les réduiroit à proportion de deux cinquièmes par rapport à celles de l'Etat, a causé d'autant plus de déplaisir à L. H. P., que, selon leur jugement, elle n'est pas bien fondée, vu qu'il n'y a pas lieu d'exiger d'un Etat, qui supporte déjà tant de charges, qu'il augmente ses Troupes, & que dans la présente conjoncture, le Bien de la Cause Commune ne peut permettre que celles de S. M. soient diminuées.

Que la supposition ci dessus mentionnée, sur laquelle est fondée cette notification, ne peut être admise par L. H. P., & que quand même elle pourroit être admise, toute la différence alors ne consisteroit seulement qu'en 4303. hommes, que l'Etat auroit de trop peu, ou que S. M. auroit de trop dans les Pays-Bas: à quoi l'on peut opposer, qu'il seroit raisonnable d'avoir égard aux Troupes que l'Etat a premièrement fournies au commencement de cette Guerre, avant que la Grande Bretagne ait de sa part fait aucune augmentation, & à ce que celles de l'Etat ont été alors entretenues pendant quelques années, jusqu'au nombre de cent deux mille.

ainsi

ainsi qu'il est démontré par le susdit Mémoire ; Et que par ces raisons, le Sieur van Borselen demandera, que S. M. veuille bien n'exiger pas de l'Etat qu'il augmente les Troupes, ni que de son côté Elle diminuë les siennes.

Qu'en même tems ledit Sieur van Borselen représentera à S. M., que ce n'est qu'avec beaucoup de déplaisir que L. H. P. ont vû par lesdites Résolutions ou Votes, & par l'Adresse de la Chambre des Communes, qui ont été imprimées, publiées & répandues de tous côtez dans le monde, qu'Elles y ont été condamnées sans avoir été ouïes, comme si elles n'avoient pas satisfait à leurs engagements, ni contribué autant qu'Elles devoient à proportion de S. M. pour les charges & fraix de la Guerre.

Que pour se décharger de ce blâme, & pour intormer S. M. des raisons pourquoi elles se persuadent qu'il leur a été injustement imputé, Elles lui ont enjoint de presenter à S. M. le susdit Mémoire, dont en même tems, il delivrera copie, en ajoutant que lors qu'il plaira à S. M., ainsi qu'on l'espère, de faire de favorables & équitables reflexions sur les efforts que l'Etat, après deux très-onéreuses Guerres, a maintenant & de nouveau faits dans cette troisieme, dans laquelle, dès son commencement, il a entretenu cent dix mille hommes : Armement si puissant, qu'il s'en faut beaucoup que dans les Guerres précédentes il en ait jamais fait un si grand, que de tems en tems il a augmenté considérablement ses Troupes, à quoi il faut joindre la considération des Subsidés qu'il a été obligé de payer, & les equipemens de Mer qu'il a faits ; L. H. P. se tiennent assurées que S. M. suivant son équité si connue, aussi bien que tout le Public, seront nécessairement convaincus que l'Etat a fait dans cette presente Guerre, autant & plus qu'on en pouvoit & devoit attendre de bons & fidèles Alliez, selon les règles de la raison & nie

de l'équité; & qu'il n'y a qu'un excès d'Amour pour leur Liberté & pour leur Religion, & un zèle ardent pour détourner l'Esclavage dont toute l'Europe, aussi-bien que cet Etat sont menacés, qui ait pu les porter à faire de si prodigieux efforts, & à les continuer pendant un si long-tems: Qu'elles rendent grâces à Dieu de ce que ces efforts, qu'Elles ont joints à ceux de Sa Majesté & de leurs autres Alliez, ont été tellement bénits par sa Bonté Divine, qu'en comparant l'Etat où les affaires étoient au commencement de cette Guerre avec celui où elles sont présentement, leur face à l'égard des Hauts-Alliez est maintenant beaucoup meilleure & plus avantageuse qu'elle n'étoit d'abord; en sorte qu'il semble qu'il n'y ait plus rien de nécessaire à désirer, que cette même constance, cordialité & union entre Eux, avec lesquelles on a commencé & poussé si loin cette Guerre, pour concevoir la juste espérance de la voir finir heureusement par une bonne & solide Paix.

Que L. H. P. ont toujours considéré l'union & la bonne harmonie entre S. M. & l'Etat, & entre leurs Sujets de part & d'autre, comme le plus grand appui de la Cause Commune, & qu'Elles la considèrent encore sur le même pied, jugeant que présentement elle est autant & plus nécessaire que jamais: Que par cette raison Elles ont toujours recherché avec soin l'affection & l'amitié de S. M., de même que la conservation & l'accroissement de ladite union & bonne harmonie entre les deux Nations; Qu'Elles la rechercheront toujours, & qu'il n'y a rien de plus douloureux pour Elles, que de se voir réduites à se justifier sur de pareilles censures, qu'Elles ont si peu méritées; d'autant plus que cela donne lieu aux Ennemis, à qui l'union entre la Grande Bretagne & l'Etat doit être redoutable, d'espérer qu'il arrivera du refroidissement & de la division entre des Alliez si étroitement unis.

ce qui ne peut que faire beaucoup de mal aux uns & aux autres.

Qu'ainsi L. H. P. désireroient que ces pierres d'achopement n'eussent pas été mises dans le chemin, & souhaiteroient qu'elles en fussent ôtées au plutôt: ce qui fait qu'on attend de la haute équité de S. M. & de son zèle pour la Cause Commune, qu'Elle ne voudra pas que la continuation du service de ses Troupes dans les Pays-Bas, & particulièrement de dits 15178. hommes soit attachée & dépende de l'augmentation de celles de l'Etat; Et que de leur côté L. H. P. contribueront autant qu'il sera dans leur pouvoir, & qu'il dépendra d'Elles, à procurer & avancer le bien de la Cause Commune, ainsi qu'Elles ont toujours fait ci-devant; & principalement à prendre des mesures avec S. M. & concerter en toute confiance les moyens d'y réussir, de même qu'à faire voir à S. M. par des effets, qu'Elles recherchent & estiment infiniment son affection & son amitié, dont le Sieur van Borsselen donnera à S. M. toutes les plus fortes assurances.

Il sera aussi remis un Extrait de la présente Résolution de L. H. P., avec une Copie du susdit Mémoire, entre les mains du Sieur Comte de Straffort, Ambassadeur Extraordinaire &c. de Sa dite M., lequel sera prié de seconder par ses bons offices les bonnes intentions de L. H. P.
*Paraphé, H. VAN ISSELMUDEN, vt.
 Et Signé, F. F. A. G. E. L.*

Le Mémoire dont il est parlé dans la Résolution de L. H. P. qu'on vient de voir, est trop ample pour trouver place ici tout entier, ce Volume étant à peine capable de le contenir seul: ainsi on a été obligé de se réduire à en faire un Extrait, dans lequel

lequel on a tâché de conserver tout l'essentiel. Ceux qui voudront voir la Pièce toute entière n'auront pas de peine à le satisfaire, on la trouve chez tous les Libraires de Hollande. Elle est intitulée.

Mémoire servant à montrer que c'est à tort qu'on impute aux Etats Généraux des Provinces-Unies, des Pais-Bas, par les Résolutions ou Votes de la Chambre des Communes du Parlement de la Grande Bretagne, & par l'Adresse de ladite Chambre présentée ensuite à S. M. la Reine de la Grande Bretagne, d'avoir manqué pendant le cours de cette Guerre, de fournir ce qu'ils doivent, suivant leur Quote ou Contingent, pour pousser ladite Guerre.

On commence d'abord par rapporter tout au long les Votes des Communes, dont il est parlé ci-dessus. On témoigne ensuite quelque surprise que de telles Résolutions & l'Adresse ou Représentation qui les a suivi aient pu être formées, & qu'on ait même affecté de les publier, contre des Alliez étroitement unis & vivant en bonne Amitié avec la Reine, & qui ont fait de si grands efforts pour la Cause Commune; & cela sans les entendre, & dans un tems où la bonne intelligence est plus nécessaire que jamais pour parvenir à une Paix désirable, honorable, & sûre: ce qu'on remarque ne pouvoir s'accorder avec les règles de l'équité & de l'amitié. On fait voir après cela l'obligation où les Seigneurs Etats Généraux se trouvent de détruire les fausses impressions que les Votes & l'Adresse en question pourroient donner, en faisant quelques Remarques sur les points qui y sont mentionnez. L. H. P. disent donc, à l'égard de ces points qu'on peut réduire à 4. & dans lesquels on les accuse de n'avoir pas fourni leur quote-part, qu'avant que d'entrer en discussion des-
dits

dits points, on doit poser pour fondement que
 lors que la Reine de la Grande Bretagne & L. H.
 P. furent obligées en 1702. pour de justes causes
 connues, de prendre les armes & d'entrer en
 Guerre contre la France, conjointement avec les
 Hauts Alliez pour la défense de leur surêté com-
 mune: Que dans la suite, Sa Majesté & l'Etat
 suivant les Alliances particulières, sur tout cel-
 le du 3. Mars 1678. ensuite renouvelée & rati-
 fiée le 9. Juin 1703; comme aussi suivant le
 Traité d'Alliance du 11. Novembre 1701 con-
 clu entre le feu Roi Guillaume III. & L. H. P. &
 renouvelé aussi & confirmé avec S. M. & en ver-
 tu de la grande Alliance du 7. Septembre 1701-
 concluë entre l'Empereur, la Grande Bretagne.
 & l'Etat, ont dû employer toutes leurs Forces
 par Mer & par Terre pour parvenir au but pro-
 posé dans cette Alliance, sans que par lesdites
 Alliances ou quelque autre Traité qui subsiste,
 on ait fait aucun dénombrement particulier des
 Forces avec lesquelles les Hauts-Alliez, & sur
 tout la Grande Bret. & l'Etat devoient pousser la
 Guerre: Au contraire, quoi qu'on fût convenu
 par le IV. Article de la Grande Alliance & par le
 VIII. de l'Alliance entre la Grande Bretagne &
 l'Etat, qu'on seroit un dénombrement de For-
 ces, cela ne fut pas mis en execution, soit qu'on
 y ait trouvé de trop grandes difficultez, soit
 qu'on l'ait jugé inutile, parce que toutes les
 Alliances portent, que chacun des Alliez doit
 employer dans cette Guerre toutes ses Forces
 par Mer & par Terre, & qu'ainsi les Alliez se
 sont reposez à cet égard sur la bonne foi récipro-
 que.

Ces fondemens étant posez, sçavoir que sui-
 vant les Traitez & Alliances mutuelles, la Gran-
 de Bretagne & l'Etat sont obligez d'employer
 chacun toutes leurs Forces contre l'Ennemi
 commun, & sans que le *Quantum* ait été déter-
 miné par aucun Accord ou Convention, il en
 ré-

résulte nécessairement, que l'unique règle suivant laquelle on doit établir ledit *Quantum*, est le pouvoir d'un chacun, & qu'on ne peut porter en compte d'autre proportion entre la Grande Bretagne & l'Etat, que celle de la Puissance d'un chacun, & que celui des deux qui peut prouver qu'il a tant dans cette proportion, qu'absolument sans aucune relation, employé toutes ses Forces dans cette Guerre pour le Bien de la Cause Commune, a satisfait à ses engagements, & ne peut avec justice être censuré pour y avoir manqué.

Que si l'on en venoit à une comparaison entre la Puissance de la Grande Bretagne & celle de l'Etat, la première se trouveroit incomparablement plus grande que la dernière, tant en égard à l'étendue du País, des Habitans, du Commerce & de ses richesses, que par rapport à tout ce qui peut contribuer à augmenter la puissance d'un Royaume ou d'un Etat. Que c'est aussi pour cela que dans tous les Traitez non seulement dans la Guerre contre l'Espagne, mais aussi depuis on a toujours observé que lors qu'on faisoit un dénombrement de Forces, celles de la part de l'Angleterre ont été presque toujours réglées sur le pié de 3. cinquièmes contre 2. cinquièmes de l'Etat, & que quand même la Grande Bretagne auroit beaucoup plus contribué pour cette Guerre, que l'Etat, il ne s'ensuit nullement que l'Etat n'auroit pas satisfait à ses engagements, puisque la puissance de la Grande Bretagne & de l'Etat qui doit servir de règle pour la proportion, n'est pas égale.

Que tout le monde doit être convaincu que l'Etat à proportion de la Grande Bretagne & de tous les autres Alliez, a satisfait plus qu'abondamment à ses engagements, & à tout ce qu'on pouvoit attendre en aucune maniere de bons & de fidèles Alliez. Qu'il paroitra presque incroyable à la Postérité, que l'Etat qui a été obligé

en

en 1672. de soutenir une si rude Guerre, d'où il ne s'est pû tirer que par des efforts extraordinaires, qui ensuite a été obligé d'essuyer une seconde Guerre contre la France, dont les charges ont été exorbitantes. & qui les opriment encore sensiblement, sans avoir pû respirer entre deux: Et qu'étant entré effectivement dans une troisième Guerre, il ait pû faire de si grands efforts, & les continuer aussi long tems qu'a fait l'Etat: y ayant encore cette différence entre la Grande Bretagne & l'Etat, outre ladite inégalité de puissance, que la Grande Bretagne n'a pas senti les charges de la première Guerre avec les François: Qu'en tems de Paix, elle entretient très peu de Troupes, & qu'après la Paix de Ryswyk, les ayant presque toutes congediées, elle se trouva fort soulagée, au lieu que l'Etat après cette Paix, fut obligé d'entretenir plus de 40000. hommes: Différence très-considérable, outre que l'Etat dans la première année de cette Guerre, en a eu le théâtre sur ses Terres, a été obligé d'inonder une grande étendue de son País pour se garantir des insultes de l'Ennemi, que d'autres Terres ont été submergées par la violence de la Mer, & qu'une partie est obligée de payer encore tous les ans de grosses Contributions à l'Ennemi, aux quels inconveniens la Grande Bretagne n'a pas été sujette, & qu'ainsi outre sa superiorité de puissance, elle étoit plus en état de contribuer davantage pour cette Guerre à proportion de ces Provinces. Et que si l'on fait attention à toutes les Taxes qu'on impose aux Habitans & qu'on met sur leurs Effets, qui sont en général plus fortes que dans la Grande Bretagne, & aux grosses sommes que l'Etat a été obligé de négocier tous les ans dans les trois Guerres, & principalement dans celle ci, & dont par zèle pour la Cause Commune, & par amour pour sa Liberté, il s'est surchargé jusqu'au point de couler bas, ce doit être une preuve

ve convaincante que l'Etat a contribué *toutes ses Forces*, & même au delà, & à proportion plus que personne n'a fait, suivant les Traitez.

Que tout cela pourroit suffire pour lever tous les préjugés que les Résolutions & l'Adresse de la Chambre Basse renferment, comme aussi les mauvaises impressions qu'elles donnent contre l'Etat, puisque quand même on accorderoit les manquemens qui y sont posés, & la supposition que l'Etat en général a moins contribué pour la Guerre que la Grande Bretagne, il seroit néanmoins vrai que l'Etat suivant les engagements des Traitez & Alliances, a employé toutes ses Forces pour pousser cette Guerre, & que relativement tant à sa puissance qu'aux fardeaux dont il s'est chargé, il a à proportion fait autant & plus qu'aucun des Hauts Alliez, & particulièrement aussi que la Grande Bretagne, & que par conséquent on ne peut imputer à l'Etat avec justice, qu'il n'a pas rempli sa quote-part ni satisfait à ses engagements.

Quant aux motifs qui ont donné lieu à cette Guerre, suivant ce qui est posé dans ladite Adresse de la Chambre Basse, savoir „ que ce n'estoit „ que pour assister l'Empereur à l'égard de ses „ prétentions sur la Monarchie d'Espagne, & „ de l'Etat, par rapport à sa Barrière, ajoutant: *Que les Alliez, étoient intéressés à tous égards, au succès de cette Guerre, la plupart beaucoup plus que la Grande Bretagne, on renvoie à la teneur de la grande Alliance, par où l'on prouve, comme aussi par ce que la Grande Bretagne vient de demander à la France, que beaucoup de points, & entre autre le Commerce en Espagne & dans la Méditerranée sont plus intéressans pour la Grande Bretagne, que celui de l'Etat, &c.*

Que pour le premier point concernant le service par Mer, dans lequel on dit que l'Etat a manqué à fournir sa quote-part, pendant plusieurs années de deux tiers, & en général plus de la moitié,

sié, on replique qu'on pourroit répondre à une proposition aussi vague, en des termes pareillement généraux; & laisser au jugement de ceux qui ont connoissance de la Constitution des affaires, à quelle des deux propositions on doit le plus déférer, si on n'eus trouvé moyen d'avoir le Mémoire delivré par ceux de l'Amirauté à la Chambre Basse, dans lequel sont exprimez les Vaisseaux de Ligne fournis d'année en année par S. M. & par l'Etat, pour agir conjointement dans le Canal, dans la Méditerranée & ailleurs, & sur quoi a été indubitablement formée la Résolution de la Chambre Basse.

Qu'on pose pour fondement dans ce Mémoire, que la quote-part de l'Etat contre celle de la Grande Bretagne étoit trois contre cinq, suivant la Convention du 29. Avril 1689. Sur quoi il est à remarquer que par le VII. Article du Traité du 9. Juin 1703., par lequel cette Convention est renouvelée, on jugea à propos que le nombre de Vaisseaux que chacun devoit fournir pour sa quote-part, seroit réglé chaque année suivant cette Convention. comme aussi où ils seroient employez, ainsi qu'on en avoit traité tous les ans. Qu'on avoit pris ordinairement un plus grand nombre de Vaisseaux pour la part de S. M. que pour celle de l'Etat, & qu'on avoit fait plus d'attention au Canal qu'à la Mer du Nord, de laquelle Mer du Nord il n'est fait aucune mention dans le Mémoire de l'Amirauté, & que c'est pour cela qu'on avoit réduit à fort peu de chose ce que l'Etat a fourni pour le service de Mer, ce qu'on n'auroit aparemment pas posé ainsi, si l'Etat eut été ouï là-dessus; parce qu'il eut prouvé que pendant cette Guerre, tant pour le Portugal & la Méditerranée, le Canal que la Mer du Nord, il a employé en 1702. 55. Vaisseaux, en 1703. 50. en 1704. 56 en 1705. 56. en 1706. 54. en 1707. 59. en 1708. 53. en 1709. 50. en 1710. 43. & en 1711. 40. Tous Vaisseaux de
Ligne

Ligne sans y comprendre aucunes Fregates ou moindres Vaisseaux. Ce qui étant vrai *in facto*, & pouvant toujours être prouvé par des Pièces authentiques, il paroît clairement par là qu'on accuse l'Etat à tort de n'avoir pas satisfait à sa quote-part pour les affaires de Mer.

A l'égard du second point concernant les Troupes en Flandres, où l'on accuse l'Etat, de
 „ n'avoir pas observé la première proportion
 „ de 3. contre 2. concertée avec le feu Roi
 „ Guillaume ; qu'ils avoient fourni 20857.
 „ hommes de moins que leur quote-part ; &
 „ qu'ils n'avoient pas satisfait à la condition de
 „ la défense de Commerce & de correspondance
 „ avec la France, sous laquelle condition les
 „ Troupes d'augmentation auroient été accordées
 „ en 1703. ; on prouve par l'état des Troupes
 „ de la Reine & de L. H. P., comme il a été
 „ délivré à la Chambre Basse, qu'en 1701. on a
 „ compris dans un Article général les 44992. hom-
 „ mes que l'Etat a retenu après la Paix de Rys-
 „ wyk, avec les 34866. qu'il prit à sa folde im-
 „ médiatement après la mort du Roi d'Espagne
 „ Charles II. ; & qu'en 1702. on a mis ensemble
 „ les Troupes que l'Etat avoit pris de plusieurs
 „ Princes, non seulement cette année là, mais
 „ aussi au commencement de la précédente : De
 „ sorte qu'il paroïsoit par là que l'Etat avoit ren-
 „ forcé les Troupes de plus de 50000. hommes,
 „ bien long tems avant que la Grande-Bretagne
 „ fut venue à aucune augmentation considérable ;
 „ lequel armement antérieur, ayant été une gran-
 „ de charge à l'Etat, merite bien d'être porté en
 „ compte.

Ensuite on répond fort amplement à deux Ar-
 „ ticles, qu'on a supposé *gratis* dans la Chambre
 „ des Communes, savoir 1. „ Que l'Etat au com-
 „ mencement de cette guerre s'est obligé de
 „ mettre 60000 h. en Campagne dans les Pais-
 „ Bas, contre 40000. de la Grande Bretagne.

.. & d'entretenir outre cela 42000. hommes
 .. pour les Garnisons. 2. Que l'Etat est obligé
 .. suivant la proportion ci-dessus de 60. à 40.
 .. ou de 3. contre 2. de contribuer à l'entretien
 .. des Troupes qui depuis ont été prises à la
 .. solde de la Grande Bretagne & de l'Etat. On
 dit entre autres à l'égard du premier, qu'on ne
 prouvera jamais que l'Etat se soit engagé par
 Convention à entretenir 60000. hommes : Que
 bien loin delà il n'est jamais tombé d'accord
 que la G. Br. satisfaisoit à ses engagements en ne
 livrant de son côté que 40000. h. ; & que l'Etat
 n'a jamais acquiescé à la proportion de trois con-
 tre deux pour l'entretien des Troupes, qu'on
 pourroit dans la suite juger à propos de prendre
 à sa solde. Qu'il n'y a aussi pas la moindre om-
 bre de raison pour cela, puisque la Grande Bre-
 tagne & l'Etat s'étant engagées suivant la teneur
 des differens Traitez, d'employer pour leur as-
 sistance mutuelle, *toutes leurs forces par Mer &*
par Terre, la Grande-Bretagne étant bien plus
 puissante, auroit dû entretenir beaucoup plus
 de Troupes, que l'Etat dans les Pays-Bas, au
 commencement de cette Guerre, vû que c'é-
 toit alors l'unique endroit où les deux Puissan-
 ces faisoient la Guerre, & que la Grande Breta-
 gne ne pouvoit pas alors bonifier en Espagne
 & en Italie ce qui manquoit à la proportion ail-
 leurs. Et si l'Etat a été obligé de voir que la
 Grande-Bretagne a si peu fourni alors, ce n'étoit
 pas en vertu de quelque Accorde ou Conven-
 tion, mais seulement parce que le Parlement
 n'en avoit pas accordé davantage. Les raisons
 en sont assez connues, & l'Etat s'en est assez
 plaint ; mais il a fallu prendre patience dans l'es-
 perance que tout cela seroit réparé dans la suite.

Touchant la Proportion, si on avoit voulu
 prendre par Terre celle qu'on avoit établie pour
 la Mer, & qui avoit été suivie dans le nombre du
 Secours mutuel stipulé par le Traité du 3. Mars
 1678.

1678. il auroit dû être de 5. contre 3 ; c'est-à-dire que la Grande Bretagne auroit dû fournir 170. mille hommes, contre les 102. mille de l'Etat en Flandres.

Et si l'on vouloit suivre la Proportion de 2. contre 1., laquelle a été gardée pendant la Guerre en diverses autres occasions, en ce cas la Grande Bretagne auroit dû mettre en Campagne 120 mille hommes contre les 60. mille, ou 204. mille hom contre les 102. mille de l'Etat.

Suposé presentement que l'Etat eut accepté, comme on le prétend, au commencement de la Guerre, de fournir aux Pais-Bas 60. mille hommes en Campagne, & 42 mille en Garnison, contre les 40. mille de la Grande Bretagne, il ne s'ensuivroit nullement de là, qu'il dût se soumettre à la même disproportion à l'égard des augmentations faites depuis. Au contraire, on auroit dû présumer, que la Gr. Br., considérant l'excès de cette disproportion, & la bonne volonté de l'Etat, à faire d'abord les plus grands efforts, pour animer les autres par son exemple, se seroit portée d'elle-même à se charger seule des nouvelles dépenses que l'on auroit jugées nécessaires, pour le bien de la Cause commune, soit pour le Pais-Bas, ou les autres Pais, jusqu'à ce que la disproportion eut entièrement cessé. Et quoique, lors qu'on résolut d'augmenter de 20. mille hommes l'Armée du Pais-Bas, la seconde année de la Guerre, la Gr. Br. ne pût être disposée à prendre sur soi toute la dépense de cette augmentation ; jamais pourtant, ni en ce tems là ni depuis, elle n'a prétendu que l'Etat dût en porter plus de la moitié.

La distinction qu'on fait entre les 60. mille hommes pour servir en Campagne, & les 42. mille qu'on applique aux Garnisons, merite bien une remarque particuliere. On prétend que les seuls 60. mille doivent être considérez dans la Proportion entre les Troupes de S. M. Br. &

celles des Etats Gen ; comme si l'entretien des 42. mille hommes n'étoit qu'une charge particulière, qui ne devoit point être comptée entre celles de la Guerre.

Mais qu'y a-t-il de moins raisonnable que cette prétention ? L'Etat se trouve comme bloqué, au commencement de la Guerre, par les Troupes de France, & cela le met dans la nécessité de renforcer les Garnisons, jusqu'à 42. mille hommes ; pendant que la Gr. Br., peut se passer à beaucoup moins. Où est là la raison, pour prétendre que l'Etat ne puisse pas mettre ces Troupes-là en compte avec celles de S. M. Br. ? On ne peut pas nier, que quand deux Alliez d'une égale Puissance, s'engagent à faire la Guerre en commun, de toutes leurs Forces, *omnibus viribus*, & que l'un des deux se trouve avoir besoin, de 20. mille hommes plus que l'autre, pour ses Garnisons ; il ne seroit, ni raisonnable ni possible, que celui-là sortit en Campagne avec autant de Troupes que son Allié : Combien moins donc, lorsque ce cas se rencontre entre deux Alliez d'inégale force, & que celui qui a besoin des 20. mille hommes de plus, pour ses Garnisons, se trouve fort inférieur à l'autre en Puissance ?

Mais posé que les Garnisons des Places de l'Etat ne doivent point entrer, dans la Liste des Troupes fournies contre l'Ennemi, ce seroit toujours un grand mécompte de les faire monter toutes les années à 42. mille hom. Il est vrai que la Liste des Garnisons, qui se fait tous les ans, s'est montée quelques années à 40. mille hom. ; mais il est assez connu que dès que l'Armée a été formée, on a d'abord tiré des Places, qu'elle couvroit, une partie des Garnisons qu'on y avoit mises ; & que le reste, à quelques Régimens près, a toujours eu ordre de se tenir en état de marcher au premier commandement, pour prendre la place des Régimens

mens qui auroient le plus souffert dans les Siéges & dans les Batailles: ce qui est arrivé presque tous les ans. De manière que L. H. P. ont été obligées de payer les Recrues & les Chariots, à une grande partie des Régimens qui étoient de Garnison, comme à ceux qui étoient de Campagne.

Il n'est pas moins connu, que jusqu'à la réduction du Brabant & de la Flandre, en 1706., on a formé tous les ans en Flandres un Camp volant, tiré des Garnisons voisines, & qui emportoit un grand tiers de toutes les Garnisons en général; que ce Camp a obligé l'Ennemi à tenir un plus grand nombre de Troupes dans le Pays de Waes & le long du Canal de Bruges; & que depuis 1706., tant s'en faut que les Garnisons de l'Etat aient emporté plus de 42. mille hommes, que jamais on n'y en a employé le tiers. Tout le reste a été mis en Campagne, ce qui a été cause que les Terres de l'Etat ont souffert des invasions qui ne seroient pas arrivées si les Garnisons avoient été plus fortes.

Il est vrai qu'une partie des Troupes de l'Etat ont été employées dans les Places Espagnoles; mais celles de S. M. y ont servi de même. Et si depuis la réduction de Lille, Tournai, & autres Places conquises dans la Flandre Françoisse & en Artois, on a été obligé d'y mettre des Garnisons; celles du Pays-Bas Espagnol, ont été considérablement diminuées. Outre que par là l'Ennemi est réduit à la nécessité, pour assurer ses Frontières, d'y redoubler ses Garnisons & d'en tenir jusques sur la Somme. On a donc tort de prétendre, que l'Armée soit affoiblie par les Garnisons des Places conquises; & sur tout d'affirmer, qu'encore à présent l'Etat y employe plus de 42. mille hommes.

De tout cela, il est aisé de conclure, lesquels sont les mieux fondez; ou de ceux qui prétendent que pendant toute cette Guerre, l'Etat est

demeuré en reste au Païs Bas de 20837. hommes, & que la Gr. Br. en a fourni 13892 de trop; ou de ceux qui soutiennent, au contraire, que la Gr. Br. n'a pas fourni la moitié de ce qu'elle devoit aux mêmes Païs Bas. Les premiers vont directement contre les Traitez du 3. Mars 1678., du 11. Nov. 1701., & de la Grande Alliance; les autres s'y appuient, & les suivent à la Lettre. Les premiers rejettent la proportion ci-devant reçûe, & les autres s'y attachent: Les premiers n'ont aucun égard à la différence qu'il y a entre les Forces des deux Nations, & les autres croient que suivant la teneur des Traitez elle fait la règle de la Proportion: Les premiers enfin, se fondent sur un simple Message Verbal envoyé au Parlemens, sans l'aveu ni la connoissance de l'Etat, & qui, au pis aller, ne prouveroit qu'une partie de ce qu'ils prétendent; & les autres s'arrêtent aux Traitez, & à ce que la raison & la Puissance de l'un & de l'autre Etat dictent clairement.

On convient que la Reine de la Gr. Br. a fait hors du Païs Bas, & singulièrement par Mer, en Portugal, en Espagne & en Italie, des efforts plus grands que ceux des Etats Généraux; mais on nie que, sur ce fondement, la Gr. Br. puisse avec raison accuser l'Etat de n'avoir pas satisfait à ses engagements, du moins jusqu'à ce qu'on ait montré que ces plus grands efforts ayent excédé les manquemens au Païs Bas.

Et comme le Comte de Straffort, Ambassadeur Extr. & Plén. de S. M. Br., a donné à connoître qu'à l'égard des Troupes dont on a augmenté l'Armée au Païs-Bas, depuis l'an 1703., S. M. s'attendoit que les Etats Généraux renforceroient leur quote-part jusqu'à la proportion de trois 5. contre les 15 178. h. qu'elle y paye; ou qu'à faute de cela, elle en diminueroit le nombre, jusqu'à la proportion de deux 5. contre celles de l'Etat; on a crû qu'il seroit bon, de
join-

joindre ici un Compte de l'Etat desdites Troupes.

Les Troupes qui servent aux Pays-Bas à la solde de la Gr. Br., se montent, suivant la Liste remise au Parlement en Février 1712., à 64597. hom. Les Troupes qui servent aux Pays-Bas à la solde de l'Etat, se montent, suivant le même Etat, à 123139 h. Total des Troupes de la Gr. Br. & de l'Etat, 187736. hommes.

Suivant la Prétention de la Gr. Br., l'Etat auroit accepté au commencement de la Guerre, de fournir 102000. h.; outre 10000. en 1703. & La Gr. Br. 40000. h.; outre 10000. en 1703. Depuis l'an 1703., la Gr. Br. & l'Etat auroient encore pris à leur service 25736. h.; donc l'Etat devoit porter trois 5., ou 15442. h.; & la Gr. Br. deux 5., ou 10294. h.: Total Gr. Br. 60294. h.; l'Etat, 127442 h.

La Gr. Br. paye en tout, comme ci-dessus, 64597. h.: Par conséquent de trop, 4303. h. L'Etat paye en tout, comme ci-dessus, 123139. h.: Ainsi trop peu, 4303 h.

Il paroît par le compte ci-dessus: 1. que la Gr. Br. a fourni 14597. h par dessus les 40 mille & les 10. mille. & non pas 15178. comme on le pretend: 2. que quand même on accorderoit les propositions erronées de la Gr. Br., savoir que l'Etat auroit accepté de fournir en Flandres 102. mille hommes contre 40. mille; & qu'il devoit payer trois 5. des Troupes d'augmentation depuis 1703., & la Gr. Br. seulement deux 5.; avec tout cela, la disproportion dont on se plaint, se réduiroit à 4303. hommes.

Sur quoi l'Equité voudroit que l'on considérât: 1. que l'Etat avoit augmenté ses Troupes de plus de 50. mille h.; long tems avant que la Gr. Br. eût fait de son côté aucune augmentation considérable: Et 2. que l'Etat a payé pendant quelques années 7387. h., au dessus de

102. mille, & par dessus la moitié de 20. mille h. pris en 1703. De manière que, même en supposant pour bien fondées toutes les prétentions de la Chambre des Communes, (ce qui n'est pas,) la prétendue disproportion dont il s'agit, seroit tellement balancée par les deux Articles ci-dessus, qu'elle disparoitroit entièrement, & ne meriteroit pas la moindre réflexion.

Quant aux reproches qu'on fait à l'Etat, de n'avoir pas satisfait à la Condition de la Défense du Commerce, sous laquelle l'augmentation des 20. mille h. avoit été accordée en 1703. il suffira de dire, qu'avant de pouvoir affirmer, que l'Etat a manqué à cette Condition, il faudroit avoir prouvé qu'il l'avoit acceptée; & c'est ce qu'on ne trouvera jamais qu'il ait fait pour plus d'un an. La Convention faite sur ce sujet, le 11. Avril 1703. le dit expressément. L'Etat consentit à cette Défense, malgré les difficultez qu'il y trouvoit; Mais son engagement ne fut que pour un an, par manière d'essai, & nullement comme une Condition à laquelle l'augmentation des Troupes fut attachée; aussi ne fut-ce que par pure déférence pour S. M. Br., qui en avoit fait faire instance. La Convention fut exactement observée tout le tems qu'elle dura; & après son expiration, les Etats Gen. firent connoître à S. M. les raisons qu'ils avoient pour ne pas la prolonger: On y acquiesça; on ne parla plus de la Défense du Commerce; l'augmentation des 20. mille h. fut continuée; & les Communes accorderent tous les ans les Subsidés nécessaires, pour la portion que la Gr. Br. devoit y contribuer, sans jamais faire la moindre difficulté sur la Défense, ni sur la Condition. N'est-il donc pas étonnant, qu'après un si long tems, cette affaire soit renouvelée, pour charger l'Etat de n'avoir pas satisfait à une Condition qu'il n'avoit acceptée que pour un an?

Il y a encore dans l'Adresse des Communes une Position de fait, qui pourroit donner lieu à une grande erreur, si on la laissoit sans réponse. On y pose, que par la Guerre du Pais-Bas, l'Etat a fait de grandes Aquisitions, tant en Revenus qu'en Terres & en Etats; & que des Revenus de ces riches Provinces conquises, il auroit pû faire & entretenir une Augmentation considerable de Troupes contre l'Ennemi commun, s'ils y avoient été dûment employez: Mais qu'au lieu de les apliquer à cet usage, l'Etat les a fait tourner à son propre soulagement, & à l'entretien de sa quote-part, &c.

Tout le monde sait, que depuis la Bataille de Ramilli, la Flandre Françoisse & l'Artois ont été le Théâtre de la Guerre; que deux Armées, beaucoup plus nombreuses que celles des années précédentes, y ont agi & subsisté; que l'Ennemi en a toujours tiré les Contributions; & que le plat-pais a été tellement ruiné par les Fouragemens, Livrances de Pionniers, Chariots, Chevaux & Fascines, & plus encore par les ravages, pillages, démolissement de Maisons, &c. que pour se remettre il aura besoin d'un fort long tems. Les Habitans des Villes ont aussi leur part à ces misères. Ils sont accablez de Garnisons, auxquelles ils doivent fournir logement, feu, chandelle, &c. Loin de retirer quelque chose de leurs Terres, ils sont obligez de nourrir leurs Paissans. Le Commerce & les Manufactures, qui ont ci-devant fait la principale richesse de Lille & de Tournai, ne vont plus; les Ouvriers desertent, ou sont obligez par l'excès de leur pauvreté à prendre parti dans les Troupes. Un Pais si miserable ne sauroit fournir à l'Etat de quoi entretenir beaucoup de Troupes, quand même il n'aporteroit pas avec soi ses dépenses inevitables, comme sont la réparation des Fortifications, & des Bâtimens quincez par les Sièges, le remplissement des Ma-

gazins épuisez, & autres dépenses semblables.

Mais pour venir à quelque chose de plus précis, on assure que depuis l'an 1706., l'Etat n'a tiré de ces Conquêtes, que 1590916. liv. : Somme si petite, en comparaison des dépenses qu'il a falu faire pour rétablir les Fortifications & remplir les Magazins de Menin, Lille, Tournai, Douai, Bethune, Aire, & Venant & Bouchain, & pour les autres réparations faites pendant le tems de six années à toutes les Places, Forts & Citadelles de ces Pais, qu'assurément on ne pourroit soutenir avec justice qu'elle n'y a pas été employée.

La Ville & Châtellenie de Lille, avec Douai, Orchies & ses autres dépendances, est sans contredit la plus riche Conquête que l'on ait faite aux Pais Bas. Cependant, le Roi T. C. n'en a jamais tiré, en tems de Paix, au delà de 3. ou 400. mille livres, argent de Flandres, (qui en valeur est de 12. pour cent moindre que celui de Hollande;) soit sous le nom des Aides, Domaines, Fortifications, ou autres Impositions ordinaires, de quelque nature qu'elles soient; excepté seulement les Droits d'Entrée & de Sortie, dont on ne peut faire une juste estimation, mais qu'on peut assurer être presentement sur un fort mediocre pied. Les Subsidés extraordinaires, & la Capitation, par lesquels on a grossi, à l'occasion de la Guerre, les Revenus du Roi de France, ne lui ont pas produit 400. mille livres par an, argent de Flandres, jusqu'à l'an 1704. ; auquel tems il fut augmenté de 2540. livres par an, mais sous condition expresse que la Province seroit libre de toute autre sorte d'impositions. & qu'elle cesseroit, aussi bien que la Capitation & les autres Aides extraordinaires. le jour de la publication de la Paix. On voit par là, si c'est avec fondement que la Chambre des Communes suppose en son Adresse ce que dessus.

Sur le troisieme Article, où l'on se plaint que l'Etat n'a pas fourni ce qu'il devoit pour la Guerre d'Espagne & de Portugal, &c. on répond que, pour peu qu'on fasse reflexion à ce qui a été dit ci-dessus des considérables Forces de l'Etat aux Pais-Bas, on conviendra, qu'il n'auroit pas été raisonnable que les Etats Généraux contribuassent à cette autre Guerre par une égale portion avec S. M. Britannique, & que même cela ne leur étoit pas possible. La Grande Bretagne étant beaucoup plus puissante que cet Etat, & l'Etat ayant néanmoins contribué beaucoup plus qu'elle à la Guerre du Pais-Bas, il étoit raisonnable & juste qu'il s'en fit ailleurs quelque compensation. Si donc la Grande Bretagne a plus contribué que l'Etat aux affaires de Portugal & d'Espagne, ce surplus doit être considéré comme un Supplément aux manquemens de ce qu'elle a dû contribuer aux Pais-Bas.

Par le Traité de 1703 avec le Portugal, l'Etat s'obligea d'y envoyer & d'y entretenir 4000. hommes. On les y a effectivement envoyez & tenus complets jusqu'en 1706., que le Théâtre de la Guerre fut transporté des Frontières de Portugal dans le Royaume de Valence & en Catalogne. Ce changement se fit à l'insçu de l'Etat, & la seule part qu'il y eut, fut un redoublement de dépense, pour envoyer en Espagne les Renforts qui avoient été destinez pour le Portugal. Le nombre de Troupes que l'Etat a envoyez en Portugal ou en Catalogne, depuis la conclusion du Traité, se monte à 15724. Fantassins, 3120. Cavaliers, & 4963. Recrues; en tout 23807. Les Recrues envoyées aux Troupes de l'Etat, & celles qui se sont faites dans le Pais, ont eu ce succès, que ces Troupes se sont trouvées ordinairement plus complètes, & plus en état de service qu'aucune des autres

On convient que par le Traité, la Grande

Bretagne n'étoit obligée qu'à un tiers de 12000. h., & que l'Empereur devoit fournir l'autre tiers ; mais S. M. Britannique a pris sur soia la portion de l'Empereur, sans aucune concurrence de la part de l'Etat ; & c'est sans raison que cet Article est mis contre l'Etat en ligne de compte, entre les efforts que S. M. a faits hors du Pais. Le Traité n'oblige les Etats qu'à un tiers des 12. mille hommes, & ils y ont satisfait. Après cela, ils ne sont tenus à aucune autre Proportion qu'à celle de la Grande Alliance, & des Traitez de Mars 1678. & Novembre 1701., lesquels les obligent à faire la Guerre de toutes leurs Forces, &c. ; ce qu'ils ont aussi exécuté très-fidèlement : & l'on ne sauroit sans injustice leur ôter le témoignage d'avoir fait en cette Guerre leurs plus grands Efforts, également & par dessus leurs Alliez.

A ce que les Communes disent dans leur Remontrance (pag. 529 530) des grands fraix pour l'extraordinaire de la Guerre : on répond ; que si la Gr. Br. a employé de très-grandes sommes pour l'extraordinaire de la Guerre d'Espagne & de Portugal, les Etats en ont aussi employé de très grandes pour ceux de la Guerre du Pais Bas ; que ces sommes montent à 6586182 r. liv. ; & qu'ainsi elles excèdent celles que la Gr. Br. y a mises de 53683765 liv., à compter sur le pied d'onze liv. de Hollande pour une l. st.

Si l'on allégué que l'Etat a beaucoup retiré des Contributions, &c. On leur oppose les Contributions des Pais que payent aussi les Habitans du ressort de l'Etat ; la dépense des Fortifications & des Magasins de Liège, Huy, Limbourg, Ruremondé, Venlo, Stevenswaert, Bon, & Traerbach ; les dépenses de l'Artillerie, & des Munitions de Guerre pour tous les Siéges qui ont été faites en cette Guerre, & qui ne sont point comprises dans les 6586182 r. l. ci-dessus mentionnées ; & enfin, les Quartiers d'Hi-

d'Hiver de quelques Troupes Auxiliaires , & les marches & remarches des autres Troupes par le même Pais ; ce qui a tellement ruiné les Habitans , qu'ils ne sont plus en état de payer les Impositions.

Le Quatrième & dernier Point regarde les Subsidés , &c. (voyez p. 530) Surquoy il faut observer.

1. Qu'on n'y fait point attention à 40. mille écus par an , que les Etats payent séparément à l'Evêque de Munster , ni à 150 mille écus qu'ils ont pareillement payez par an au Duc de Wirtemberg , depuis 1704. jusqu'à 1709. ; encore moins d'une somme de 400. mille écus que les Etats Généraux ont payez au Roi de Danemarck.

2. Que par le Traité avec le Portugal , la Gr. Br. n'est pas chargée plus haut que l'Etat ; mais que de la même manière , & par les mêmes raisons que S. M. a trouvé bon de prendre sur soi la portion de l'Empereur dans les 12000. hommes , Elle s'est pareillement chargée de sa portion dans les Subsidés. Ce Tiers-là peut être porté en compte à l'Empereur , mais il ne le doit point être aux Etats ; & ainsi la différence des payemens de la Gr. Br. & de l'Etat ne restera plus si grande , &c.

Posé néanmoins , qu'on convint que la Gr. Br. eût payé pendant les dix années de la Guerre , 3155032. & demi écus de plus que l'Etat , ce qui reviendroit à un peu plus de 300. mille écus par an ; ce surplus de payement se trouveroit bien petit , eu égard à la différence des Forces de l'un & l'autre Etat ; &c.

Au reste , on assure que l'Etat , en se chargeant , au commencement de la Guerre de la moitié des Subsidés promis à divers Princes , a fait plus que l'on ne devoit prétendre de lui ; mais cela n'a point dû tirer à conséquence pour les autres Traitez qui se feroient à l'avenir ; &

jamais il ne s'est engagé à payer la moitié de tous les Subsides que l'on auroit pû promettre dans la suite de cette Guerre. On dit au contraire, qu'il avoit de grandes raisons pour ne s'y pas engager, soit en égard à l'inégalité de ses Forces & de celles de la Gr. Br. ; soit en égard aux Traitez faits dans la précédente Guerre avec le Duc de Savoye & avec d'autres Princes, par lesquels la proportion des Subsides accordez pour pousser la Guerre autre part qu'aux Pais Bas, a presque toujours été de deux tiers pour la Gr. Br., contre un tiers pour l'Etat. Si bien que de quelque côté qu'on tourne ses considérations, il ne reste à la Gr. B. aucun sujet de se plaindre à cet égard. C'est ce dont on a été fort convaincu en Angleterre, puisque non seulement S. M. a pris sur soi la portion de l'Empereur dans le Traité de Portugal; mais que de plus, lors qu'Elle entra dans le Traité que l'Empereur avoit fait avec le Duc de Savoye, long-tems avant que l'Etat y entrât, Elle se chargea volontairement des deux tiers des Subsides qu'il falloit payer à ce Prince. Ce qui fait voir, que quand même l'inégalité dans les payemens des Subsides, & dans les autres Dépenses dont S. M. s'est chargée, seroit contre la Proportion, (ce qui n'est point,) on ne pourroit pas avec fondement, en tirer aujourd'hui des motifs de griefs contre l'Etat, puisque c'est volontairement que S. M. s'en est chargée.

Le résultat de tout ce qu'on vient de dire est ; Que suivant les Traitez & les Alliances, la Gr. Br. & cet Etat sont obligez chacun d'employer toutes leurs Forces dans la presente Guerre. Que puisque la quote part de l'un & l'autre, n'a été réglé par aucune Convention ni Accord, la Proportion n'en doit, & n'en peut être réglée que sur celle de leur Puissance respective : Quo la Grande Bretagne est incontestablement plus puissante que cet Etat ; ainsi qu'elle doit contri-

buer

buer davantage à toutes les charges & dépenses de la Guerre: Qu'en toute maniere, l'Etat a rempli ses obligations par rapport à la Gr. Br. ; Que si en quelque endroit il n'a pas contribué autant qu'elle, en échange il a fait beaucoup davantage dans les autres: Qu'en général, il peut dire avec vérité qu'à proportion de ses Forces, il a pour le moins autant fait que la Gr. Br. & qu'aucun des autres Alliez: Que comme la Gr. Br. mérite de grands éloges, & une grande reconnaissance, pour ses genereux efforts en faveur de la Cause commune; de même, on se confie que toute Personne qui verra d'un œil équitable & impartial ceux que les Etats ont faits de leur côté, tant avant la Guerre, que jusqu'à présent, leur fera la Justice de reconnoître, qu'ils n'ont mérité en aucune maniere le blâme qu'on leur impute par les Résolutions & par l'Adresse de la Chambre des Communes; Et qu'enfin, on ne peut raisonnablement, ni avec justice, prétendre de l'Etat, que notwithstanding les dépenses qu'il fait aux Pays-Bas, sans comparaison plus grandes que celles de la Gr. Br., il contribuë encore dans les autres Pays par égalité avec elle; & que la Gr. Br. ne contribuë aux charges de la Guerre, à proportion de cinq contre trois, que par Mer seulement, & non dans les autres dépenses.

On dit enfin qu'on pourroit montrer par de bonnes raisons, que l'Adresse susdite, en ce qu'elle résout sur l'Etat, contient des propositions erronées au sujet du Traité de Barrière; mais, outre que l'on peut avec justice s'en tenir à un Traité, qui a été conclu & ratifié dans l'ordre requis; on ne croit pas qu'il soit à propos d'entrer en cete Discussion; d'autant moins que l'on négocie encore, pour voir, si par quelque élucidation, ou autrement, on pourroit lever les difficultez qu'il semble qu'on y trouve presentement de la part de la Grande Bretagne.

T A B L E

Pour le Mois d'Avril 1712.

| | |
|--|---------|
| R Eponses à quelques plaintes contre le Mercure, 411 | 411 |
| Idée, à l'imitation & stile Rabelaisien , | 414 |
| Dixain sur le stile Marotique, 416. | 416 |
| Mort du dernier Dauphin, 416. & <i>suiv.</i> | |
| Sur les mesures Géométriques des Voutes, | 419 |
| Supplement au Mémoire inseré dans le Mercure de Trévoux de Janvier 1711. sur les changemens arrivez à la surface de la Terre, 422 | 422 |
| D'une espece d'homme Marin pêché au Conquêt, 425 | 425 |
| Sur un Portrait en grand, envoyé par une Dame a l'Auteur pour mettre dans une Salle, 427 | 427 |
| Extrait d'une Lettre de M. le Colonel Funck, écrite de Constantinople le 14. Janvier 1712. à M. de Cronstrom, Envoyé Extraordinaire de Suede, 428 | 428 |
| L'Eloge du Vin de Bourgogne, Traduc- tion de l'Ode Latine de M. Grenan , | 431 |
| La Champagne vengée, ou Louïange du Vin de Rheims, qu'un Poëte Bourgui- gnon a blâmé, 435 | 435 |
| Morts, 439 | 439 |
| | Herault |

DES MATIERES.

| | |
|---|-----|
| Heraults d'Armes , | 444 |
| Avanture de deux Officiers , | 447 |
| Lettre à Madame D. T. après sa petite ve- role , en lui envoyant un Collier de perles en Laqs d'Amour , | 454 |
| Le Deuil de la France, Ode. | 459 |
| Morts , | 463 |
| Nouvelle Recente , | 466 |
| Epitaphe de Monseigneur le Dauphin & de Madame la Dauphine , | 468 |
| Voyage de l'Amour & de l'Amitié , | 472 |
| Dialogue entre un Berger & une Bergere , | 478 |
| Lettre de Quebec , | 484 |
| Animaux qui font du feu , dans des espè- ces de Cavernes sous des Roches , | 490 |
| Lettre d'Aras , | 497 |
| Nouvelles d'Allemagne , | 500 |
| Nouvelles d'Espagne , | 501 |
| Nouvelles d'Angleterre , | 502 |
| Nouvelles diverses , | 503 |
| Lettre d'Utrecht , | 504 |
| Pensions données par le Roi , | 505 |
| Enigmes , | 507 |
| Extrait de plusieurs Lettres , 512. <i>Œ</i> <i>ſuiv.</i> | |
| Addition faite en Hollande. Très-hum- ble Remontrance de la Chambre des Communes à la Reine , | 518 |
| Résolution des Etats Généraux au sujet de ladite Rémontrance , | 541 |
| Mémoire pour justifier les Etats de ce qu'on leur impute dans ladite Rémon- trance , | 547 |
| | TA- |

TABLE GENERALE

DES

MATIERES.

DU TOME V.

| | |
|--|-------------------------|
| A <i>Académie</i> Française, sujet qu'elle propose pour le prix de Poësie, l'année prochaine, | 121 |
| <i>Animaux</i> qui font du feu dans des Cavernes, | 490 |
| <i>Assyriens</i> , Recherche de l'Origine de cet Empire, | 41 |
| <i>Aventure</i> arrivée dans un Bal, | 187 |
| <i>Aventure</i> de deux Officiers à Boulogne, | 447 |
| B <i>Enéfices.</i> | 227 |
| B. | |
| C. | |
| C <i>Canada</i> , Relation des entreprises des Anglois en ce Pais-là, 485. <i>& suiv.</i> | |
| <i>Canal</i> de Douïay, comblé par les François, | 116 |
| <i>Catinat</i> (le Maréchal de) sa mort, | 463 |
| <i>Chanfon</i> du Tabac, notée, 62. A Boire , notée, 204 A Dormir , | 472 |
| <i>Chevillard</i> , Auteur de plusieurs Ouvrages & Généalogies, | 18 33. 37 |
| <i>Circulation</i> du Sang, Dissertation curieuse là dessus, | 172. <i>& suiv.</i> |
| | <i>Dau-</i> |

DES MATIERES.

D.

- D** *Dauphin* & Dauphine , leur mort & enterrement , 267. *& suiv.* Mémoire curieux sur les Dauphins & Dauphines de France , 279
- Dévisés* des Jettons de 1712. , 64
- Dialogues* des Dieux , Livre nouveau : Réflexions curieuses sur la nature du Dialogue , &c. 219
- Discours* sur les changemens qui arrivent à la surface de la Terre , 422

E.

- E** *Ginbard* , Auteur de la vie de Charlemagne , Remarques là-dessus , 196
- Empereurs* (Succession Chronologique des) 33. Remarques sur l'Origine de cette dignité , 34. Cérémonies de leur Couronnement , 38. *& suiv.*
- Enigme* de la Toilette , 38. De la Fenêtre , 61. 245. Du Pepin , 246. Parodie , 507. Du Masque , 247. Parodie , 509
- L'équilibre* , Conte à la Rabelais , 414
- Estampe* curieuse faite à Londres avec la figure du Diable , &c. 110
- Etrennes* de Mercure , 3
- Expédition* des François à Bresil , 326

H.

- H** *Eraults* d'Armes , quel est leur office , &c. 444
- Historiette* du bon Médecin , 45. *& suiv.*
- Homme* Maria , péché au Conquêt , 425
- Jettons

T A B L E.

Jettons de 1712., leur Devises, 64

L.

L *Ette* à une Sucdoise, en Vers & en
Prose, 209

M.

M *Achine* nouvelle pour scier les Ma-
bres, 201

Mariage du Chevalier de Luxembourg,
118. Autres Mariages, 207 294. 443

Mémoire de l'Electeur de Hanovre à la
Reine d'Angleterre, touchant les Né-
gociations de Paix, 125. & *suiv.*

Mesmes (M. de) nommé premier Presi-
dent, 313. Compliment qui lui est
fait par la Sorbonne, 224

Mines de Pologne, Rémarques curieuses
là-dessus, 140

Montmorency, Origine & Généalogie de
cette Maison, 18

Morts, 117. 205. Du Dauphin & de la
Dauphine, 267. Autres Morts, 284.

Mort d'un autre Dauphin, 416. Au-
tres Morts, 439. 463. &c.

Moscovia (le jeune Prince de) détail des
cérémonies de son Mariage, 84

N.

N *Egociations* de Paix, Mémoire de
l'Envoyé d'Hanovre là dessus, 125.

Offres de la France pour la Paix, 257.
Adresse de la Chambre des Seigneurs

sur lesdites Offres, 260. Demandes
des Alliez, &c. 375

Nouvel an, Rémarque curieuse sur les
Etreu-

DES MATIERES.

- Errennes qui se donnent alors, 5. 151.
Nouvelles d'Allemagne & du Nord, 83.
 De Bender, 88. De Constantinople,
 88. De Stralzund, 93. De War-
 sovie, 94. De Vienne, 96. D'Es-
 pagne, 97. *& suiv.* De Milan, 103.
 De Lisbonne & de Naples, 105. De
 Rome, 107. De Venise, 108. De
 Londres, 109. De Bayone, 113. De
 la Haye, 114. D'Arras, 115. De
 Madrid, 117. De Lisbonne, 121. De
 Gironne, 122. De Hambourg, 122.
 De Bender, 123. D'Aras, 124.
Nouvelles diverses du mois de Février,
 voyez la Table dudit mois.
Nouvelles du mois de Mars, voyez la Ta-
 ble dudit mois.
Nouvelles de Constantinople & de Mosco-
 vie, 428. De Flandres, 466. Di-
 verses, 469. D'Aras, 497. D'Alle-
 magne, 500. D'Espagne, 501. D'An-
 gleterre, 502. D'Utrecht, 504.
 Nouvelles diverses, 512. *& suiv.*

O.

Oreille Dissertation sur la structure,
 &c. 300

P.

Parent (M.) sa méthode pour la me-
 sure des Voutes, 419. Son Dis-
 cours sur les changemens arrivez à la
 surface de la Terre, 422
 Peletier (M. le) se demet de la charge de
 premier President, 213
Plaintes

T A B L E

Plainte contre le Mercure avec les Réponses, 411
Peinture (Académies de) à Rome, sous la direction des François , 14
Pensions données par le Roi , 505
Pourpre , Dissertation là-dessus , & découverte d'une nouvelle manière de teindre cette couleur , 10. & suiv.

P O E S I E S.

Les Etrennes de l'Oye , 3
 Boucs-Rimez , 53
 Etrennes en envoyant un Pigeon , 66
 L'Amour puni , imitation d'Aufone , 69
 Piece sur un remède pour la fièvre , 73
 Ode à M. B de M. 77
 Sujet proposé par l'Académie Française pour le prix de Poësie , 121
 Cantate sur le recouvrement de la santé du Comte de Toulouse , 136
 Ode de M. de la Motte , 168
 Madrigal à une Femme jalouse , 170
 Autre Madrigal , 171
 Vers sur l'inconstance , 194
 Quatrain pour M. d'Avaux , 217
 Piece nouvelle sur la vanité des choses du monde , 242
 L'Horloge de Sable , figure du monde , 351
 Dixain sur le stile Marotique , 416
 Vers sur un Portrait d'une Dame envoyé à l'Auteur , 427
 L'E.

DES MATIERES.

| | |
|---|-----|
| L'Eloge du Vin de Bourgogne, traduite du Latin, | 431 |
| La Champagne vengée, ou louange du Vin de Rheins, | 439 |
| Lettre à une Dame après sa petite verole, | 454 |
| Ode de M. de la Motte, sur la mort des deux Dauphins & de la Dauphine, | 459 |
| Epitaphium Delphini & Delphinæ, | 468 |
| Voyage de l'Amour & de l'Amitié, | 472 |
| Dialogue entre un Berger & une Bergere, | 478 |

Q.

| | |
|---|-----|
| Q uestions & Réponses, 226. 232. & <i>suiv.</i> | & |
| Question sur la difference entre la Ten- dresse & l'Amour; & réponses, | 54. |
| & <i>suiv.</i> | |

R.

| | |
|---|---------------------|
| R azmar (M. de) son Discours sur la Teinture du Pourpre, | 10 |
| Relation de l'Expédition de M. Guay- Trouin en Bresil, | 326 |
| Remontrance de la Chambre des Commu- nes à la Reine, contenant des plaintes contre les ci-devant Ministres & les Al- liez, | 518. & <i>suiv.</i> |
| Resolutions des Etats Généraux, & leurs Réponses à ladite Remontrance, | 541 |

S.

| | |
|---|-----|
| S avoie, Mémoire touchant l'Antiqui- té &c. de cette Famille. | 281 |
| Suedon, leur réponse aux Manifestes du Roi | & |

T A B L E.

Roi de Daemarck & du Roi Auguste,

91

T.

T Hese dediée au Duc de Lorraine, 17

V.

V ol, Histoire d'un Vol fait chez Payen, 166

Toutes leurs mesures,

419

F I N.

AVERTISSEMENT.

On trouve chez T. Johnson, Libraire à la Haye, un Livre nouveau, qui a pour Titre : Mémoires sur l'état de la Religion Réformée en France, contenant les plaintes du traitement injuste qui a été fait à ceux qui la professent, & une déduction abrégée du droit qu'ils ont de demander leur rétablissement au prochain Traité de Paix. 4. On y fait voir que tous les Princes Protestans sont engagez par de très puissans motifs à soutenir les intérêts des Réformez de France, qu'ils sont en droit de le faire, & que la Grande Bretagne est engagée particulièrement, & en possession de garantir & maintenir leurs Privilèges.

Il debite aussi, Mémoires pour montrer que les Protestans François Réfugiez ne doivent pas être privez de la jouissance de leurs biens, & une Déclaration de S. A. E. Palatine en faveur de ses Sujets Protestans. Le tout in 4. & propre à être relié ensemble.

Österreichische Nationalbibliothek



+Z159703005





